# Le Monde

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – N° 17221 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

JEUDI 8 JUIN 2000

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI


**EN ÎLE-DE-FRANCE**

■ **Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties**

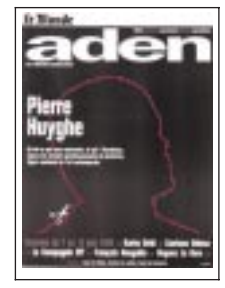


# L'euro dans nos poches : cher et compliqué

● L'euro sera notre monnaie quotidienne dans dix-huit mois, le 1er janvier 2002 ● Notre enquête sur la préparation de cette révolution montre que les modalités choisies pour les particuliers ne sont ni simples ni gratuites ● Les banques veulent faire payer l'échange de francs en euros

**SIMPLE** et gratuit : tel devrait être le passage à l'euro pour le grand public, prévu pour le 1er janvier 2002. Le président de la République, Jacques Chirac l'a rappelé, lundi 29 mai, lors de la célébration du bicentenaire de la Banque de France : *« Le système bancaire public et privé devra jouer un rôle majeur et offrir aux Français une transition monétaire de qualité et gratuite. »* Selon notre enquête, Bercy et les banques, sous l'égide du Comité national de l'euro, ont déjà élaboré des textes précis sur les conditions de basculement. Or, elles sont tout... sauf simples et gratuites.

Un calendrier complexe et une tarification ont été mis au point pour l'introduction de la monnaie unique dans les différentes opérations : comptes bancaires, chéquiers, espèces, etc. Ainsi, l'échange de francs en euros, hors de sa banque, serait payant dès le premier jour. Et toute erreur dans la rédaction d'un chèque ferait, à compter de la deuxième, l'objet d'une pénalité financière. Dans l'entourage de Laurent Fabius, le ministre de l'économie, on reconnaît que le sujet est sensible, d'autant que le débat sur l'instauration du chèque payant n'est pas tranché.

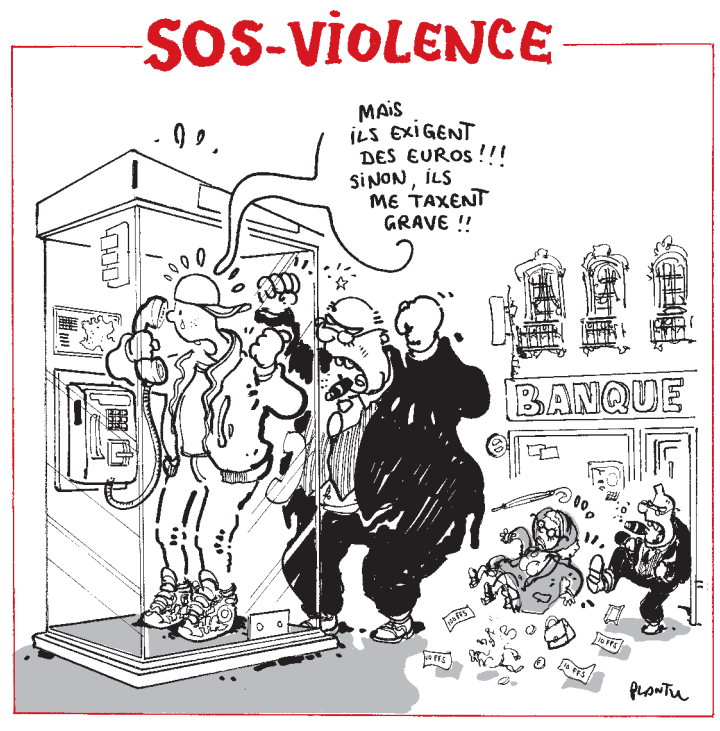


A Francfort, la Banque centrale européenne (BCE), qui surveille de près la production des billets (13 milliards dans l'ensemble de la zone), prépare une vaste campagne de communication. Sur le marché des changes, l'euro poursuit sa remontée. Il a franchi, mardi 6 juin, pour la première fois depuis le 17 avril, la barre de 0,95 dollar. L'euro profite des signes de ralentissement de l'économie américaine alors qu'en Europe, la croissance paraît solidement établie. Les investisseurs s'attendent à une hausse des taux de la Banque centrale européenne (BCE), dont le conseil se réunit, jeudi 8 juin.


*Lire pages 20 et 21 et notre éditorial page 18*


## La vente des nouvelles licences de téléphonie mobile financera les retraites

**LAURENT FABIUS** a annoncé, mardi 6 juin, les modalités d'attribution des licences de téléphones mobiles de troisième génération. Elles ne seront pas mises aux enchères, mais délivrées selon la procédure de soumission comparative. Leur prix a été considérablement revu à la hausse : chacune des quatre licences coûtera 32,5 milliards de francs sur quinze ans. Ces 130 milliards viendront, pour l'essentiel, abonder le fonds de réserve des retraites. Le ministre de l'économie *« invente l'impôt sur le téléphone mobile »*, a déclaré le président de DL, Alain Madelin, Jean-Louis Debré (RPR) dénonçant, lui, *« un choix idéologique »*. En revanche, le séguiniste François Fillon (RPR) juge qu'il a retenu *« la bonne méthode »*.


*Lire page 6*

AP

**EURO 2000**

## La peur des hooligans

Une des principales préoccupations de la Belgique et des Pays-Bas, organisateurs du championnat d'Europe de football qui débute samedi 10 juin, est le maintien de l'ordre. Les policiers des deux pays *(photo)*, mobilisés en nombre, s'attendent à devoir canaliser, sinon affronter, les hooligans anglais, allemands et turcs, ainsi que les plus violents des supporteurs belges et néerlandais.


p. 28


## Justice : Londres joue en solo

**LA JUSTICE FRANÇAISE** attend depuis plus de quatre ans l'extradition de Rachid Ramda, soupçonné d'être le financier de la vague d'attentats de 1995. Le sort du militant islamiste, emprisonné à Londres, dépend d'une décision du ministre anglais de l'intérieur, Jack Straw, encore susceptible de recours. De nombreuses procédures financières sont également entravées : 53 % des commissions rogatoires internationales envoyées à Londres dans des dossiers financiers et 76 % dans des affaires de blanchiment ne sont pas exécutées. Le Royaume-Uni considère cependant que son *« système contre le blanchiment est probablement le meilleur d'Europe »*.


*Lire page 10*


## *A l'Elysée, Jacques Chirac évalue les dégâts de son intervention télévisée*

**LES LENDEMAINS** d'un ratage sont toujours difficiles. Jacques Chirac connaît depuis longtemps ces mines affligées sur le visage des compagnons fidèles, les blagues grinçantes des alliés, le silence gêné des conseillers. Mardi 6 juin, au lendemain de l'intervention présidentielle sur le quinquennat, on jouait donc « Sale Journée à l'Elysée ». Dès le matin, le président a reçu, comme chaque semaine, les présidents des groupes RPR du Sénat et de l'Assemblée nationale, Josselin de Rohan et Jean-Louis Debré. La présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, et le président du Sénat, Christian Poncelet, étaient excusés : cela ferait toujours deux mines contrites de moins... MM. de Rohan et Debré font partie de ceux qui sont contre le quinquennat mais qui, par fidélité au chef de l'Etat, ont décidé de taire leurs réticences.

*« Bon, alors ? »*, a interrogé, résigné, le président. Les deux compagnons ont raconté. La presse, d'abord, *« mauvaise, très mauvaise »*. Le président a balayé la nouvelle d'un revers de main : *« Oui, je sais, mais ça, c'est fatal. »* Déjà, sa fille Claude avait lu les journaux pour lui, notant les éditoriaux cinglants jusque dans la presse régionale, pour laquelle l'Elysée est aux petits soins parce qu'elle est censée représenter les « vraies gens ». Pour le petit monde parisien, on savait depuis lundi soir. Au moment où M. Chirac s'enferrait en direct sur le quinquennat, Dominique de Villepin, secrétaire général de l'Elysée, qui suivait l'émission dans la pièce d'à côté, avait enregistré le silence glacé de ses invités, les patrons de TF 1, Etiennne Mougeotte et Robert Namias, et ceux de France 2, Marc Tessier et Michèle Cotta. Et pas un pour dire un mot flatteur.

*« Bon, mais, maintenant, le coup est parti*, a repris le président, *et il va falloir m'aider. »* MM. de Rohan et Debré ont donc évalué, pour la centième fois, le nombre de parlementaires qui pourraient gêner l'adoption du projet de loi. Selon eux, le texte passera, mais c'est de la campagne référendaire qu'ils se sont inquiétés. *« Il faut mobiliser. Il faut que tout le monde s'y mette »*, a lancé M. Chirac. Facile à dire... Dans l'après-midi, en recevant, trois quarts d'heure, Philippe Séguin, le président a pu constater que certaines troupes iraient en traînant des pieds. M. Séguin est contre le quinquennat. Il veut bien s'abstenir de le dire trop haut, mais qu'on ne lui demande pas de faire la moindre campagne !

Les coups de fil passés dans la journée ont été de la même eau. *« Mais pourquoi donc a-t-il dit qu'il n'avait pas changé d'avis ? »*, ont entendu les conseillers ; *« Qu'est-ce qu'on argumentera face aux Villiers-Pasqua ? »* ; *« Passer quatre jours de travail à Brégançon pour ça ! »* ; *« Entre nous, il le veut, ou pas, ce quinquennat ? »* L'Elysée a décidé de laisser passer la tempête. L'équipe présidentielle réfléchit à une nouvelle intervention. Faut-il attendre le 14 Juillet ? Faudra-t-il dire nettement que le président attend un oui des Français ? *« On ne peut pas faire une bonne campagne si vous ne le dites pas »*, ont affirmé plusieurs gaullistes consultés. M. Chirac a décidé d'attendre un peu. Il y a encore quelques mois, il répétait à ses amis : *« Ce quinquennat, c'est un truc à emmerdes. »* Le *« truc »* tient ses promesses.

*Raphaëlle Bacqué*


*Lire nos informations page 8*

PHILIPPE DUPUICH

**RWANDA**

## Le souvenir du génocide

Six ans après le génocide au Rwanda, artistes et intellectuels africains ont osé affronter le souvenir de l'horreur lors d'un colloque *(photo)* à Kigali. Auteur de *Murambi, le livre des ossements*, le Sénégalais Boubacar Boris Diop explique avoir écrit *« pour dire que les victimes ont existé »*.


p. 33


## Crise politique en Pologne

**JERZY BUZEK**

**LE PREMIER MINISTRE** polonais, Jerzy Buzek, est très affaibli après l'éclatement de la coalition de centre-droite au pouvoir depuis les élections de 1997. Les réformes nécessaires à l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne risquent d'être retardées.


*Lire page 2*



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 608 - 7,50 F



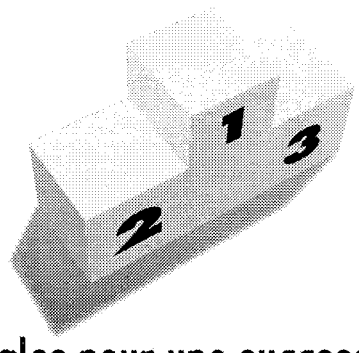


les règles pour une success story de la net économie ?

a/ Etre leader incontesté d'un marché mondial.

b/ Second place, first loser.*

artprice.com, la première "dot com company"® au Nouveau Marché de Paris est leader mondial de l'information sur le marché de l'art. Europ@web BV détient 16,72 % de son capital et le Groupe Serveur 60,19 %.

artprice.com leader mondial de l'information sur le marché de l'art ---→ europ@web

server group

L'industrie du IIIème millénaire.

* Sur internet le second est le grand perdant. groupe serveur Sarl au capital de 598 539 000 Francs - RCS Lyon 408 309 270


## Les paradis perdus du Pacifique sud

**À DIX-SEPT** jours d'écart, le Pacifique, le plus grand océan de la planète, qui abrite, de part et d'autre de l'équateur, une quinzaine de petits pays plus ou moins indépendants, est secoué par deux coups d'Etat dans deux archipels mélanésiens « voisins ». Coïncidence ?

Le 19 mai, tandis que les parlementaires de Suva, capitale des Fidji, célèbrent le premier anniversaire des premières élections démocratiques en douze ans, une demi-douzaine d'hommes armés prennent d'assaut le Parlement. Les membres de la majorité et le gouvernement sont retenus en otage, sauf ceux qui rallient la cause « nationaliste » du chef du coup, un jeune homme d'affaires fidjien, Georges Speight. Bien qu'il parle à peine le fidjien – il a été éduqué en Australie et aux Etats-Unis –, Georges Speight brandit la cause de la « suprématie des Fidjiens », celle du droit des Fidjiens à gouverner « leur » archipel. C'est reprocher ouvertement à la sixième génération d'Indo-Fidjiens, arrivés à Fidji avec la colonisation britannique pour exploiter la canne à sucre, d'avoir mieux réussi que les Fidjiens de souche, des Mélanésiens.

Deux semaines plus tard, à 2 000 kilomètres d'océan de là, dans l'archipel des Salomon, autre ancien protectorat britannique (ainsi nommé en vue des richesses que les explorateurs comptaient y trouver), un petit groupe armé, la « Force des aigles de Malaita », attaque à l'aube la résidence du premier ministre, qu'ils prennent aussi en otage. Les « Aigles » reprochent au gouvernement de Bartholomew Ulufa'Alu de ne pas protéger les insulaires de Malaita, grande île montagneuse au nord-est de Guadalcanal. Ceux-ci, installés de longue date sur l'île-capitale de Guadalcanal (Isatabu), sont victimes des « Combattants pour la liberté d'Isatabu », aussi connus sous le nom d'Armée de libération de Guadalcanal, qui reprochent aux insulaires de Malaita de s'être installés sur leurs terres et de monopoliser les emplois créés par la capitale, Honiara.

Deux coups d'Etat, deux explosions de violence sur fond d'îles tropicales dont on pense trop souvent qu'elles vivent d'amour et de lait de coco. En fait, la plupart des pays de la région sont en crise.

*Florence de Changy*


*Lire la suite page 18*


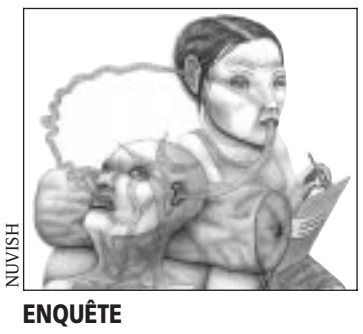

NUVISH

**ENQUÊTE**

## Planète psy

### 3. Comment peut-on être analyste

Comme les cartomancienne et les prostitué(e)s, les psychanalystes travaillent sans diplôme ni statut juridique. Leur formation fait l'objet de controverses incessantes. Leur métier, qu'ils exercent sans contrôle de l'Etat, est le fruit d'une expérience personnelle plus que d'un savoir théorique.


p. 14



| | | | |
|---|---|---|---|
| International | 2 | Aujourd'hui | 28 |
| France | 6 | Météorologie | 32 |
| Société | 10 | Jeux | 32 |
| Régions | 13 | Culture | 33 |
| Horizons | 14 | Guide culturel | 34 |
| Entreprises | 20 | Spécial Festival d'Aix | 35 |
| Communication | 23 | Kiosque | 38 |
| Tableau de bord | 24 | Abonnements | 38 |
| Carnet | 27 | Radio-Télévision | 39 |

**EUROPE** **La coalition de centre-droite au pouvoir depuis fin 1997 en Pologne a éclaté, mardi 6 juin, ouvrant une période d'incertitude politique qui pourrait déboucher sur des élections législatives anticipées. ● LES CENTRISTES de l'Union de la liberté, emmenés par le principal artisan des réformes, Leszek Balcerowicz, se sont retirés du gouvernement où ils estimaient ne pas pouvoir mener à bien leurs projets économiques, notamment fiscaux. Le pays sera gouverné par un cabinet minoritaire formé par l'Action électorale Solidarité, formation hétéroclite contrôlant environ 40 % des sièges au Parlement. Le premier ministre Jerzy Buzek reste en place. ● LE CHEF du Comité polonais à l'intégration européenne, Jacek Saryusz-Wolski, minimise les conséquences de cette crise politique sur le processus d'intégration à l'Union européenne.**

# La crise politique en Pologne menace de ralentir son intégration dans l'Union

## Le parti du ministre des finances, Leszek Balcerowicz, s'est définitivement retiré, mardi 6 juin, de la coalition de centre-droite au pouvoir depuis 1997. Désormais minoritaire, le gouvernement est affaibli alors que la Pologne doit poursuivre les efforts d'adaptation à son entrée dans l'Union

**VARSOVIE**
*correspondance*

La rupture de la coalition de centre-droite qui gouvernait la Pologne depuis les élections de l'automne 1997 est consommée. Dix jours après avoir annoncé qu'elle retirait ses cinq ministres du gouvernement, l'Union de la liberté a décidé, mardi 6 juin, de mettre un terme aux négociations pour la formation d'un nouveau gouvernement avec son partenaire de droite, l'Action électorale Solidarité (AWS). *« Nous prenons la responsabilité de gouverner seuls la Pologne »*, a déclaré le même jour le chef de l'AWS, Marian Krzaklewski. Du coup, le premier ministre Jerzy Buzek, critiqué depuis des mois pour son manque d'autorité et pratiquement démissionnaire, reste en fonctions à la tête d'un gouvernement minoritaire.

Une situation apparemment intenable, mais qui pourrait se prolonger assez longtemps. Les institutions polonaises prévoient que le Parlement ne peut renverser le premier ministre que par un *« vote constructif »*, c'est-à-dire en lui trouvant un successeur. Et si l'Union de la liberté ne veut plus gouverner avec l'AWS, il n'est pas question d'un renversement d'alliances : le chef du parti, Leszek Balcerowicz, a au contraire annoncé que sa formation apporterait son soutien aux décisions *« bonnes pour la Pologne, pour le renforcement de l'Etat et de l'économie »*. Le Parti social-démocrate (post-communiste), fort de son écrasante domination dans les sondages (44 % d'intentions de vote, contre environ 16 % pour l'AWS), réclame donc des élections anticipées, mais sans grande conviction.

Le seul obstacle sur lequel le gouvernement minoritaire est à peu près assuré de se fracasser est le vote du budget. L'incapacité d'adopter une loi de finances étant une cause de dissolution du Parlement, des élections devraient donc avoir lieu au début du printemps prochain, soit à peine six mois plus tôt que l'échéance prévue. D'ici là, le Parlement devra encore voter une modification du mode du scrutin.

Affaibli, privé d'un ministre (Leszek Balcerowicz) qui passait pour le garant de la discipline des finances publiques et d'un grand nombre d'esprits brillants, ce gouvernement a donc encore en théorie la capacité de faire un peu plus qu'expédier les affaires courantes : en particulier de poursuivre le long travail nécessaire pour adapter la législation polonaise à l'acquis communautaire. En principe, il s'agit là d'un objectif commun, d'une sorte de programme minimum de la classe politique polonaise. Dans la pratique, il serait très étonnant (mais pas complètement inimaginable) qu'une formation disparate (l'AWS) se retrouve tout à coup soudée dans l'épreuve...

C'est en effet le louvoiement constant de son chef, Marian Krzaklewski, entre les différentes tendances et formations au sein de l'AWS qui a usé la coalition et fini par décourager M. Balcerowicz et ses amis. *« Nous avons signé* [dans le passé] *toutes sortes de programmes, d'accords, d'engagements avec l'AWS, et tout cela est resté sur le papier »*, a expliqué lundi M. Balcerowicz, la mine plus sévère que jamais. Si les multiples rencontres discrètes qu'il a eues ces dix derniers jours avec M. Krzaklewski ont abouti à un échec, c'est que le cœur, et la confiance, n'y étaient plus.

### BONNES PAROLES

L'objet de ces conciliabules était de s'entendre sur le nom d'un nouveau premier ministre : le chef de l'AWS a d'abord mis en avant un économiste aux vues proches de celles de M. Balcerowicz, mais ce dernier a vite eu la conviction qu'il s'agissait d'une manœuvre. M. Krzaklewski s'est alors proposé lui-même. Mais c'était trop tard : les centristes étaient désormais sourds aux bonnes paroles de M. Krzaklewski, à ses promesses de faire (enfin) régner la discipline dans ses propres troupes. En principe, la cause directe de la rupture est ailleurs : M. Krzaklewski, malgré les injonctions de M. Balcerowicz, n'a pas voulu renoncer à être, aussi, candidat à l'élection présidentielle de l'automne prochain, c'est-à-dire à s'exposer à la tentation de mener une politique « électoraliste ».

La responsabilité de cet homme avide de pouvoir, hostile à quiconque pourrait lui faire concurrence (alors même que les sondages lui sont défavorables) paraît donc très grande dans la rupture de la coalition. *« C'est la faute de Krzaklewski »*, écrit Adam Michnik dans *Gazeta*. Mais il est également vrai que pendant toute la durée de la crise, il a eu l'habileté de se présenter en conciliateur. Alors que M. Balcerowicz et ses amis ont plutôt donné l'impression de vouloir en finir avec une situation qu'ils ne supportaient plus.

Au sein même de l'Union de la liberté, cette décision de quitter un navire en difficulté a suscité des réticences. Elle laisse entière la question de l'avenir d'une formation elle-même assez divisée et prêtant souvent le flanc au soupçon d'élitisme. Au risque de se retrouver sur la touche si les post-communistes raflent, comme prévu, toute la mise aux prochaines élections.

***J. K.***

### *Cinq ministres à remplacer*

**Cinq ministres (finances, défense, affaires étrangères, justice et transports), trente secrétaires et sous-secrétaires d'Etat, plusieurs centaines de conseillers, sans compter nombre de responsables locaux : le départ de l'Union de la liberté crée un vide qu'il ne sera pas facile de combler.**

**Marian Krzaklewski, chef de l'AWS qui reste seul au pouvoir, a annoncé que le choix se ferait en fonction des seuls critères de compétence, sans s'attacher, comme c'était le cas jusqu'à présent, à préserver l'équilibre entre les différentes familles politiques constituant l'AWS. Le ministre des affaires étrangères, Bronislaw Geremek, qui devait rencontrer mercredi ses homologues allemand et français lors d'un sommet à Cracovie, devrait être maintenu à son poste jusqu'à la fin juin.** *– (Corresp.)*

**TROIS QUESTIONS À**

### *JACEK SARYUSZ WOLSKI*

**1 Vous êtes responsable du « Comité d'intégration européenne » auprès du premier ministre. Comment ne pas penser que cette crise polonaise balaie les derniers espoirs de la Pologne d'adhérer à l'Union européenne à la date qu'elle s'est fixée, soit 2003 ?**

Je proteste énergiquement contre une telle formulation. Le gouvernement travaille. N'oubliez pas qu'un gouvernement minoritaire peut parfois introduire d'importantes réformes – cela a d'ailleurs été le cas en Pologne entre les deux guerres. Et puis, l'adhésion à l'Union européenne fait partie de la zone de consensus commune à tous les principaux partis polonais.

**2 Ne sera-t-il tout de même pas beaucoup plus difficile de faire voter dans les temps toutes les lois nécessaires pour que votre pays se conforme à « l'acquis communautaire » ?**

Non. Aujourd'hui même, lors du conseil des ministres qui a coïncidé avec l'annonce de la fin de la coalition, le gouvernement a adopté plusieurs projets de loi en ce sens. Quarante autres doivent être présentés cette année et un calendrier a été établi pour que l'ensemble des textes nécessaires puisse être voté d'ici la fin 2002.

**3 La crise politique, et la situation de faiblesse où se trouvera un gouvernement minoritaire, ne fourniront-ils pas au moins un bon argument à ceux qui, dans les pays occidentaux, ne sont pas très pressés de voir l'Union s'élargir ?**

Effectivement. Tous ceux qui, à l'Ouest, ne sont favorables à l'élargissement que par « political correctness » pourraient chercher dans cette situation des raisons de ralentir le processus d'intégration européenne. Mais le gouvernement polonais fera tout pour ne pas leur donner ce prétexte.

***Propos recueillis par Jan Krause***

# Un bilan positif malgré les dissensions

**VARSOVIE**
*correspondance*

En deux ans et demi d'existence (un record), le gouvernement de Jerzy Buzek n'a pas cessé de surmonter, avec une difficulté croissante, des contradictions éclatantes dès le début. Que la majorité sur laquelle il s'appuyait ait fini par se déliter est donc tout le contraire d'une surprise. L'étonnant serait plutôt qu'elle ait réussi à se maintenir si longtemps, et surtout qu'elle ait obtenu, en dépit d'apparences souvent navrantes, des résultats non négligeables.

**ANALYSE**

En dépit d'apparences navrantes, l'alliance a obtenu des résultats non négligeables

Certes les deux partis qui décident de s'allier au lendemain des élections de septembre 1977 ont quelque chose d'important en commun : ils se considèrent comme des héritiers de la longue lutte contre le régime communiste, et on retrouve de part et d'autre bien des « anciens » de Solidarité. Mais pendant la campagne électorale ils se sont âprement déchirés, non sans raisons. D'un côté, on trouve l'Action électorale solidarité (ou AWS), un conglomérat de diverses petites formations de droite, de tendances parfois très diverses (conservatrice, chrétienne, radicale), agglutinées autour d'un puissant tronc syndical, le tout coiffé par le président de Solidarité, Marian Krzaklewski. De l'autre, l'Union de la liberté, parti libéral où des intellectuels, parfois presque « de gauche », côtoient des enthousiastes de la libre entreprise, sous la houlette d'un économiste aussi brillant qu'intransigeant, et qui mène son parti sans états d'âme « sociaux » : Leszek Balcerowicz.

Pas facile dans ces conditions de se mettre d'accord sur une politique, ni sur une équipe gouvernementale. Surtout quand M. Krzaklewski, « rassembleur » de la droite et auteur de la victoire électorale, refuse de prendre ses responsabilités, et préfère imposer ses choix par premier ministre interposé. Quand ce premier ministre, Jerzy Buzek, est un complet débutant en politique, animé qui plus est de bons sentiments qui lui rendent pénible l'exercice de l'autorité. Et enfin quand le camp des vainqueurs, surtout du côté de l'AWS, est tout plein d'hommes eux aussi sans grande expérience, mais avides de prendre leur revanche après des années pendant lesquelles les post-communistes et leurs alliés paysans ont largement usé des avantages du pouvoir.

Se lancer dans ces conditions dans une audacieuse politique de réformes, un peu sur tous les fronts (redécoupage administratif du pays, retraites, santé, enseignement) tenait donc de l'exploit. Un exploit qui en un sens a été réalisé – ou plutôt l'aurait été, si l'exécution et la mise en scène de ses réformes avaient été moins cafouilleuses. Que le gouvernement ait payé le prix des réformes – comme cela avait été le cas pour les premières équipes au pouvoir après le changement de régime – était normal et prévisible. Mais s'il a sombré dans les sondages, ce n'est pas seulement pour cause d'audace, ni parce que la télévision, contrôlée par l'opposition, ne le gâtait guère. C'est aussi parce que la majorité a offert un spectacle de chamailleries constantes, aussi bien au Parlement que dans les institutions locales (en particulier dans la municipalité de Varsovie).

### DIFFÉRENCES DE FOND

Nombre de ces conflits n'étaient que le résultat de rivalités pour l'attribution de postes et de prébendes, mais d'autres dissimulaient des différences de fond, naturelles si l'on tient compte de la composition de cette majorité. Pour pouvoir gouverner avec les centristes libéraux de l'Union de la liberté, les responsables de l'AWS devaient en effet accepter des compromis qui mettaient en rage les franges les plus radicales (et parfois les élus les plus excités) de leur propre formation. On a donc vu, souvent, des députés du principal parti de la majorité, et parfois même des membres du gouvernement, voter au Parlement contre les projets du gouvernement ! Particulièrement sur certains des sujets les plus chers au ministre des finances Leszek Balcerowicz, comme la réforme des impôts.

Dans ces conditions difficiles, le « bilan » que peut présenter cette majorité, au terme de deux ans et huit mois de pouvoir, est assez largement positif : la Pologne est restée au premier rang des pays ex-socialistes pour ce qui est de la croissance (qui devrait repasser au dessus des 5 % dès cette année), et cela dans un contexte extérieur peu favorable (la crise russe). Les finances publiques ont été plutôt bien tenues, les diverses tentations « démagogiques » écartées (parfois non sans mal), l'inflation a été réduite, les privatisations poursuivies à un rythme assez élevé. Et si le déficit du commerce extérieur et la remontée du chômage sont de sérieux motifs de préoccupation, l'économie polonaise inspire toujours suffisamment confiance pour que les remous politiques de ces dernières semaines laissent de marbre les investisseurs, et affectent à peine le cours d'une monnaie nationale d'ailleurs longtemps jugée surévaluée.

De la même manière, la Pologne a réussi à maintenir une politique étrangère largement consensuelle, marquée aussi bien par un puissant désir d'intégration européenne que par un attachement aux Etats-Unis. En dépit des pressions, parfois violentes, de certaines organisations paysannes, ce gouvernement de coalition a aussi limité les tendances protectionnistes et le « nationalisme » économique. Et il a résisté à la tentation de faire porter exclusivement aux Occidentaux « égoïstes » la responsabilité des retards que prend le processus d'élargissement, et des frustrations que ces retards provoquent.

Mais il arrive un moment où ces résultats, qui sont sans doute l'essentiel, comptent moins que les efforts qu'il a fallu déployer pour y parvenir, que les plaies laissés par trop de batailles internes, trop de crises à moitié réglées. Cette coalition était une sorte de miracle permanent. Rien de fondamental n'imposait que ce miracle s'achève à ce moment précis. Sinon une perte de confiance mutuelle, une irritation croissante, accentuée par la quasi-certitude d'une prochaine défaite électorale.

***J. K.***

# Des milliers de Roumains ont perdu leurs économies dans une crise du système bancaire

## Le FMI a réagi en reportant la signature d'un accord avec Bucarest

**Plusieurs institutions financières roumaines, dont la plus importante banque du pays, ont été déstabilisées par une vague de retraits de fonds survenue chez les petits épargnants. Ceux-ci auraient été inquiétés par une série d'appels téléphoniques anonymes. L'économie du pays apparaît fragilisée, alors que des élections législatives et présidentielle sont prévues pour l'automne.**

**BUCAREST**
*de notre correspondant*

*« On ne cédera pas, on veut notre argent. »* Figé devant l'entrée de la Banque populaire roumaine au milieu d'une foule qui bloque le boulevard Splaiuirii à Bucarest, un passant ne cache pas son désespoir. *« J'ai déposé ici toutes mes économies,* explique-t-il. *J'ai fait la plus grande connerie de ma vie. On ne peut plus avoir confiance dans les banques roumaines. »* Malgré son appellation, la Banque populaire roumaine n'est pas une banque, mais un fonds d'investissement à haut risque menacé par la faillite. Depuis deux semaines, le système bancaire roumain est menacé de déstabilisation. Au même moment, la campagne électorale pour les élections municipales, dont le premier tour a eu lieu le 4 juin, bat son plein.

Le 24 mai, le Fonds national d'investissement (FNI), une mutuelle créée en 1995, a fait faillite, entraînant dans sa chute les économies de 300 000 Roumains, en majorité des retraités et des personnes à bas revenus. Des taux d'intérêt avantageux ont séduit une population à la recherche de gains rapides, qui s'est vue ruinée du jour au lendemain.

La panique provoquée par l'effondrement du FNI a contaminé également les clients de la Banque commerciale roumaine, la plus importante banque du pays. Celle-ci a dû faire face à l'assaut des Roumains qui ont demandé le remboursement immédiat de leurs épargnes. Lundi 5 juin, c'était au tour de la Banque populaire roumaine qui, prise dans le tourbillon des retraits massifs, a dû fermer ses portes et annoncer qu'aucun remboursement ne serait effectué avant six mois.

Le scénario qui a déstabilisé ces trois institutions est le même. Les clients des mutuelles et des banques ont reçu des coups de téléphone anonymes leur apprenant que leurs investissements risquaient de partir en fumée. La plupart d'entre eux se sont précipités pour retirer leurs épargnes, provoquant une crise de liquidités.

### PLUSIEURS ARRESTATIONS

Cette série d'attaques contre le système financier a conduit le Fonds monétaire international (FMI) à repousser, le 31 mai, la signature d'un accord avec Bucarest. Le prêt de 500 millions de dollars que la Roumanie devait obtenir de cet organisme conditionne également le déblocage des fonds réservés au pays par l'Union européenne et la Banque mondiale. Un retard dans ces financements en pleine année électorale — des élections législatives et présidentielle sont prévues à l'automne — fragilise l'économie.

Le FMI a demandé aux autorités roumaines de clarifier cette crise avant de signer un accord de prêt. Le parquet roumain a ouvert, il y a une semaine, une enquête soldée par plusieurs arrestations, tandis que le gouvernement a créé une commission chargée de faire la lumière sur cette affaire. Le FMI a déjà reçu une lettre d'intention des autorités roumaines et s'apprêtait à prendre une décision dès mercredi.

Néanmoins, une question hante la population : qui a déclenché les attaques contre le système financier du pays ? Une partie de la presse locale incrimine l'ex-président Ion Iliescu, soupçonné de vouloir détourner l'attention des Roumains d'une enquête menée par la justice française au sujet de détournements de fonds *(lire ci-dessous)*. Selon cette hypothèse, certains services de renseignement, héritiers de l'ex-Securitate, souhaiteraient ramener Ion Iliescu dans le fauteuil présidentiel afin de protéger leurs intérêts.

***M. Br.***

# Jimbolia, plaque tournante du trafic pétrolier vers la Serbie

**BUCAREST**
*de notre correspondant*

Jimbolia, dernier arrêt avant de franchir la frontière roumano-serbe, est une ville en état de mort clinique. Seuls quelques bistrots aux terrasses improvisées sur le parvis de la gare animent un peu l'atmosphère de cette ville de treize mille habitants dont la moitié sont au chômage. Figé devant son verre, Nicolae scrute l'horizon. Là-bas, à trois kilomètres d'ici, c'est la terre serbe. *« Ah, le bon vieux temps,* soupire-t-il. *Avant, ça bougeait dans tous les sens. Des trains arrivaient, d'autres partaient, il n'y avait pas une minute de répit. »* Jimbolia a servi de plaque tournante à la contrebande de pétrole à destination de la Serbie. En 1994-1995, lors de l'embargo décrété par l'ONU contre la Yougoslavie, la machine de guerre de Milosevic en Bosnie a été alimentée en pétrole via Jimbolia. Des dizaines de milliers de tonnes d'hydrocarbures en provenance de Russie, d'Irak et de Libye ont été acheminées en Yougoslavie à travers la Roumanie, sous le nez de l'ONU, basée à Timisoara, à cinquante kilomètres de Jimbolia.

Cette révélation est choquante, entre autres pour les Roumains, qui viennent d'apprendre la nouvelle. *« Les opérations ont été très bien ficelées,* se souvient un employé des chemins de fer. *Les convois de pétrole arrivaient la nuit. Nous étions obligés d'éteindre les lumières pendant qu'une locomotive serbe se garait en douceur et récupérait les garnitures de citerne. Les transports étaient contrôlés par des officiers des renseignements, l'ex-Securitate, qui parlaient d'intérêt national. »* Le mot magique. Au nom de l'intérêt national, les services de renseignement de Timisoara ont cautionné l'opération de contrebande de pétrole en plein embargo contre la Yougoslavie. Virgil Magureanu, alors chef des renseignements, déclare avoir informé les plus hautes autorités de l'Etat. L'amitié que le président Ion Iliescu, en place de 1990 à 1996, éprouvait pour Slobodan Milosevic n'est plus un secret.

Pourquoi n'en parle-t-on qu'aujourd'hui ? Ces révélations ont été rendues possibles grâce à une enquête menée par la justice française. Le ministère français de la justice a adressé au parquet roumain une commission rogatoire après avoir découvert des opérations de détournement de fonds entre la Roumanie et la France. Adrian Costea, ressortissant roumain installé en France, y était accusé d'activités illicites d'import-export de pétrole avec la Roumanie. Il a reconnu avoir importé du pétrole de Russie, d'Irak et de Libye à destination de la Roumanie, mais nie toute implication dans le trafic roumano-serbe. Un point de vue difficile à défendre depuis que l'enquête française a découvert qu'une partie des bénéfices tirés par Costea de ces opérations a été utilisée pour financer la campagne électorale d'Ion Iliescu en 1996. Les proches de celui-ci ont été entendus à Bucarest, il y a trois semaines, par le juge d'instruction parisien Henri Pons, chargé de cette affaire.

A Jimbolia, la panique s'est emparée des services de douane, qui avaient accepté, sous la pression du service roumain des renseignements, de donner le feu vert aux convois de pétrole qui transitaient par leur gare. Ceux-ci étaient acheminés jusqu'à Kikinda, ville serbe située à proximité de la frontière roumaine, d'où ils prenaient le chemin des raffineries de Pancevo. C'est ainsi que la machine de guerre yougoslave a très bien fonctionné en Bosnie pendant l'embargo de 1994-1995. Presque toutes les traces écrites de cette contrebande d'Etat ont disparu.

### UN VÉRITABLE PACTOLE

Pourtant, une enquête menée par le quotidien roumain *Evenimentul Zilei*, fin mai, a découvert quelques documents égarés dans un ancien dépôt de la gare de Jimbolia. Rien que dans ces papiers, il est question de trente-sept mille tonnes de pétrole exportées en Serbie, à un prix quatre fois supérieur au prix du marché. Un véritable pactole, de l'ordre de plusieurs millions de dollars, pour les trafiquants.

Les magistrats français ont demandé fin mai la réouverture du dossier « jimbolia », afin de clarifier les activités d'une des sociétés d'Adrian Costea, Star Trade Invest, impliquée dans cette affaire. Le parquet militaire roumain avait fermé ce dossier, qui remontait jusqu'à Vasile Petrea, le chef du service de renseignement de Timisoara, qui a dirigé le trafic. Aujourd'hui, le parquet de la Cour suprême de justice de Bucarest a ouvert une nouvelle enquête. Néanmoins, la saga ne fait que commencer. Lundi 5 juin, les magistrats français ont adressé à leurs homologues roumains une deuxième commission rogatoire afin d'interroger l'ex-président Ion Iliescu sur les fonds détournés par Adrian Costea à son bénéfice. Il est donné favori dans les sondages pour l'élection présidentielle, qui se tiendra à l'automne.

Entre-temps, la Roumanie a levé partiellement, en avril, l'embargo contre la Yougoslavie, et s'apprête à exporter des hydrocarbures au Monténégro et dans sept villes serbes contrôlées par l'opposition à Milosevic. La décision a été prise dans le respect des restrictions imposées par la communauté internationale à la Yougoslavie. Certes, la Roumanie actuelle ne peut être confondue avec la Roumanie du temps d'Ion Iliescu. Mais qui peut garantir que les intérêts et le pouvoir des services de renseignement ne vont pas jouer, une fois de plus, en faveur du régime blâmé de Belgrade ?

Un retour d'Ion Iliescu à la présidence n'est pas de nature à rassurer les chancelleries occidentales. La victoire que son parti a emportée lors des élections municipales du 4 juin le fait pressentir comme le candidat ayant les meilleures chances d'atteindre le fauteuil présidentiel. La question est là : l'Union européenne acceptera-t-elle en son sein une Roumanie dirigée par un président suspecté de trafic de pétrole au bénéfice d'un Etat désavoué par la communauté internationale ?

***Mirel Bran***

# Silvio Berlusconi se présente comme le sauveur de l'Italie

## Dans la perspective des prochaines élections, le magnat de l'audiovisuel veut « rétablir la liberté et une démocratie véritable »

**ROME**
*de notre correspondant*

Silvio Berlusconi parle désormais comme s'il avait déjà gagné les élections. Ce n'est que l'affaire de quelques mois, juste le temps d'attendre que l'interrègne de Giuliano Amato se termine à l'automne ou au printemps prochain. « Il Cavaliere » à la tête de l'opposition est prêt. Fort de son succès aux élections régionales du 16 avril et de l'échec de ses adversaires au référendum du 21 mai, et les sondages lui donnant toujours une large avance, Silvio Berlusconi se met déjà dans la peau du futur président du Conseil.

**ANALYSE**

« Il Cavaliere » a commencé son opération de charme

Avant même l'ouverture de la campagne il fera connaître, a-t-il promis, son gouvernement composé d'une douzaine de personnes dont la plupart ne sont déjà plus un secret. Il présentera un programme, un agenda et une liste d'une dizaine de grands travaux jugés nécessaires.

Au cours d'une récente rencontre avec la presse étrangère, Silvio Berlusconi a aussi déclaré qu'il faudra *« rétablir la liberté et une démocratie véritable »* dont les principes sont, selon lui, mis à mal par les héritiers de l'ancien Parti communiste qui monopoliseraient les portefeuilles dans l'actuel gouvernement. *« L'Italie a besoin de retourner à une vraie démocratie issue des urnes, car celle qui soutient Giuliano Amato n'est plus celle des élections de 1996. »* Il va aussi falloir réorganiser l'Etat, car sa conception est *« vieille et obsolète. Il faut reconstruire d'autres structures dans le domaine de la sécurité, de la santé, de l'éducation, du fisc »*. La liste n'est pas exhaustive. L'essentiel est de *« modifier l'étatisme, le centralisme »* et de donner libre cours au libéralisme. Silvio Berlusconi n'est pas hostile à la mise sur pied d'une Assemblée constituante qui permettrait de rafraîchir la Constitution de 1947 et d'instaurer la deuxième République.

### « UNE OU DEUX LÉGISLATURES »

Enfin troisième chantier : l'économie. *« Il faut redonner confiance et optimisme aux chefs d'entreprise. Qu'ils recommencent à investir, à être compétitifs, à croire en notre développement. Personne à gauche n'a été capable de le faire, même de l'imaginer. La gauche ne comprend rien à l'économie de marché. Elle a une hostilité de fond envers le privé. Son idéologie voit dans la propriété privée la racine de tous les maux. »* Ses modèles sont Margaret Thatcher, Ronald Reagan et, en dernier lieu, José Maria Aznar, qui a su créer 1,6 million d'emplois en Espagne. Les recettes devraient être celles qu'il avait prônées en 1994, en promettant alors la création d'un million d'emplois. Aujourd'hui, il est beaucoup plus ambitieux et fixe comme objectif de réduire de moitié le nombre de chômeurs au cours de la prochaine législature. Pour faire de l'Italie *« un pays moderne et profondément ancré dans l'Europe, il faudra une ou deux législatures, car la situation est difficile »*.

Rien n'effraie Silvio Berlusconi, l'homme le plus riche du pays, qui affirme ne plus s'occuper de ses affaires depuis six ans (depuis qu'il a décidé de se lancer dans la politique). Il se présente comme le sauveur, l'homme qui, après avoir réussi en affaires, est parvenu à fonder un parti (Forza Italia). Silvio Berlusconi a vite appris en politique. Confiant, il abandonne son ton agressif et veut montrer un profil rassurant et modéré à destination des capitales étrangères. Son allié Umberto Bossi et la Ligue du Nord ? *« On ne peut pas* (les) *comparer avec des mouvements qui ont des racines racistes. La Ligue n'est ni raciste, ni antisémite, ni xénophobe. Elle a été indépendantiste mais, depuis qu'a été approuvée la monnaie unique, elle ne l'est plus. Elle est convaincue du fédéralisme, position que nous partageons et que nous ferons progresser. »*

### « UN EUROPÉEN DE FAIT »

Il n'est donc pas question de dresser des parallèles avec Jörg Haider et l'Autriche. Considéré comme un Européen timoré, Silvio Berlusconi veut également rassurer sur ce point en se définissant comme *« un Européen de fait »*, qui estime que l'Union ne doit pas seulement être *« une alliance d'Etats. On doit poursuivre l'intégration en collaboration avec les Etats-Unis, mais avec notre propre autonomie, notre propre défense »*. Quant à la proposition de Joshka Fischer, *« cela doit être la voie, même s'il y aura beaucoup de difficultés à surmonter. En fin de compte, les résistances nationales seront vaincues »*.

Chez lui, le magnat de l'audiovisuel se montre favorable notamment à la mise sur pied d'une nouvelle loi électorale. *« Nous sommes ouverts à toutes les propositions, à condition que l'on aboutisse au bipolarisme, à la gouvernabilité, à la stabilité. »* Il est même prêt à faire adopter immédiatement la loi sur le conflit d'intérêts actuellement bloquée au Sénat. *« Ce sera la première loi que je ferai approuver par le Parlement, si elle ne l'est pas avant les élections »*, affirme-t-il. Après un beau rétablissement, trois bagarres électorales gagnées et un conflit avec la justice sur le point de tourner en sa faveur, même s'il est loin d'être terminé, l'homme a commencé son opération de charme.

***Michel Bôle-Richard***

# Brésil : un puissant propriétaire terrien condamné à la prison

**BELEM.** Un puissant propriétaire terrien brésilien, Jeronimo Alves Amorim, a été condamné à dix-neuf ans et six mois de prison, mardi 6 juin à Belem, pour avoir commandité le meurtre d'un syndicaliste. L'homme a été reconnu coupable devant la cour d'appel de justice de l'Etat de Para (Amazonie) par la majorité des jurés, par six voix contre une, d'avoir commandité le meurtre du syndicaliste Expedito Ribeiro de Souza, en février 1991. *« Nous avons réussi à prouver que le crime était prémédité »,* a déclaré l'avocat de l'accusation, Me Luis Greenhlagh.

*« Ce procès est historique et casse pour la première fois au Brésil l'impunité de l'élite agraire. C'est une victoire de la société civile qui a réussi par ses pressions à faire avancer le procès en dépit de tous les obstacles. Cela va créer un précédent »,* a déclaré le père Henry des Roziers, un dominicain français qui travaille comme avocat des paysans sans terre et participait au jugement du *« fazendeiro »* comme assistant de l'accusation. – *(AFP.)*

# L'ancien président Suharto perd un procès contre « Time »

**DJAKARTA.** Un tribunal de Djakarta a rejeté, mardi 6 juin, une requête en diffamation présentée par l'ancien président Suharto contre *Time*, lequel avait évalué, en mai 1999, à 15 milliards de dollars (16,5 milliards d'euros) la fortune accumulée par la famille de l'ancien chef d'Etat indonésien en trente-deux ans de pouvoir. La Cour a estimé que l'enquête incriminée était *« fondée sur des faits »* et que l'hebdomadaire américain avait le droit de ne pas révéler ses sources. La Cour n'a pas demandé à *Time* de justifier son assertion selon laquelle Suharto, avant de quitter le pouvoir, avait transféré 9 milliards de dollars (10 milliards d'euros) de Suisse en Autriche. Ce jugement a été salué par la presse indonésienne comme une victoire.

Assigné à résidence la semaine dernière, Suharto avait réclamé des dommages et intérêts d'un montant de 27 milliards de dollars. Le procès de l'ancien président pour corruption devrait s'ouvrir le 10 août, a récemment annoncé le bureau du procureur général. – *(Corresp.)*

## DÉPÊCHES

■ **PROCHE-ORIENT : Israéliens et Palestiniens reprendront** leurs négociations de paix au début de la semaine prochaine dans la région de Washington, en prélude à un sommet le 14 juin à la Maison Blanche entre Bill Clinton et le président palestinien Yasser Arafat, a annoncé, mardi 6 juin, la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, lors d'une conférence de presse à Ramallah. – *(AFP.)*

■ **IRAN : Téhéran et le dirigeant palestinien** résidant à Damas, Ahmed Jibril, ont démenti, mardi 6 juin, les accusations du *« transfuge »* iranien Ahmed Behbahani, diffusés par la chaîne américaine CBS, selon lesquelles ils auraient organisé ensemble l'attentat de Lockerbie, le 21 décembre 1988, qui a fait 270 morts. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : l'Eglise orthodoxe russe a qualifié de *« sage »,*** mardi 6 juin, la décision du président Vladimir Poutine de ne pas inviter Jean Paul II à Moscou. M. Poutine *« comprend que cette question doit être examinée compte tenu des relations entre le Vatican et l'Eglise orthodoxe russe »,* a souligné un porte-parole de l'Eglise russe. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS :** une arme laser a été testée, mardi 6 juin, avec succès, contre une roquette, par les experts du centre américain d'essais de missiles à White Sands (Nouveau-Mexique). Soutenu financièrement par les Etats-Unis, ce programme, baptisé THEL (*tactical high energy laser),* vise à permettre à Israël de déployer à ses frontières un système de destruction en vol de katiouchkas. – *(AP.)*

■ **SALOMON : de violents affrontements opposaient encore, mercredi 7 juin,** deux milices rivales après une tentative de coup d'Etat aux îles Salomon, dans le Pacifique sud. Plusieurs milliers d'hommes des forces de l'Aigle de Malaita (MEF), à l'origine du putsch de lundi, et leurs adversaires, des Combattants pour la liberté d'Isatabu (IFM), seraient engagés dans une bataille près de l'aéroport international, à une dizaine de kilomètres de la capitale Honiara. – *(AFP.)*

# Le juriste Ferenc Madl élu président de Hongrie

**BUDAPEST.** Le Parlement hongrois a élu, mardi 6 juin, Ferenc Madl, un avocat conservateur de soixante-neuf ans, président de Hongrie pour un mandat de cinq ans. M. Madl succédera le 4 août à l'ancien dissident Arpad Goencz, qui termine son second mandat à ce poste qui, en Hongrie, est largement symbolique. Professeur d'université, M. Madl avait servi comme ministre dans le premier gouvernement après la chute du régime communiste. Il a été élu, mardi, au troisième tour par 243 voix, soit 67 de plus que les 176 requis pour la majorité simple. Il avait échoué aux deux premiers tours, pour lesquels est requise une majorité des trois quarts.

M. Madl était le candidat des deux principaux partis de la coalition de centre droit du premier ministre Viktor Orban. Les partis d'opposition avaient approuvé sa candidature, sans donner de consigne de vote à leurs membres. Seule l'extrême droite, le Parti de la vie et de la justice, qui ne dispose que de 12 sièges, s'est opposée à son élection. – *(AFP.)*

# La politique sociale européenne fera partie des priorités de la présidence française de l'UE

## Paris veut faire adopter, au cours du second semestre, un agenda social ambitieux

**Devant le conseil des ministres européens du travail et des affaires sociales, la ministre française Martine Aubry a présenté, mardi 6 juin, ses priorités pour la présidence de l'Union, que la France exercera à partir de juillet. Rappelant l'importance pour la France de l'agenda social, qui doit être adopté au sommet de Nice, en décembre, elle a défendu la mise en place d'une politique sociale européenne *« autonome ».***

**LUXEMBOURG**
*de notre envoyé spécial*

Promouvoir une Europe plus créatrice d'emplois de qualité ; avancer dans la construction d'une Europe plus solidaire et doter l'Union d'un agenda social afin de guider son action au cours des cinq prochaines années : telles seront, dans le domaine de la politique sociale, les priorités de la présidence de l'Union, que la France exercera au cours du prochain semestre. Ces priorités ont été présentées par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité du gouvernement de Lionel Jospin, devant le conseil des ministres des Quinze qui s'est tenu, mardi 6 juin, à Luxembourg.

*« Depuis le sommet européen de Luxembourg, la politique sociale européenne existe de façon autonome »,* affirme Mme Aubry, apparemment convaincue qu'à côté des politiques nationales, le processus ainsi engagé par les Quinze en novembre 1997 au niveau communautaire contribue de manière appréciable à l'amélioration de la situation de l'emploi. Après deux ans et demi d'existence, ce processus de Luxembourg arrive à mi-parcours. Il conviendra donc d'évaluer la coopération ainsi entreprise (pertinence des programmes nationaux d'emploi, résultats obtenus grâce à l'échange de bonnes pratiques...), mais aussi de préparer les lignes directrices sur lesquelles s'appuieront les programmes nationaux de 2001. Afin de tenir compte de la stratégie approuvée par les chefs d'Etat et de gouvernement à Lisbonne en mars, celles-ci devraient, selon la France, s'enrichir de nouveaux objectifs plus concrets et quantifiés : *« Je pense aux emplois dans les services, à l'égalité entre hommes et femmes, aux nouvelles technologies, aux stratégies locales d'emploi »,* a expliqué Mme Aubry, qui a rappelé l'objectif fixé à Lisbonne d'un taux d'emploi global proche de 70 % d'ici à 2010, contre 61 % aujourd'hui.

La France souhaite que soient renforcées les dispositions des lignes directrices portant sur l'*« adaptabilité »* des entreprises et de leurs travailleurs aux changements économiques et technologiques. Il s'agit d'allier flexibilité et sécurité, de trouver les moyens – notamment par la formation continue – pour que la nouvelle organisation du travail ne rende pas le statut des salariés plus précaire. Sous cette tête de chapitre, la France souhaite également que soit adoptée, en renforçant la proposition de la Commission, la directive sur l'information et la consultation des travailleurs au niveau national.

Mme Aubry s'est montrée, en revanche, plutôt pessimiste quant à la possibilité de débloquer la directive instaurant un statut de société commerciale européenne. Le débat, qui oppose en particulier l'Espagne à l'Allemagne, bute sur les modalités d'association des salariés à la gestion de leurs entreprises.

La construction d'une Europe plus solidaire passe par la lutte contre les exclusions. Celle-ci est une condition nécessaire si l'Union veut retrouver le plein emploi, alors qu'elle va être maintenant confrontée au noyau dur des chômeurs, qui connaissent un cumul de difficultés. Lors du Conseil européen de Nice, la France s'efforcera de faire adopter une série d'objectifs – accès au logement, aux soins... – qui serviront ensuite de base aux plans nationaux. Mme Aubry, qui entend que les organisations non gouvernementales (ONG) soient associées à ces travaux, les a invitées à participer au conseil informel des ministres qui se tiendra à Paris le 8 juillet.

### L'AVENIR DES RETRAITES

C'est sous la présidence française que devraient être également adoptés la directive contre la discrimination dans l'emploi ainsi que le programme d'action communautaire pour lutter contre les discriminations. En matière de protection sociale, la ministre, tout en sachant qu'il s'agit là d'un domaine relevant des compétences nationales, a l'intention d'engager un débat sur l'avenir des retraites.

Enfin, l'adoption en décembre à Nice d'un agenda social couvrant les cinq années à venir, préparé en étroite liaison avec les Parlements, les partenaires sociaux, les ONG, devrait permettre, a expliqué Martine Aubry, de conceptualiser le modèle social européen, d'afficher les étapes de la politique que les Quinze entendent mener.

***Philippe Lemaître***

## *Une directive contre la discrimination raciale*

**Conformément aux orientations fixées par le traité d'Amsterdam (article 13), l'Union européenne (UE) est en train de se doter d'une législation contre la discrimination raciale. La première directive, qui concerne *« la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique »,* a été approuvée par les ministres des affaires sociales des Quinze, mardi 6 juin à Luxembourg. Une deuxième directive visant plus particulièrement les discriminations en matière d'emploi devrait être adoptée au cours du second semestre sous présidence française, ainsi qu'un « programme d'action » (la Commission européenne propose de le doter de 100 millions d'euros sur six ans) afin d'appuyer les efforts des états membres pour une application effective des deux textes. La plupart des Etats membres possèdent déjà dans leurs législations nationales des dispositions visant à lutter contre la discrimination raciale et les directives européennes. – *(Corresp.)***

# Vers un salaire unique pour les députés européens

**BRUXELLES**
*de notre bureau européen*

A travail égal, salaire égal : les députés européens devraient toucher un revenu unique, imposé de manière uniforme, pour l'ensemble de l'Union. Mais ils ne devraient plus avoir, en contrepartie, la possibilité d'utiliser leurs indemnités de fonctionnement pour arrondir leurs fins de mois. Tel est le sens de la recommandation qu'a rendue, mardi 6 juin à Bruxelles, le groupe de six experts chargé par le Parlement européen de réfléchir à la réforme du statut des eurodéputés.

Le principe du salaire unique avait été retenu par le Parlement dès 1998, mais sa mise en œuvre a soulevé des désaccords avec les gouvernements. Il permettrait de mettre fin à une situation disparate, chaque député étant actuellement payé comme ses homologues nationaux. Le parlementaire italien, le mieux rémunéré de tous, touche un salaire brut de 9 975 euros (65 431 francs) tandis que l'Espagnol ne dispose que de 2 879 euros (18 885 francs). Le Parlement avait donc proposé que tous les députés disposent d'une indemnité de 5 677 euros par mois (37 238 francs), équivalente à la moyenne communautaire, qui serait prélevée sur le budget de l'Union et soumise à l'impôt communautaire.

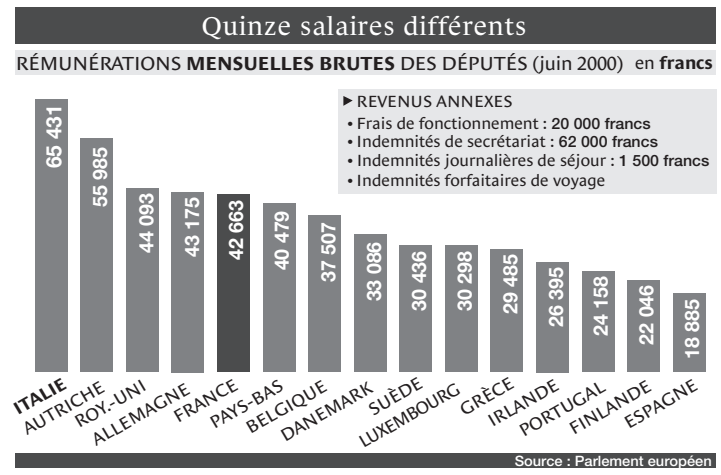


Ce projet avait été fortement modifié par le Conseil des ministres européen. A la demande du Danemark et de la Suède, soucieux d'encadrer les salaires de leur personnel politique et de ne pas avantager les députés européens sur les députés nationaux, celui-ci avait introduit dans ses amendements la possibilité d'une imposition nationale en plus de l'imposition communautaire. Mais il avait surtout demandé un contrôle des revenus annexes touchés par les députés, provoquant une levée de bouclier au Parlement. Ces revenus sont composés d'indemnités de fonctionnement et de secrétariat, d'une indemnité journalière de séjour de 1 500 francs pour les réunions en séance plénière, en commission ou en groupe, et d'une indemnité forfaitaire de voyage. Ils sont perçus par les députés même s'ils ne l'ont pas dépensé, situation à laquelle le Conseil veut mettre fin.

Nommé par la conférence des présidents du Parlement au lendemain des élections de juin 1999, les experts, qui comprennent notamment l'ancien président espagnol de la Cour des comptes européenne, Josef Subirats, et Egon Klepsch, ancien président allemand (PPE) du Parlement européen, ont abondé sur ce point avec les gouvernements. Ils demandent qu'il n'y ait plus de *« rémunérations cachées »,* que les frais de voyage soient remboursés sur une base réelle et que les salaires des assistants soient versés directement par le Parlement. L'administration devrait également contrôler le bon usage de 50 % des frais de fonctionnement.

En revanche, pour parvenir à l'égalité de traitement de tous les élus de l'Assemblée, ils préconisent, comme le Parlement, un salaire unique et une taxation uniforme, c'est-à-dire communautaire. Afin d'éviter qu'un nombre substantiel de députés de grands Etats voient leurs revenus baisser de manière trop importante, ils proposent que le salaire retenu soit plus élevé que la moyenne communautaire actuelle. Un minimum de 7 420 euros par mois est suggéré, certains préconisant 1 000 euros de plus. La fourchette la plus basse est calculée en fonction de ce que touchent les 360 députés des quatre plus grands Etats (Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni).

***Rafaële Rivais***

REUSSIR
▶ CRFPA-EFB
Préparation par IEJ d'août à début septembre.
▶ ENM
De juillet à mi-août +oraux en septembre.
▶ DECF
Stage de 15 jours en août et 15 jours en septembre.
▶ DESCF
2 soirs par semaine + les samedis d'octobre jusqu'aux épreuves.
▶ Concours administratifs
IRA, TACAA, ENI, préparations durant les week-ends
IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement Supérieur privé www.ipesup.fr

ESEC
■ cinéma
■ vidéo
■ numérique
■ effets spéciaux
assistants de réalisation et assistants de production - assistants de post-production en montage analogique et virtuel - assistants aux effets spéciaux numériques en technologie 2D.
Diplôme homologué par l'État 2 années d'études
www.esec.edu
01 43 42 43 22
21, rue de Cîteaux 75012 Paris
enseignement supérieur libre

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés
SUP'AVOCAT
Session intensive d'été Août / septembre
Cours par correspondance d'été : juin / septembre
✸ Toutes matières écrites
✸ Préparations orales sur place
✸ Enseignants : avocats et professeurs d'université
✸ Petits groupes
Taux de réussite exceptionnel.
Tél. : 01 42 24 10 72
www.isth-es.com

# L'OTAN a violé la législation internationale au Kosovo selon Amnesty

**L'ORGANISATION** du traité de l'Atlantique nord (OTAN) a violé la législation internationale lors de la crise du Kosovo en bombardant des cibles tout en sachant que des civils seraient tués, estime, mercredi 7 juin, Amnesty International. L'organisation précise qu'elle ne porte pas de jugement sur l'aspect moral ou légal de la campagne aérienne de onze jours de l'alliance occidentale. Mais elle a demandé qu'une enquête soit menée concernant les attaques sur des ponts stratégiques, le bâtiment de la télévision et la radio serbes.

*« Les Etats membres de l'OTAN doivent traduire en justice chacun de leurs ressortissants suspectés d'être responsables de violations graves de la législation humanitaire internationale »,* explique Amnesty dans un communiqué. *« Le bombardement* [le 23 avril 1999] *du siège de la radio et la télévision publiques serbes, qui avait causé la mort de seize civils, était une attaque délibérée d'une cible civile et en cela constitue un crime de guerre »,* poursuit le document. La semaine dernière, Carla Del Ponte, procureur général du Tribunal pénal international sur la Yougoslavie (TPIY), avait déclaré au Conseil de sécurité de l'ONU que rien ne justifiait l'ouverture d'une enquête sur la base des accusations de violations par l'OTAN.

### « SANS FONDEMENTS »

Amnesty ajoute que les bilans serbes font état de quatre cents à six cents morts parmi les civils, mais que le nombre pourrait avoir été *« significativement réduit si les forces de l'OTAN avaient complètement respecté les règles de guerre ».* L'organisation exhorte l'OTAN à mettre en place un mécanisme pour garantir une conception commune des règles de guerre parmi ses dix-neuf membres et pour clarifier ses structures de commandement et de prise de décision. Les questions des *« règles d'engagement »* de l'OTAN – en particulier l'exigence que les avions bombardiers se placent à plus de 15 000 pieds (4 500 mètres) pour se protéger des tirs antiaériens – rendent le respect de la législation humanitaire *« quasiment impossible »,* ajoute le texte.

Dans un communiqué publié mercredi, le secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, a jugé *« sans fondements »* les accusations d'Amnesty et affirmé que l'OTAN *« a fait tous les efforts pour réduire les pertes civiles ».* – *(AFP, Reuters.)*

**GOUVERNEMENT** **Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, a annoncé, mardi 6 juin, à l'Assemblée nationale, que quatre licences de téléphonie mobile à la norme UMTS seront attribuées, en France, d'ici à juin 2001, au prix de 32,5 milliards de francs chacune. ● L'ATTRIBUTION résultera de l'examen des dossiers présentés par les candidats. Le produit de cette opération sera affecté pour l'essentiel au fonds de réserve des retraites. ● QUATRE OPÉRATEURS sont sur les rangs : France Télécom, Vivendi, Bouygues et Suez Lyonnaise-Telefonica. Ils ont agi, depuis deux mois, auprès du gouvernement et des parlementaires, pour écarter la mise aux enchères de ces licences. ● PDG de Vivendi, Jean-Marie Messier a dénoncé le coût des licences, assimilé par Alain Madelin à un *« impôt »*. Jean-Louis Debré (RPR) dénonce *« un choix idéologique »*.**

# Les licences de téléphonie financeront « pour l'essentiel » les retraites

## Laurent Fabius a annoncé à l'Assemblée nationale la méthode d'attribution des nouvelles licences du téléphone mobile de troisième génération. Les quatre candidats retenus verseront chacun 32,5 milliards de francs sur quinze ans, soit un total de 130 milliards

**EN TROIS MOIS**, entre le 7 mars et le 6 juin, cette valeur est passée de 9 milliards à 130 milliards de francs. Elle a été multipliée par plus de quatorze ! Il ne s'agit pourtant pas d'une start-up à la mode de la Netéconomie, mais des quatre licences du téléphone mobile de troisième génération – la fameuse technologie Universal Mobile Telecommunications Standard (UMTS), qui permettra, à partir de son portable, de téléphoner, d'avoir accès à l'Internet et de transmettre des images – que l'Etat s'apprête à attribuer pour les quinze prochaines années.

Que s'est-il donc passé pendant ces quelques semaines ? L'arrivée de Laurent Fabius au ministère de l'économie et des finances, le 27 mars, est un premier élément de réponse, même si le nouvel hôte de Bercy ne se saisit pas immédiatement du dossier, alors aux mains du secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret. Le ministre, qui doit gérer de front ses nouvelles obligations avec un cabinet qu'il a du mal à constituer, met un peu de temps avant de se rendre compte qu'il dispose peut-être là d'une « cagnotte » inespérée. L'exemple britannique lui ouvre les yeux : le 27 avril, la procédure de mise aux enchères des licences UMTS s'achève outre-Manche ; elle rapporte aux caisses de l'Etat la somme de 38,5 milliards d'euros, soit plus de 250 milliards de francs.

Dans ce contexte, la proposition qu'avait transmise, le 7 mars, l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) au ministre de l'économie, en l'occurrence Christian Sautter, pour les modalités d'introduction de l'UMTS en France, ne satisfait pas M. Fabius. Celle-ci prévoit que les opérateurs qui se verront attribuer ces licences seront choisis sur dossier au vu de critères répondant à certains objectifs, en matière d'aménagement du territoire et de service public par exemple. Cette procédure, appelée « soumission comparative », devait rapporter à l'Etat 9 milliards de francs sur quinze ans. Une somme dérisoire, estime-t-on alors à Bercy ; une somme qui convenait parfaitement aux Bouygues, Vivendi ou France Télécom, qui devront par ailleurs investir chacun une trentaine de milliards de francs pour la construction du réseau UMTS.

Dès lors, la réflexion s'engage. Les enchères, dont les experts estiment qu'elles pourraient rapporter plus de 200 milliards de francs, ne sont plus exclues. L'ART s'oppose fermement, alors, à cette solution, tout comme les opérateurs industriels, qui, selon un proche de M. Fabius, *« se disent prêts à consacrer entre 80 et 100 milliards de francs à l'achat des licences »*. Le gouvernement doit concilier le désir des contribuables de récupérer ainsi le plus d'argent possible et celui des consommateurs de payer ces nouveaux services de téléphonie mobile le moins cher possible. Sans, pour autant, prendre de risques pour la valeur de l'entreprise publique France Télécom, qui pourrait souffrir d'un prix trop élevé des licences de téléphone. Finalement, après plusieurs semaines de discussions, de lobbying, de réflexion, M. Fabius a tranché, *« en concertation étroite avec le premier ministre »*, a-t-il précisé à l'Assemblée nationale, où il a annoncé, mardi 6 juin, la décision gouvernementale.

Les opérateurs sont rassurés : il n'y aura pas d'enchères. Le gouvernement a retenu la procédure de la soumission comparative prônée par l'ART, en vertu de laquelle les autorisations aux opérateurs sélectionnés seront attribuées avant la fin du premier semestre 2001. Il en a considérablement modifié, toutefois, les conditions financières : chaque opérateur versera 32,5 milliards de francs sur quinze ans, la moitié de cette somme devant être déboursée sur les deux premières années. Au total, donc, 130 milliards de francs rentreront dans les caisses de l'Etat, dont 65 milliards pour les deux années 2001 et 2002. *« Les marchés n'ont quasiment pas bougé »*, se félicitait un conseiller de Bercy, juste après les annonces de M. Fabius dans l'hémicycle. Et les opérateurs n'ont pas réagi de manière très virulente.

### RETRAITES, « POUR L'ESSENTIEL »

*« Ce montant est supérieur à celui retiré des procédures espagnole et scandinave, mais inférieur à l'expérience britannique, compte tenu de la couverture du territoire, de la durée des licences et de l'équilibre souhaité pour les consommateurs et les industriels »*, a expliqué M. Fabius aux députés. Il est vrai que les licences recouvrent des caractéristiques parfois différentes d'un côté ou de l'autre de la Manche. En Grande-Bretagne, elles sont attribuées pour vingt et un ans et peuvent être cédées en cours de route ; en France, leur durée est de quinze ans, elles ne sont pas cessibles, et les exigences en matière de couverture du territoire sont beaucoup plus importantes.

Que fera donc l'Etat de cette nouvelle « cagnotte » ? Le Parlement n'intervient pas dans l'affectation de ce type de recettes. M. Fabius a indiqué que les 130 milliards de francs que l'Etat encaissera viendront – *« pour l'essentiel »*, a-t-il précisé – abonder le fonds de réserve des retraites, en complément des 1 000 milliards de francs que celui-ci doit recevoir d'ici à 2020 pour remédier aux problèmes de financement prévisibles du système de retraite par répartition. L'essentiel, c'est entre les deux tiers et les trois quarts du total, soit entre 86 et 97 milliards de francs. Le solde sera affecté à la réduction du désendettement, probablement via celle du déficit budgétaire, qui, en 2001, pourrait donc, comme l'a dit M. Fabius au Sénat, un peu plus tard dans l'après-midi de mardi, être inférieur aux 195 milliards de francs prévus.

***Virginie Malingre***

# Les parlementaires se familiarisent avec le dossier de la téléphonie

**IL Y A** de la « friture politique » sur les lignes téléphoniques. Du dossier de l'ouverture aux opérateurs privés du réseau local de France Télécom (« dégroupage ») à l'attribution des licences de téléphonie mobile UMTS, les débats, souvent confidentiels, sont allés bon train ces dernières semaines. A l'exception de DL, la droite en a été pratiquement absente. Les discussions ont été parfois vives au sein du PS, tandis que le PCF faisait monter la pression pour que les entreprises françaises, notamment France Télécom, ne soient pas lésées.

Les opérateurs du secteur ont su convaincre la majorité des élus, à travers des contacts directs ou par la presse, qu'ils ne se remettraient probablement pas d'une mise aux enchères de ces licences. Ces dernières semaines, seule DL avait défendu cette procédure en posant deux questions au gouvernement. Son président, Alain Madelin, l'a répété, mardi 6 juin, quelques heures après l'annonce de Laurent Fabius. *« La mise aux enchères est le système le plus juste et le plus transparent »* et, par son choix, le ministre de l'économie et des finances *« invente l'impôt sur le téléphone mobile »*.

L'UDF a été absente du débat, tandis que le RPR restait en retrait. François Fillon, conseiller politique du parti gaulliste et ancien ministre de la poste et des télécommunications, s'est félicité que le gouvernement ait choisi la *« bonne méthode »*, alors que le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, a dénoncé, mercredi matin sur Europe 1, *« un choix idéologique »*.

### L'ART DANS LE COLLIMATEUR

L'attribution des licences UMTS n'a pas fait l'objet d'un véritable désaccord avec le PCF, alors que celui-ci avait menacé de voter contre le projet sur les nouvelles régulations économiques si le gouvernement autorisait France Télécom à louer son réseau local aux opérateurs privés (*Le Monde* du 28 avril). Les communistes ont été rassurés par l'affectation du produit de la vente des licences au fonds de réserve des retraites. Claude Billard (Val-de-Marne) avait cependant souligné, le 30 mai, que son parti était *« opposé à tout système d'enchères à la britannique »* et ne pourrait *« souscrire à une solution qui ne comporterait pas de fortes obligations de service public »*.

Le débat a été nourri au sein du PS, notamment lors de la réunion du groupe socialiste, puis au bureau national. Paul Quilès (Tarn), ancien ministre de la poste lui aussi, s'est montré très hostile aux enchères. Vendre ces licences trop cher entraînerait une répercussion sur les prix des services et en interdira l'accès aux couches modestes de la population, avait-t-il plaidé, le 10 mai, devant le groupe PS de l'Assemblée. En outre, cela fragiliserait les opérateurs français dans la compétition internationale. Didier Mathus (Saône-et-Loire) avait alors sèchement répliqué à l'ancien ministre que *« les fréquences constituent un bien public et que celui-ci a un prix »*.

M. Mathus a mis ce débat à profit pour dénoncer l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), opposée aux enchères. *« L'ART n'est absolument pas indépendante*, dénonce-t-il. *C'est un organisme politique contrôlé par des gens de droite, qui a démontré qu'il n'a rien d'une instance d'expertise respectable. »* Jugeant qu'elle *« outrepasse son rôle »*, le député prévient qu'*« il faudra s'en occuper »* dans les mois à venir.

***Jean-Michel Bezat***

# Des poids lourds industriels capables de faire valoir leur cause

**QUAND** ils ont compris que Laurent Fabius n'accepterait pas, en l'état, la proposition initiale de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), qui prônait une attribution des licences par soumission comparative et pour une somme modique – 9 milliards de francs au total sur quinze ans –, Bouygues, Vivendi, France Télécom ont eu peur. Et se sont mis en quatre pour éviter le pire. Suez-Lyonnaise, dont l'ancien président du conseil de surveillance, Jerôme Monod, vient de rejoindre son ami Jacques Chirac à l'Elysée et qui devrait entrer dans le secteur de la téléphonie mobile en récupérant la quatrième licence UMTS, poursuivait les mêmes objectifs.

Le pire, c'était d'abord, plus encore que le prix, les enchères et le nombre de licences attribuées, que le gouvernement a un moment songé faire passer de quatre à cinq. Les opérateurs ont joué la carte de l'ART, dont les membres ont tous été nommés par la droite, et celle de la Commission supérieure des postes et télécommunications, composée principalement de parlementaires et hostile, elle aussi, aux enchères. Ils ont ensuite fait valoir leurs arguments auprès de Matignon et de Bercy, où l'on confirme les avoir reçus plusieurs fois dans le cadre des consultations organisées sur le sujet.

France Télécom, dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire, a joué, compte tenu de ce statut public, un rôle particulier. Le groupe de Michel Bon, qui doit participer aux enchères allemandes et qui a payé au prix fort le britannique Orange, détenteur d'une licence en Angleterre, aurait peu apprécié de subir aussi sur son territoire des enchères. Qui plus est, le gouvernement ne pouvait prendre le risque de voir la valeur en Bourse de France Télécom baisser au vu des sommes à investir dans la technologie UMTS. L'opérateur n'a pas hésité à rappeler qu'il emploie encore 130 000 fonctionnaires, argument auquel les élus communistes sont toujours sensibles. Les opérateurs *« ont leurs relais à l'Assemblée et ils ont plaidé leur cause »*, explique Didier Migaud (PS), rapporteur général du budget, qui n'y voit pas là le signe d'un lobbying forcené. Le député de l'Isère ajoute qu'*« ils ont été plus présents dans la presse »*, sous la forme de tribunes ou d'interviews de Jean-Marie Messier, président de Vivendi, ou de Martin Bouygues.

***V. Ma. et E. R.***

# Quatre opérateurs potentiels contraints d'adapter leurs stratégies de développement

● **FRANCE TÉLÉCOM.** Contrairement à ses deux rivaux français, France Télécom ne joue pas son avenir sur le seul marché français, mais brigue l'obtention de licences UMTS dans de nombreux pays européens. *« Nous ne voulons pas limiter à la France nos moyens financiers »*, a déclaré, mardi, Gérard Moine, directeur des relations extérieures du groupe. Pour mener cette stratégie, la facture s'annonce d'autant plus lourde que, dans les pays qui n'ont pas imposé de droits d'entrée élevés, l'opérateur français a peu de chance d'obtenir des licences. Il n'en n'a pas obtenu en Finlande et en Espagne et ne figure pas au rang de favori en Suède et en Norvège.

En revanche, là où sont ses marchés stratégiques, les gouvernements veulent monnayer très cher les précieuses licences. En Grande-Bretagne, il devra régler le montant de la licence acquise par Orange, soit 44 milliards de francs. Il devra mettre encore plus d'argent pour gagner aux enchères une licence en Allemagne et pour financer des licences en Italie (au minimum 16 milliards de francs selon les désirs du gouvernement italien) et en Belgique. Dès lors, la perspective de débourser 32,5 milliards de francs pour obtenir une licence en France, *« préoccupe »* l'opérateur. M. Moine a indiqué que *« le prix raisonnable aurait été plutôt vers 25 milliards de francs »*. Pour financer cette stratégie européenne, France Télécom compte sur la mise en Bourse de sa future filiale de téléphonie mobile New Orange.

● **VIVENDI.** Mardi 6 juin, Jean-Marie Messier a été le seul patron de groupe téléphonique à critiquer vertement non seulement le prix retenu par le gouvernement, mais aussi le cahier des charges proposé par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). Concernant le prix, M. Messier n'a pas hésité à qualifier d'*« impôt injustifié et destructeur de valeur »* les quelque 16 milliards de francs que le bénéficiaire d'une licence devra régler les deux premières années. *« Nous sommes otages d'une procédure qui nous oblige à repayer pour continuer à exercer le même métier avec une nouvelle technologie »*, a asséné M. Messier. Quant à l'ART, *« les contraintes initialement définies par* [l'autorité] *pour le déploiement d'un réseau UMTS étaient associées à un prix très faible des licences »*, a-t-il dit, ajoutant que, *« le prix ayant changé, les contraintes devront être renégociées »*. M. Messier entend rediscuter le pourcentage de couverture de la population française et les délais pour y arriver, mais aussi l'obligation faite aux trois détenteurs de licences GSM de laisser le nouvel entrant – qui n'aura qu'une licence UMTS – utiliser leurs réseaux pendant trois ou quatre ans. Les critiques étaient même assorties de la menace de *« vérifier la validité juridique de la décision au regard du droit européen »*.

M. Messier, toutefois, a tenu à rassurer les investisseurs : le financement de la quote-part supportée par Vivendi pour l'acquisition d'une licence UMTS est préfinancé par la cession à un consortium bancaire de 3 % de BSkyB, le bouquet de télévision par satellite de Rupert Murdoch pour 1 milliard d'euros.

● **BOUYGUES.** Ni enchères ni cinquième licence : le groupe de communication et de BTP peut afficher une demi-satisfaction. Sa campagne active, commencée dans les colonnes du *Monde* du 10 mai, contre des *« enchères mortelles »*, a été partiellement entendue. Adoptant un profil bas, Bouygues se refuse à tout commentaire tant qu'il ne connaît pas le cahier des charges qui sera imposé par l'ART à chaque candidat, notamment l'étendue et la rapidité demandée pour le développement du réseau. Bouygues, cependant, risque de trouver l'addition très lourde. Selon les premières estimations, le développement d'un réseau UMTS coûte environ 30 milliards de francs. Avec la licence, Bouygues doit trouver une soixantaine de milliards de francs, ce qui nécessite un apport en capital. S'il veut conserver 51 % de sa filiale Bouygues Télécom, il doit trouver une bonne dizaine de milliards de francs très vite. Le groupe a lancé, en mars, une augmentation de capital de 1,5 milliard d'euros. Cet apport doit servir à financer les prochaines augmentations de capital de sa filiale de télécommunications.

Cela suffira-t-il ? Certains observateurs pensent que Bouygues sera obligé de vendre des actifs comme la SAUR (eau) ou Colas (route) pour continuer son aventure dans les télécommunications. D'autres estiment qu'il ne pourra pas échapper à une alliance avec un grand opérateur européen. Le PDG de Deustche Telekom a fait savoir toute l'admiration qu'il a pour Bouygues et pour son patron. Le scénario d'une prise de contrôle par l'opérateur allemand arrangerait à la fois les politiques, qui veulent prouver que le marché français est ouvert, et les concurrents, qui craignent d'être éliminés pour laisser la place à un européen. L'ennui est que ce schéma ne convient ni à Telecom Italia, deuxième actionnaire de Bouygues Télécom, qui se dit prêt à augmenter sa participation, ni à Bouygues, qui ne veut pas abandonner cette activité.

● **SUEZ-LYONNAISE DES EAUX.** *« Notre candidature est européenne »* : c'est ce que le groupe de services a entrepris de démontrer depuis quelques semaines. Dernier arrivant dans les télécommunications en France, Suez-Lyonnaise sait que la voie est étroite. Il serait difficile pour l'ART d'exclure, lors de l'attribution des licences, tout candidat étranger au profit des seuls groupes français. N'ayant aucune activité dans le secteur, Suez paraît être le groupe le plus facile à sacrifier. Conscient du problème, Suez avait réclamé l'attribution d'une cinquième licence, ce qui aurait permis de satisfaire tout le monde. Le gouvernement ne l'a pas suivi. Dans le même temps, le groupe a cherché à se donner une allure européenne. Néophyte dans le secteur, il a choisi de s'allier avec l'opérateur espagnol Telefonica. Une société commune a été créée, détenue à 60 % par Suez et à 40 % par Telefonica. Chacun peut faire appel, avec l'accord de l'autre, à d'autres partenaires. Toute la difficulté, pour ces groupes financièrement à l'aise, va être de passer pour le champion européen.

***Martine Orange et Enguerrand Renault***

professionpolitique.com

TOUT SUR LES CABINETS MINISTÉRIELS, LES ÉLUS, L'ADMINISTRATION EN 35 000 BIOGRAPHIES

professionpolitique.com

# La Mutualité française veut prendre sa part à la « refondation » sur l'assurance-maladie

## Lionel Jospin et Jacques Chirac se succéderont au congrès de la FNMF

**La Fédération nationale de la mutualité française tient son 36e congrès, à Paris, du 8 au 10 juin. Alors que patronat et syndicats se préparent à discuter de l'avenir de l'assurance-maladie, Jean-Pierre Davant, président de la FNMF, estime la représentation patronale trop importante et refuse que la mutualité soit exclue de la discussion. Il annonce, dans *Le Monde*, des propositions pour rénover le paritarisme.**

**LES MUTUELLES** ne sont pas négligées par les politiques. Le 36e congrès de la Mutualité française, qui s'ouvre jeudi 8 juin à Paris et qui durera trois jours, accueillera successivement Lionel Jospin, Martine Aubry et Jacques Chirac. Le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, le Vert Guy Hascoët, sera lui aussi de la partie. C'est que le secteur pèse lourd en France : plus de 5 000 mutuelles distribuent 65 milliards de francs de prestations sociales, dont 54 milliards pour la seule activité complémentaire santé. Après la Sécurité sociale, ce sont les premiers financeurs de la santé.

Pour cette raison, Jean-Pierre Davant, le président de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), première organisation avec 3 000 mutuelles et près de 30 millions de cotisants et d'ayants droit, n'a pas l'intention d'être maintenu à l'écart du chantier de la « refondation sociale » ouvert par le Medef. Sitôt franchie la « *première haie* » de la réforme sur l'assurance-chômage, le patronat envisage en effet de s'attaquer à celle de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM). Un dossier plus que sensible puisque le Medef a, à maintes reprises, menacé de se retirer de cet organisme paritaire. La FNMF, qui fait partie de la majorité de gestion de la CNAM, devrait donc, au cours de ce congrès, prendre ses marques.

Depuis des mois, après avoir fait le tour des confédérations syndicales, la Mutualité française a constitué des groupes de travail qui rendront leurs conclusions jeudi, assorties de propositions pour rénover le paritarisme. Le même jour, la secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat, et son homologue de la CGT, Bernard Thibault, seront d'ailleurs présents au cours d'une table ronde consacrée à l'avenir de la protection sociale. « *Il n'est pas envisageable que nous soyons absents des discussions sur l'assurance-maladie* », déclare au *Monde* M. Davant. « *D'autant plus,* ajoute-t-il, *que celui qui mènera les discussions pour le compte du Medef, Denis Kessler, est aussi le président de la Fédération française des sociétés d'assurances. Comme je ne pense pas que ce soit un surhomme capable de se départager, il serait curieux que les assurances soient représentées et pas les mutuelles.* »

La FNMF veut aller plus loin. Estimant que « *le face-à-face patronat-syndicats n'est peut-être pas la formule la plus adaptée pour représenter les différentes couches de la société française* », elle ressort son concept de « *démocratie sociale* » déjà présenté lors du congrès de Bayonne, en 1994. « *La représentation patronale n'est-elle pas trop forte ? Je pose la question* », déclare M. Davant, qui estime nécessaire, aussi, de « *définir la juste place de l'Etat* ».

### PROJETS SUR LE MÉDICAMENT

La FNMF, qui avait soutenu, en 1995, avec la CFDT, le plan Juppé, ne remet pas en cause le vote chaque année par le Parlement des objectifs nationaux de dépenses de santé, mais elle souhaite qu'une plus grande autonomie soit accordée aux gestionnaires de la CNAM. « *L'Etat est et reste le garant de l'accès aux soins. Il doit fixer le cadre. Les gestionnaires, eux, doivent remplir leur mission et rendre compte* », explique M. Davant, qui met en avant l'« *incertitude aujourd'hui des pouvoirs réels des uns et des autres* ».

Selon le président de la Mutualité française, l'assurance-maladie doit d'autant plus faire l'objet d'une gestion rigoureuse que les besoins de financement vont croître avec les progrès de la recherche. « *Nous ne sommes pas choqués que les dépenses augmentent, nous voulons qu'elles bénéficient à l'ensemble de la population* », affirme M. Davant, qui promet d'annoncer, au cours de son congrès, « *des décisions décoiffantes sur le médicament* », dont les mutuelles de la FNMF assurent, à elles seules, 17 milliards de francs de remboursement. Alors que la ministre de l'emploi et de la solidarité, Mme Aubry, devrait annoncer, sous peu, des mesures concernant le médicament, la FNMF juge qu'il faut « *arrêter de rembourser ceux dont on sait très bien que le service médical est nul* » et abaisser les prix de certains « *trop élevés* ». « *Il faut mettre de l'ordre dans cet immense marché toujours aussi anarchique* », assure M. Davant.

Au cours du congrès, il sera aussi beaucoup question de la profonde réforme du code de la Mutualité destinée à transposer les directives européennes qui font entrer les mutuelles dans le champ de la réglementation communautaire des assurances. A ce sujet, M. Jospin devrait annoncer que le projet de loi, qui a reçu l'approbation des mutualistes (*Le Monde* du 13 avril), sera présenté au conseil des ministres dans la seconde quinzaine du mois de juillet. Par ailleurs, le rapprochement annoncé de la FNMF avec la deuxième organisation, la Fédération des mutuelles de France (FMF), née d'une sission en 1986, devrait également nourrir les débats.

***Isabelle Mandraud***

### *M. Jospin, l'intérêt général et les droits des chômeurs*

**Lionel Jospin a prévenu, mardi 6 juin, que, *« quoi qu'il arrive »* sur la réforme de l'assurance-chômage engagée par les partenaires sociaux, le gouvernement *« préservera le socle des droits fondamentaux des salariés et des chômeurs, mais aussi le respect d'exigences de justice, d'équité, de cohésion sociale ou territoriale ». « C'est dans ce cadre que doivent s'articuler la responsabilité, incontestable, des partenaires sociaux qui négocient des accords et la légitimité, non moins discutable, de l'action politique conduite par les autorités émanant du suffrage universel »,* a affirmé le premier ministre devant le groupe communiste de l'Assemblée nationale. *« Il doit être clair pour tout le monde que le gouvernement est, et restera, le garant de l'intérêt général et d'une volonté de progrès social »,* a averti M. Jospin. C'est la troisième fois que le chef du gouvernement s'exprime sur le sujet. Cette intervention succède à la lettre adressée à l'Unedic par Martine Aubry et Laurent Fabius (*Le Monde* du 6 juin).**

# M. Glavany soutiendra les producteurs d'oléagineux face à Mme Voynet

## En débat, le futur projet de loi sur l'eau

**TOURS**
*de notre envoyé spécial*

Entre l'inauguration, le matin, à Chambéry, du Forum mondial de la montagne et la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale l'après-midi, Jean Glavany a fait une brève apparition au congrès de la Fédération des producteurs d'oléagineux et de protéagineux, qui se tenait à Tours, mardi 6 juin. Ces agriculteurs, qui cultivent du colza, du tournesol, des pois mais aussi des céréales, de la betterave et, parfois, des arbres fruitiers, sont en général classés parmi les exploitants aisés. Ils ne portent pas dans leur cœur le ministre de l'agriculture. Ils l'ont d'ailleurs accueilli bruyamment.

Xavier Beulin, leur président, lui avait lancé, à son arrivée : « *En présidant très bientôt le conseil des ministres européen, on vous donne un peu l'occasion de passer un oral de rattrapage.* » Mais, après le discours lu par le ministre, il n'a pas caché une certaine déception : « *J'ai eu le sentiment que Jean Glavany n'était pas vraiment convaincu de ce qu'il disait.* »

### HOSTILITÉ FRONTALE

Sur deux points-clés de la politique gouvernementale – la modulation des aides européennes et les contrats territoriaux d'exploitation (CTE), par lesquels les agriculteurs s'engagent à diversifier leur activité dans les secteurs social ou de l'environnement –, les producteurs d'oléagineux affichent une hostilité frontale et totale. « *Pour certains de nos adhérents, cette modulation sera un vrai cauchemar* », a prédit M. Beulin. Après une année 1999 où le revenu agricole a baissé en moyenne de 10 %, « *certains d'entre nous pourraient voir leurs recettes amputées cette année de 20 % à 30 %* », a-t-il estimé. Quant aux CTE, ils suscitent plus de ricanements que d'enthousiasme. Dans l'Eure, un département de grande culture, aucun n'a été signé à ce jour, les producteurs préférant développer leur entreprise que d'ouvrir des fermes-auberges ou d'aménager des rives de cours d'eau.

M. Glavany s'est appliqué cependant à rassurer les professionnels, laissant entendre que, prochainement, leur serait accordé un contingent supplémentaire de 70 000 tonnes de carburant végétal (le diester) exonéré de la taxe sur les produits pétroliers. Il a félicité M. Beulin, par ailleurs président de la chambre d'agriculture du Loiret, pour les efforts déployés afin de préserver la nappe phréatique de la Beauce, dont le niveau, depuis deux ans, s'est sensiblement redressé. Connaissant l'hostilité viscérale du monde agricole à l'égard de Dominique Voynet, qui prépare un projet de loi sur l'eau, Jean Glavany a lancé : « *Je ne mésestime pas les effets contre-productifs qu'il pourrait y avoir à taxer lourdement l'eau sans tenir compte de la gestion raisonnée des ressources. Je suis décidé à ce qu'il y ait un débat interministériel approfondi avant toute proposition sur ce sujet. Et je souhaite qu'il puisse avoir lieu à l'automne.* »

La profession réclame aussi le droit de relancer la culture des oléagineux de qualité en Europe. Réponse seulement en 2002, lorsque sera fait, entre les Quinze, un bilan d'étape de la réforme de la politique agricole commune, scellée par l'accord de Berlin de mars 1999.

***François Grosrichard***

# Le quinquennat « sec » suscite de nombreuses réticences parmi les parlementaires de droite et de gauche

## L'intervention télévisée de M. Chirac n'a pas levé les doutes des élus hostiles à la réforme

**A droite comme à gauche, l'intervention télévisée de Jacques Chirac, lundi 5 juin, n'a pas convaincu les députés. Nombreux sont les parlementaires qui s'opposent au quinquennat *« sec »* tel qu'il a été proposé par le chef de l'Etat. Le premier ministre, qui était reçu mardi par le groupe communiste de l'Assemblée nationale, s'est ensuite entretenu avec le président (RPR) du Sénat, Christian Poncelet.**

**IL Y A DES CALENDRIERS** heureux. Mardi 6 juin, vers 17 heures, Lionel Jospin a rendu visite à Christian Poncelet. Le rendez-vous était prévu depuis longtemps, mais le premier ministre et le président du Sénat ont pu s'entretenir du quinquennat, qui inquiète tant la droite sénatoriale. Le projet de loi constitutionnelle, qui prévoit un quinquennat « sec », devait être examiné, mercredi 7 juin, en conseil des ministres. La discussion à l'Assemblée nationale aura lieu le 14 juin, le jour de la... Saint-Elisée, prophète biblique, avant le vote solennel, le 20, et l'examen au Sénat les 29 et 30 juin. Tout est bouclé ? Pas vraiment.

**RÉCIT**

Les députés n'ont pas apprécié le refus de M. Chirac que le texte soit amendé

L'intervention télévisée de Jacques Chirac, lundi soir, n'a pas levé les doutes des élus hostiles à la réforme. A droite comme à gauche, les députés n'ont guère apprécié que M. Chirac refuse que le texte soit amendé. Faute de quoi, *« j'arrêterai les choses »*, a prévenu M. Chirac, lundi soir (*Le Monde* du 7 juin). Une fois le texte adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées, il appartiendra, en effet, au chef de l'Etat, d'organiser la ratification de la réforme lors d'un référendum ou d'une réunion du Parlement en Congrès. Mardi, seuls les deux groupes RPR et PS de l'Assemblée ont assuré qu'ils ne déposeraient pas d'amendements. La décision de M. Chirac de s'en tenir à un quinquennat « sec » est *« la bonne »*, a déclaré Jean-Louis Debré, président du groupe RPR, dont il sera le porte-parole, le 14 juin, tandis que Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste, expliquait que *« seuls quatre ou cinq députés »* ont des états d'âme. Le pragmatisme avant tout : au PS comme au RPR, le discours officiel se calque sur l'exposé des motifs du projet de loi, selon lequel le quinquennat ne modifiera pas l'équilibre des institutions (*lire ci-dessous*).

Même Philippe Séguin, favorable au régime présidentiel, jure, dans *Le Parisien* du 7 juin, qu'il ne prendra *« aucune part »* dans le débat, par *« solidarité politique »* avec M. Chirac. La raison l'a aussi emporté, à Démocratie libérale, *« par souci d'efficacité »*, a décrypté le président du groupe, José Rossi, dans les couloirs de l'Assemblée, mardi. Seule une poignée de libéraux militent, derrière Pascal Clément (Loire), pour le septennat non-renouvelable.

Ailleurs, les projets d'amendements fleurissent. Lors de la réunion du groupe UDF, l'ambiance a rappelé à plusieurs participants le *blues* qui a suivi... la dissolution de 1997. Les oreilles de M. Chirac ont dû lui siffler tant sa consigne –le refus que le texte soit amendé – a été critiquée. *« Le quinquennat sec va aggraver les dysfonctionnements des institutions de la Ve République »*, s'est insurgé Henri Plagnol (Val-de-Marne), favorable à *« un régime présidentiel »*. Après l'intervention de M. Plagnol, Hervé Morin (Eure) et Christine Boutin (app. UDF, Yvelines) sont allés le voir : *« Et si on créait un "collectif du non au quinquennat" ? »*... Le président du groupe, Philippe Douste-Blazy, qui avait approuvé *« sans restriction »* le quinquennat sec, le matin, sur RTL, n'a pas dit grand chose devant ses collègues. Jacques Barrot (Haute-Loire), proche de M. Chirac, a tenté de les ramener à la raison, en soulignant que les querelles institutionnelles *« vont creuser le fossé avec l'opinion et nuire à l'image de la droite »*. Peine perdue, l'heure n'est pas au soutien inconditionnel du chef de l'Etat : Dominique Paillé et François Bayrou, qui ont regardé ensemble la prestation de M. Chirac, lundi soir, ont commenté, ironiques : *« Parti comme c'est, il n'ira pas au bout de sa campagne... »*

La gauche « plurielle » n'entend pas, non plus, renoncer à ses idées pour les beaux yeux de M. Jospin. Les communistes déposeront *« bien entendu »* des amendements, a déclaré Alain Bocquet, président du groupe PCF, vers 12 h 30, en sortant de la réunion du groupe qui accueillait, mardi, le premier ministre (*lire ci-dessous*). Lors du petit déjeuner des députés Verts, la perspective de présenter une motion de procédure – visant à rejeter le texte – a même été évoquée, avant d'être balayée. Les Verts se contenteront de défendre, sans grande illusion, une quinzaine d'amendements, visant à introduire une dose de proportionnelle dans le scrutin majoritaire, à interdire le cumul des mandats et à instaurer le vote des résidents étrangers aux élections locales.

### LEUR GRAIN DE SEL

Les radicaux de gauche et le Mouvement des citoyens n'excluent pas, non plus, de mettre leur grain de sel. Une fois le quinquennat établi, *« on n'aura pas tout fait »*, a déclaré Jean-Pierre Chevènement, mardi soir, devant les étudiants de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (Essec) : *« Il me semble important que si le président de la République veut dissoudre l'Assemblée, il doit lui aussi se représenter devant les électeurs »*, a souligné le ministre de l'intérieur. Pendant ce temps, les socialistes, réunis en bureau national, répétaient les dernières consignes : pas d'amendements pendant le débat parlementaire. Rapporteur du projet de loi, Gérard Gouzes (PS, Lot-et-Garonne) sait qu'il devra *« faire refroidir le moteur pour arriver à destination »*. Autre hasard de calendrier, le déjeuner des chefs de file de la gauche « plurielle » avec M. Jospin, le 13 juin, à la veille du débat, sera une autre occasion de serrer les boulons.

***Clarisse Fabre***

### *Un score modeste à l'Audimat*

**L'intervention télévisée de Jacques Chirac, lundi 5 juin, a réalisé *« un score moyen pour un président de la République »*, signale-t-on à TF 1. La prestation de M. Chirac a été suivie par 8 027 120 téléspectateurs sur la Une, soit 33,9 % de parts d'audience (PDA) et par 5 597 860 téléspectateurs sur France 2, soit 23,6 % de PDA. Selon la chaîne privée, l'Audimat du président se situe *« au bas de la fourchette des audiences des journaux de TF 1 situées entre 8 millions et 8,5 millions de téléspectateurs »*. En revanche, grâce à M. Chirac, France 2 a vu son audience dopée puisque les deux chaînes diffusaient le même programme. L'audience du journal télévisé de France 2, quotidiennement suivi par 4,5 millions à 5 millions de téléspectateurs a dépassé le *« haut de sa fourchette »*.**

# Paris : M. Chevènement écarte l'idée d'une révision complète des listes électorales

## M. Séguin a déposé une proposition de loi en ce sens

**CONTRAIREMENT** à ce qu'il avait déclaré le 31 mai à l'Assemblée nationale, le ministre de l'intérieur a écarté, mardi 6 juin, l'éventualité d'une loi visant à la révision complète des listes électorales à Paris. Jean-Pierre Chevènement prend donc, finalement, le contre-pied de Philippe Séguin, candidat RPR aux municipales de 2001, qui a déposé, mardi, une proposition de loi prévoyant une refonte complète des listes (*Le Monde* du 2 juin).

*« Le gouvernement privilégie une démarche rapide et réaliste (...) plutôt qu'une illusoire refonte complète des listes »*, a déclaré M. Chevènement en réponse à Christophe Caresche, député (PS) de Paris et directeur de campagne du candidat socialiste aux municipales, Bertrand Delanoë. Evoquant *« un rapt électoral* [ayant] *dès 1989* (...) *privé certains arrondissements de l'alternance »* et reprenant l'idée développée dans les deux propositions de loi déposées, mardi, par les socialistes et les Verts, M. Careche demandait que des magistrats puissent, à l'avenir, siéger dans les commissions administratives de révison des listes et que ces dernières soient autorisées à utiliser divers fichiers nominatifs, en particulier ceux de l'administration fiscale.

Le ministre de l'intérieur a répondu qu'une circulaire allait être envoyée aux préfets *« pour leur demander d'apporter le plus grand soin »* à la composition *« non monolithique »* des commissions. Il a, par ailleurs, annoncé, qu'il allait interroger le Conseil d'Etat sur l'utilisation et le recoupement des fichiers.

M. Chevènement s'était, auparavant, longuement exprimé, face à un Philippe Séguin tantôt boudeur, tantôt hilare, sur les *« dangers »* qu'il y aurait, selon lui, à se lancer dans une opération de refonte totale des listes.

### L'EXEMPLE CORSE

*« M. Séguin cherche peut-être à se positionner en rupture par rapport aux pratiques que la justice met progressivement au jour, notamment à Paris »*, a lancé M. Chevènement qui a qualifié la proposition du député des Vosges de *« trompe-l'œil »*. *« Une telle opération*, a t-il poursuivi, *obligerait, rien qu'à Paris, 1 047 000 électeurs à retourner dans leur mairie, d'ici au mois de décembre, pour s'inscrire à nouveau. »* Dans un entretien au *Parisien* du 7 juin, M. Séguin se félicite d'avoir *« mis en branle tout ce petit monde »*. Il persiste aussi dans l'idée que la *« réinscription volontaire »* des électeurs parisiens, testée *« grandeur nature en Corse »*, ne pose aucun problème. Il reconnaît, toutefois, que l'opération « listes propres », initiée en 1991, en Corse avait duré *« quatre mois »* et qu'il s'agirait, à Paris, de la *« répéter vingt fois »*.

***Christine Garin***

# « Les conditions semblent aujourd'hui réunies... »

***LE PROJET*** *de loi constitutionnelle* « relatif à la durée du mandat du président de la République », *soumis mercredi 7 juin au conseil des ministres, ne comporte qu'un seul article, qui remplace le premier alinéa de l'article 6 de la Constitution :* « Le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. »

VERBATIM

*Voici le texte intégral de l'exposé des motifs qui accompagne le projet de loi :*

Etablie, en 1873, pour des motifs tenant aux circonstances, la règle fixant à sept ans le mandat du président de la République a été maintenue durant la IIIe et la IVe République. Une telle durée était alors adaptée au rôle joué par le chef de l'Etat, dont la magistrature, qui était surtout d'influence, devait principalement représenter un élément de stabilité et de permanence.

Cette règle n'a été modifiée ni par la Constitution du 4 octobre 1958, qui a renforcé la fonction présidentielle, ni par la loi du 6 novembre 1962, qui a instauré l'élection du président de la République au suffrage universel direct.

Demeurée inchangée, la règle du septennat a ainsi pu contribuer à la mise en place et à l'affermissement des institutions nouvelles. Elle n'apparaît plus correspondre, aujourd'hui, à l'importance prise par la fonction et aux attentes des Français, qui doivent pouvoir se prononcer à intervalles plus rapprochés sur le choix du chef de l'Etat, dont l'élection est l'occasion d'un vaste débat sur les grandes orientations de la politique nationale. Les conditions semblent aujourd'hui réunies pour que soit adopté le quinquennat. Le changement proposé, qui ne remet pas en cause l'équilibre des institutions, contribuera ainsi à la vitalité du débat démocratique.

Conformément aux principes qui régissent l'entrée en vigueur des lois, la nouvelle durée du mandat s'appliquera à compter de la prochaine élection présidentielle.

# M. Jospin tente de lever les réserves des communistes

**LIONEL JOSPIN** aime les députés communistes et entend le leur faire savoir. Pour son deuxième passage en trois ans, mardi 6 juin, devant le groupe réuni au grand complet, à l'exception de Georges Hage, le premier ministre s'est fait volontairement très câlin. *« Je sens votre soutien »*, leur a-t-il d'emblée asséné, avant de poursuivre : *« Vous le savez, je suis attentif à ce que vous êtes, à ce que vous incarnez collectivement. (...) Notre façon de vivre ensemble dans la majorité "plurielle" reste pour moi la clé de voûte de notre construction politique. »* Venu en compagnie de Daniel Vaillant, son ministre des relations avec le Parlement, et de Manuel Valls, son conseiller en communication, M. Jospin a voulu marquer, pendant près d'une heure, sa proximité avec ce partenaire de la majorité « plurielle ».

### UNE « QUESTION SIMPLE »

Cette proximité, M. Jospin l'a illustrée en rappelant qu'en 1958, lui aussi, en tant que citoyen, avait alors voté comme les communistes, contre les institutions de la Ve République, voulues et installées par le général de Gaulle. Mais, même entre amis, il peut subsister des points de désaccord. Dans son bref laïus introductif, Alain Bocquet, président du groupe communiste, a rappelé que cela *« serait une erreur de croire que dans la seconde phase de la législature, qui est une phase préélectorale, les Français vont trouver leur bonheur en se gavant de sondages et de personnalisation »*, d'où, a-t-il rappelé, l'*« hostilité* [du PCF] *à l'égard du quinquennat sec »*.

Sur ce sujet-là, M. Jospin était aussi venu pour convaincre. *« Mon approche est claire : je suis favorable au quinquennat, je considère qu'une forme de démocratie parlementaire reste inachevée. Il n'y a pas de contradiction entre ces deux convictions. »* Attentif aux *« inquiétudes* [et aux] *préoccupations »* exprimées par les dirigeants et les élus communistes, au premier chef par Robert Hue et par Jacques Brunhes, le premier ministre a enjoint les députés communistes, dès lors qu'ils sont *« favorables au quinquennat*, [de l'être] *simplement sans crainte ni réticence »*. Au bout du compte, M. Jospin a surtout invité les députés communistes à ne pas se tromper de débat et à répondre *« positivement* [à la] *question simple qui est posée : le raccourcissement du mandat »*, rappelant juste avant que, *« pour la gauche, l'exigence que le peuple puisse s'exprimer par le vote, plus souvent, à l'occasion de mandats courts, est ancienne et naturelle »*.

Un silence poli a accueilli ces derniers propos du premier ministre. Les députés communistes doivent à nouveau se réunir avant de décider comment ils se prononceront sur le projet de loi constitutionnelle qui leur sera soumis le 14 juin. Dans les couloirs de l'Assemblée nationale, M. Hue jugeait *« inacceptable la censure du président de la République »* et expliquait que le PCF allait *« poser avec force toute une série d'amendements »*.

***Alain Beuve-Méry***

# Mme Alliot-Marie s'inquiète pour le Pays basque français

**PRÉSIDENTE DU RPR,** Michèle Alliot-Marie, venue, mardi 6 juin, rencontrer le président du gouvernement, José Maria Aznar, à Madrid, avant la réunion du Parti populaire européen à Lisbonne, a estimé que *« si elle ne voyait pas de risque d'explosion, pour l'instant, au Pays basque français »*, une contagion de la violence qui règne côté espagnol était toujours possible. *« Nous ne sommes pas à l'abri d'un dérapage »*, a précisé la députée des Pyrénées-Atlantiques et maire de Saint-Jean-de-Luz. Mme Alliot-Marie a déclaré par ailleurs que le Parti nationaliste basque, au pouvoir au Pays basque espagnol, *« s'est trompé de stratégie »* en passant des accords avec l'entourage de l'ETA : *« Avec les terroristes, on ne fait pas de concession sur le fond. »* Enfin, elle a réaffirmé son opposition à la création d'*« un département basque français »*, qui ne peut être que *« politiquement dangereuse »* et ne réglerait pas les *« problèmes des petites communes qui ont conçu cette idée »*. – *(Corresp.)*

### DÉPÊCHES

■ **SOLIDARITÉ URBAINE : les sept députés et sept sénateurs réunis, mardi 6 juin, en commission mixte paritaire,** pour examiner le projet de loi solidarité et renouvellement urbains, n'ont pu trouver un accord. Le texte, qui prévoit d'imposer un quota de 20 % de logements sociaux dans les communes urbaines, devrait faire l'objet d'une deuxième lecture à l'Assemblée nationale dans la dernière semaine de juin. Mais il est peu probable qu'il soit définitivement adopté avant la fin de la session.

■ **RESPONSABILITÉ DES ÉLUS : la proposition de loi sur les délits non intentionnels, du sénateur centriste Pierre Fauchon, sera finalement examinée le 15 juin** en seconde lecture, par le Sénat, lors de la journée d'initiative parlementaire. Cette proposition de loi avait été retirée de l'ordre du jour, fin mai, par le gouvernement. Celui-ci a engagé de nouvelles concertations sur ce texte qui, lors de son examen en première lecture, avait suscité une vive émotion de la part des associations de victimes.

**JUSTICE** **La justice française attend depuis plus de quatre ans l'extradition de Rachid Ramda, soupçonné d'être le financier de la vague d'attentats de 1995. Le sort du militant islamiste, emprisonné à Londres, dépend d'une décision du ministre anglais de l'intérieur, Jack Straw, encore susceptible de recours. ● L'ENQUÊTE des policiers français et britanniques a établi l'existence d'un versement de M. Ramda à Boualem Bensaïd, le responsable opérationnel des attentats. ● SON AVOCATE britannique assure qu'il est innocent et qu'il ne peut pas bénéficier d'un procès équitable en France. ● DE NOMBREUSES procédures financières sont également entravées par la mauvaise coopération de Londres. ● Le Royaume-Uni considère cependant que son *« système contre le blanchiment est probablement le meilleur d'Europe »*.**

# La coopération judiciaire franco-britannique à l'épreuve du cas Rachid Ramda

## Soupçonné d'avoir été l'un des organisateurs des attentats islamistes de 1995, Rachid Ramda est emprisonné en Angleterre. Depuis plus de quatre ans, les autorités françaises réclament en vain son extradition

**LA JUSTICE** française espère depuis quatre ans et demi le retour de Rachid Ramda, devenu le symbole des difficultés de la coopération judiciaire avec la Grande-Bretagne. Emprisonné à Londres sous écrou extraditionnel, cet Algérien de trente ans attend que le ministre Jack Straw ait pris une décision sur son sort. Le dossier d'extradition du jeune homme, soupçonné d'avoir été le financier de la campagne d'attentats islamistes qui avait touché la France en 1995, est entre les mains du secrétaire au Home Office du gouvernement de Tony Blair. Et c'est lui seul, comme dans le cas du général Pinochet l'année dernière, qui est en mesure de décider du renvoi vers la France de Rachid Ramda. Le délai de réflexion est à sa libre appréciation. En cas d'avis favorable, le militant islamiste disposera cependant de la possibilité de déposer un recours. La position des autorités britanniques transmise aux autorités françaises est sans ambiguïté. Rachid Ramda ne sera pas renvoyé en France sans avoir pu épuiser tous les moyens que lui offrent le droit britannique.

Le cas du jeune Algérien constitue la plus ancienne demande d'extradition en souffrance émise par la France. Le président de la République, Jacques Chirac, l'avait évoqué lors de sa visite dans la capitale britannique, il y a trois ans. Si le ministère de la justice se réfugie dans une prudence toute diplomatique, les policiers et les magistrats, qui ont eu à connaître du dossier, ne cachent pas leur agacement devant les lenteurs de la procédure britannique. *« La coopération avec les Anglais est très mauvaise »*, souligne l'un d'entre eux, tout en décernant des louanges *« à la Belgique et à l'Allemagne. »* L'irritation des uns et des autres est renforcée par le fait que les éléments à charge retenus contre Rachid Ramda paraissent solides, et qu'ils ont été réunis, en grande partie, par la police anglaise.

### UN PROBLÈME POLITIQUE

Le militant islamiste, qui était chargé à Londres de la rédaction et de la diffusion d'*Al Ansar*, l'organe de presse des groupes islamiques armés (GIA) en guerre contre le pouvoir algérien, serait bien le financier de la campagne d'attentats de 1995. La preuve en avait été apportée par la saisie dans un appartement dans le XVIe arrondissement de Paris d'un document de transfert de devises d'un montant équivalent à environ 38 000 francs en provenance de la Western Union à Londres. La somme était destinée à un certain Abderrahmane Benabbas, pseudonyme sous lequel se cachait Boualem Bensaïd, considéré par les policiers français comme le responsable opérationnel des attentats. Celui-ci avait retiré les fonds dans une agence de la banque Rivaud dans le 1er arrondissement de Paris, le 16 octobre 1995.

Un peu plus tard, la saisie par la police anglaise du bordereau d'envoi des fonds dans une agence de la Western Union à Wembley, au nord-ouest de Londres, avait permis de relever sur le document les empreintes de Rachid Ramda. Scotland Yard avait fait diligence en perquisitionnant au domicile londonien du militant islamiste. Les policiers avaient saisi des documents établissant ses liens avec le GIA : des numéros de téléphone, un brouillon de lettre à Djamel Zitouni, l'un des chefs des maquis en Algérie, un texte sur la guerre sainte du GIA en France, et un memorandum en français sur Abdelkrim Deneche, réfugié en Suède et soupçonné d'être l'auteur de l'attentat du 25 juillet 1995, à la station Saint-Michel sur la ligne B du RER.

Ces découvertes, ajoutées aux mandats d'arrêt internationaux délivrés par les juges d'instruction antiterroriste Jean-Louis Bruguière et Laurence Le Vert, avaient provoqué le placement sous écrou extraditionnel de Rachid Ramda, le 8 novembre 1995. Depuis lors, l'évolution judiciaire de la procédure échappe totalement aux Français. Le ministère de la justice, représenté à Londres par un magistrat de liaison, n'a pas pu avoir communication du dossier. Un avocat anglais attaché au service des poursuites de la couronne est chargé de plaider pour la France, dans un parcours judiciaire susceptible de comporter de nombreuses étapes. Pourtant, dès le 20 juin 1996, la justice anglaise avait autorisé l'extradition de Rachid Ramda. Celui-ci, qui n'a jamais voulu s'expliquer sur les accusations portées contre lui, avait aussitôt déposé un recours par l'intermédiaire de son avocate Garreth Pierce, avant de se désister quelques semaines plus tard, laissant au ministre Jack Straw le soin de statuer sur son sort. Inexistante sur le plan judiciaire, la coopération entre les deux pays se limite aux contacts entre policiers. Il y a environ deux mois, des enquêteurs de la brigade criminelle, chargée par le juge Jean-François Ricard de l'enquête sur l'attentat du 6 octobre 1995, 121 avenue d'Italie à Paris, se sont rendus à Londres pour examiner des scellés.

Interrogée par *Le Monde*, Me Pierce s'est inquiété du *« mauvais traitement »* dont a été victime son client *« pendant toute la procédure de la part de la France et de la presse française qui l'a présenté comme un coupable, alors qu'il n'est pas coupable ». « S'il avait pu bénéficier d'un procès équitable, M. Ramda serait rentré en France, il y a quatre ans et demi »*, a-t-elle ajouté. Me Pierce entend utiliser tous les recours possibles en faveur de son client. Elle n'écarte cependant pas la possibilité de saisir ensuite la Cour européenne de justice, pour contester la *« durée anormalement longue »* de la détention sans procès de Rachid Ramda.

Selon une source judiciaire, la France ne doit pas se faire d'illusion. L'extradition est avant tout un problème politique, que le gouvernement britannique souhaite traiter avec la plus grande prudence. *« Beaucoup d'islamistes radicaux ont trouvé refuge à Londres,* indique-t-elle. *Ramda est un personnage majeur. Le réexpédier en France pourrait constituer un* casus belli, *et déclencher des violences sur le sol anglais. »*

***Pascal Ceaux***

### *L'absent du procès*

**La justice n'attendra pas l'éventuelle extradition de Rachid Ramda vers la France pour juger les personnes suspectées des attentats islamistes de l'été et de l'automne 1995. Celles-ci, dont Boualem Bensaïd, considéré comme le responsable direct des opérations, pourraient comparaître devant la cour d'assises de Paris à la fin de l'année 2000. Le cas de Rachid Ramda sera disjoint, ouvrant la voie à un autre procès si le jeune Algérien est renvoyé vers Paris.**

**Le 15 septembre 1999, vingt et un membres du réseau islamiste avaient déjà été condamnés par le tribunal correctionnel de Paris à des peines allant de six mois à dix ans de prison pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »* (*Le Monde* du 17 juin). Les peines les plus lourdes avaient été prononcées à l'encontre de Boualem Bensaïd et Aït Ali Belkacem. Rachid Ramda, absent à l'audience, s'était vu confirmer par le tribunal le mandat d'arrêt qui le visait déjà.**

# Les procédures financières françaises entravées par l'inaction de Londres

**LES DÉPUTÉS** de la mission d'information sur *« la délinquance financière et le blanchiment des capitaux en Europe »* ont traversé la Manche, mercredi 7 juin, avec l'intention de poser d'embarrassantes questions. Comme il l'ont fait à Monaco, au Luxembourg ou au Liechtenstein, les députés (PS) Vincent Peillon et Arnaud Montebourg, président et rapporteur de la mission, devaient rapporter aux autorités britanniques les critiques dont fait l'objet leur pays, présenté par les magistrats et policiers français comme un mauvais élève de l'Europe en matière de coopération judiciaire. L'inaction britannique dans les enquêtes financières est principalement mise en cause, ainsi que l'opacité entretenue dans certains territoires associés au Royaume-Uni, comme les îles anglo-normandes.

Dressé par la chancellerie, un *« état récapitulatif »* des commissions rogatoires internationales (CRI) adressées à l'étranger par des juges d'instruction français présente une statistique édifiante : entre le 1er janvier 1996 et le 30 juin 1999, le Royaume-Uni a reçu de France 100 demandes d'entraide relatives à des infractions financières et de blanchiment (contre 6 au Liechtenstein, 36 aux Pays-Bas, 68 au Luxembourg et 374 en Suisse). Or le Royaume-Uni détient le taux record des demandes non exécutées : 53 % des dossiers financiers et 76 % des dossiers de blanchiment n'ont donné lieu à aucun acte. A titre de comparaison, la Suisse n'a laissé, durant la même période, que 44 % et 43 % de demandes inexécutées, alors qu'elle n'appartient pas à l'Union européenne. Le document de la chancellerie estime que *« la différence des systèmes juridiques continentaux et anglo-saxon peut* (...) *expliquer les réticences britanniques »*.

Les spécialistes de la lutte contre la criminalité financière concentrent leurs critiques sur le mécanisme juridique du *« trust »*. Ce procédé permet au détenteur de fonds de les transférer à un administrateur (« trustee »), qui les gère alors pour le compte d'un ou plusieurs bénéficiaires. Traditionnellement utilisé pour les héritages, puis à des fins d'évasion fiscale, ce montage a progressivement été utilisé pour blanchir des capitaux d'origine criminelle. *« Londres et son industrie de la finance surdéveloppée est sans doute l'une des plus grandes places du blanchiment »*, notait ainsi l'Observatoire géopolique des drogues, dans son rapport de 1998.

### « INDICE DE MAUVAISE VOLONTÉ »

Sans aller aussi loin dans la mise en cause de la City – première place financière d'Europe –, la délégation française au Groupe d'action financière internationale (GAFI), organisme chargé auprès du G7 de la lutte contre le blanchiment, a régulièrement dénoncé les facilités offertes aux capitaux douteux dans trois places offshore associées à la couronne britannique : Guernesey, Jersey et l'île de Man. *« Le fait que les autorités antiblanchiment de* [chacun de ces territoires] *n'aient signé aucun accord de coopération internationale, en dehors de ceux existant avec les autorités du Royaume-Uni, est en soi un réel obstacle à la lutte contre le blanchiment et, s'agissant d'un centre financier aussi important, est un indice de mauvaise volonté »*, relevait une note interne datée du 27 janvier 2000. La délégation ajoutait, au sujet de Guernesey : *« S'il existe des règles apparemment claires en matière d'identification des clients, les dispenses, lacunes et incertitudes sont nombreuses »*, précisant que les réformes adoptées ces dernières années *« laissent subsister d'innombrables comptes ouverts pour lesquels les règles d'identification* [des bénéficiaires réels] *n'existaient pas et qui peuvent servir pour des opérations suspectes »*. Au cours de leur visite sur les îles de Man et de Jersey, fin mai, les députés de la mission française ont relayé ces observations – dans un climat de *« relative hostilité »*, selon l'un de ses membres.

Illustrant les difficultés de la coopération franco-britannique en matière judiciaire, nombre de procédures restent en suspens. En 1999, un juge français chargé d'une information pour *« escroqueries, abus de biens sociaux, faux et usage, blanchiment de capitaux illicites »*, a adressé une CRI à Jersey. L'enquête porte sur les mouvements financiers découverts sur les comptes de sociétés informatiques parisiennes, derrière lesquelles apparaissait un citoyen britannique ayant résidé en France, déjà connu de la police pour trafic de stupéfiants et escroquerie. Les investigations ayant montré que ce réseau avait servi à faire transiter, au moyen de fausses factures, une somme estimée à 200 millions de francs vers des sociétés de droit britannique, le juge français a demandé l'audition du gestionnaire du compte ouvert par le suspect britannique dans une banque de Jersey. La demande visait aussi à identifier les mouvements effectués sur ce compte. Après quelques mois, les autorités de Jersey ont excipé de la législation locale pour annoncer que leur coopération se limiterait aux seuls faits qualifiables d'*« escroquerie »* et non aux soupçons de *« blanchiment »*, privant les enquêteurs français des informations attendues.

L'Angleterre ne s'est pas montrée plus diligente. A ce jour, les recherches menées à Paris par deux juges successifs dans un dossier de *« blanchiment d'argent provenant du trafic de drogue »* sont encore au point mort. Les CRI envoyées à Londres en 1996 et 1997 sont restées lettre morte. Les faits, qui remontent à 1993, avaient pourtant donné lieu, dans un premier temps, à une coopération active entre les deux pays : la police criminelle britannique avait démantelé un réseau de trafiquants d'héroïne et de cocaïne ayant des ramifications financières en France. Plusieurs responsables du trafic avaient transféré d'importants montants au profit de sociétés parisiennes aux activités fictives. Une CRI émise par les autorités anglaises avait été exécutée en 1994 par la justice française. Mais la réciprocité n'a pas joué lorsque sur le fondement de ces découvertes, le parquet de Paris a ouvert, en 1995, une instruction pour *« blanchiment »* sur le territoire français. Cinq ans après, les preuves qui permettraient d'établir l'origine criminelle des fonds manquent toujours. *« De ce fait, les résultats obtenus par les enquêteurs durant quatre années d'enquête sont compromis »,* note un rapport de la direction centrale de la police judiciaire.

### FIN DE NON-RECEVOIR

Chargé d'une enquête aux développements plus notoires, un juge d'instruction de Pau (Pyrénées-Atlantiques), Thierry Pons, a connu des entraves similaires : alors que ses investigations sur les malversations reprochées à l'ancien député (PS) Jean-Pierre Destrade et leurs liens éventuels avec le financement du PS par les grandes enseignes commerciales dévoilaient des circuits financiers entre le Luxembourg et l'Angleterre, une CRI datée du 29 février 1996 n'a jamais été exécutée. Les policiers du SRPJ de Bordeaux n'ont pas été autorisés à assister leurs collègues britanniques dans d'éventuelles recherches sur les comptes ouverts à la Barclays Bank de Londres au nom de fantomatiques sociétés irlandaises. Relancée le 5 juin 1997, la demande d'entraide s'est heurtée à une fin de non-recevoir. Les enquêteurs français n'ont été informés que de la dissolution desdites sociétés et de la destruction des archives bancaires.

***Erich Inciyan***

## Des procédures complexes et des services sous-équipés

**LONDRES**
*de notre correspondant*

Le Royaume-Uni, qu'on se le dise, *« considère que son système contre le blanchiment d'argent est probablement le meilleur d'Europe »*, expliquait l'an dernier un document officiel du Home Office, le ministère de l'intérieur britannique. *« Tous les territoires britanniques d'outre-mer et toutes les dépendances de la Couronne qui sont des centres financiers significatifs ont introduit ou sont sur le point d'introduire des législations similaires à celle du Royaume »*, ajoutait ce document. Les autorités de l'île de Man, de Jersey et autres îles Vierges, qui résistent avec succès aux pressions britanniques pour se conformer aux directives européennes dans ce domaine, ont probablement un autre avis sur la question. Les juges français aussi...

Interrogés par *Le Monde* sur l'inquiétante proportion de commissions rogatoires internationales envoyées sans résultat à Londres par la justice française en matière financière, le Home Office se déclare *« surpris et désappointé »* du procès qui lui est intenté. *« Nous avions au contraire l'impression que la coopération entre nos deux pays dans ce domaine était plutôt bonne »*, dit une porte-parole.

### UN CIRCUIT TORTUEUX

Pour Toby Graham, un avocat londonien spécialisé dans les dossiers de fraude financière internationale, l'incroyable retard avec lequel Londres exécute les commissions rogatoires *« n'est certainement pas dirigé contre la France en particulier »*. D'autres pays exprimeraient les mêmes griefs. *« J'attends moi-même depuis deux ans qu'un dossier dont tous les éléments et toutes les preuves sont stockés au ministère nous soit renvoyé pour que la procédure puisse se poursuivre. »*

La complexité du droit anglais, les particularités de la législation britannique n'expliquent pas tout. Entre le ministère de l'intérieur, celui de la justice et le bureau indépendant dit des « fraudes sérieuses », un dossier peut errer longtemps, tant le circuit emprunté par une commission rogatoire internationale est tortueux : une fois réceptionnée par le Home Office, la CRI doit être envoyée dans un tribunal ou à un juge, seul habilité à rendre un verdict sur son devenir. La décision rendue, le dossier est renvoyé sur l'« unité spéciale des demandes d'assistance internationale mutuelle » au ministère, à charge pour celle-ci d'exécuter la décision.

C'est souvent ici, note un expert de Transparency International, une organisation qui étudie de près la lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude financière, que *« tout se bloque »*. Motif, relevé par plusieurs de nos interlocuteurs, dont Me Toby Graham : *« L'unité spéciale du Home Office manque terriblement de personnel. »* Selon nos informations, que la porte-parole du ministère n'a pas souhaité confirmer, une demi-douzaine de personnes seulement, sous la responsabilité d'un des adjoints du ministre Jack Straw, sont chargées de traiter les centaines de commissions rogatoires internationales qui leur arrivent chaque année. Au surplus, note un connaisseur, *« sachant qu'être posté dans cette unité n'est pas spécialement bon pour la carrière d'un haut fonctionnaire, ce ne sont pas forcément les plus brillants qui y aboutissent... »*. En clair, bien qu'elles *« soutiennent complètement les efforts internationaux pour combattre le blanchiment d'argent »*, les autorités britanniques ne semblent pas avoir encore accordé à cette croisade une vraie priorité.

***Patrice Claude***

# Un père en grève de la faim pour récupérer ses enfants retenus par leur mère en Allemagne

## Une première affaire confiée à la commission parlementaire franco-allemande de médiation

**Xavier Tinel mène une grève de la faim depuis un mois pour protester contre l'enlèvement, en juin 1999, de ses deux enfants par leur mère à destination de l'Allemagne. Dans cette affaire, la première dont avait été saisie la commission parlementaire franco-allemande de médiation, la justice française avait donné la garde des enfants au père, tandis qu'un tribunal allemand s'était prononcé contre leur retour en France.**

**LE 9 JUIN,** cela fera tout juste un an qu'il n'a pas vu ses filles. *« C'est de plus en plus long. J'ai peur de devenir un étranger pour elles. »* Depuis un mois, Xavier Tinel, chauffeur de poids lourd pour une commune des Hauts-de-Seine, est en grève de la faim, chez lui à Argenteuil (Val-d'Oise). A chacun de ses interlocuteurs, il pose cette même question : *« A quoi sert la justice française si elle n'est pas respectée au sein de l'Union européenne ? »*

Après dix années de mariage, son épouse est repartie vers son Allemagne natale le 9 juin 1999, avec les deux enfants du couple, Tiffany (neuf ans) et Vanessa (six ans). Xavier Tinel a porté plainte au commissariat pour enlèvement d'enfants et déposé une requête auprès du ministère de la justice, chargé de l'application de la Convention internationale de La Haye (1980) – qui, dans ce cas, prévoit le retour immédiat des enfants dans leur pays de résidence habituelle. Le 5 juillet 1999, une ordonnance provisoire de non-conciliation du tribunal de Pontoise lui a confié la garde (la *« résidence habituelle »*) de ses filles et l'autorité parentale exclusive.

Jugement confirmé, le 14 Juillet 1999, par le tribunal d'instance de Munich, qui déboute la mère de sa demande de garde des enfants, reconnaît l'enlèvement et la compétence exclusive du tribunal français... ? mais omet d'ordonner le retour des enfants à leur domicile. Deux mois plus tard, la cour régionale supérieure de Munich se prononce contre un retour des enfants en France qui ne serait pas *« conforme à leur intérêt »*. Et la situation se fige. En janvier, Xavier Tinel, qui tente une visite à ses filles, fait, durant vingt-sept heures, l'expérience des prisons allemandes, *« comme un chien, comme un assassin »*.

### SITUATIONS DE FAIT

Cette affaire a un goût d'échec pour la commission parlementaire franco-allemande de médiation, instituée en octobre 1999 par les ministres de la justice des deux pays pour trouver des solutions extrajudiciaires à ces litiges qui empoisonnent les relations franco-allemandes depuis de longues années. Le dossier Tinel était le premier dont avait été saisie la commission... Pierre Cardo, député (DL) des Yvelines, Pervenche Bérès, députée européenne (PS), et la sénatrice (PS) Dinah Derycke, les trois parlementaires français de cette commission binationale, ont d'abord dû, longuement, attendre que leurs homologues allemands soient nommés. Puis ont entrepris un travail de *« compréhension, de création d'un réseau relationnel, de rapprochement des cultures*, explique M. Cardo. *En Allemagne, par exemple, un enfant prend facilement le nom de son beau-père. Ce qui traumatise les pères français, qui, un beau jour, en sont informés par courrier »*.

Après plus de six mois de ce travail de fourmi, Mme Bérès évoque le *« changement réel des autorités allemandes »*, qui, lors des premières réunions de la Commission, refusaient encore d'employer le mot *« enlèvement »*. Xavier Tinel avait, le 31 mars, obtenu un entretien téléphonique de trois minutes avec ses filles. Le 13 mai, une visite d'une journée à ses enfants lui avait même été accordée, à la condition qu'il accepte d'être surveillé. Offre que Xavier Tinel, *« écœuré »* et sûr de son bon droit, a déclinée. Il veut récupérer la garde de ses enfants, *« qui ne parlaient même pas allemand avant leur enlèvement »*.

Les parlementaires craignent, eux, que les premiers résultats laborieusement engrangés soient remis en cause : *« La Commission ne peut que regretter le refus du père d'honorer cette visite chez ses enfants »*, refus qui risque de *« handicaper nombre d'autres dossiers »*, indiquait un communiqué de presse. D'ici quelques semaines, la Commission dressera le premier bilan de son activité. *« On dénombre pour l'instant une soixantaine d'enlèvements d'enfants vers l'Allemagne,* précise M. Cardo. *Ils ne peuvent que se multiplier avec le développement des mariages binationaux en Europe. Or, pour l'instant, les retours d'enfants partis en Allemagne demeurent très rares. »*

La lenteur de la justice française, *« qui laisse s'installer en Allemagne des situations de fait dont il est difficile de s'extraire »*, est en partie responsable de ces blocages, admet M. Cardo. Dans son rapport, la Commission de médiation devrait d'ailleurs réclamer un interlocuteur spécifique par cour d'appel. Mais M. Cardo s'interroge surtout sur l'organisation de la justice allemande, qui laisse une grande latitude d'action aux Länder ; sur le non-respect de certaines décisions de justice allemandes, sans sanction ; ou sur l'interprétation très extensive, par l'autorité centrale chargée de l'application de la Convention de La Haye, de l'article 13 de ce texte, qui prévoit, pour seule exception au rapatriement de l'enfant dans son pays, les cas où ce retour présenterait pour lui un danger.

*« Dès que l'enfant a résidé au moins six mois en Allemagne, les juges estiment qu'il y a pour l'enfant un danger psychologique à revenir en France. Le problème de fond,* estime M. Cardo, *c'est qu'aucune juridiction n'est compétente pour juger de la bonne application de la Convention de La Haye. Et que la justice allemande n'a pas vraiment intégré la notion de supranationalité. »* Un règlement adopté le 29 mai à Bruxelles par les ministres de la justice des quinze pays de l'Union (*Le Monde* du 1er juin 2000) devrait l'y aider. A partir du 1er mars 2001, un seul juge européen, celui du ressort sur lequel se trouvait la résidence habituelle des époux avant leur séparation, statuera sur le divorce et la garde des enfants. En cas de non-respect de ce règlement, un recours sera possible devant la Cour de justice européenne.

***Pascale Krémer***

# La Confédération paysanne mise en examen « en tant que personne morale »

## Un commando avait détruit des cultures OGM

**LA CONFÉDÉRATION** paysanne de l'Aveyron a été mise en examen *« en tant que personne morale »* après la destruction, en juillet 1999, de plants de maïs transgénique près de Rodez. La juge d'instruction Karine Claramunt l'a signifié par un courrier recommandé parvenu le 4 mai au local du syndicat. Mardi 6 juin, Raymond Fabrègues, porte-parole départemental de l'organisation, était entendu par la même juge d'instruction dans le cadre de cette affaire.

Le 3 juillet 1999, des membres de la Confédération paysanne s'étaient introduits dans un enclos appartenant à la société RAGT. Le commando avait arraché des plants transgéniques afin de lutter contre les cultures OGM. La victime avait alors déposé plainte contre X pour *« violation de propriété et destruction de biens en réunion »*.

Le syndicat a mené une dizaine d'opérations de fauchage illégal, qui ont conduit à la mise en examen de militants en tant que personnes physiques. Six ont déjà été condamnés à des peines de prison avec sursis. Cette nouvelle affaire intervient alors que s'annonce, le 30 juin, à Millau, le procès de José Bové et de neuf autres personnes, jugés pour avoir *« détruit, dégradé ou détérioré gravement »* un McDonald's, le 12 août 1999. Le leader de la confédération avait été incarcéré près de trois semaines puis libéré sous caution.

### « CRIMINALISATION »

Aujourd'hui, la mise en examen du syndicat pour *« complicité d'introduction par ruse et dégradation de biens dans des locaux contenant des valeurs »* constitue une étape supplémentaire, selon ses responsables. *« A ma connaissance, c'est la première fois que l'on met un syndicat en examen, mais la lutte contre les OGM continue »*, a affirmé, mardi, à la sortie de son audition, Raymond Fabrègues à l'AFP. En fait, d'autres organisations ont été mises en cause par la justice, dans des affaires de financement. *« Cette fois, il s'agit d'une attaque frontale contre le droit syndical »*, estime Paul Bonhommeau, responsable juridique de la Confédération paysanne, qui fustige *« ceux qui tentent de faire cesser la contestation en asphyxiant financièrement »* son organisation.

L'homme proteste également contre une justice instaurant *« deux poids, deux mesures »*. La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), également adeptes d'opérations spectaculaires et parfois violentes, ont vu nombre de leurs militants poursuivis sans que leur syndicat ne soit incriminé.

La CGT a également été épargnée, en tant que telle, lors d'actions syndicales qui ont pu dégénérer. Mais l'organisation s'inquiète des poursuites de plus en plus fréquentes intentées contre ses membres, estimant leur nombre entre 100 et 150. Ce syndicat s'insurge avec d'autres contre ce qu'il estime une *« criminalisation »* de son action. *« Il faut moderniser les droits syndicaux,* estime Pascal Rennes, un des responsables juridiques de la CGT. *Actuellement, le seul mode de pression admis est la grève chez soi. Toute autre forme de protestation est aujourd'hui susceptible de poursuites. »*

***Benoît Hopquin***

# Des sans-papiers « accueillis » dans l'église Saint-Merri à Paris

**LES PHOTOS** ornent un panneau dans un coin de l'église. Ces visages graves en noir et blanc sont ceux des Chinois sans papiers du troisième collectif qui ont investi, jeudi 1er juin, l'église Saint-Merri dans le 4e arrondissement de Paris pour demander leur régularisation. Ils sont une centaine installés dans la sacristie de l'église avec la bénédiction du curé, qui voit dans cet *« accueil »*, *« une manière de vivre complètement l'Evangile »*.

L'occupation a été négociée avec la paroisse : les occupants, dont une dizaine dorment sur place, resteront jusqu'au 11 juin ; ensuite, ils laisseront l'église retrouver sa quiétude. *« Nous avons voulu faire une opération de visibilité pour montrer à l'opinion que le problème des sans-papiers est loin d'être réglé »*, explique Emmanuel Terray, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales et animateur du troisième collectif.

Le collectif a présenté, voilà un an, 303 dossiers au médiateur de la République, à la suite d'une grève de la faim dans l'église des Batignolles. Deux cent cinquante concernaient des familles avec enfants installées de longue date en France. Seuls une dizaine d'étrangers ont été régularisés. Yue Mei, trente et un ans, mère d'une petite fille de deux ans et demi, née à Paris, et enceinte de huit mois, n'a pas eu cette chance. Arrivée directement de sa province de Zhe Jiang, en février 1995, un an après son mari, elle affirme avoir fait plusieurs demandes de régularisation. Mais, dit-elle, la préfecture la lui refuse, la considérant comme célibataire.

Xiao Yan est là depuis plus longtemps encore. Arrivée en août 1992 avec son époux de la région du Wenzhou, elle travaille dans la confection, clandestinement. Son petit garçon est né en France en 1996. D'après son récit, ses demandes répétées de carte de séjour à la préfecture lui ont été refusées, car le couple a un fils de quinze ans resté en Chine et *« leur vie est là-bas »*.

### POPULARISER LE MOUVEMENT

*« Le gouvernement assure que les familles ont pu bénéficier de la loi Chevènement pour régulariser leur séjour. C'est faux ! »* affirme Umit Metin, président du Conseil des associations des immigrés de Turquie. Alors le collectif se démène pour populariser le mouvement : diffusions de tracts, réunions publiques, manifestations, concert de jazz dans l'église, chaque jour, une initiative est programmée. Des demandes d'entrevues ont été faites à Matignon, au ministère de l'intérieur et même au cardinal Lustiger. Entre l'Ascension et la Pentecôte, la semaine est symbolique pour demander le réexamen des dossiers et éviter une nouvelle grève de la faim. Car, depuis plusieurs mois, les mouvements de jeûne de sans-papiers se succèdent partout sur le territoire. *« On freine des quatre fers sur l'opportunité d'une telle grève, mais je ne suis pas sûr que la digue tienne longtemps »*, dit M. Terray qui avoue avoir *« un œil sur la situation de Lille »*.

Dans la capitale du Nord, vingt-quatre étrangers ont débuté une grève de la faim le 8 avril. Au 59e jour, l'état de santé des sans-papiers a été jugée suffisamment alarmante pour que le ministère décide une nouvelle *« évacuation sanitaire »*. Mercredi 7 juin, au petit matin, les grévistes ont été expulsés de leur local et transférés à l'hôpital. La semaine précédente, la préfecture avait procédé à la même opération. Mais, refusant tout soin, les grévistes avaient repris leur mouvement de protestation. A Toulouse, onze sans-papiers avaient commencé leur grève mercredi 31 mai. Ils ont été interpellés le jour même et placés en centre de rétention *(lire ci-contre)*. Au ministère de l'intérieur, on assure qu'aucune consigne n'a été donnée : les préfets sont seuls juges pour le réexamen les dossiers. La Place Beauvau semble toutefois décidée à sortir du cycle des grèves de la faim. En les stoppant, si possible, sans régularisation.

***Sylvia Zappi et Nadia Lemaire à Lille***

## *Mobilisation à Toulouse pour un militant tunisien*

**Des musiciens toulousains du groupe Zebda ont lancé, mardi 6juin, un appel relayé par de nombreux groupes de rock, indépendants (Noir Désir, Louise Attaque, Miossec, les Têtes raides, etc.) demandant la régularisation de Cherif M'Hamdi, un ressortissant tunisien en instance d'expulsion. La veille, le tribunal administratif de Toulouse avait confirmé l'arrêté de reconduite à la frontière de ce militant du parti communiste tunisien de 45 ans, interpellé le 31 mai à Toulouse alors qu'il s'apprêtait à observer une grève de la faim avec cinq autres sans-papiers algériens. *« Si je suis expulsé, je risque la mort »*, affirme M. M'Hamdi, dans une entretien filmé clandestinement au centre de rétention de Toulouse. Son avocat veut saisir en urgence la Cour européenne des droits de l'homme. Le militant tunisien a reçu le soutien du candidat du PS à l'élection municipale de Toulouse, François Simon, et du député Vert Noël Mamère. Une manifestation devait avoir lieu mercredi soir à Toulouse.**

# Les médecins inspecteurs du travail se mettent en grève contre leur statut précaire

**LES MÉDECINS INSPECTEURS** régionaux du travail et de la main-d'œuvre (Mirtmo) ont saisi l'opportunité du 26e congrès national de médecine du travail, qui se tient à Lille du 6 au 9 juin, pour lancer un mouvement de protestation, avec une grève le jeudi 8 juin. Ils dénoncent leur précarité, réclament un statut permanent et des moyens humains et matériels (doublement de l'effectif et secrétariat à temps plein). Ces médecins sont employés par l'État et mis à la disposition des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ils ont deux missions : l'une, réglementaire, consiste à s'assurer du bon fonctionnement des services de médecine du travail ; l'autre est un travail d'animation, par le biais d'études sur l'hygiène, la sécurité et la santé au travail.

*« Nos tâches n'ont cessé de s'alourdir, alors que nous ne sommes que quarante pour toute la France*, explique Annie Touranchet, membre du bureau du Syndicat national des médecins inspecteurs du travail et de la main-d'œuvre. *Nous devrions au moins être le double. »* Ces quarante médecins sont de plus en plus sollicités. *« Nous conseillons les inspecteurs du travail, par exemple en cas d'accident avec un risque toxique*, décrit le docteur Touranchet. *De même avec les médecins du travail, sur des questions de souffrance mentale dans un entreprise. »* Les Mirtmo interviennent aussi sur les risques différés : *« L'amiante en est un parfait exemple, mais on pourrait évoquer le cas des éthers de glycol. Une enquête de grande ampleur à laquelle nous participons va démarrer sur ce sujet. »*

Les médecins inspecteurs du travail ne veulent plus d'un statut précaire : *« Seulement huit d'entre nous, embauchés avant 1982, sont des contractuels de l'État à titre permanent*, indique le docteur Touranchet. *Les trente-deux autres travaillent dans le cadre de contrats à durée déterminée de trois ans. »* Après la grève du 8 juin, les Mirtmo ont décidé de boycotter les réunions des comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles et de ne pas rendre d'avis aux directeurs régionaux du travail. Cela dans le but de faire accepter tous les dossiers soumis, en l'absence d'avis médical contraire.

Au-delà de leurs revendications, les Mirtmo soulèvent l'urgence d'une réforme de la médecine du travail : *« Il manque 500 à 1000 médecins du travail. Le patronat projette des contrats entre des médecins généralistes et des entreprises, avec "résultats" à l'appui »*, dénonce Mme Touranchet, au nom de son syndicat.

***Paul Benkimoun***


CS COMMUNICATION & SYSTEMES

*Lettre ouverte aux actionnaires*
de CS Communication & Systèmes

*Chère Madame, cher Monsieur,*

En votre qualité d'actionnaire, je tiens à vous faire un point détaillé sur une opération malveillante de grande envergure qui vise CS et a conduit à une perquisition au siège social de notre Groupe le 9 mai dernier.

***De quoi s'agit-il ?***

Il est aujourd'hui avéré que cette mesure, rendue spectaculaire par l'écho médiatique qui s'en est suivi, a pour origine des dénonciations malveillantes et calomnieuses émanant notamment d'anciens cadres licenciés.
Ces dénonciations font référence à une prétendue irrégularité dans la vente de matériels sensibles à un pays étranger -vente qui n'aurait pas fait l'objet des autorisations réglementaires exigées-, à des abus de biens sociaux et à la diffusion de fausses nouvelles.

***Qu'en est-il ?***

En ce qui concerne la vente de systèmes perfectionnés de communication, nous bénéficions de toutes les autorisations administratives nécessaires. Nous avons opéré dans une complète transparence financière et nos ingénieurs installent actuellement les équipements sur place.
En ce qui concerne les deux autres incriminations, les documents remis sont là encore sans équivoque et démontrent notre parfaite bonne foi. D'ailleurs, comme vous le savez, notre Groupe dispose d'un Conseil d'Administration composé de personnalités indépendantes, de commissaires aux comptes reconnus pour leur rigueur, et enfin d'une communication financière qui respecte les règles et recommandations de la COB.
Lorsqu'en outre, on prend connaissance d'articles de presse qui font référence à des éléments des procès-verbaux de police, nous ne pouvons que marquer notre étonnement. Étonnement d'autant plus grand que la perquisition faite au siège et relatée par les médias portait sur la remise de documents administratifs déjà en possession des autorités de tutelle.

Aujourd'hui, je prends donc la plume car je refuse que notre Groupe devienne l'otage de règlements de compte nauséabonds et d'une spirale médiatique qui visent à affaiblir son image de marque, et surtout la confiance que vous nous accordez et que nous témoignent nos clients.
Il appartient bien évidemment à la justice de s'assurer de la licéité des opérations qui font l'objet de ses investigations, mais je m'adresse sans attendre à vous, en votre qualité d'actionnaire, pour vous affirmer la parfaite régularité des opérations conduites par notre société et vous dire ma révolte face aux rumeurs et aux dénonciations calomnieuses.
Je le dis en ma qualité de Président du Groupe. Je le dis au nom de nos 5000 collaborateurs, fiers de leur société et de ses réussites, engagés au service de la création de valeur pour nos clients et nos actionnaires.

En vous remerciant de votre fidélité, je vous prie d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de ma très cordiale considération.

Yazid Sabeg
*Président-Directeur Général*

# M. Cambadélis entendu dans l'affaire de la MNEF

**LE DÉPUTÉ (PS)** de Paris, Jean-Christophe Cambadélis, actuel numéro deux du Parti socialiste, a été entendu, le 11 mai, en tant que témoin, par les policiers chargés d'enquêter sur la gestion de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF). Il a été interrogé sur les rémunérations qui lui auraient été versées, entre 1991 et 1995, par la Mutuelle interprofessionnelle (MIF, une structure satellite de la MNEF).

M. Cambadélis aurait reçu, entre 1993 et 1995, 200 000 francs en tant qu'administrateur alors qu'un certain nombre de témoignages attesteraient que l'intéressé n'aurait pas assisté aux séances du conseil d'administration. Le député n'a pas démenti ce fait devant les policiers. De plus, il aurait été interrogé sur le paiement de prestations fournies, entre 1991 et 1993, en tant que sociologue, réglées 120 000 francs par la MIF. Les enquêteurs paraissent estimer que la rémunération serait excessive au regard du travail réalisé. Par ailleurs, le député (PS) Jean-Marie Le Guen a été mis en examen mercredi 6 juin pour *« recel de détournements de fonds publics »* dans le dossier de la MNEF (*Le Monde* du 3 juin).

## DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : les avocats de Sid Ahmed Rezala ont annoncé mardi 6 juin avoir déposé un recours contre l'extradition de leur client,** soupçonné de meurtre de trois jeunes femmes commis en France en 1999, et aujourd'hui écroué au Portugal. Cet ultime recours a été déposé devant le tribunal constitutionnel de Lisbonne, alors que le Tribunal suprême de justice s'était prononcé en faveur de cette extradition (*Le Monde* du 26 mai).

■ **Le commissaire du gouvernement a demandé la confirmation du jugement déboutant de ses poursuites l'ancien caporal** Hervé Desplat, atteint d'une tuberculose à son retour de la guerre du Golfe, lors de l'audience qui s'est tenue mardi 6 juin devant la cour régionale des pensions de Bordeaux (*Le Monde* du 7 juin). Me Gérard Boulanger a réclamé une nouvelle expertise médicale de l'ancien caporal du 68e régiment d'artillerie, qui s'affirme victime du *« syndrome de la guerre du Golfe »*. L'arrêt a été mis en délibéré au 19 septembre.

■ **Joël Weiss, président du Comité national pour l'information et la protection de la jeunesse (Cnipj),** a été relaxé mardi 6 juin par le tribunal correctionnel de Paris. Agé de soixante-sept ans, il était jugé pour avoir hébergé en 1999 un orphelin de quatorze ans qui se prostituait (*Le Monde* du 25 mai). Le président du Cnipj, qui se qualifie de *« saint-bernard des enfants perdus »,* était poursuivi pour *« entrave à l'action de prévention, de contrôle, d'assistance ou de rééducation entreprise par les organismes qualifiés à l'égard des personnes en danger de prostitution ou se livrant à la prostitution »*.

■ **Une information judiciaire pour recherche des causes de la mort devait être ouverte après la découverte d'un crâne humain dans les filets d'un chalutier** pêchant en baie de Saint-Brieuc**,** a indiqué mardi 6 juin le parquet de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). Sans privilégier aucune hypothèse, ce dernier a indiqué être en relation avec les parquets de Guingamp, concerné par le dossier de l'abbé Cottard, et de Saint-Malo, où une information a été ouverte après la disparition d'Yves Godard et de ses deux enfants.

■ **PARIS : le directeur général du Crédit municipal de Paris, Guy Legris,** a fait espionner en 1999 par des détectives privés l'un des responsables du Conseil des marchés financiers (CSM), selon *Le Canard enchaîné* du 7 juin. L'enquête a visé le secrétaire général adjoint du CSM, Bruno Gizard, alors que l'avis favorable de cette instance de contrôle était nécessaire pour la nomination de M. Legris – ancien directeur général de la Mairie de Paris et proche de Jean Tiberi – au Crédit municipal.

# Réagissant aux soupçons, Charles Pasqua se constitue partie civile dans l'affaire Elf

## L'enquête porte sur la vente d'un terrain au département des Hauts-de-Seine

**L'ancien ministre de l'intérieur a déposé, le 31 mai, une constitution de partie civile dans le dossier d'instruction de l'affaire Elf. Président de la SEM 92, qui avait racheté, en 1991, un terrain du groupe pétrolier, M. Pasqua argue d'un *« préjudice éventuel »* dans cette opération, en marge de laquelle des commissions occultes avaient été versées à deux ex-dirigeants d'Elf, Alfred Sirven et Alain Guillon.**

**UN ACCÈS INATTENDU** a permis à Charles Pasqua de faire son entrée officielle dans l'instruction de l'affaire Elf. Alors que d'insistantes rumeurs annonçaient, depuis plusieurs mois, un mouvement des juges dans sa direction, le président (RPF) du conseil général des Hauts-de-Seine a pris les devants en se constituant partie civile, le 31 mai, dans le dossier des juges d'instruction Eva Joly, Laurence Vichnievsky et Renaud Van Ruymbeke.

Réagissant aux investigations menées sur les conditions de l'achat, en 1991, d'un terrain ayant appartenu au groupe Elf-Aquitaine par le département des Hauts-de-Seine, M. Pasqua a excipé d'un *« préjudice éventuel »*, dans cette opération, de la Société d'économie mixte d'aménagement économique des Hauts-de-Seine (SEM 92), dont il assure la présidence.

### « RECEVABILITÉ »

Cette initiative reste, pour l'heure, suspendue à l'examen de la *« recevabilité »* de la partie civile, sur laquelle les juges ne s'étaient pas encore prononcés, mercredi 7 juin. *« L'enquête paraît envisager qu'une part des fonds versés par la SEM 92 à l'occasion de cette transaction ait servi à alimenter un circuit de commissions vers la Suisse*, a indiqué au *Monde* l'avocat de M. Pasqua, Me Edgard Vincensini. *Si tel est le cas, la SEM et le département sont des victimes qui entendent faire valoir leurs droits. »*

Le 15 mai, les trois magistrats avaient conduit des perquisitions simultanées au siège de la SEM 92 et à la mairie d'Issy-les-Moulineaux, commune où se situe le terrain vers lequel convergent les regards.

Longeant la Seine aux portes de Paris, vaste de 32 000 mètres carrés, la parcelle litigieuse offrait une belle vue sur la capitale qui en faisait une place de choix dans le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) d'Issy-les-Moulineaux, que ses concepteurs avait baptisée *« Perspective Seine »* et dont la mise en œuvre avait été concédée à la SEM 92.

Lorsqu'il fut vendu au groupe Thinet, le 25 juillet 1991, puis promptement revendu par celui-ci à la SEM 92, cinq jours plus tard, la transaction généra une plus-value de 95 millions de francs, dans des circonstances que la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a estimé contestables. Dans une note au parquet de Nanterre, la juridiction financière avait été jusqu'à invoquer en 1999 *« des doutes sérieux »* sur *« la probité des auteurs de l'opération »*, précisant que celle-ci *« n'aurait vraisemblablement pu avoir lieu sans qu'existent certains faits délictueux »*. Ces suspicions avaient entraîné l'ouverture d'une information judiciaire, qui devait par la suite, à l'instar du terrain lui-même, passer en d'autres mains.

Transmises aux juges de l'affaire Elf par le juge genevois Paul Perraudin, des éléments recueillis auprès des banques suisses avaient entretemps conféré à la transaction une dimension nouvelle. Les circuits financiers reconstitués par le magistrat suisse dévoilaient en effet le versement, à partir de comptes de la société Thinet, de quelque 56,7 millions de francs de commissions occultes en marge de la vente du terrain.

Destinataire de ces fonds, l'omniprésent et introuvable Alfred Sirven, alors directeur des *« affaires générales »* d'Elf – sous le coup de plusieurs mandats d'arrêt internationaux – en reversa une partie (8 millions de francs) à l'un des directeurs du groupe, Alain Guillon. Ancien directeur chargé du raffinage, considéré comme l'un des proches de M. Sirven, M. Guillon est incarcéré depuis le 7 janvier. Il est soupçonné d'avoir perçu d'abondantes commissions dont le total est estimé à quelque 100 millions de francs (*Le Monde* du 13 janvier). Désireux de poursuivre cette piste, les magistrats parisiens ont obtenu, le 29 mars, le dessaisissement à leur profit de la juridiction de Nanterre et la jonction de ce dossier à la masse des différents volets de l'affaire Elf.

### « DOUTES »

Les premiers pas des enquêteurs donnent à penser que les *« doutes »* émis par la chambre régionale des comptes portent encore non seulement sur les anciens dirigeants d'Elf, mais aussi sur ceux de Thinet et de la SEM 92. L'ancien président de Thinet, Bruno Guez, ainsi que deux promoteurs qui avaient été associés à la transaction immobilière – assortie de permis de construire –, Dominique Dutreix et Jean Hamon, ont été mis en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »*.

L'enquête atteste aussi que le groupe Thinet finança indirectement l'acquisition du terrain grâce aux fonds de la SEM 92 : scellé par une promesse de vente dès le 13 décembre 1990, l'achat du terrain fut effectué au moyen d'un prêt bancaire correspondant à l'intégralité de la somme (200 millions de francs) et sans aucun versement au comptant. Lors de la revente, la SEM présidée par M. Pasqua remboursa elle-même le crédit de Thinet, et versa par la suite le solde (92,7 millions de francs) au groupe de M. Guez.

*« Rien ne permet d'impliquer la SEM 92 dans une opération frauduleuse »*, assure l'avocat de M. Pasqua, précisant que *« la plus-value dont il est question n'a pas été réalisée en cinq jours mais en plusieurs mois »*, dès lors que la promesse de vente, confirmée par une *« déclaration d'intention d'aliéner »* (DIA) adressée le 28 décembre 1990 à la mairie d'Issy-les-Moulineaux, faisait de Thinet un propriétaire virtuel.

La chambre régionale des comptes a pourtant relevé que cette DIA n'avait pas été transmise par la ville à l'administration fiscale, de sorte que ceux-ci ignoraient le prix de vente consenti par Elf lorsqu'ils approuvèrent, à la demande de la SEM 92, un prix supérieur de près de 100 millions. Les services de M. Pasqua plaident, sur ce point, l'ignorance. Mieux informé de ce qui se profilait, le conseil d'administration de la SEM 92 avait approuvé, dès le 24 juin 1991, le rachat de la parcelle à Thinet et convenu de *« récupérer »* la TVA sur *« la marge brute réalisée par le vendeur »*. A en croire les services de M. Pasqua, personne n'avait alors cherché à calculer le prix de cet engagement.

***Hervé Gattegno***


LE 19 JUIN 2000, HIGHWAVE
S'INTRODUIT SUR LE NOUVEAU MARCHÉ.

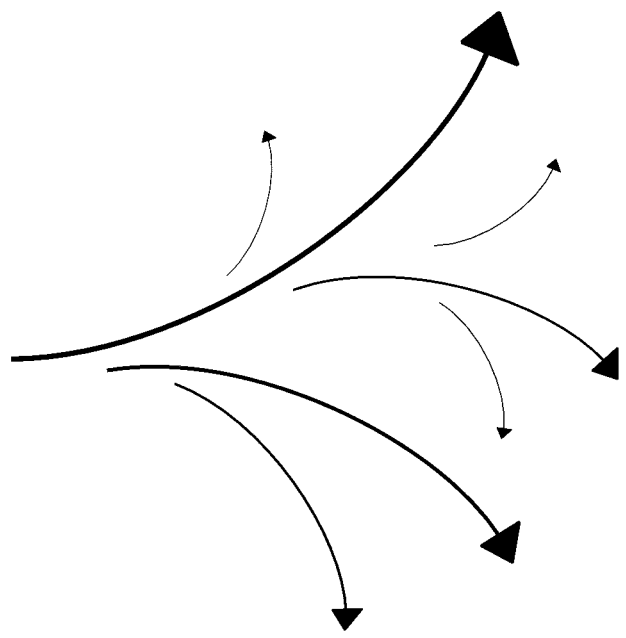

HIGHWAVE
OPTICAL TECHNOLOGIES

DE L'INNOVATION, TOUJOURS PLUS D'INNOVATION.


# Edgar Boulai est jugé à Melun pour un quadruple meurtre à la machette au sein d'une même famille

**LE COMMANDANT** de police Brigitte Carré de Lusançay a l'assurance d'Hercule Poirot et la voix de miss Marple. Lorsqu'elle est retournée s'asseoir, après une implacable déposition de deux heures et demie, elle a eu un long regard et un mince sourire pour l'accusé. Et le sentiment que le procès pouvait s'arrêter là, mardi 6 juin, au premier jour, et qu'on pouvait économiser les sept autres audiences. Edgar Boulai, accusé d'un quadruple assassinat à la machette en 1995, dont ceux d'un enfant de trois ans et d'un bébé de vingt-huit mois, devant la cour d'assises de Seine-et-Marne, a mesuré combien la porte était désormais étroite.

PROCÈS

Pourtant, il a toujours nié, et répété patiemment, mardi, son histoire. Edgar Boulai est un bel homme de quarante-quatre ans, débarqué de Martinique pour son service militaire dans la région de Melun. Il enchaîne ensuite les petits boulots, passe un CAP de soudeur. Il boit sec, est condamné trois fois pour conduite en état d'ivresse, et cogne dur : l'une de ses compagnes a eu le nez cassé et la rate éclatée, la mère d'une de ses deux filles accumule les plaintes au commissariat.

Il a d'autres soucis le 19 juin 1995. L'office HLM l'expulse de son petit appartement, à Dammarie-les-Lys, et lui annonce qu'il a trois mois pour récupérer ses meubles. Il ne sait plus où aller. Or, à quelques kilomètres de là, près de Melun, vit paisiblement un ami antillais qui a de la place à revendre. Donald Davila s'est installé, avec la bénédiction de la mairie, sur un terrain de 1 hectare qui n'appartient plus à personne, à Vaux-le-Pénil. Donald, sa femme Stéphanie et leurs enfants, Donald Junior et Donatella, le bébé, vivent dans un cabanon en bois, avec une baraque en pierre comme hangar.

A l'été 1995, le couple tangue un peu. Donald, musicien professionnel aux poches éternellement percées, est revenu de tournée avec une copine qu'il a installée chez lui. Stéphanie, qui gagne l'argent du ménage comme femme de salle, l'a mal pris et s'en est ouverte à sa mère Gilberte, jeune grand-mère de quarante-huit ans. Et, depuis le 16 septembre 1995, Gilberte n'a plus de nouvelles de sa fille. Elle s'inquiète, va voir la police, qui classe l'affaire, saisit « Perdu de vue » à TF 1, où on lui explique que la disparition est trop récente. Et arrive enfin, en juin 1996, dans le service du commandant Brigitte Carré. Avec un élément convaincant : l'homme qui habite chez sa fille et son gendre roule aussi dans leur voiture.

Il ne roule plus, pour l'heure, il est en prison pour ivresse. Edgar Boulai explique à la policière que Donald Davila était d'accord pour l'accueillir dans la baraque en pierre, à condition qu'il donne un coup de main pour retaper les bâtiments. Il raconte que, samedi 16 septembre 1995, un groupe de musiciens est venu chercher Donald et sa famille pour jouer à la Fête de *L'Humanité,* son copain lui a laissé les clés. Le lendemain soir, Edgar assure qu'il a croisé les Davila, *« Donald venait d'avoir une dispute avec Stéphanie, il m'a donné de nouveau les clés et m'a dit de m'occuper de la maison. »* Puis toute la famille serait montée dans une camionnette et aurait disparu sans laisser de traces.

### « DES CRIS DE BÊTE BLESSÉE »

La rumeur prétend que les Davila sont dans une secte du côté de Coulommiers, mais l'énergique commandant s'aperçoit que c'est précisément Edgar Boulai qui fait courir le bruit. L'espoir renaît quand arrivent quatorze chèques tirés sur le compte de Stéphanie, mais l'enquête montre vite que ce sont Edgar Boulai et sa compagne qui les ont signés. La police fouille la Seine, se déplace à Perpignan. Rien. La lumière vient de la déposition de l'amie d'Edgar, le docteur Monique Binart. Elle est passionnément amoureuse de son homme, lui l'appelle plus prosaïquement *« sa vache à lait»*.

Lors de sa première déposition, le docteur s'est coupé dans une histoire d'horaires, et avoue vite qu'Edgar Boulai, de sa cellule, lui a fait passer une lettre pour lui expliquer ce qu'elle devait dire. On retrouve la lettre dans une poubelle. L'accusé fait une autre erreur : il indique aux policiers que les parents de Donald aussi cachent quelque chose. Une cassette. Un corbeau leur a lu, en janvier 1996, une lettre de leur fils au téléphone, où il explique qu'il est dans une secte et que les enfants vont bien. Les enquêteurs découvrent vite que le corbeau n'est en fait pas très anonyme, il s'agit d'un ami d'Edgar Boulai, qui lui a demandé de lire le texte au téléphone. L'accusé l'admet. Et son dossier s'alourdit lorsqu'il s'avère qu'une brassée de témoins jurent que Donald n'avait aucunement l'intention de lui céder son terrain, et qu'ils avaient eu des mots à plusieurs reprises.

Monique Binart avoue enfin que, dans cette terrible nuit du 16 septembre 1995, Edgar Boulai l'a séquestrée, elle a entendu *« des cris de bête blessée »,* et n'a pu s'empêcher de penser à la machette de son ami. Celui-ci la promène toujours dans son coffre, car *« tout bon Antillais a un coupe-coupe »,* assure l'accusé avec bonhomie. De surcroît, Edgar Boulai a appelé, dès le lundi matin à 8 h 30, l'office HLM pour prévenir qu'il récupérait ses meubles. Et a appelé à 10 h 37 l'ANPE pour communiquer sa nouvelle adresse. Une ultime perquisition a permis de découvrir son agenda 1995. Il y avait inscrit, le jour de la disparition des Davila, *« Donald »,* avec une petite croix.

La police s'est attaquée le 23 septembre 1996 à la butte de terre, derrière la maison. *« La pelleteuse a cassé le corps de Donatella en deux,* a expliqué le commandant Carré. *On a commencé à la machine, on a fini à la cuillère et au pinceau. »* C'en est trop pour la famille de Donald, qui claque la porte de l'audience, et hurle à l'accusé : *« Si tu vas pas en prison, je te flingue ! »* Dans un silence pesant, la policière raconte que, sous le matelas disparu, il y avait encore le corps de Donald, avec Stéphanie sous son bras, puis les restes du crâne de Donald junior.

***Franck Johannès***

# Un vallon des Hautes-Alpes s'engage derrière le label Natura 2000

## Les communes de L'Argentière-la-Bessée et de Vallouise sont devenues le premier site français à adopter la directive européenne visant à protéger le patrimoine naturel et l'habitat. Un grand nombre de projets, en revanche, sont à la traîne, provoquant l'impatience de Bruxelles

**L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE (Hautes-Alpes)**
*de notre envoyé spécial*

De la route-sentier qui grimpe en lacets jusqu'au col de la Pousterle pour redescendre, dans l'autre vallée, sur la petite station de sports d'hiver de Puy-Saint-Vincent, le panorama est saisissant. La limpidité exceptionnelle et le bleu profond du ciel avivent les couleurs d'une végétation en pleine explosion printanière et affinent la découpe des massifs montagneux encore enneigés, dont les sommets culminent à plus de 3 000 mètres. Au nord, le pic des Queyrettes, au sud, la « muraille » de Dourmillouse, à l'ouest, le pic Félix-Nell – ou tête de Soulaure – dominent en arc de cercle les vallons du Fournel et des Bans.

Sur le cours de la Gyronde, les communes de L'Argentière-la-Bessée et de Vallouise, dans la zone centrale du parc national des Ecrins, sont devenues officiellement, à la mi-mai, le premier des trente-sept sites pilotes français du projet Natura 2000, qui vise à préserver le patrimoine biologique européen. Le ministère de l'environnement s'engage à financer le projet sur une période initiale de trois ans : il a alloué 700 000 francs (106 714 euros) pour l'année 2000. Un tiers du budget servira à l'aménagement de l'espace (construction de passerelles, mise à la disposition de navettes avec guide) ; un tiers ira au financement de contrats agro-environnementaux (fauchage des prés, entretien du site) ; le dernier tiers, enfin, sera utilisé pour l'étude scientifique du milieu naturel.

Ce petit territoire – 20 000 hectares – concentre un cinquième de la flore française et recèle, sur la réserve biologique des Desliroures, la plus importante concentration européenne de chardon bleu – *Eryngium alpinum* ou panicaut. Autrefois omniprésent dans le vallon et surnommé la « *reine des Alpes* », il a bien failli disparaître sous les actions conjuguées de la déprise agricole et d'un pillage effréné.

### CINQ ANS DE NÉGOCIATIONS

La municipalité de L'Argentière est plutôt satisfaite de voir aboutir un projet – après cinq ans de négociations menées en son nom par le parc national des Ecrins – qui lui apportera un label dont elle entend se servir pour fidéliser des touristes. Jusqu'ici, ceux-ci ne font en général que passer en direction du parc ou des stations hivernales voisines. Cette commune de 2 300 habitants, qui de tout temps a vécu de l'industrie (mines d'argent, de charbon, ardoisière de Salce), a durement ressenti, en 1988, la fermeture de l'usine d'aluminium de Pechiney. « *Avec Natura 2000, nous pourrons inciter les gens à venir chez nous. Ils auront les services d'une petite cité industrielle sans les inconvénients et un espace environnemental labellisé*, assure Joël Giraud, le maire (PRG). *Les subventions vont nous apporter les moyens de mettre en place une politique de développement économique local qui permettra le maintien des activités agricoles traditionnelles, tout en assurant l'équilibre écologique.* »

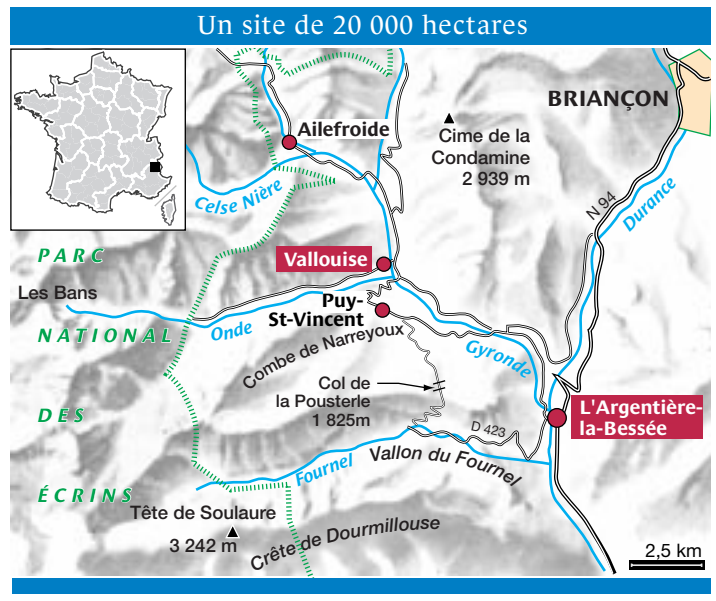


Si L'Argentière-la-Bessée et Vallouise (637 habitants) se sont unies pour ce projet, l'opulente petite commune de Puy-Saint-Vincent (267 habitants mais 10 000 lits) a refusé que son vallon de Narreyroux soit inclus dans le site. « *Nous sommes une petite station de ski isolée. Il faut qu'elle puisse se développer, se transformer*, se défend le maire (div. droite), Marcel Chaud, par ailleurs chef de secteur du parc des Ecrins. *Or le vallon sur lequel les études ont porté, peu fréquenté par la faune et la flore, est notre seule possibilité d'extension future.* » Le projet de nouvelles télécabines actuellement à l'étude ne serait en effet pas compatible avec les « *contraintes de Natura 2000* ».

### INQUIÉTUDE DES CHASSEURS

« *L'intérêt local n'était pas contradictoire avec le projet. Grâce à l'absence de conflits d'usage et à une forte volonté de défense patrimoniale, nous n'avons rien eu à imposer* », explique pour sa part M. Giraud. Il attribue les lenteurs des négociations aux services publics, qui n'étaient « *pas prêts, administrativement et juridiquement* ». Il est vrai que le vallon choisi pour le site n'abrite pas d'habitations permanentes et n'est plus utilisé que par quatre exploitants, dont deux éleveurs conseillers municipaux. Sa fréquentation est faible par rapport au reste du massif.

Si la population semble sinon indifférente, du moins très mal informée sur ce projet, les chasseurs, en revanche, dressent l'oreille. « *Nous avons été mis un peu devant le fait accompli. Nous ne connaissons pas vraiment ce qu'est Natura 2000 et cela nous inquiète, d'autant qu'il y a le précédent du parc national* », regrette Rogier Moutier, le président de l'association locale de chasse Saint-Hubert Vaudoise, qui regroupe quatre-vingts sociétaires. Préfecture et mairie assurent que les chasseurs ne seront pas lésés. « *La chasse en montagne offre moins de possibilités que dans les autres départements. Si on nous enlève encore du territoire, comment pourrons-nous pratiquer ce sport dont le tir n'est qu'une finalité ?* », s'interroge Robert Baroni, passionné de montagne et de chasse.

René Rolland, patron de l'hôtel-restaurant La Gare, où l'on fait provision de bonne chère et de convivialité, est, lui aussi, dubitatif. Il n'exclut cependant pas de changer, dans un an ou deux, le nom de son établissement pour un autre, plus en rapport avec le site Natura 2000...

***Ali Habib***

## Les projets retenus se heurtent à de vives oppositions sur le terrain

***« NOUS VOULONS** la liste de la France »*, s'impatiente Margot Wallström, commissaire européenne en charge de l'environnement. Elle attend toujours que le gouvernement lui soumette son inventaire complet des sites à protéger dans le cadre du projet Natura 2000. D'autres Etats accusent du retard – les Quinze devaient rendre leur copie... en 1995 –, mais le pays du naturaliste Buffon se distingue par sa mauvaise volonté. Mme Wallström a rencontré, lundi 29 mai, à Paris, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

En 1997, Mme Voynet avait pourtant relancé une procédure quasiment au point mort. Pour apaiser Bruxelles, elle avait proposé une première liste de sites ne soulevant aucune opposition : parcs naturels, forêts domaniales ou espaces volontaires sur des communes intéressées par les subsides européens, comme ce fut le cas de L'Argentière-la Bessée. Pour tenter d'amadouer la Commission, qui a engagé une procédure d'infraction contre la France devant la Cour de justice européenne, un catalogue plus complet a été ensuite établi à partir de propositions des préfets. Il compte à ce jour plus de 1 029 sites, soit 2,7 millions d'hectares terrestres.

Il ne s'agit là que de suggestions : les autorités doivent désormais ouvrir une période de concertation avec les élus avant de formaliser la candidature. Le Conseil d'Etat l'a rappelé dans une décision rendue fin 1999, à la suite d'un recours déposé par des chasseurs. Car, sur le terrain, les lobbies se mobilisent. Dans la Manche, après l'annonce du choix des îles Chausey, une pétition a circulé laissant entendre que toute activité de pêche serait désormais prohibée. Ailleurs, ce sont des agriculteurs qui se voient déjà expropriés ou des chasseurs qui craignent la création de nouveaux sanctuaires. En région PACA, sur les 103 sites présélectionnés, un bonne trentaine ont dû être abandonnés en raison du veto des habitants et de leur représentants.

La complexité du dossier et certaines ambiguïtés dans la communication ont éveillé la méfiance. La directive Habitats de 1992 qui sous-tend le projet Natura 2000 donne un objectif : la préservation d'espèces déterminées afin de respecter la biodiversité. Si elle a fixé une date-butoir, 2004, la directive laisse aux Etats membres le choix des moyens d'y parvenir. Or les pays scandinaves, qui ont été les précurseurs, ont adopté des plans drastiques de conservation. Les opposants français à Natura 2000 s'appuient sur ces exemples pour mener leur campagne.

Si elle approche des critères bruxellois pour le nombre – 1 300 sites demandés, 1 029 proposés –, la liste française est encore loin de satisfaire Bruxelles pour la surface – 5 % du territoire au lieu des 12 % requis. Le ministère de l'environnement compte sur l'exemple des trente-sept sites pilotes pour vaincre les réticences et entend transposer la directive Habitat dans la loi française cet automne. Mais la Commission menace. Elle a annoncé que l'attribution des fonds structurels pour les six ans à venir pourrait être refusée à la France dans les zones concernées : leur montant total s'élève à 10 milliards d'euros.

***Benoît Hopquin***

### *Différend sur un site appartenant aux Salins du Midi*

**Les Salins du Midi reprochent au Conservatoire du littoral de vouloir les spolier de 900 hectares à Hyères (Var). L'affaire remonte à 1995, quand l'entreprise salicultrice a cessé l'exploitation de cette zone. Un protocole d'accord a été défini avec le Conservatoire pour la préservation du site, qui a été intégré au programme Natura 2000. Les relations se sont ensuite envenimées, en raison du montant de l'indemnisation. *« Le Conservatoire nous propose 30 millions de francs, soit à peine plus de trois francs du mètre carré »*, explique Jacques Balossier, directeur immobilier des Salins du Midi. Ceux-ci estiment le terrain à 700 millions de francs. Une procédure d'expropriation est en cours et le commissaire enquêteur vient de rendre un *« avis très favorable »* au Conservatoire. Ce différend ne remet toutefois pas en question leur adhésion au projet Natura 2000 sur d'autres sites que le groupe exploite encore en Camargue.**

*Une banque de référence pour le financement immobilier et l'investissement patrimonial*

www.entenial.com

Entenial offre aux particuliers, entreprises, collectivités publiques et promoteurs, une nouvelle façon d'aborder leurs projets immobiliers et leurs placements patrimoniaux.

Entenial s'appuie sur son expertise, son sens de l'innovation, et l'exploitation des nouvelles technologies.

Avec un objectif permanent : la recherche de l'excellence.

PRIX APPEL LOCAL

CONTACTEZ-NOUS AU

ENTENIAL, LE NOUVEAU NOM DU GROUPE COMPTOIR DES ENTREPRENEURS - LA HÉNIN

06/2000 • 562 064 352 RCS Paris. Côté Affaires - Crédit photo : Photonica

3 VOYAGE SUR LA PLANÈTE PSY

# Comment peut-on être analyste

**La formation des psychanalystes a toujours fait l'objet de controverses et d'interrogations. Ce métier qui s'exerce en dehors du contrôle de l'Etat est le fruit d'une expérience personnelle plus que d'un savoir théorique. Regards sur une profession en quête de statut**

A en croire Joyce McDougall, les psychanalystes sont des gens comme les autres : *« Fragiles, narcissiques et névrosés. »* A ceci près qu'ils sont, *« du moins on l'espère, conscients de leur psychisme troublé »*, ajoute l'auteur de *Plaidoyer pour une certaine anormalité* (Gallimard). Singulière clairvoyance. C'est que, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des activités soignantes – *« on ne devient pas dentiste parce qu'on a mal aux dents »* –, le désir d'être analyste *« ne survient pas chez celui qui n'a jamais connu la souffrance psychique ou qui n'y attache aucune importance »*.

Souffrir, le savoir... et en faire son métier ? A condition de prendre le terme *« au sens de métier à tisser et non de profession »*, s'amuse Jean-Bertrand Pontalis : *« C'est en forgeant qu'on devient forgeron, c'est en écrivant qu'on devient, comme disait Queneau, "écriveron" ; mais c'est aussi en faisant de l'analyse qu'on devient analyste. »* Etrange tissage, inachevé, comme un départ sans cesse recommencé. *« L'aventure de l'exil et de la psychanalyse, c'est le même voyage : il y a de la douleur, mais aussi un sentiment de libération »*, souligne Fethi Benslama, fondateur de la revue *Intersignes* et qui anime, à Paris, l'Institut d'étude et de formation sur les enjeux psychiques et sociaux de l'immigration. *« Etre analyste, c'est un travail – littéralement extraordinaire – de méditation, de concentration et d'attention à la parole. Cela relève du recueillement »*, estime cet admirateur d'Ibn Arabi et des poètes soufis – ces *« chercheurs d'âme »* du monde musulman médiéval.

Psychanalyste pour enfants, ancienne élève de Françoise Dolto, Anna préfère garder l'anonymat pour évoquer ce *« long cheminement »* à l'intérieur d'elle-même qui l'a conduite à passer de l'autre côté du divan. Quand elle arrive à Paris, à la fin des années 70, Anna n'a qu'une licence de psychologie en poche : *« A l'époque, je ne pensais même pas faire une analyse, et encore moins devenir psychanalyste. »* Il faudra un drame personnel, la perte de *« quelqu'un de très proche »*, pour qu'elle se lance dans l'aventure et entreprenne une analyse.

Cette première traversée dure huit ans. C'est là, sur le divan, durant ces années *« d'exploration, de questionnements et d'hésitations »*, que naît et se confirme le projet de devenir analyste. Son premier patient, sa première séance, Anna s'en souvient comme si c'était hier. Elle n'a oublié ni le trac ni ce presque bonheur qui l'alourdit soudain. *« J'ai eu le sentiment que cette personne m'adressait la promesse d'une très grande confiance,* se souvient-elle. *Au départ, j'étais nouée. Cela ressemblait à ce que j'avais ressenti lorsque j'étais patiente et que je me demandais sans cesse : "Où je vais ?" »* En passant du divan au fauteuil, l'analyste devient, dit Fethi Benslama, ce *« petit objet flottant »* qui reçoit, silencieux, la parole du patient. *« Au début, cette expérience d'altérité submerge, on est bouleversé,* dit-il. *L'autre va s'écouter à travers mon écoute. L'analyste est un étranger qui doit toujours le devenir. »*

> « Je préfère qu'il y ait des analystes charlatans plutôt que des analystes diplômés »
>
> **Jean Laplanche, Laboratoire de psychanalyse et de psychopathologie, Paris-VII**

Créé en 1920 à l'initiative de Karl Abraham, l'Institut psychanalytique de Berlin est le premier du genre, où vont s'ériger, peu à peu, les règles de formation – dont celle, primordiale, de l'analyse didactique. Car il y a désormais *« nécessité »*, explique alors Sigmund Freud, pour toute personne souhaitant pratiquer la psychanalyse, *« de se soumettre auparavant elle-même à cette épreuve »* chez *« un analyste qualifié »*. Comme le remarquera plus tard le Canadien Henri F. Ellenberg, l'analyse didactique tient autant *« de la "maladie initiatique" qui confère au chamane son pouvoir de guérison »* que *« de la "névrose créatrice", telle que l'avaient vécue et décrite les grands pionniers de la découverte de l'inconscient »*.

La formation des psychanalystes – objet récurrent d'interrogations et de controverses au sein du mouvement freudien – repose sur trois piliers : l'analyse personnelle ou didactique ; l'analyse de contrôle, baptisée aussi supervision, voire superaudition (le psychanalyste débutant fait le point, avec un analyste expérimenté, sur la cure qu'il a entamée avec un patient) ; et l'enseignement théorique, dispensé dans les séminaires organisés par les écoles et sociétés psychanalytiques, ou encore dans les universités, comme, par exemple, à la faculté de psychologie de Paris-VII (Jussieu) ou au département de psychanalyse de Paris-VIII (Saint-Denis), qui préparent au diplôme d'études approfondies (DEA).

L'OBTENTION de diplômes n'a jamais, cependant, constitué un sésame : *« L'étudiant* (...) *n'apprendra jamais la psychanalyse proprement dite »* sur les bancs de l'université, avait, en son temps, averti Freud. Celle-ci, précisait-il, peut lui transmettre, au mieux, *« quelque chose* sur *la psychanalyse et quelque chose* venant de *la psychanalyse »*. Rien de plus, et surtout pas, bien sûr, le titre de psychanalyste. Sur ce point, en un siècle, les choses n'ont pas changé. *« Si je viens ici, c'est pour essayer d'enrichir mon bagage théorique »*, explique une femme médecin, inscrite comme étudiante au département de psychanalyse de Paris-VIII. Ici, comme à Paris-VII, les étudiants salariés forment la majorité des élèves. *« Les gens ne s'inscrivent pas en cours de psychanalyse avec l'idée de trouver un emploi. Souvent, ils l'ont déjà »*, confirme-t-on au secrétariat du département. A côté des éducateurs, des enseignants et des professions médicales ou paramédicales, on trouve aussi, désormais, *« des spécialistes du monde judiciaire ou des gens qui travaillent au service ressources humaines de leur entreprise »*.

L'orientation lacanienne du département psychanalyse de Paris-VIII, fondé en 1969 par Serge Leclaire au sein de l'ex-université de Vincennes, est ouvertement proclamée. Le département, dirigé depuis 1974 par Jacques-Alain Miller, gendre de Lacan, a souvent été considéré comme une annexe de l'Ecole de la cause freudienne (ECF). De même, les UER de Paris-V et Paris-VII, où Juliette Favez-Boutonnier, Pierre Fédida et, surtout, Jean Laplanche ont fait œuvre pionnière, ont longtemps été désignées comme des fiefs de la Société psychanalytique de Paris (SPP) et de l'Association psychanalytique de France (APF). Ce « marquage » clanique, qui se vérifie également en province, s'est toutefois estompé au fil des ans. Mais là n'est pas l'essentiel. Tolérée à l'université – hier, sous l'ombrelle de la psychiatrie, aujourd'hui de la psychologie –, mais absente des grands instituts comme le Collège de France ou l'Ecole des hautes études en sciences sociales, la psychanalyse a du mal à trouver sa place. On chipote sur sa rigueur, sa validité, son utilité. *« Cette résistance, c'est l'héritage français : plutôt la vieille Sorbonne que Freud ! »*, résume Elisabeth Roudinesco, directrice de recherches à Paris-VII.

> « Les psychanalystes vont pouvoir reculer cette échéance quelque temps mais, un jour ou l'autre, ils seront dans le collimateur. Il vaut mieux que ce soit eux qui prennent l'initiative, plutôt qu'il leur soit imposé un statut inadéquat »
>
> **André Green**

Comme les cartomancienne et les prostitué(e)s, les psychanalystes travaillent sans diplôme, mais aussi sans statut juridique. *« Je préfère qu'il y ait des analystes charlatans plutôt que des analystes diplômés ! »*, affirme sans ambages Jean Laplanche à propos de la prolifération des cabinets de psychanalystes. *« Que l'Etat taxe mes revenus, c'est légitime ; qu'il m'oblige un jour à être payé par chèque ou par carte, pourquoi pas ; mais en dehors de ça, que l'Etat ne vienne pas se mêler de ma pratique »*, prévient le fondateur du Laboratoire de psychanalyse et de psychopathologie à Paris-VII. L'idée, régulièrement brandie, de réglementer la profession de psychanalyste est *« bien plus grave »* que cette *« espèce de no man's land »* où elle se trouve, insiste Jean Laplanche. Un no man's land relatif, rappelle-t-il, puisque les différentes sociétés ou associations psychanalytiques se portent *« garantes du sérieux de leurs membres »*.

Ce point de vue, on s'en doute, ne fait pas l'unanimité. *« Tant que les psychanalystes étaient des praticiens à plein temps de la psychanalyse, celle-ci se vivifiait de leur propre expérience. Mais que dire de ceux qui, désormais, passent le plus clair de leur temps à faire des psychothérapies, c'est-à-dire autre chose que la psychanalyse ? »*, s'interroge Daniel Widlöcher. Sans nier que l'intervention de l'Etat puisse être *« une source de malentendus et de dangers »*, André Green estime que l'instauration d'une réglementation de la profession est devenue inéluctable : *« Les psychanalystes vont pouvoir reculer cette échéance quelque temps, mais, un jour ou l'autre, ils seront dans le collimateur. Il vaut mieux que ce soient eux qui prennent l'initiative, plutôt qu'il leur soit imposé un statut inadéquat. »*

Un avis que ne partage pas Gilbert Diatkine, qui redoute *« une remise en cause du secret, capital en médecine, et plus encore en psychanalyse »*. Chargé de cours à l'université Lyon-II, Jean-Jacques Ritz ne trouve, lui, *« ni absurde ni scandaleux »* de soulever la question. Une réglementation permettra-t-elle de limiter les dérapages – tarifs extravagants, voire cas d'abus sexuels – *« à propos desquels, comme pour le viol, le silence est de mise »* ? Certains, comme François Roustang, prônent la création d'*« un statut minimal »*. D'autres, également favorables à une réglementation, demandent, comme Jacques Sédat et les militants de l'Association pour une instance tierce des psychanalystes (APUI), que l'habilitation des psychanalystes soit officiellement déléguée *« aux écoles et institutions psychanalytiques »*, et non à l'Etat.

CETTE question du statut ne se pose pas qu'en France. En Allemagne, où existe, comme en Autriche, un statut du psychothérapeute, *« l'immense majorité des psychanalystes sont médecins ou psychologues, avec cures remboursées »*, explique Patrick Guyomard. En Italie, une loi a été votée, en février 1999, qui réglemente la profession de psychologue. L'ordre des psychologues, nouvellement institué, donne désormais les *« habilitations pour le secteur privé ou l'hôpital »*, précise la psychanalyste Anna Dzani. L'affaire, souligne-t-elle, n'a pas été sans susciter de *« grands malentendus »*, psychothérapeutes et psychanalystes ayant craint, un moment, d'être concernés par cette loi. Ce qui, finalement, ne sera pas le cas. Jusqu'à nouvel ordre, à Rome comme à Paris, la psychanalyse échappe au contrôle de l'Etat. A Londres aussi, où l'ancestrale British Psychoanalytic Society (BPS), fondée en 1919, régente la profession : c'est elle qui forme l'immense majorité des analystes et leur donne l'habilitation.

En France, où cohabitent une vingtaine d'associations, groupes et sociétés psychanalytiques, *« le statu quo a été préservé*, se réjouit M. Guyomard. *Il a permis d'éviter que la psychanalyse ne soit soumise au contrôle de l'Etat »*. Mais les pressions sont fortes, aggravées par les affaires de sectes. En témoigne la proposition de loi que le député et maire d'Annecy-le-Vieux, le docteur Bernard Accoyer (RPR), devrait déposer dans les prochaines semaines. Son texte vise, non la psychanalyse, mais le statut des psychothérapies. Celles-ci ne pourront être prescrites et mises en œuvre que par des *« professionnels qualifiés »*, médecins-psychiatres et psychologues cliniciens. La proposition de loi du député de Haute-Savoie prévoit, en outre, que les psychothérapeutes exerçant *« depuis plus de cinq ans »* à la date de promulgation de la loi pourront poursuivre leur activité *« après évaluation de leurs connaissances et pratiques, par un jury composé d'universitaires et de professionnels, composition fixée par décret en Conseil d'Etat »*.

Les descendants de Freud en seront-ils touchés ? Rien n'est moins sûr. La question du statut, cette *« baleine blanche »* de l'histoire de la psychanalyse, a encore de beaux jours et de belles polémiques devant elle.

***Catherine Simon***
*Dessin : Nuvish*

**★ *Cent ans après*, entretiens avec Patrick Froté, Gallimard, 1998.**
**« Doit-on enseigner la psychanalyse à l'université ? », article de Sigmund Freud, publié dans le tome 1 de *Résultats, idées, problèmes,* PUF, 1984.**
***Etat des lieux de la psychanalyse,* de Serge Leclaire et l'APUI (Albin Michel, 1991).**

**PROCHAIN ARTICLE :**
L'exception anglaise

# Immigrations et conflits : de cruelles incertitudes

*par Leszek Kolakowski*

TOUT le monde se pose deux questions. Premièrement : comment expliquer que la supposée mondialisation rapide des moyens de communication, de l'échange des biens et des capitaux, le lent déclin de l'Etat-nation et des institutions de la souveraineté nationale soient accompagnés par la croissance des nationalismes et tribalismes militants souvent meurtriers ? Faut-il croire que l'appartenance à une niche ethnique où on se sent *« chez soi »* est un besoin naturel, invincible et qu'être homme tout court, membre de la race humaine, sans restriction, est éprouvé comme une condition abstraite et que cette même *« mondialisation »* menace l'identité ethnique ?

Cette menace est éprouvée et la résistance contre elle, bien qu'elle prenne souvent des formes barbares ou terroristes, est enracinée dans le désir désespéré, irrationnel mais compréhensible d'éviter le cosmopolitisme – imposé par la contrainte de la loi ou du marché. Dans les pays où il y avait jadis, mais plus aujourd'hui, oppression des minorités ethniques, ces minorités éprouvent les menaces venant non pas de la police ou de la censure, mais du fait même d'avoir perdu leur homogénéité culturelle. Dans beaucoup de cas, elles aimeraient établir leur propre Etat souverain et confirmeraient leur identité par la multiplication des postes de contrôle des passeports et de douane et surtout par l'expulsion forcée de tous les *« autres »* du territoire que Dieu leur a légué.

Ainsi, nous touchons la seconde question : comment se débrouiller avec le problème de l'immigration ? Bien que les migrations aient toujours eu lieu, il est évident que trois facteurs ont essentiellement changé les données du problème. Jadis, les processus de migration ont occupé les siècles ; ce n'est pas la même chose quand il est possible de se déplacer d'un bout à l'autre de la terre en un jour.

Ensuite, il y a l'Etat-providence ; chaque immigré est, comme on dit, à la charge des contribuables, au moins pendant longtemps, souvent de longues années.

Enfin, il y a simplement la densité de la population. Ecoutons les discussions publiques en Angleterre ou ailleurs. Si vous dites *« il est impossible de laisser chaque individu s'établir dans notre pays, au nom du droit d'asile, s'il prétend, sans le prouver, qu'il risque d'être persécuté par les autorités dans son pays »*, vous êtes raciste ou xénophobe. Tout de même, ceux qui disent *« donc, vous êtes raciste »* ne demandent pas clairement que chacun ait le droit de s'établir dans n'importe quel pays et de vivre à la charge de l'Etat, c'est-à-dire, par exemple, que toute la population de la Chine et de l'Inde ait le droit de s'établir en Suisse. Non, ils ne disent pas cela, ils disent seulement : *« vous êtes raciste »* si vous croyez qu'il y a là un problème sérieux.

Malgré les victoires de la démocratie dans les pays ex-communistes d'Europe centrale et orientale et en Amérique latine – des victoires qui nous réjouissent –, il y a des régimes tyranniques, oppressifs, pas seulement dans des coins obscurs de la terre. Le pays le plus peuplé de notre planète, la Chine, vit sous un régime barbare et despotique et la plupart des pays civilisés (y compris la France) refusent de condamner, même verbalement, ce régime. D'après les critères normalement acceptés, la plupart des gens en Chine pourraient demander asile ailleurs. Sommes-nous prêts à dire : donc chaque Chinois a le droit d'obtenir l'asile dans n'importe quel pays européen ? Et si nous ne sommes pas prêts à le dire, sommes-nous racistes ? Et cependant les mouvements racistes véritables semblent grossir.

On voit aisément la difficulté. Les distinctions culturelles et les conflits sont bien réels et on a beau dire qu'il serait désirable que les civilisations et les traditions différentes contribuent toutes à la variété du monde au lieu de provoquer les tensions et les guerres. Bien sûr, ce serait désirable, c'est facile à dire, mais comment voulez-vous y arriver ? Si, par exemple, les Polonais ou les Croates s'établissent en Allemagne ou aux Etats-Unis, leurs enfants seront germanisés ou américanisés, parce que c'est essentiellement la même civilisation. Dans d'autres cas, les immigrés vivent pendant des générations dans des enclaves que les indigènes voient comme une menace contre leur façon de vivre.

Les guerres religieuses ne sont plus pensables dans la chrétienté occidentale. Est-ce le résultat du progrès des Lumières ou plutôt de notre indifférence religieuse ? Je laisse de côté la question.

La seule religion dont les zélotes sont prêts à organiser des massacres, des persécutions sanglantes et des guerres est, bien sûr, l'islam. Ceux qui connaissent le monde musulman – et je ne prétends nullement en être – nous disent : ce n'est pas l'islam tout entier, ce sont des minorités militantes ; l'islam n'est pas une civilisation homogène, il a beaucoup de formes. Et ils disent que ce ne sont pas du tout les traditionalistes qui sont en cause, les gens pieux dévoués à l'étude des sources et peu intéressés par le monde séculier, mais les groupes politiques fanatiques.

> Les séparatismes tribaux et les hostilités nationales sont toujours forts chez nous. Pas assez forts, pour l'instant, pour menacer la stabilité sociale. Mais à quel point, dans quelles conditions peuvent-ils devenir explosifs ?

J'admets volontiers cette explication, mais la présence, plus ou moins partout, de ces fractions militantes et terroristes qui font des rêves fous sur leur domination mondiale dans l'avenir prochain ne peuvent pas ne pas nous inquiéter. Je comprends mal l'islam. Je ne sais pas pourquoi, après avoir donné naissance à une civilisation florissante pendant des siècles, après tant de créations dans les sciences, la philosophie et la littérature, il sombra dans la somnolence pour ne pas renaître. La supposée renaissance musulmane, dans les dernières années, ne semble pas s'être montrée féconde dans la vie culturelle. Cet islam est politique. On verra d'ailleurs, dans quelques dizaines d'années, si cette renaissance survivra à l'épuisement des puits de pétrole au Moyen-Orient.

Peut-on s'imaginer encore des guerres entre nations, des guerres ethniques, en Europe ? (pour l'Afrique pas besoin d'imagination, les guerres ethniques ont été là tout le temps après la décolonisation). Cela paraît improbable pour plusieurs raisons. D'abord, il n'y a jamais eu, après la première guerre mondiale, parmi les guerres innombrables dans tous les coins du monde, une seule guerre dans laquelle aient lutté, l'un contre l'autre, des pays démocratiques. C'est la tyrannie qui est la mère des guerres (Je dis *« après la première guerre mondiale »*, puisque, plus tôt, les critères de démocratie n'étaient pas encore été bien formés).

La marche vers l'unification de l'Europe peut paraître irréversible, et l'Etat-nation en voie de disparition. On a le droit de penser que c'est un phénomène qui, dans un avenir proche, sera perçu comme une forme transitoire, de courte durée. D'ailleurs, il n'est pas vrai que les communautés ethniques différentes, vivant sur le même territoire ou en voisinage, vivaient nécessairement dans l'hostilité ; on peut montrer des exemples de coexistence tout à fait pacifique pendant des siècles, il n'y a rien d'inévitable dans les guerres nationales.

Tout cela est vraisemblable, mais pas certain. Une tendance qui a duré pendant quelques dizaines d'années nous paraît une loi de la nature. On ne s'imagine pas qu'elle puisse s'arrêter, elle sera toujours là. Mais c'est une illusion de perspective. Il est possible qu'un Etat européen unifié, un gouvernement européen seront établis. C'est possible mais pas du tout certain.

Il est vrai qu'aucune loi naturelle ne condamne les nations qui vivent ensemble ou en voisinage à être en état perpétuel de guerre. Mais les hostilités ethniques ne sont nullement une extravagance rare de l'histoire. C'est tout récemment que nous avons été témoins d'atrocités épouvantables dans les territoires de ce qui était jadis la Yougoslavie. Impossible que cela se répète là ou ailleurs ? Il faut le souhaiter, mais quelles sont nos garanties ? Bien sûr, ceci est peu probable aussi longtemps que la situation économique est raisonnablement bonne, que la croissance ne s'arrête pas. Mais si une catastrophe économique, pour une raison ou une autre, arrive, Dieu nous garde !

C'est toujours la même illusion de perspective : nous avons vécu dans une époque assez longue de prospérité croissante, il faut donc croire qu'il en sera toujours ainsi et que nous tous disposerons de plus en plus de tous les biens dans l'avenir infini. Avons-nous vraiment des assurances de ce genre ? La liberté n'est jamais assurée pour toujours, elle exige une vigilance incessante ; si cette vigilance s'affaiblit, la liberté est en danger. C'est la même chose avec tous les biens fondamentaux de l'homme.

Les séparatismes tribaux et les hostilités nationales sont toujours forts chez nous. Pas assez forts, pour l'instant, pour menacer la stabilité sociale. Mais à quel point, dans quelles conditions, peuvent-ils devenir explosifs ? Nous ne le savons pas, c'est incalculable. Il ne faut donc pas dire : *« Ce sont les résidus d'un passé depuis longtemps révolu, maintenant nous pouvons sourire. »*

Les destinées de l'Europe, nous le savons, sont parsemées d'innombrables moments de ce qu'on peut appeler hésitations de l'histoire : des situations dans lesquelles une poussée légère – comme dans le jeu de roulette – change le cours des événements d'une façon décisive, désastreuse ou heureuse. Nous voyons qu'il n'y a rien eu de nécessaire dans cette poussée, qu'une différence minuscule aurait pu donner une autre direction au destin de l'humanité. Il n'y a qu'une seule certitude dans la philosophie de l'histoire : c'est qu'il n'y a aucune loi historique, seulement le hasard ou bien la providence divine dont les décrets nous sont totalement incompréhensibles. C'est pourquoi les attitudes optimistes ou pessimistes à l'égard de l'avenir sont également irrationnelles.

***Leszek Kolakowski**. Ce texte du philosophe polonais est celui de son intervention au cours du forum « Migrations et errances », organisé les 7 et 8 juin à Paris (grand auditorium de l'Unesco) par l'Académie universelle des cultures.*


**Un portable** d'exception
à un prix **exceptionnel**

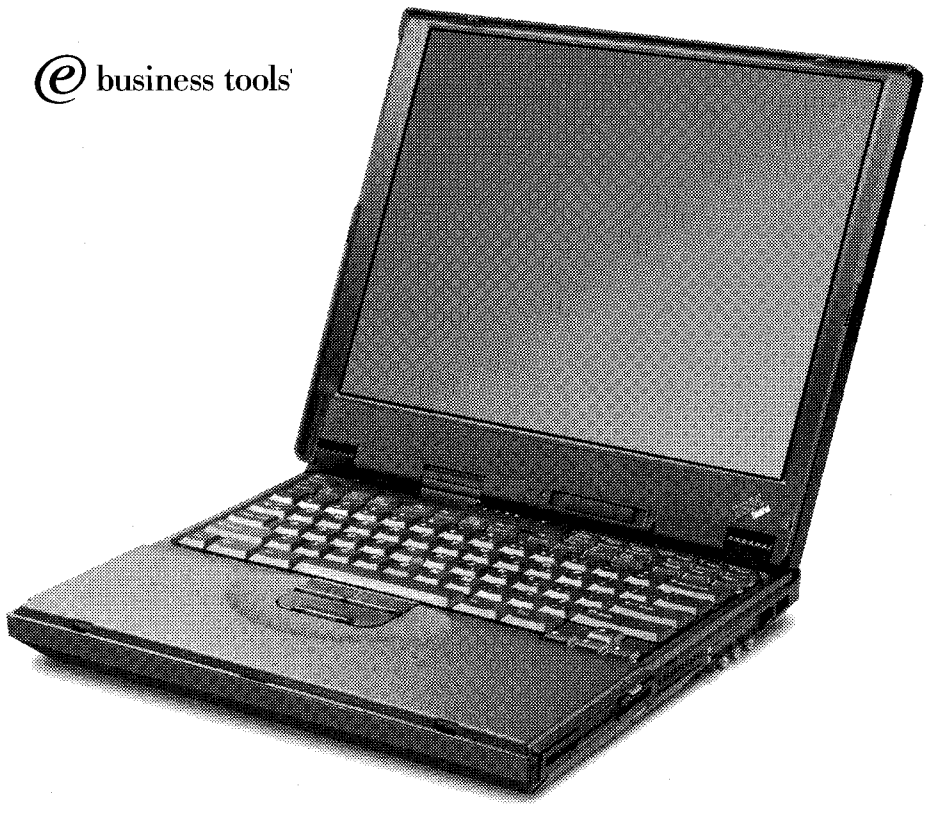

e business tools

**Sur ce portable, vous bénéficiez gratuitement de l'offre de service exclusive IBM ThinkPad Express* pendant un an :**
enlèvement, réparation et restitution gratuits de votre ThinkPad où que vous soyez en France métropolitaine.

**THINKPAD 390**

**12 990 F HT**[2]
**(15 536 F TTC)**
au lieu de
~~**16 150 F HT**[3]~~

- Processeur Intel® Pentium® II 400 MHz
- **Ecran matrice active TFT 14,1"**
- Mémoire 64 Mo
- Disque dur 6,4 Go
- Modem 56 K
- Lecteurs de CD-Rom 10-24X et de disquette amovibles
- **Baie modulaire**
- Haut-parleurs intégrés
- Carte son
- **Norton Anti-Virus**
- **Suite bureautique complète Lotus**
- Windows 98
- Garantie ThinkPad Express pendant 1 an

Réf. 390H0FR
1 980,31 Euros HT - 2 368,45 Euros TTC.

intel inside pentium® II PROCESSOR

EQUIPEZ-VOUS **MAINTENANT !**
**0 810 200 810**[4] **ibm.com/shop/fr**
**ou contactez votre revendeur**

IBM

©International Business Machines 2000. Les logos Intel; Intel Inside et Pentium sont des marques déposées d'Intel Corporation. ThinkPad et le logo "e-business" sont des marques d'International Business Machines Corporation. Windows 98 est une marque déposée de Microsoft Corporation. Les autres marques citées appartiennent à leurs entreprises respectives. TVA en vigueur 19,6 %. *Dans le respect des conditions de garantie. [1]Outils e-business. [2]Prix promotionnel estimatif, hors taxe, hors frais de livraison, pour tout achat à compter du 05/06/2000. Chaque revendeur reste libre de fixer ses propres prix. IBM se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis. Offre non cumulable avec une autre offre promotionnelle ou spéciale IBM, valable en France métropolitaine dans la limite des stocks disponibles. Elle peut être modifiée ou suspendue par IBM sans préavis. Photos non contractuelles. [3]Prix public indicatif IBM au 23/05/2000. [4]Numéro Azur, prix d'une communication locale.

Blau • Tequila

# EADS ou l'ambition de faire gagner l'Europe

*par Philippe Camus et Rainer Hertrich*

NÉE de la volonté créatrice des grands entrepreneurs européens que sont Jean-Luc Lagardère et Jürgen Schrempp, le président de DaimlerChrysler, voulue par Lionel Jospin et Gerhard Schröder, EADS (European Aeronautics Defense and Space Company, Société européenne d'aéronautique, de défense et spatiale) Entreprise va bientôt naître.

Le 14 octobre 1999, Jürgen Schrempp et Jean-Luc Lagardère, et les chefs de gouvernement français et allemand annonçaient à Strasbourg – à Strasbourg ! – la fusion des deux firmes leaders des industries aéronautiques et de défense européennes.

Ces mêmes dirigeants et ces mêmes chefs de gouvernement, accompagnés cette fois du président de la Société d'Etat de participations industrielles (SEPI), Pedro Ferreras, et de José Aznar, chef du gouvernement espagnol, annonçaient le 2 décembre1999 que l'entreprise espagnole Casa rejoignait la nouvelle compagnie EADS. Peu après, l'italien Finmeccanica et EADS scellent une alliance, annoncée le 14 avril. Six mois à peine séparent la première et la dernière annonce, six mois qui bouleversent le paysage de l'industrie de défense européenne.

Qu'on ne s'y trompe pas : EADS témoigne de la magnifique aventure politique européenne des cinq dernières décennies. EADS va réunir, à parité, dans une entité véritablement fusionnée, les deux principaux industriels de la défense français et allemand, avec ceux de l'Espagne.

Pouvait-on mieux tourner la page d'un siècle dramatique que de les faire vivre ensemble sous le même toit ? Non, et nos amis espagnols et italiens ne s'y sont pas trompés en nous rejoignant. Ainsi, de ce mariage a surgi la première entreprise vraiment européenne, ouverte à tous les amis de l'Europe, qui bouleverse le paysage mondial de l'industrie aérospatiale.

Au tout premier rang de nos amis et partenaires se présente le Royaume-Uni qui vient de manifester avec éclat l'évolution de ses choix industriels. Voici quinze ans, la France et d'autres pays européens, dont la Grande-Bretagne, s'étaient engagés sur deux voies différentes, le Rafale et l'Eurofighter.

Demain, ces deux avions seront armés des mêmes missiles Meteor produits par MBD, filiale commune d'EADS et de BAE Systems, notre grand partenaire britannique. Et le Royaume-Uni est allé plus loin dans cette voie européenne en prenant la décision fondatrice de s'équiper du futur avion de transport militaire d'Airbus, l'A-400M.

Juste après le Royaume-Uni viennent les Etats-Unis et les industriels américains. Comme l'ont montré les premiers gestes d'EADS à l'intention de ses partenaires espagnol et italien, notre volonté n'est pas d'ériger une forteresse franco-allemande ni de l'invoquer. Elle est encore moins d'opposer une forteresse européenne à une forteresse américaine.

Ni l'Europe ni les Etats-Unis – gouvernements, industriels et clients confondus – n'y ont intérêt : comme l'histoire du siècle qui s'achève l'a montré, les deux continents gagneront à s'épauler. Entreprise européenne ouverte, EADS ne demande qu'à trouver des partenaires aux Etats-Unis, d'autant que, sitôt introduite en Bourse, EADS comptera de nombreux actionnaires américains, comme le sont déjà une partie de ceux d'Aerospatiale Matra, de Daimler Chrysler, de Lagardère SCA et de presque toutes les grandes entreprises européennes. Entérinant une imbrication structurelle des économies américaine et européenne, une alliance industrielle euro-américaine consoliderait notre caractère d'entreprise européenne ouverte.

> Notre volonté n'est pas d'ériger une forteresse franco-allemande ni de l'invoquer. Encore moins d'opposer une forteresse européenne à une forteresse américaine

Pourquoi ce désir d'ouverture d'EADS ? Parce que ses fondateurs ont conscience de leur responsabilité historique et de l'occasion unique de bâtir une entreprise réellement européenne et d'en faire un modèle original qui aille au-delà de ceux, allemand et français, qui se joindraient à nous.

Ainsi avons-nous commencé par mettre un terme à la vieille querelle capitalistique opposant deux traditions : celle d'Allemands refusant la présence d'un partenaire public, et celle de Français considérant que l'Etat ne peut se désintéresser d'un secteur stratégique. En faisant coter EADS à Paris, Francfort et Madrid, tout en conservant un actionnaire public, en soumettant son management au jugement permanent des investisseurs mondiaux, EADS démontrera que ces deux traditions ont pu être conciliées dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, intérieures et extérieures.

La même volonté d'innovation s'est appliquée à tous les domaines – juridique, social et financier. En composant avec une législation communautaire qui a pris beaucoup de retard sur le mouvement de regroupement des entreprises européennes, nous avons essayé de saisir le meilleur de chacun des pays concernés pour qu'émergent des solutions nouvelles qui devraient être considérées avec intérêt par les instances de Bruxelles et de Strasbourg. Ainsi veut vivre EADS en puisant sa richesse dans chacune des cultures nationales.

Entreprise privée, mâtinée d'un actionnaire public, entreprise européenne et multinationale, faut-il rappeler qu'EADS est aussi civile et militaire ? Militaire, puisqu'elle fournit aux Etats les systèmes d'armement dont ils ont besoin, mais plus encore civile. La division la plus emblématique d'EADS, Airbus, produit vingt fois plus d'avions civils que militaires. Nos systèmes de télécommunications sécurisés ne sont pas en reste, pas plus que nos lanceurs, les fusées Ariane notamment. Grâce à notre incomparable maîtrise technique, en partie d'origine militaire, nous sommes dans tous nos métiers l'un des deux ou trois premiers industriels d'avant-garde du monde. Nous allons irriguer tout le tissu industriel de nos économies, pour le plus grand bénéfice de nos clients, de nos ingénieurs, de nos salariés et de nos actionnaires, ce qui nous permettra, en retour, de mieux satisfaire les besoins de défense des Etats.

EADS est, dès à présent, le 2e avionneur, le 1er hélicoptériste, le 1er lanceur, le 2e missilier, le 3e producteur de satellites, le 4e avionneur militaire du monde. Osons l'affirmer : EADS a, dès sa naissance, l'envergure d'un Boeing européen. Au-delà de l'intégration des différentes composantes, historiquement nationales, dans chacune des activités des entreprises fusionnées, la force de cette nouvelle entreprise européenne va dépendre de notre capacité à stimuler la créativité dans toutes ses filiales et toutes ses divisions : Airbus, missiles, lanceurs, hélicoptères, systèmes électroniques de défense.

La deuxième condition du succès est d'obtenir que chacun de ces métiers, chacune de nos filiales et de nos divisions se sente garante de la réussite globale du groupe. Il s'agira, enfin, de développer nos actions commerciales en affirmant encore la qualité de nos produits pour accroître nos parts de marché et en offrant à nos clients tous les services associés à l'usage de nos produits, de plus en plus sophistiqués.

L'accélération foudroyante des restructurations auxquelles nous avons procédé en Europe place notre entreprise EADS au tout premier plan de la compétition mondiale. Elle garantit aux salariés et aux jeunes qui sont fascinés par le rêve aéronautique et celui de la maîtrise de l'espace à partir des techniques les plus innovantes, de continuer à pouvoir se réaliser dans une entreprise implantée dans les grands sites de cette aventure européenne : Toulouse, Munich, Hambourg, Vélizy, Séville, Brême, Saint-Nazaire et d'autres. C'est avec eux et grâce à eux que nous allons désormais développer notre ambition : faire gagner l'Europe.

***Philippe Camus*** *est président du directoire d'Aerospatiale Matra.*

***Rainer Hertrich*** *est PDG de MTU et membre du directoire de Dasa.*
*Ils sont coprésidents exécutifs désignés de la société EADS en formation.*

# Autriche : la chasse aux sorcières a commencé

NOUS apprenons que notre ami et collègue Anton Pelinka, professeur de science politique à l'université d'Innsbruck, vient d'être condamné (le 23 mai) par une juridiction viennoise pour avoir prétendument « diffamé » Jörg Haider en déclarant (le 1er mai 1999) à la télévision italienne (RAI) : *« Haider a constamment fait au cours de sa carrière politique des déclarations que l'on peut considérer comme une minimisation des crimes du nazisme. Il a un jour appelé* "camps pénitentiaires" *les camps de la mort. Globalement, Haider est responsable du retour en faveur de certaines prises de position nazies et de certaines déclarations nazies. »*

En tenant ces propos, Anton Pelinka n'a fait que dire la plus stricte vérité, sans aucune exagération. Les signataires du présent texte ne parleraient pas autrement eux-mêmes de M. Haider. Anton Pelinka est un universitaire internationalement connu et respecté. Ses nombreuses publications sont des références indispensables à toute la communauté scientifique. Démocrate engagé au nom d'une certaine idée de l'Autriche, que nous partageons, Anton Pelinka fait honneur à son pays.

Le plaignant était Jörg Haider ; son avocat, au moment du dépôt de la plainte, n'était autre que Dieter Böhmdorfer, actuel ministre de la justice du gouvernement Schüssel.

Poursuivre en justice un universitaire incontesté, lorsqu'il se borne à parler en expert, avec une parfaite objectivité, est un fait extrêmement grave. Une honte pour la juridiction autrichienne qui vient de commettre une erreur jurisprudentielle désastreuse. Une honte pour une société qui, dans le même temps, se considère comme un modèle de démocratie pluraliste et veut être considérée comme telle.

> Poursuivre en justice un universitaire incontesté, lorsqu'il se borne à parler en expert, avec une parfaite objectivité, est un fait extrêmement grave. Une honte pour la juridiction autrichienne

Nous y voyons – hélas ! – la preuve que la culture politique autrichienne glisse sur une pente dangereuse depuis février. Cette coalition droite - extrême droite, mise au ban de la communauté internationale, est en passe de ruiner l'œuvre de reconstruction morale et culturelle accomplie depuis 1945, que l'on croyait définitivement consolidée. L'Autriche qui condamne aujourd'hui Anton Pelinka se condamne elle-même. Si la nouvelle est confirmée, nous ne voudrons plus entendre les propagandistes impertinents qui invitent les intellectuels étrangers à lever la garde et à prôner la fin des *« sanctions »*, comme on appelle communément le gel des relations bilatérales avec l'Autriche.

Nous apportons notre soutien à Anton Pelinka et demandons aux autorités autrichiennes de s'expliquer. A vrai dire, nous leur demandons d'abord de s'excuser auprès d'Anton Pelinka et de veiller à ce qu'un tel déraillement de l'autorité judiciaire ne puisse à nouveau se produire.

*Quousque tandem abutere Catilina...* ! Jusqu'où les provocations de M. Haider et consorts devront-elles aller pour que la société civile autrichienne comprenne enfin qu'elle doit arrêter la marée noire avant que l'irréparable soit consommé ?

***Jacques Bouveresse,*** *professeur au Collège de France.*

***Marie-Claire Hoock-Demarle,*** *professeur à l'université Paris-VII, présidente de l'Association des germanistes de l'enseignement supérieur.*

***Félix Kreissler,*** *professeur émérite à l'université de Rouen, fondateur du CERA (Centre d'études et de recherche sur l'Autriche) et de la revue « Austriaca ».*

***Jacques Le Rider,*** *directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (section des sciences historiques et philologiques).*

***Otto Pfersmann,*** *professeur de philosophie du droit et de droit constitutionnel comparé à l'université Paris-I.*

***Gerald Stieg,*** *professeur à l'université Paris-III, vice-président de l'Association des germanistes de l'enseignement supérieur et directeur de la revue « Austriaca » qui compte Anton Pelinka dans son comité international.*

Le Monde de l'éducation
Au sommaire du numéro de juin
**Dossier :** Coup de jeune chez les profs. La nouvelle génération d'enseignants : une chance pour l'école ?
● Entretien avec Françoise Héritier.
● Etre bien dans son corps pour maîtriser la classe.
● Actualité : Le rapport officiel sur l'avenir des aides-éducateurs.
● Culture : La science se lit comme un roman.
● Débat : Baccalauréat : faut-il le contrôle continu ?
● Pédagogie : La parole aux élèves.
Chez votre marchand de journaux 30 F - 4,57 €
Le magazine résolument enseignant

Et si on pouvait s'assurer tous risques pour 1 F de plus ?
Ford
Juin 2000 le mois qui frappe !

Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0 803 022 021 (0,99 F la minute).
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

# Le rendez-vous de l'euro

**LES récents déboires de l'euro sur le marché des changes ont eu au moins un mérite : rappeler que la monnaie européenne, tant qu'elle n'existe pas sous forme de pièces et de billets, reste une devise très fragile. Son lancement réussi, début 1999, sur les marchés de capitaux avait presque fait oublier que le processus d'union monétaire n'est pas achevé et que l'euro demeure une monnaie virtuelle, donc précaire et vulnérable. Lionel Jospin a lui-même reconnu à plusieurs reprises *« qu'une partie des difficultés »* rencontrées par l'euro tient au fait qu'il n'est pas encore une devise *« concrète »*. Le président de la Commission, Romano Prodi, a évoqué pour sa part la faiblesse *« quelque peu physiologique »* de l'euro, liée à cette longue phase transitoire.**

**En prétextant de raisons pratiques – délai de fabrication des pièces mais aussi impréparation des administrations –, les autorités politiques et monétaires de l'Union semblent avoir définitivement renoncé à avancer la date d'introduction de l'euro, fixée au 1er janvier 2002. Il faut le regretter tant ce trop long délai d'attente nuit à la dimension symboliquement unificatrice de la monnaie européenne. Du moins ces autorités doivent-elles s'assurer maintenant que la transition s'effectuera dans les meilleures conditions. Jacques Chirac a parlé, à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la Banque de France, d'*« un rendez-vous décisif »*. *« L'introduction des pièces et des billets libellés en euros constituera pour nos concitoyens le véritable acte de naissance de la monnaie unique »*, a-t-il souligné. M. Chirac a donc exhorté *« le système bancaire public et privé à offrir aux Français une transition monétaire de qualité et gratuite »*.**

**Compte tenu des projets actuels des banquiers, il est à craindre qu'il en aille autrement : paiements de commissions, au-delà d'une certaine date, pour la conversion des francs dans la nouvelle monnaie ; pénalités pour les erreurs de libellés dans les chèques ; basculement des comptes en euro dès le 1er juillet 2001... Pour ajouter à la confusion, ce choc devrait s'accompagner, en France, de la révolution culturelle que constitue l'introduction du chèque payant, compensée, il est vrai, par la rémunération des dépôts.**

**Il ne faut certes pas sous-estimer les contraintes informatiques et financières des banques : ce sont des entreprises comme les autres et elles n'ont pas vocation à supporter des coûts pour la collectivité. Mais il est essentiel que les pouvoirs publics assurent, dès maintenant, les citoyens, que l'abandon de leur propre devise ne leur coûtera rien et qu'au sens propre, ils ne *« perdront pas au change »*. Un récent sondage a montré que l'image de l'euro s'est nettement dégradée dans les opinions publiques de l'Euroland. Il ne faudrait pas que des incertitudes sur le schéma d'introduction de la monnaie unique ajoutent à cette défiance : tant que l'euro n'aura pas entièrement chassé les devises nationales des portefeuilles des citoyens européens, le pari de l'union monétaire ne sera pas gagné.**

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon (Editoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;
Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;
Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

# Liban : comment gérer la victoire ?

**ET MAINTENANT ?** Deux semaines se sont écoulées depuis le retrait de l'armée israélienne du sud du Liban. L'euphorie générale se dissipe, et des questions essentielles se posent, dont devrait dépendre l'avenir à moyen, sinon à long terme, du Liban. Comment gérer ce que l'on considère ici comme une victoire que tout le monde affirmait être inéluctable, mais que nul n'a préparée, tout en tenant compte des équilibres intérieurs, régionaux et internationaux ? Concrètement, les autorités libanaises doivent répondre à deux questions : sous quelle forme rétablir la souveraineté jusqu'à la frontière internationale et comment faire pour que l'unité nationale exceptionnelle qui s'est manifestée à l'occasion du retrait israélien ne soit pas purement conjoncturelle ?

### LE RÔLE DE LA FINUL

Pour l'heure, les casques bleus de la Force intérimaire des Nations unies pour le Liban (Finul) continuent de vérifier que le repli israélien est bien conforme à la résolution 425 du Conseil de sécurité, c'est-à-dire total. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a recommandé la délimitation d'une « ligne pratique », respectant en principe une frontière tracée en 1923, du temps du mandat britannique sur la Palestine, mais jamais entièrement bornée.

Le Liban et Israël doivent approuver le parcours de cette « ligne », ce qui n'est pas le cas au stade actuel, Beyrouth affirmant que quelques arpents de terre libanaise ont été laissés du côté israélien. De sérieuses tensions ont opposé les cartographes libanais à ceux des Nations unies à ce sujet, et le président de la République, Emile Lahoud a signifié à l'envoyé spécial de M. Annan, Terry Roed Larsen, qu'il n'était pas question de renoncer au plus petit bout de territoire.

Une fois que cette affaire aura été réglée, se posera la question du déploiement et du rôle de la Finul. En vertu de la résolution 425, celle-ci doit *« rétablir la paix et la sécurité internationale et aider le gouvernement libanais à rétablir son autorité effective dans la région »* évacuée par les Israéliens. L'une et l'autre missions sont-elles simultanées ou successives et qu'entend-on par *« autorité effective »* de l'Etat ?

Les réponses à ces questions ne font l'unanimité ni au Liban ni entre ce dernier et certains pays pressentis pour participer à la Finul, singulièrement la France, dont chacun pense ici qu'elle donnera le « la » à d'autres pays candidats ou sollicités.

Le gouvernement libanais, qui s'est contenté de renforcer la présence des forces de sécurité intérieure (FSI-gendarmes), appuyée par une force de frappe, et par de nombreux membres des services de renseignements en civil, laisse entendre qu'il déploiera la troupe, une fois que la Finul aura « sécurisé » la région. *« Une aberration »*, estime le député Nassib Lahoud, à qui son indépendance d'esprit vaut depuis longtemps un grand respect de la part des musulmans et des chrétiens.

Il aurait fallu, dit-il, déployer *« massivement »* l'armée et les gendarmes, dès le retrait des Israéliens, puisque ces derniers ont été les premiers à enfreindre la résolution 425 en procédant à un retrait précipité. Il ne s'agit pas de *« jouer les gardes frontières »* de l'Etat hébreu, mais de donner aux citoyens des *« assurances visibles »* quant à leur sécurité.

Les choses se sont certes remarquablement passées jusqu'à présent, mais *« on ne peut pas éternellement compter sur la providence divine »*, ajoute M. Lahoud. *« L'armée libanaise n'est pas déployée au sud, alors même qu'elle l'est dans tout le reste du pays*, souligne-t-il. *Et si les Nations unies mettaient des semaines à confirmer le retrait israélien et à se déployer ! On laisserait le vide s'installer dans la région ? »*

L'avis de M. Lahoud est minoritaire, sinon unique, au sein du personnel politique libanais. Les autres, y compris par leur silence sur ce sujet, cautionnent la politique de l'Etat dont chacun sait ici qu'elle reflète le point de vue de la Syrie. Sont-ils purement et simplement dépassés par les événements.

### PROBLÈME D'IDENTITÉ

Quoi qu'il en soit, estime un éditorialiste, *« l'attitude de l'Etat est intenable »*. C'est vrai, dit-il, que quelques incidents ici ou là ne sont pas dramatiques. Mais pour peu que ces incidents touchent une seule communauté, la chrétienne, cela prendra des proportions énormes. *« Ce qui serait pire encore, c'est que les chrétiens deviennent les protégés des musulmans »*, ajoute-t-il.

Ces événements ont mis en évidence l'un des aspects les plus notables de l'échiquier politique actuel au pays du Cèdre : les chrétiens libanais dans leur ensemble, singulièrement les maronites (catholiques), n'ont pas plus de *leadership* que de projet politique, comme le dit l'un des plus célèbres des leurs, Karim Pakradouni, vice-président du parti des Kataeb (phalanges) et l'un des principaux dirigeants des défuntes Forces libanaises (milices chrétiennes). Echaudés par Israël qui les a « trahis » plusieurs fois au cours de la guerre civile, et s'étant volontairement exclus de la scène politique officielle depuis le début des années 90, ils sont aujourd'hui quasi indifférents à ce qui se passe. *« Eux qui péchaient par excès de patriotisme*, dit-il, *versent maintenant dans l'excès contraire. Depuis des années, ils sont de plus en plus nombreux à émigrer. Ils doutent d'eux-mêmes et ont un véritable problème d'identité. »*

*« La singularité libanaise dont étaient porteurs les chrétiens va disparaître*, estime le responsable phalangiste. *Le Liban va devenir un pays comme les autres Etats de la région. Un nouveau Liban est en gestation, mais lequel ? »* *« Certains chrétiens continuent de fonctionner avec une mentalité des années 60, voire du mandat français,* commente Walid Joumblatt, chef du Parti socialiste progressiste et leader de la communauté druze. *C'est vrai que la jeunesse chrétienne est prise par le désespoir. Sa seule façon de s'exprimer, c'est de lancer des slogans antisyriens qui ne mènent à rien. Le grand défi aujourd'hui est de pouvoir, dans la nouvelle donne politique, économique et démographique, sauvegarder un Liban multiconfessionnel. »*

D'autres responsables musulmans souhaitent également que soit saisie l'occasion de la fin de l'occupation israélienne pour mettre fin aux divisions intercommunautaires et réaliser l'unité dans la tolérance.

***Mouna Naïm***

Quinquennat *par Alain Le Quernec*

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

# La bonne tenue

**L'ÉLÉGANCE** masculine est affaire de courtoisie. Les hommes, à présent, n'ont plus d'excuses pour se faire pardonner la négligence de leur tenue et pour refuser de porter le costume approprié aux heures et aux circonstances. Ils disposent du talent justement renommé de nos tailleurs, qui soumettent à leur choix une variété presque illimitée de tissus créés à leur intention ; ils voient les femmes, et des femmes dont un grand nombre travaillent, trouver le temps de se faire belles, de se parer et de se préparer pour une réunion, même intime, et cependant ils disent avec un accompagnement de soupirs à fendre l'âme : *« Oh ! s'il faut se changer... »*

Et c'est ainsi que nous voyons chaque jour et partout, et surtout le soir, des femmes élégantes, soignées, sortir avec des hommes qui, en costume de flanelle et col fripé, dénaturent l'élégance de leurs compagnes et donnent à cette élégance vraie et juste un accent quasi faux et quasi déplacé. L'élégance féminine se plaint de cet état de choses, de cette solitude dont elle pâtit, et elle réclame l'accord et le soutien de l'élégance masculine pour retrouver, avec tous ses anciens privilèges, tout l'éclat de son rayonnement français.

Ce relâchement, cette paresse des hommes à s'habiller comme il faut l'être sont contraires à la beauté, contraires à la grâce d'un couple et contraires à notre renommée aussi bien qu'à l'équilibre de la mode et qu'à son harmonie. Certaines modes appartiennent au passé, toutes les modes en sont voisines, mais la bonne tenue est de tous les temps, comme la courtoisie.

***Louise de Vilmorin***
*(8 juin 1950.)*

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

# Les paradis perdus du Pacifique sud

*Suite de la première page*

Depuis les coups d'Etat de Fidji de 1987, la crise la plus violente est la rébellion sécessionniste de Bougainville, île qui fait partie de la chaîne des Salomon mais qui fut rattachée, par une de ces erreurs de la décolonisation, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée – qui, elle-même, vit une massive débâcle économique. Aux Samoa, le pays se remet doucement d'un meurtre politique : l'assassinat, par le fils d'un ministre, d'un autre ministre qui souhaitait s'attaquer à la corruption... Aux îles Cook et à Nauru, les gouvernements ont valsé sans relâche depuis un an. Les archipels de Micronésie (Kiribati, Tuvalu, Marshall et Etats fédérés de Micronésie) connaissent de très graves problèmes sanitaires et d'environnement.

Dans ce contexte, il est facile à certaines entreprises étrangères – pêcheurs japonais, exploitants forestiers malais ou indonésiens, mineurs australiens – de profiter de la faiblesse des structures des micro-Etats locaux. En quête de ressources, ceux-ci doivent jouer des rivalités entre « grands », notamment entre la Chine et Taïwan. Ils ont recours à une panoplie de « combines » pour renflouer leurs caisses: commercialisation de passeports, location de lignes de téléphone rose, mise en place de « paradis fiscaux », vente de domaines Internet. La France administre d'assez près ses trois territoires du Pacifique. Mais la Grande-Bretagne et les Etats-Unis se sont, de longue date, retirés de la région. Ils comptent sur l'Australie pour « garder un œil ». Or, à la différence de la Nouvelle-Zélande, qui puise dans la région une partie de son identité, l'Australie néglige le Pacifique. Aujourd'hui, c'est le Japon qui est en passe d'y devenir la puissance montante.

### « CONTAGION »

Mais que l'Océanie, avec ses sous-groupes géo-ethniques de Mélanésie, Polynésie et Micronésie – tels que les a définis Dumont d'Urville –, soit dans une passe difficile n'explique pas deux coups d'Etat en quelques jours. Qu'il y ait eu « contagion » entre les Fidji et les Salomon est probable. Les liens entre elles sont forts. Les deux pays sont mélanésiens. Dans l'un et l'autre cas, on retrouve des rivalités claniques, l'attachement à la terre et la peur de l'envahisseur: l'Indo-Fidjien à Fidji, le Malaisien à Guadalcanal.

La crise fidjienne, trop vite lue comme une résurgence de sentiments anti-indiens, illustre aussi les rivalités interclaniques mélanésiennes et les limites de l'autorité coutumière. Même après avoir obtenu la « tête » du premier ministre « indien » Mahendra Chaudhry, Georges Speight a réclamé la démission du président Ratu Sir Kamisese Mara, pourtant symbole suprême de l'autorité coutumière puisque son mandat lui est conféré par le Grand Conseil des chefs.

Comme le résume Teresia Teawia, de l'université de Wellington, *« le problème du nationalisme fidjien, c'est qu'il n'y pas de nation fidjienne »*. Ces deux coups d'Etat illustrent l'importance des lignes de fracture coutumières vite réapparues en surimpression d'une identité nationale fragile, inventée pour et par l'indépendance. Au morcellement horizontal de l'organisation sociale – clans, provinces et fédérations – s'ajoute la faiblesse de structures verticales qui voient les grands chefs coutumiers de plus en plus contestés. Ce qui sourd ici, d'une certaine façon, c'est une envie de démocratie moderne chez nombre de Fidjiens.

*« La démocratie n'est pas une fleur indigène du Pacifique »*, observait récemment le général Sitiveni Rabuka, laissant entendre que les systèmes hérités de la décolonisation n'étaient pas adaptés. Un fonctionnaire international fidjien explique: *« On ne peut pas éternellement vouloir le meilleur des deux mondes ; on est tout content d'avoir un vote aux Nations unies, un vote qui compte autant que celui des Etats-Unis, on veut appartenir à nombre d'organisations mondiales, mais, en même temps, on veut avancer notre "différence" ; on est en train de s'automutiler. »*

Ces deux coups d'Etat illustrent ainsi le tiraillement des îles du Pacifique entre leur identité coutumière et l'appel du monde moderne. Les risques ne sont pas négligeables. Des armes de gros calibre sont en circulation. Les dégâts économiques sont déjà lourds. Le vide politique est patent. Derrière un repli clanique ou insulaire, il y a la menace d'une « balkanisation » des petits pays du Pacifique à l'heure où l'avenir semble réclamer un mouvement inverse de rassemblement. Les provinces de l'ouest de Viti Levu – la principale île de Fidji –, poumon de Fidji par le sucre et le tourisme, lassées de l'« irresponsabilité de Speight », réclament une indépendance totale. C'est un signe inquiétant.

***Florence de Changy***

**FINANCE** **Contrairement à ce que réclamait le président de la République, le 29 mai, lors de la célébration du bicentenaire de la Banque de France, la transition vers l'euro pour les Français risque d'être compliquée et coûteuse. ● UN CALENDRIER et des règles de tarification ont été mis au point pour l'introduction de la monnaie unique dans les différentes opérations (comptes bancaires, chéquiers, espèces...). ● DANS L'ENTOURAGE de Laurent Fabius, ministre de l'économie, on reconnaît que le sujet est très sensible. D'autant plus que le débat sur le chèque payant n'est toujours pas tranché. ● À PARTIR DU 1er janvier 2002, les particuliers devront échanger leurs espèces en francs contre des euros (au taux fixé de 1 € = 6,55957 francs) auprès des banques. Cette opération d'échange ne sera pas gratuite partout et, après le 15 février, le franc aura perdu toute valeur légale.**

# Le passage à l'euro s'annonce compliqué et coûteux pour les particuliers

## Le ministère de l'économie et les banques ont établi un calendrier et des règles de tarification pour l'introduction de la monnaie unique auprès du grand public, prévue pour le 1er janvier 2002. Dès 2001, chèques et comptes bancaires seront libellés en devise européenne

**SIMPLE ET GRATUIT :** tel devrait être le passage à l'euro pour le grand public. Le président de la République, Jacques Chirac l'a rappelé opportunément, lundi 29 mai, lors de la célébration du bicentenaire de la Banque de France. *« Le système bancaire public et privé devra jouer un rôle majeur et offrir aux Français une transition monétaire de qualité et gratuite. »* Un véritable pavé dans la mare du ministère de l'économie et des finances et des banquiers. D'après notre enquête, Bercy et les banques ont déjà élaboré des textes précis sur les conditions de basculement, sous l'égide du Comité national de l'euro, qui sont tout... sauf simples et gratuites...

Un calendrier complexe et une tarification ont été mis au point pour l'introduction de la monnaie unique dans les différentes opérations (comptes bancaires, chéquiers, espèces...) qui risquent de perturber sérieusement le grand public. Dans l'entourage de Laurent Fabius, le ministre de l'économie, on reconnaît que le sujet est sensible. D'autant plus que plusieurs échéances électorales interviendront en 2001 et 2002, quelques mois après le lancement officiel de la monnaie européenne.

La date officielle d'entrée en vigueur de la monnaie unique auprès des particuliers est fixée au 1er janvier 2002. Mais, en pratique, c'est un an auparavant que les grandes manœuvres commenceront. Dès le début de l'année 2001, les « grands facturiers », tels que France Télécom, EDF... inverseront leur double affichage : les particuliers verront apparaître en premier le montant de leurs factures en euros, le montant en francs (actuellement inscrit en premier) sera donné à titre indicatif. Dans le même temps, les banques inciteront les particuliers qui souhaitent ouvrir un compte à le faire en euros. Pour le basculement effectif du franc à l'euro, deux scénarios seront suivis : l'un pour les pièces et les billets, l'autre pour la monnaie scripturale et les opérations bancaires.

● **Pour les pièces et les billets,** après le 1er janvier 2002, les deux devises se côtoieront pendant un temps plus court que prévu.

> Il faudra faire disparaître 1,426 milliard de billets et 9,2 milliards de pièces en francs et injecter 1,516 milliard de billets et 7,6 milliards de pièces en euros

Cette période, dite de *« double circulation »*, pouvait durer jusqu'au 30 juin selon les textes règlementaires. Elle sera finalement comprise entre six et huit semaines en France (dans d'autres pays européens, on s'achemine vers d'autres modalités). *« Le commerçant s'efforcera dès le 1er janvier 2002 de rendre la monnaie en euros, même dans le cas de paiements en francs. Il s'agit là d'une forte recommandation faite au commerce, non d'une obligation »*, peut-on lire dans une note du Comité national de l'euro.

Après le 15 février, le franc aura perdu toute valeur légale. *« Vers le 15–20 janvier, l'essentiel des opérations en cash des particuliers devrait a priori être réalisé en euros »*, estime Pierre Simon, directeur général de l'Afecei (Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) et président du comité de pilotage de l'euro pour la profession bancaire. La disparition du franc devrait être d'autant plus rapide que la grève des convoyeurs, du 9 au 23 mai, a montré qu'en quelques jours, la pénurie de liquidités pouvait s'installer.

Dès le 1er janvier 2002, les particuliers pourront échanger leurs espèces en francs contre des euros (au taux fixé de 1 € = 6,55957 francs) auprès des banques pendant quelques mois. Cette opération d'échange ne sera pas gratuite partout : tout dépendra des établissements. De nombreux points restent encore très flous : les particuliers non bancarisés auront-ils les mêmes conditions que les autres ? Ceux qui souhaiteront échanger leur monnaie dans une autre banque que la leur auront-ils les mêmes tarifs que ceux qui y ont un compte ? Les modalités seront-elles identiques, quels que soient les montants à échanger ?

Les seuls engagements pris par les banques portent sur leurs propres clients. *« Les opérations d'échange de francs par un client dans sa banque et pour des sommes raisonnables seront gratuites du 1er janvier jusqu'à environ deux mois après le retrait du franc, soit jusqu'à la fin du mois d'avril »*, explique M. Simon. En revanche, les établissements financiers français ne se sont pas prononcés sur un échange gratuit des autres devises de l'Union européenne. Chaque banque déterminera ses conditions quand un particulier souhaitera, par exemple, échanger des marks ou des pesetas.

Les pièces et les billets en francs seront échangeables à la Banque de France et dans ses succursales gratuitement, pendant dix ans pour les billets et au minimum pendant un an pour les pièces. Au total, il faudra faire disparaître 1,426 milliard de billets et 9,2 milliards de pièces en francs et injecter 1,516 milliard de billets et 7,6 milliards de pièces en euros. *« C'est une opération logistique lourde »*, commentent les services de Bercy, qui reconnaissent *« ne pas avoir droit à l'erreur »*.

● **Pour la monnaie scripturale (chèques, cartes de paiements...),** le scénario est différent. L'objectif est d'éviter l'engorgement, notamment informatique, de toutes les opérations de transfert du franc vers l'euro.

Les banques basculeront en euro certaines opérations un peu avant la date officielle du 1er janvier 2002. C'est le cas des comptes en banque (comptes courants et produits financiers). A partir du 1er juillet 2001, tous les comptes (ceux des particuliers, mais aussi ceux des entreprises) seront progressivement convertis en euros. *« Il reviendra à chaque banque de déterminer comment elle effectuera ce basculement. Certaines choisiront le basculement par groupes de clients, d'autres privilégieront le transfert par produits (produits financiers en premiers, les comptes courants ensuite)... En théorie, il faut que tout soit terminé fin novembre »*, explique M. Simon.

Progressivement, tous les comptes courants en francs disparaîtront durant le second semestre 2001. Le particulier pourra, sur demande individuelle à sa banque, s'opposer au transfert de son compte en euros avant le 1er janvier. *« A partir du 1er septembre 2001, la délivrance des chéquiers en euros sera systématique. Les banques ne délivreront plus qu'exceptionnellement des chéquiers en francs »*, peut-on lire dans *Actualité bancaire*, revue de l'Association française des banques (AFB).

Le ministère de l'économie semble réservé sur la mise en place accélérée des chéquiers en euros dès le second semestre : il estime que cela peut créer une certaine confusion dans les esprits. Et que se passera-t-il si un particulier se trompe en libellant un chèque en francs au lieu des euros ? Pour l'heure, la première erreur commise n'est pas facturée. Mais dès la deuxième bévue, le particulier est sanctionné financièrement. A Bercy, on estime que l'existence d'une telle *« amende »* ne facilitera guère l'acceptation de la nouvelle monnaie.

A la date du 1er janvier 2002, tout devrait donc être prêt. Le particulier pourra payer en espèces en francs pendant quelques semaines après cette date, mais il ne pourra plus effectuer de chèques libellés en francs, ni payer en francs avec sa carte de paiement. Les distributeurs automatiques de billets ne seront alimentés en euros qu'à partir du 1er janvier 2002. Les retraits d'espèces se feront jusqu'à cette date en francs, mais ils seront automatiquement débités en euros.

Pour s'habituer à l'euro, les particuliers pourront se procurer dès le 15 décembre 2001, dans les banques et à la poste, un kit de pièces : pour cent francs, ils recevront 40 pièces, pour un montant de 15,24 euros, plus un centime d'euro offert ! Une idée de cadeau bien utile pour les fêtes de fin d'année !

***Cécile Prudhomme et Pascale Santi***

### *La Poste prend de l'avance pour le courrier*

**La Poste a décidé d'anticiper l'échéance du passage à l'euro, fixée au 1er janvier 2002, en entamant, depuis le 5 juin 2000, le processus de transformation des machines à affranchir le courrier des entreprises. Du 5 juin 2000 au 31 décembre 2001, les marques d'affranchissement seront progressivement changées pour laisser place à un affichage unique en euros. Il n'y aura plus de référence au franc sur ces envois, ni double affichage du prix franc/euro.**

**Entreprises et particuliers commenceront ainsi à recevoir dès cet été du courrier affranchi en euros. Les lettres de moins de 20 grammes se verront apposer une marque à 0,46 euro.**

**Cette première étape de transformation concernera onze départements pilotes (Ain, Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Essonne, Eure, Indre-et-Loire, Marne, Meurthe-et-Moselle, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Vaucluse) avant d'être étendue à l'ensemble du territoire.**

# La monnaie européenne regagne du terrain face au dollar

**L'EURO** se porte mieux. Il a franchi, mardi 6 juin, pour la première fois depuis le 17 avril, la barre de 0,95 dollar, montant jusqu'à 0,9590 dollar. Exprimé en franc français, ce niveau correspond à un billet vert se situant à 6,85 francs (contre 7,37 francs il y a un mois). Face à la devise japonaise, l'euro est repassé au-dessus du seuil de 100 yens, à 101,80 yens. Au début du mois de mai, la monnaie européenne était tombée à des planchers historiques de 0,8846 dollar et 95,50 yens.

L'euro, qui, depuis une dizaine de jours déjà, était parvenu à légèrement se redresser, a profité à la veille du week-end de la publication d'indicateurs laissant penser que l'économie américaine est en train de ralentir. Le taux de chômage aux Etats-Unis a progressé de 0,2 point, passant de 3,9 % à 4,1 %. Ce changement d'atmosphère économique outre-Atlantique a, pour les opérateurs du marché des changes, une traduction monétaire. Si la croissance américaine s'essouffle, la Réserve fédérale, présidée par Alan Greenspan, n'aura pas besoin de relever ses taux directeurs autant que prévu. Dans ces conditions, il deviendrait plus intéressant de placer ses capitaux en Europe, où la croissance paraît solidement établie et où la banque centrale devrait continuer à resserrer progressivement sa politique monétaire afin d'endiguer les pressions inflationnistes.

#### VERS UNE HAUSSE DES TAUX

Le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) se réunit jeudi 8 juin à Francfort. Selon un sondage effectué par l'AFP auprès de quarante analystes de banques, trente-six d'entre eux s'attendent à une hausse d'un quart de point du principal taux directeur de l'institut d'émission, fixé à 3,75 %. *« Une croissance robuste de l'activité économique, combinée à une offre de masse monétaire en rapide expansion, et un danger d'inflation, du fait de la faiblesse de l'euro et de la reprise de la hausse des cours des produits pétroliers, suggèrent une hausse des risques pesant sur la stabilité des prix »*, estiment les experts de la Deutsche Bank. La distribution de crédit, notamment, reste vigoureuse dans la zone euro, comme l'ont démontré les statistiques de croissance de la masse monétaire. L'agrégat de monnaie M3, qui constitue l'un des indicateurs de référence de la BCE, a progressé de 6,5 % en avril, ce qui reflète l'abondance de liquidités en Europe. *« Dans la zone euro, toutes les données disponibles soulignent jusqu'ici l'existence d'un rapport stable entre M3 et l'évolution des prix à moyen terme »*, a rappelé, il y a quelques jours, Wim Duisenberg, le président de la banque centrale, une déclaration interprétée sur les marchés comme le signe d'une action imminente de l'institut d'émission.

La BCE pourrait aussi être tentée, jeudi, de réaffirmer avec force son indépendance, quelques jours après que la France eut fait part de son intention de renforcer, sous sa présidence, le rôle de l'euro 11. La volonté de Paris de donner plus de pouvoir au conseil des onze ministres des finances de la zone est accueillie avec réserve, voire inquiétude, à Francfort. Les dirigeants de l'institut d'émission craignent que les hommes politiques cherchent à empiéter sur leurs domaines d'intervention, comme par exemple le taux de change.

#### CHANGEMENT PSYCHOLOGIQUE

En resserrant sa politique, la BCE pourrait surtout chercher à pousser son avantage et à profiter du récent changement de psychologie, sur le marché des changes, en faveur de la monnaie unique. A la fin du mois d'avril, la décision de la BCE de relever ses taux directeurs avait été durement sanctionnée par les opérateurs : au lieu de se redresser comme prévu, l'euro avait plongé. En quelques semaines, la situation a changé du tout au tout et les investisseurs semblent maintenant apprécier l'idée d'un durcissement monétaire en Europe.

La reprise de l'euro est-elle durable ? *« Il faut rester prudent et juger sur le moyen terme »*, a déclaré, lundi, le ministre français de l'économie et des finances Laurent Fabius.

Dans son rapport annuel, publié lundi, la Banque des règlements internationaux (BRI) a toutefois laissé entendre que la principale menace de déséquilibre, pour le marché des changes, est celle d'un dollar faible. *« La difficulté la plus sérieuse pourrait venir d'un retournement brutal du dollar* (...). *Des problèmes pourraient se poser si l'euro venait à connaître une reprise trop marquée et trop rapide. »*

***P.-A. D.***

**Net rebond**

EURO FACE AU DOLLAR

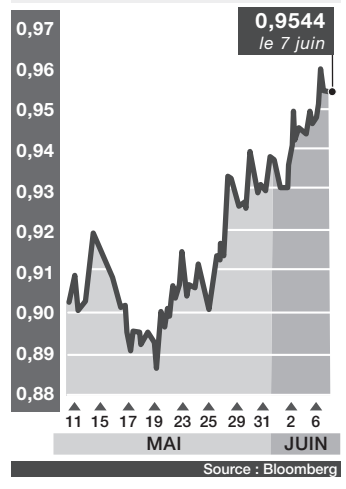


Source : Bloomberg

BOAMP

Découvrez
un nouveau moyen de faire
votre marché

Toutes les annonces de **marchés publics** sont sur :

journal-officiel.gouv.fr

JOURNAUX OFFICIELS

*Le plus court chemin entre la loi et vous.*

Stratéus . Photo : Fotogram Stone. Laurence Dutton

**INSTANTANÉ**

### *LE 2 JANVIER 2002 EN EUROLAND*

Dimanche 2 janvier 2002, 8 heures du matin : M. Martin se précipite chez son boulanger pour acheter des croissants. Bien qu'il sache que, depuis la veille, l'euro est sa nouvelle monnaie nationale, M. Martin est peu prévoyant. Il ne s'est pas procuré de *« kit de pièces »* en euros, qui était pourtant disponible depuis deux semaines auprès de sa banque. Il a 100 francs en espèces dans son porte-monnaie et va payer ses deux croissants en francs.

Son boulanger, qui, de son côté, a été sensibilisé à la campagne du gouvernement sur l'euro, s'est équipé depuis deux semaines, auprès de sa banque, d'un *« fonds de caisse standard »* composé de 640 pièces d'une valeur de 222 euros – soit 1 456,22 francs. Pour les 11 francs qu'il paie chaque dimanche pour deux croissants, M. Martin donne à son boulanger un billet de 20 francs et se voit rendre en retour 1,37 euro de monnaie. En sortant de la boulangerie, dans le porte-monnaie de M. Martin se côtoient francs et euros. 11 heures : M. Martin arpente la rue commerçante où il fait son marché. Sur les étals, les prix des produits sont tous inscrits en euros.

Quelques légumes et quelques fruits dans son panier, et il doit à nouveau débourser l'équivalent de 70 francs. A l'issue de ces achats, il ne lui reste plus que 10 francs et 1,37 euro.

14 heures : au restaurant, M. et Mme Martin s'apprêtent à régler l'addition. M. Martin sort son chéquier en euros, qu'il utilise depuis le mois d'août, date à laquelle sa banque a décidé de faire basculer son compte courant en euros.

15 heures : M. Martin s'apprête à aller visiter une exposition en compagnie de sa femme. Sur le chemin, il s'arrête à un distributeur de billets.

Auprès de celui-ci, tout fraîchement alimenté en nouvelles coupures, il retire 20 euros (l'équivalent d'un peu plus de 131 francs). Une fois payé le ticket d'entrée de son exposition, il n'a plus un franc en poche. En moins d'une journée, M. Martin a, pratiquement sans s'en rendre compte, fait disparaître le franc de sa vie quotidienne.

***C. Pme***

**TERME DI MONTECATINI S.p.A.**

**Avis**

Concernant la précédente sollicitation publiée le 28 Avril 2000 à manifester un intérêt à constituer une société par actions afin de confier la gestion de sa propre activité d'entreprise, nous vous communiquons que la date limite de présentation des demandes de sollicitation est prorogée au 30 Septembre 2000.
Les lettres de sollicitation relatives à cette participation seront envoyées par cette société avant le 30 Novembre 2000.
Tout le reste demeure inchangé.

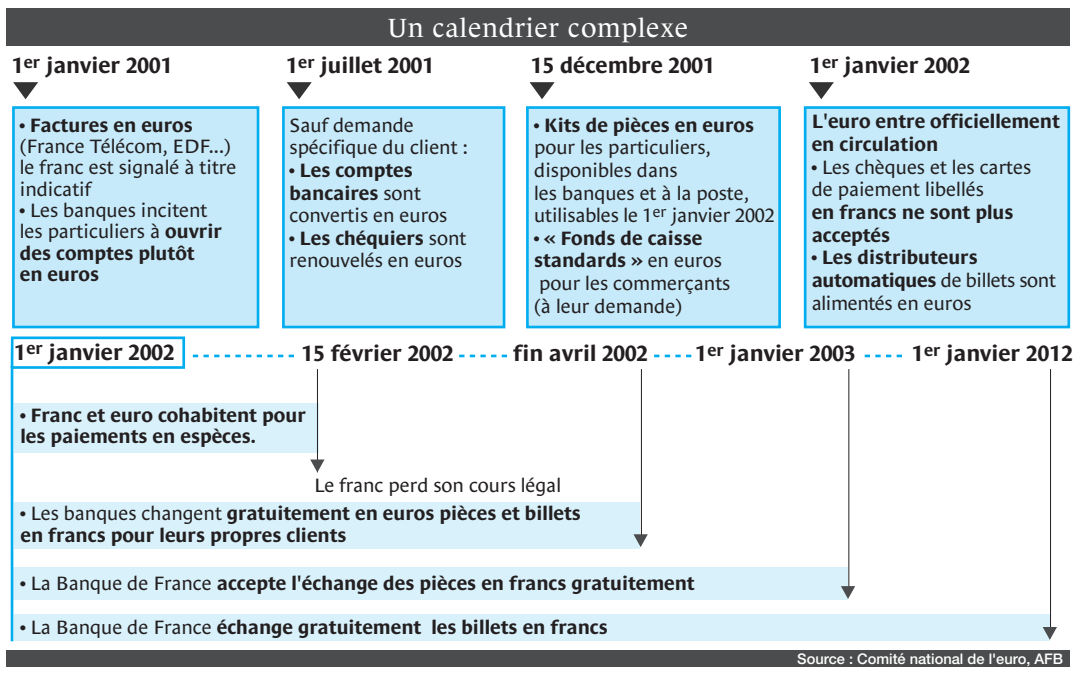


# Le gouvernement refuse de légiférer sur la fin du chèque gratuit

**LE DÉBAT** sur la tarification bancaire est au point mort. Les négociations engagées voilà dix-huit mois entre banques et associations de consommateurs n'ont pas débouché sur un consensus. Menées par Benoît Jolivet, président du Comité des usagers des services bancaires, elles ont notamment porté sur un réaménagement du « ni-ni » (ni tarification des chèques ni rémunération des dépôts) et sur l'ensemble des relations banques-clients. Il y a treize ans, le gouvernement avait déjà tenté, en vain, de sortir de cette spécificité française, que l'arrivée de l'euro et la concurrence des banques étrangères rendent caduque.

Dans les faits, il est en théorie possible de rémunérer les comptes depuis la naissance de l'euro, le 4 janvier 1999, mais cette pratique est peu développée en France. Rien n'interdit non plus aujourd'hui de facturer les services bancaires et les moyens de paiement, ce dont les banques ne se privent pas. Seule la « *délivrance* » du carnet de chèques est gratuite. Le coût moyen de traitement est estimé par les banquiers à 5 francs, et un Français émet en moyenne 84 chèques chaque année, avancent les banquiers. Certaines banques pratiquent déjà, de façon déguisée, le paiement du chèque, derrière des formulations diverses.

Depuis l'échec des négociations, la balle est dans le camp des politiques. Mais, au ministère de l'économie et des finances, Laurent Fabius ne veut pas être « *le ministre du chèque payant* ». Le gouvernement ne devrait donc pas légiférer sur la fin de la gratuité du chèque. Rendre payant le traitement du chèque, gratuit pendant de longues années, « *relève d'un exercice de haute voltige politique* », peut-on lire dans la revue des Caisses d'épargne de mars. « *Le chèque payant est un faux sujet et ce n'est pas à l'ordre du jour du gouvernement* », estimait pour sa part Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat à la consommation, dans un entretien avec le quotidien *La Tribune* le 19 mai.

### POUR UN SERVICE DE BASE

Mme Lebranchu milite pour l'application du code de la consommation aux établissements de crédit et pour la mise en place d'un service bancaire de base. Ce dernier (tenue de compte, relevé mensuel, carte de retrait réseau...) est prévu par l'article 137 de la loi contre l'exclusion de juillet 1998, mais il reste à définir son contenu, à qui il doit s'adresser et le montant de sa facturation. Ces dispositions pourraient être ajoutées à la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE), qui devrait être discutée au Sénat en octobre, peu-être plus tard.

Dix associations de consommateurs avaient claqué la porte des discussions mi-avril, ne voulant pas cautionner le chèque payant. Elles demandent un service bancaire de base universel et gratuit. « *Les banquiers veulent imposer la facturation des chèques sans aucune contrepartie réelle* », affirmait UFC-Que Choisir en avril. Les banques, de leur côté, font valoir que les chèques payants seraient la contrepartie de la rémunération des dépôts. Celle-ci, de l'ordre de 0,5 %, leur coûterait quelque 10 milliards de francs. « *La rémunération du compte courant souvent évoquée en échange n'est qu'un leurre et suppose un compte toujours créditeur* », tempère UFC. Dans ce climat houleux, et même si la tentation est grande, aucune banque ne semble décidée à se lancer la première dans la facturation des chèques.

***P. Sa.***

# La flambée des prix de l'essence inquiète les automobilistes

## En Europe, des autorités de la concurrence étudient de possibles ententes

**Devant la hausse des prix des carburants, le ministre de l'économie, Laurent Fabius, convoque à nouveau vendredi 9 juin les dirigeants des compagnies pétrolières pour leur demander de mieux répercuter les baisses éventuelles des cours du pétrole sur les prix de l'essence à la pompe.**

**LA GROGNE** des automobilistes à l'encontre des compagnies pétrolières augmente en Europe. Les firmes sont accusées de répercuter plus rapidement les hausses que les baisses des prix du baril dans les tarifs à la pompe et sont soupçonnées d'entente. Dans plusieurs pays, les pouvoirs publics réagissent et les autorités de la concurrence ont été saisies. Le prix du litre de super sans plomb 95 oscille chez les Quinze entre 5,39 francs en Grèce et 8,70 francs en Grande-Bretagne. En France, il vaut en moyenne 7,39 francs, soit une hausse sur un mois de 4,6 %.

Constatant l'inefficacité de la première entrevue, le 19 avril, avec les responsables des compagnies pétrolières et les distributeurs, le ministre de l'économie, Laurent Fabius, a décidé de reconvoquer ces dirigeants vendredi 9 juin. Lors de la première rencontre, le ministre avait exhorté les pétroliers de répercuter « *dès les prochains jours à la pompe les baisses du prix du brut* ». Deux cents agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) font des relevés hebdomadaires de tarifs sur tout le territoire.

Ces relevés ont montré que, après une légère baisse, les prix ont de nouveau augmenté : à la pompe, de 2 à 5 centimes en moyenne, selon le type de carburants, entre le 26 mai et le 2 juin. « *Comment pourrait-il y avoir des baisses à la pompe, alors que toutes les composantes qui déterminent ces prix, cours du brut et des produits pétroliers (essences, gazole...), sont à la hausse ?* », s'interroge l'Union française des industries pétrolières (UFIP).

### STATIONS ESPAGNOLES FERMÉES

Les prix du baril qui avaient reculé en avril passant de 30 à 21 dollars se sont réappréciés depuis et ont retrouvé leurs sommets, rappellent les pétroliers. Autre argument : le poids des taxes qui représente 83 % du prix de l'essence (taxe intérieure sur les produits pétroliers et TVA confondues) et 77 % du gazole. Bercy réfute cette explication et rappelle que la TVA sur les carburants a été réduite de 20,6 % à 19,6 % depuis le 1er avril. En Allemagne, l'Office des cartels s'inquiète des pratiques des groupes pétroliers. Ils vendent l'essence aux pompistes indépendants à des prix plus élevés que ceux proposés aux consommateurs dans leurs propres réseaux. Esso, Shell, Aral, BP et DEA, filiale de RWE, avaient jusqu'au 6 juin pour s'expliquer sur cette pratique qui « *contrevient à la loi sur la concurrence* », selon les autorités de la concurrence. En Espagne, les pompistes indépendants ont déposé une plainte devant le Tribunal espagnol de la concurrence contre les compagnies pétrolières Repsol, Cepsa et British Petroleum, estimant que celles-ci mènent une politique de concertation pour la hausse des prix des carburants. L'augmentation en avril a été supérieure de 78 % à celle enregistrée dans les autres pays européens. La plupart des stations-service espagnols ont décidé de fermer le dernier dimanche de chaque mois « *en solidarité avec les consommateurs* ».

***Dominique Gallois***

# La BCE, cheville ouvrière d'une vaste opération logistique

**FRANCFORT**
*de notre correspondant*

L'introduction des pièces et billets en euros constitue un immense défi logistique pour la Banque centrale européenne (BCE). C'est elle, en effet, qui coordonne la préparation de cette opération, en lien avec les banques centrales nationales. La tâche est des plus délicates, car le processus est largement décentralisé. Chaque Etat membre met actuellement au point les modalités du basculement, dans le délai imparti, c'est-à-dire au minimum quatre semaines et au maximum deux mois, pour la période de double circulation où il sera possible d'utiliser des monnaies libellées en euros et les anciennes monnaies nationales. Dans l'ensemble de la zone, ce sont près de 13 milliards de billets en euros qui doivent être imprimés d'ici au jour J, le 1er janvier 2002.

Après avoir coordonné le lancement de la production, en 1999, la BCE doit garder un œil sur les onze sites de fabrication implantés au quatre coins de l'Union. Chaque pays fait en effet appel à son imprimerie habituelle pour couvrir ses besoins. Des audits ont lieu régulièrement, un système de rapports mensuels a été mis en place.

### CAMPAGNE GRAND PUBLIC

Il s'agit de produire en toute sécurité des billets exactement identiques. Le contrôle est encore plus complexe pour les pièces, qui conserveront une face nationale, différente dans chaque Etat membre. Il existe aussi de grandes différences dans les volumes prévus. L'Allemagne, où les paiements en liquide restent très fréquents, arrive en tête en termes de quantité (plus de 4 milliards de billets), alors que les Luxembourgeois n'auront besoin que de 45 millions de coupures pour garnir leurs portefeuilles.

Parallèlement, la BCE prépare une vaste campagne de communication sur l'introduction des pièces et billets. Dotée d'un budget de 80 millions d'euros, elle a été confiée à la société française Publicis. La campagne doit permettre au grand public de se familiariser avec l'apparence des futurs pièces et billets, leurs dénominations, et les modalités de la transition. Différents publics ont été identifiés, qui feront l'objet d'une attention particulière, comme les banques, les commerçants, les écoles, les groupes dit « vulnérables » (personnes âgées, handicapés), sans oublier les professionnels du voyage.

Cette campagne, déclinée dans les différentes langues de l'Union, sera lancée en septembre 2001 dans les médias. Elle sera en principe coordonnée avec les programmes de communication prévus par les autres institutions européennes. Un effort particulier sera fait pour informer le public sur les risques de contrefaçon, avec une information spécifique destinée aux forces de police de la zone. « *Plus une monnaie est utilisée, plus elle est intéressante pour les faussaires, qui peuvent mieux diffuser leur production* », prévenait récemment un des responsables du sujet à la BCE. Une réalité qui explique pourquoi les autorités monétaires attendront les derniers mois de 2001 pour présenter à la population les éléments anti-fraude prévus sur les billets.

***Philippe Ricard***

Interview de **Bertrand Collomb**
Président-Directeur Général

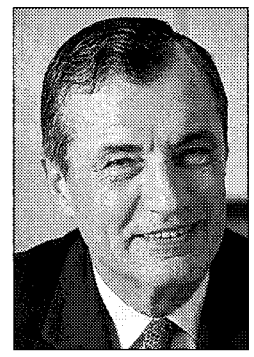

**Quelle est votre stratégie d'investissement pour l'année en cours ?**

Nous poursuivons en 2000 notre politique de développement international, notre plan d'investissement total (hors participation dans Blue Circle) étant de l'ordre de 2,5 milliards d'euros pour cette année. Déjà, le Groupe a signé un accord de fusion dans le plâtre avec Boral, faisant de lui un leader en Asie avec de fortes positions en Corée du Sud, en Chine, en Malaisie, en Indonésie et aux Philippines. En Inde, nous avons signé un protocole d'accord pour l'acquisition d'une deuxième société cimentière, Raymond Cement Ltd.

**Quels sont vos projets après l'opération Blue Circle ?**

Nous continuerons à étudier, au cours des mois et des années à venir, des opportunités de développement, de taille petite, moyenne, ou grande, dans nos différentes activités. Nous avons l'intention de les saisir, avec la même volonté d'action mais aussi avec la même discipline et la même rigueur financière que nous avons montrées dans l'opération Blue Circle.

**Quelle est l'orientation générale de vos marchés ?**

Les tendances observées en début d'année 2000 sont très positives, la plupart des marchés, notamment français, espagnol et nord-américain, étant favorablement orientés. L'environnement économique du secteur des matériaux de construction semble prometteur pour 2000 et les prochaines années. Par ailleurs, nous allons tirer le plein bénéfice de nos acquisitions récentes dans les pays émergents.

**Vous avez récemment signé un partenariat mondial avec le WWF. Quel est le sens de cet engagement ?**

Ce partenariat nous associe au WWF au plan mondial pour la conservation de la biodiversité et la restauration écologique des forêts. Il témoigne de notre engagement en faveur de l'environnement et constitue le prolongement naturel de la politique déployée par le Groupe depuis de nombreuses années. De par sa présence mondiale, le WWF nous apportera la vision et l'expertise globales dont nous avons besoin pour devenir la référence environnementale de notre secteur.

**DIVIDENDE 1999**
approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires

**DIVIDENDE**
2,05 € (13,45 F) par action
+ avoir fiscal

**DIVIDENDE MAJORÉ**
*(pour les actions inscrites au nominatif au plus tard le 31 décembre 1997)*
2,26 € (14,82 F) par action
+ avoir fiscal

Le rapport annuel 1999, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 mai 2000 et le guide de l'actionnaire sont disponibles sur simple demande au

Des extraits de l'Assemblée Générale sont diffusés sur le site internet du Groupe.

**LAFARGE**
**Les matériaux pour construire le monde**

# Unilever profite de la vague de concentrations de l'agroalimentaire américain pour acheter Bestfoods

## L'opération s'élève à 24,3 milliards de dollars

**En prenant le contrôle de Bestfoods, l'anglo-néerlandais Unilever ravit à Nestlé la première place mondiale dans l'agroalimentaire. Alors qu'aux Etats-Unis les ventes du secteur ne progressent que faiblement, Wall Street exige des opérations de croissance externe et sanctionne ceux qui ne s'y plient pas. La constitution de groupes géants de distribution encourage aussi les regroupements chez les fournisseurs industriels.**

**NEW YORK**
*correspondance*

Bestfoods a finalement cédé aux avances d'Unilever. Après un bon mois de valse-hésitation, le groupe américain a dit oui au géant anglo-néerlandais pour 24,3 milliards de dollars (25,45 milliards d'euros), soit 6 milliards de dollars de plus que le montant initialement proposé à la reine des thés et des sauces. Celle que John Mac Millin, analyste de la société de Bourse Prudential Securities, avait qualifiée de *« plus belle fille du bal »* a fini par se rendre aux arguments de Niall Fitz-Gerald, le jeune et conquérant PDG d'Unilever, qui double ainsi Nestlé et prend la place de numéro un mondial de l'agroalimentaire.

Le prix est excellent : parti de 66 dollars l'action au tout début des grandes manœuvres, il culmine aujourd'hui à 73 dollars, un bond de plus de 30 % par rapport au cours des mois précédents. En prime, la direction d'Unilever promet aux actionnaires de réaliser un minimum de 750 millions de dollars d'économies par an, voire plus. De quoi donner quelques idées de mariage à la concurrence. A commencer par les soupes Campbell, que Charles Shoemate, le PDG de Bestfoods, avait un temps pensé acheter pour 15 milliards de dollars. L'énormité de ce nouvel ensemble aurait interdit toute prise de contrôle non sollicitée. Mais c'était compter sans les actionnaires de Bestfoods, éblouis par l'épaisseur du chèque d'Unilever. Retour à la case départ. Campbell redevient proie.

### GRANDE DISTRIBUTION EXIGEANTE

Même sort pour Nabisco, que ses dirigeants ont récemment mis en vente, et pour quelques autres grands de l'agroalimentaire qui songent à des alliances : Kellogg et Quaker Oats ont parlé mariage ; le groupe de Chicago Sara Lee pourrait s'intéresser à Flowers Industries, un fabricant de gâteaux et de tartes ; HJ Heinz, le roi du ketchup qui a lui aussi flirté avec Bestfoods, serait à nouveau sur la piste d'une acquisition. Dole Food et Ocean Spray ont caressé l'idée d'une vente.

Et l'on surveille de près Diageo, étrange combinaison d'alcools, de bière, de produits alimentaires et de fast-foods..., qui sera tenté un jour ou l'autre de mettre de l'ordre dans son portefeuille de marques. L'appel remonte à loin. *« J'attends cela depuis deux ans »*, assure James Hagen, professeur de marketing à l'université Cornell. Pour ce dernier, un vaste mouvement de concentration dans l'agroalimentaire est inévitable. Car les fabricants doivent répondre à la vague de fusions-acquisitions de leurs clients.

La grande distribution, incarnée par le tout-puissant WalMart – et derrière Carrefour, Ahold, Metro... –, se montre de plus en plus exigeante avec ses fournisseurs. Ces géants souhaitent traiter avec des industriels capables d'approvisionner tous leurs supermarchés dispersés dans le monde. *« La grande distribution exige d'excellents services pour ses multiples marchés »*, poursuit James Hagen. Pour mieux servir ce client, il faut donc grossir. Autre avantage : cela rééquilibrera le rapport de forces entre l'industrie et la distribution, notamment quand il s'agit de parler des prix.

### « MANGE POUR DEVENIR GRAND »

Wall Street pousse dans la même direction. *« Mange pour devenir grand et fort »*, conseille ainsi Peter Abdill, expert de l'agence de notation Moody's Investors dans son tout nouveau rapport sur l'industrie agroalimentaire. *« Le marché financier,* explique-t-il, *est habitué à des croissances à deux chiffres des bénéfices et du chiffre d'affaires. C'est tout du moins ce qu'on attend des valeurs technologiques. Les titres, symboles de la "vieille économie", n'arrivent pas à suivre le rythme high-tech et leur valeur s'écroule. »* *« Les prix sont sous-évalués »*, note un autre observateur, William Leach de la société de Bourse Donaldson Lufkin Jenrette. Avant l'OPA d'Unilever, l'action Bestfoods est tombée de 60 à 35 dollars à son plus bas, tandis que Nabisco jouait les profils bas sous la barre des 30 dollars au mois de mars.

Pour redonner du tonus à leurs cours boursiers, les groupes alimentaires tablent sur les fusions-acquisitions. *« Leur chiffre d'affaires suit généralement la croissance de la population et des revenus »*, estime Peter Abdill. Mais, depuis dix ans, poursuit-il, la population américaine a augmenté de 0,9 % et ses revenus progressent de 1,8 %. Pas de quoi alimenter *« une croissance organique »*. Mieux vaut donc viser l'assiette de son voisin pour grandir plus vite. Et enfin, attirer les professionnels de Wall Street à sa table. En 1999, 753 sociétés du secteur alimentaire ont changé de mains, selon les calculs de Moody's Investors. HJ Heinz, qui a dévoré sept groupes, a été un acteur de premier plan, tout comme ConAgra, qui a absorbé six sociétés, et IBP, qui en a mangé cinq. Au début de l'an 2000, Unilever a maintenu la pression en jetant son dévolu sur les glaces Ben & Jerry's, les boissons amincissantes Slim Fast, et maintenant Bestfoods.

Et ce n'est pas fini. Les restes de Nabisco ont attiré à son chevet les grands du secteur. Le fabricant de tabac Philip Morris, propriétaire de l'empire alimentaire Kraft Foods, est sur les rangs, suivi de près par Danone, Cadbury Schweppes et Nestlé. Le prix, estimé à 15 milliards de dollars, n'a semble-t-il effrayé personne. Dès que Nabisco aura changé de pavillon, Keebler pourrait entrer dans la danse. *« C'est le deuxième meilleur choix après Nabisco »*, assure William Leach. Les perdants du premier round pourront ainsi se consoler. A moins qu'ils n'optent pour une stratégie plus défensive, celle de l'élagage des branches les plus faibles, à l'image de Sara Lee, qui a dévoilé récemment sa *« nouvelle vision »* du monde, débarrassé de quatre divisions mineures. On coupe, on tranche et l'on dirige ses investissements vers les secteurs les plus prometteurs. Sara Lee a placé ses dollars dans le café brésilien Uniao et la saucisse américaine Johnsonville Sausage Company. Et promet de poursuivre ses emplettes. Toujours aux aguets.

***Caroline Talbot***

### *Des marques enviées*

● **Unilever**
– siège social : Rotterdam (Pays-Bas)
– Chiffre d'affaires 1999 : 43,68 milliards de dollars
– Bénéfice net : 2,95 milliards de dollars
– Effectifs : 267 000 personnes
– Principales marques : thé Lipton, glaces Breyer's et Ben & Jerry's, margarine Country Crock, surgelés Bird's Eye, vinaigrette Wish Bone, savons Dove, déodorants Rexona, parfums Calvin Klein et Elizabeth Arden, shampooing Timotei, lessive Omo.

● **Bestfoods**
– siège social : Englewood Cliffs (New Jersey, Etats-Unis)
– Chiffre d'affaires 1999 : 8,64 milliards de dollars – Bénéfice net : 720 millions de dollars
– Effectifs : 44 000 personnes
– Principales marques : mayonnaise Hellmann's, beurre de cacahuète Skippy, huile Mazola, gâteaux Entenmann's, pâtes Mueller's, muffins Thomas English, soupes Knorr, pâtes à pizza et sauces Boboli.

# Le NH-90 fait d'Eurocopter le premier fabricant mondial d'hélicoptères militaires

## Quatre pays européens commandent 244 appareils

**JEUDI 8 JUIN** à Berlin, quatre pays européens – l'Allemagne, la France, l'Italie et les Pays-Bas – devaient annoncer une commande portant, au total, sur 244 hélicoptères militaires NH-90, à laquelle s'ajoute une option sur 54 autres appareils, pour un investissement de 6,6 milliards d'euros (43,3 milliards de francs). Ce contrat était attendu depuis plus d'un an. Sa signature s'est révélée plus difficile que prévu parce que les quatre gouvernements impliqués ont procédé, entre-temps, à une révision de leurs projets de défense respectifs. Mais, même si elle est délicate, l'organisation d'une Europe de la défense avance de façon pragmatique avec des projets communs d'armement, majeurs et « structurants », qui, dans ce cas, promeuvent le groupe Eurocopter au premier rang mondial devant les américains Sikorsky ou Boeing.

Le NH-90 est un hélicoptère tactique, dont le premier vol remonte à décembre 1995 et qui est capable de parcourir 700 kilomètres (le double avec des réservoirs supplémentaires internes de carburant) à la vitesse de 300 km/h. A partir d'un même modèle de base, qui sera qualifié début 2001 et qui fait appel à des technologies avancées, le NH-90 existera en deux versions opérationnelles : la version terrestre (TTH), qui devrait être prête en 2003 pour acheminer un blindé ou une vingtaine de commandos, et la version marine (NFH), qui sera disponible un an plus tard et qui est destinée à être embarquée à bord de navires de guerre (porte-aéronefs ou frégates) pour le contrôle d'une zone maritime grâce aux torpilles et aux missiles anti-surface dont il sera équipé.

### L'ALLEMAGNE LA PLUS PRESSÉE

Dès son origine, le programme NH-90 a été organisé de façon inédite. Les quatre gouvernements sont associés dans une direction conjointe, la NATO Helicopter Management Agency (Nahema), qui passe ses ordres à un consortium industriel, NHIndustries (NHI), composé de quatre groupes, Eurocopter France, Eurocopter Deutschland, Agusta (Italie) et Fokker (Pays-Bas). Ainsi, le double contrat conclu à Berlin, qui porte sur l'industrialisation et la production en série du NH-90, concerne Nahema et NHI, désormais responsables de son exécution au travers – lorsque les discussions avec l'Italie et les Pays-Bas auront abouti – de l'Occar (Organisme conjoint de coopération en matière d'armement) qui gère déjà sept grands programmes européens d'armement.

Les quatre pays impliqués ont mis du temps à s'entendre sur le volume de leurs besoins et le calendrier des livraisons. C'est l'Allemagne qui est la plus pressée, avec un premier lot de 80 TTH commandés fermes (et 54 options), à livrer dès 2003. L'Italie suivra, avec 61 TTH et 56 NFH, entre mi-2004 et mi-2005. La France se contentera, pour le moment, de 24 NFH à la mi-2005 et les Pays-Bas de 20 NHF en 2007.

A plus long terme, la planification européenne prévoit la commande globale de quelque 600 machines, dont les trois quarts en version TTH. Au total, le NH-90 devrait occuper, en pleine production, quelque 17 000 salariés sur dix ans, en Europe, dont 5 400 en France.

En lançant, depuis Berlin, le programme NH-90, les Européens envoient un signe à l'exportation. Les quatre pays scandinaves ont rédigé un appel d'offres commun pour environ 75 hélicoptères de ce type. L'Espagne annonce un besoin de 50 à 100 machines et le Portugal de 15 à 20. D'autres clients comme la Grèce, la Grande-Bretagne et l'Autriche, se sont manifestés. Face au NH-90, les Américains proposent leur Blackhawk ou leur S-92, et une alliance anglo-italienne son H-101.

L'Allemagne, qui sera la première servie parce que son armée de terre l'a exigé pour remplacer ses hélicoptères les plus anciens, donne ainsi l'exemple d'un choix européen aux futurs acheteurs du NH-90. Au sein de l'Occar, l'Allemagne cogère avec la France pas moins de cinq des sept programmes d'armement attribués à cette agence européenne, à commencer par l'hélicoptère d'attaque Tigre. Du reste, l'Allemagne tend à européaniser de plus en plus son équipement militaire. Elle devrait annoncer, lors du sommet franco-allemand de Mayence, vendredi 9 juin, qu'elle a retenu le cargo Airbus A-400M, au lieu d'un avion russo-ukrainien, pour succéder à ses vieux Transall.

***Jacques Isnard***

### *La déception d'Airbus*

**Les ministres « Airbus » pensaient venir célébrer à Berlin le lancement de l'A-3XX, le superjumbo européen de 650 places. Ils ont dû réviser leurs projets, mardi 6 juin. Jean-Claude Gayssot, le ministre français des transports, a cherché à consoler ses collègues en leur promettant de *« fêter ensemble, lors du Salon aéronautique de Farnborough, au Royaume-Uni fin juillet, une décision positive sur le programme prise d'ici là »*. Cet épisode confirme les déclarations faites au *Monde* (du 7 juin) par Rainer Hertrich, coprésident d'EADS, la maison mère d'Airbus. Sauf surprise de dernière minute, le conseil de surveillance du consortium convoqué jeudi devrait reporter la décision de lancer ce programme.**

# Le déraillement de l'Eurostar serait dû à une défaillance technique

**ARRAS**
*de notre correspondante*

Une défaillance technique est probablement à l'origine du déraillement d'un Eurostar, lundi 5 juin, au sud d'Arras (Pas-de-Calais). Le train avait quitté Paris à 17 h 10, en direction de Londres où il était attendu à 19 h 30 (heure locale). Un peu après 18 heures, les roues arrière de la motrice ont quitté les rails en entraînant l'avant de la première voiture. Le train roulait à 250 km/h, il s'est immobilisé sans se renverser. Sur les cinq cents passagers, une dizaine ont été légèrement commotionnés.

Dès mardi matin, les techniciens de la SNCF ont inspecté la motrice accidentée. Ils ont constaté qu'une pièce du système de transmission de l'essieu arrière de la motrice était partiellement désolidarisée du bloc : une bielle de réaction pendait sous la machine. En inspectant les talus en amont du lieu de l'accident, ils ont retrouvé une autre pièce qui serait tombée au moment de l'accident. Selon les premières constatations, la bielle aurait perdu certains de ses boulons de fixation.

Les rames Eurostar subissent régulièrement des examens de contrôle. Celle qui a déraillé lundi soir avait été inspectée samedi 3 juin et avait fait l'objet d'une « visite des organes de roulement » le 31 mai. La pièce défectueuse fait partie de ces organes de roulement et, pour Roland Bonnepart, directeur du matériel de la SNCF, *« il va falloir établir ce qui s'est passé entre le jour de la visite et le soir de l'accident »*. La SNCF a ouvert une enquête technique qui devra dire s'il s'agit d'un défaut de fabrication ou d'une défaillance d'entretien.

### DÉJÀ UNE DIZAINE DE JOURS PLUS TÔT

En attendant, les sociétés de chemin de fer française, belge et anglaise qui gèrent les 30 Eurostar circulant entre Paris, Londres et Bruxelles, procéderont à des vérifications de la pièce qui aurait occasionné le déraillement. Mais *« cet accident ne remet pas en cause la fiabilité des TGV. Ils circulent depuis vingt ans sur nos lignes, c'est la première fois que nous sommes confrontés à une situation de ce genre »*, affirme Christian Cochet, le directeur régional de la SNCF à Lille.

Pourtant, il y a une dizaine de jours, un autre Eurostar avait déjà perdu une pièce du système de transmission alors qu'il s'apprêtait à pénétrer dans le tunnel sous la Manche. Le train avait pu s'immobiliser sans dérailler, la pièce avait été heurtée par une navette du shuttle sans provoquer d'accident. Une enquête est en cours, mais selon M. Bonnepart, *« les deux phénomène ne sont pas liés, ce ne sont pas les mêmes pièces qui sont en cause »*.

Le trafic sur la ligne du TGV-Nord devrait rester perturbé pendant quelques jours. Des retards de 15 à 30 minutes sont prévus pour les Eurostar, les TGV Nord-Europe vers le nord de la France, les Thalys vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne et pour les TGV *« de jonction »* (ne passant pas par Paris), a indiqué la SNCF dans un communiqué.

***Claire Mesureur***

Besoin de créer votre site internet ?

negopartner www.negopartner.com

**Negopartner.com** est un des premiers sites français qui propose aux entreprises une nouvelle façon de sélectionner leurs fournisseurs.
**Negopartner.com** aide gratuitement les acheteurs à formaliser leurs besoins en ligne et leur permet de recevoir des offres de la part des fournisseurs les mieux qualifiés dans les meilleurs délais.

negopartner.com

Marketing - Internet - Informatique et réseaux - Formation - Services généraux - Logistique - Ressources humaines - Start-up
Trouvez vos fournisseurs en cliquant des doigts

# La direction de l'AFP fragilisée par une motion de défiance du personnel

## A quelques jours de l'examen, par le conseil d'administration de l'Agence France-Presse, du plan de développement préparé par son PDG, Eric Giuily, une crise, provoquée par l'achat et la vente des photos de Sid Ahmed Rezala, secoue l'entreprise

**LA DIRECTION** de l'Agence France-Presse se trouve fragilisée, et son PDG, Eric Giuily, à nouveau fortement mis en cause par le personnel, à la suite de l'affaire des photos de Sid Ahmed Rezala, que l'agence a acquises et revendues dans des conditions douteuses.

Les clichés du présumé « tueur des trains » ont été pris dans sa prison par à un codétenu auquel l'AFP les a achetés, avant de les vendre au *Figaro Magazine* en illustration d'une interview-confession parue le 20 mai (*Le Monde* du 7 juin). Réuni en assemblée générale, mardi 7 juin au siège parisien de l'AFP, le personnel a voté massivement *« une motion de défiance »* à l'encontre de la haute hiérarchie de l'entreprise pour les *« graves manquements aux règles déontologiques les plus élémentaires constatées dans l'affaire de l'achat et de la vente des photos de Sid Ahmed Rezala »*.

Proposé par l'intersyndicale (CGT, FO, CFDT, SNJ) regroupant toutes les catégories de personnels et par la Société des journalistes (SDJ), le texte stigmatise *« une dérive mercantile »* qui *« met en cause les principes fondamentaux du travail de l'agence, de l'éthique professionnelle, qui ont fait la réputation de l'AFP »*. Les personnels *« exigent de la direction générale le respect des missions et de la déontologie professionnelles de l'AFP, principes fondateurs et bases de sa crédibilité en tant qu'agence mondiale généraliste »*.

Soumise à un vote à main levée, la motion a été adoptée par la quasi-totalité des quelque 250 participants à l'AG (9 contre, 2 abstentions). Une consultation à bulletins secrets a aussitôt été organisée au siège comme en régions et à l'étranger jusqu'en fin de journée, mercredi 7 juin. Les premiers résultats parvenus dès mardi soir des bureaux de Rennes, Marseille ou Lyon montraient une unanimité en faveur de la motion.

> « Je ne peux que prendre en compte le sens de ce vote et les interrogations qu'il comporte »

Cependant, le texte ne reflète que partiellement la virulence des réactions suscitées au sein de l'AFP par cette affaire. Au cours de l'assemblée générale, la Société des journalistes a à nouveau demandé la démission de la direction générale : *« Les responsables doivent quitter sans délai leurs fonctions, ils sont disqualifiés pour nous diriger »*, a déclaré son porte-parole.

Cette position extrême a été reprise par la CGT, mais pas par FO et la CFDT, cette dernière prônant la *« vigilance »* vis-à-vis de l'équipe actuelle plutôt que la recherche impossible d'*« une direction idéale »*.

Le directeur de l'information de l'AFP, Denis Brulet, dont la démission avait été refusée la veille par Eric Giuily, a répété devant le personnel que l'*« achat des photos se justifiait sur un plan rédactionnel »* tout en se disant *« mal à l'aise à l'idée que l'argent soit allé dans la poche d'un détenu de droit commun »*. Il a plaidé la difficulté *« de mesurer les implications de décisions prises dans le brouhaha quotidien »*, mais il a reconnu que l'*« image de l'AFP est fragilisée par une affaire comme celle-ci »*. Selon lui, cet incident a montré que les *« procédures habituelles ne suffisaient pas et qu'un renforcement des filtres était nécessaire »* pour éviter d'autres dérapages.

Dès la veille, M. Giuily avait proposé aux syndicats – qui l'ont refusé – un groupe de travail sur les règles déontologiques. *« Nous devons réfléchir à la fois à une meilleure définition de nos pratiques et sur une organisation qui intègre mieux la photo dans la hiérarchie rédactionnelle »*, nous a déclaré le PDG de l'agence.

La proposition, exprimée par Denis Brulet, de rapprocher la direction de la photo de la rédaction en chef centrale a été bien reçue par l'assemblée générale. Toutefois, la déclaration d'un représentant syndical se félicitant que le *« service photo ne soit plus un Etat dans l'Etat »* a choqué certains photographes qui se sentent injustement mis en cause.

Principalement visé par la motion de défiance, M. Giuily admet : *« Je ne peux que prendre en compte le sens de ce vote et les interrogations qu'il comporte dans le contexte d'une agence en pleine évolution. »* En effet, le débat déontologique provoqué par la commercialisation des photos du tueur présumé des trains n'occulte pas les inquiétudes sur l'avenir de l'AFP. Bien au contraire. *« Il ne s'agit pas d'un accident ponctuel,* a déclaré le représentant de la SDJ. *Il est symbolique du choix d'un modèle de développement destructeur pour l'agence. »* L'efficacité commerciale contre le respect de la déontologie, telle est l'alternative dans laquelle le personnel situe le débat sur le développement de l'AFP.

Cette nouvelle crispation sociale intervient à quelques jours de la présentation, le 30 juin devant le conseil d'administration de l'AFP, du plan de développement à cinq ans de l'entreprise, ses besoins de financement et les mesures à prendre, notamment en matière d'adaptation du statut de l'AFP. Ce dernier point aura fait, d'ici là, l'objet d'une première passe d'armes par le biais d'une proposition de loi sénatoriale qui sera discutée le 15 juin (*lire ci-dessous*), obligeant le gouvernement, qui siège au conseil d'administration de l'agence, à s'exprimer sur le sujet.

*Jean-Jacques Bozonnet*

# Le Sénat va se pencher sur le statut de l'Agence

**L'EFFET D'ANNONCE** était garanti. En déposant, mardi 6 juin, une proposition de loi modifiant le statut de l'Agence France-Presse, le sénateur Louis de Broissia (RPR, Côte-d'Or) n'a fait qu'ajouter à l'effervescence qui régnait au siège de l'AFP. Evoquée lors de l'assemblée générale des personnels, cette initiative parlementaire a été accueillie par la CGT comme la *« cerise sur le gâteau »* d'une journée déjà copieusement chargée. FO ne voit dans le texte qui devait être examiné, mercredi 7 juin, par la commission des affaires culturelles du Sénat, que le *« copié-collé »* d'un avant-projet rédigé en mars par Eric Giuily, le PDG de l'AFP. La CFDT, elle, s'étonne du *« tour obsessionnel »* que prend la réforme du statut de 1957.

M. de Broissia fait valoir que la proposition de loi, rédigée au terme d'une consultation des organisations syndicales et de la direction de l'AFP, ne corrige le statut qu'à la marge. Le texte propose un mandat de cinq ans renouvelable pour le PDG, contre trois actuellement, ainsi qu'une pluriannualité budgétaire, selon le principe en passe d'être adopté pour l'audiovisuel public. Le parlementaire suggère d'inscrire dans la loi la possibilité pour l'agence de *« prendre des participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer »*. Une telle latitude est déjà contenue dans un décret d'application de la loi de 1957.

### FINANCEMENT PAR EMPRUNTS OBLIGATAIRES

La disposition qui suscite l'inquiétude des syndicats a trait au financement par emprunts obligataires. Dans l'article 4, on lit que *« le conseil d'administration autorise, dans les limites qu'il détermine, le président-directeur général à contracter des emprunts au nom de l'agence »*, à *« émettre des titres et valeurs »* ainsi que *« des obligations »*. Des formulations si proches de celles que M. Giuily avait employées dans son propre projet que les syndicats se sont aussitôt cabrés : *« Nous n'accepterons pas en juin ce que nous avons refusé en novembre. »*

Le 27 novembre 1999, Eric Giuily avait dû retirer de son plan de développement – sous la menace d'une grève illimité – le *« partenariat stratégique global »* qui aurait permis d'ouvrir le capital de l'entreprise à des investisseurs extérieurs. *« Ce jour-là, j'ai effectivement retiré ce moyen juridique qui permettait le financement du développement de l'AFP,* explique aujourd'hui le PDG de l'AFP. *Mais je n'ai pas renoncé au développement ; nous l'avons engagé en 2000 sans réforme statutaire, mais pour le mener à bien, il faut une adaptation du statut qui relève du gouvernement et du Parlement. »*

La proposition de loi sera examinée par les sénateurs, le 15 juin, dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire.

*J.-J. B.*

## *Hachette crée une filiale pour la photo numérisée*

**Hachette Filipacchi médias (HFM) va créer Hafimage, une société de commercialisation des photos numérisées provenant des fonds détenus par le groupe, a indiqué, mardi 6 juin à Tokyo, Christian Leveneur, responsable de la division agences photos d'HFM. Cette société gérera le portail photo d'Internet destiné aux professionnels, a précisé Lionel Fleury, chargé de mission pour HFM et ex-PDG de l'Agence France-Presse.**

***« Notre objectif,* a expliqué M. Fleury, *est de numériser entre 1 et 1,5 million de photos sur les 40 millions de clichés disponibles dans le groupe », via Paris-Match,* Filipacchi ou l'agence Gamma, rachetée par HFM en novembre. Selon lui, *« il y a 200 000 photos qui font du chiffre d'affaires »* sur un marché en progression de 20 % par an. Dans un secteur dominé par Getty Images et Corbis, M. Leveneur a confirmé qu'HFM était en négociations avec l'agence Keystone. *« Nous avons aussi des discussions avec Sipa et Rapho »,* a-t-il ajouté. – *(AFP.)***

# Un rapprochement se dessine entre « La Voix du Nord » et « Nord Eclair »

**LILLE**
*de notre correspondant régional*

Deux comités d'entreprise qui se sont tenus mardi 6 juin, l'un à *La Voix du Nord,* l'autre à *Nord Eclair,* ont permis de mieux cerner les projets de la Socpresse (groupe Hersant) et le devenir des deux quotidiens nordistes. Les élus de *La Voix du Nord* ont adopté le principe d'un plan, assorti d'un FNE – il n'a pas encore été soumis aux pouvoirs publics –, qui permettrait le reclassement de 125 salariés de *Nord Eclair* dans le quotidien lillois. De son côté, *Nord Eclair* se séparerait de ses éditions belges et de leur personnel pour fusionner avec son concurrent, en harmonisant le maximum de services, mais tout en gardant une stricte indépendance rédactionnelle.

*« Nous sommes restés sur le principe de la défense du pluralisme, l'aspect social et les grandes lignes du plan »,* a déclaré Jean-Louis Prévost, PDG de *La Voix du Nord,* qui marque une certaine prudence : *« Je ne peux pas engager le conseil d'administration sur une acquisition qui serait une source de perte. »* Selon lui, *« notre seule possibilité est un développement économique des deux titres. Nous ne pouvons réussir qu'avec un vrai repositionnement de* Nord Eclair. *Mon but est de développer la vente des deux quotidiens ».* Tout dépendra en fait de la *« nouvelle lecture économique »* de *Nord Eclair. « Il nous faut faire ce que nous avons réussi sur Calais avec* Nord Littoral. *Un journal qui se développe et le maintien de l'indépendance éditoriale. »* Quitte à avoir des pages télévision, Bourse ou courses communes.

Le PDG de la Socpresse, Yves de Chaisemartin, n'était pas au comité d'entreprise de *Nord Eclair* où Pierre-Jean Bozo, son bras droit, a présenté le projet industriel, le plan social et les différentes mesures d'accompagnement. Les pertes du quotidien de Roubaix se sont élevées à 37,5 millions de francs (5,7 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 215,7 millions de francs (32,8 millions d'euros). *« Il est impossible pour la Socpresse de tolérer l'effondrement de* Nord Eclair : *ses pertes considérables sont un gouffre et mettent en péril son équilibre financier alors que des mesures drastiques ont déjà été prises, lors de la mise en œuvre du plan social 1996-1997, qui s'est avéré être un échec, puis lors de la relance rédactionnelle de 1998, dont le constat d'échec s'est avéré patent »,* a indiqué Pierre-Jean Bozo, au cours du comité d'entreprise.

### PLAN FNE TRÈS HYPOTHÉTIQUE

La rédaction devrait réagir à ce projet lors d'une assemblée générale prévue pour mercredi. Le nouveau plan de relance ne se contente pas de décider la mise en œuvre de moyens communs mais propose pour *Nord Eclair* de suivre une ligne éditoriale différente, *« davantage locale que régionale, utile, pratique et non généraliste. Porte-drapeau et non arbitre. Partisane et non sceptique. Humble et non donneuse de leçon, dérangeante à l'égard des puissants et non complaisantes ».* Le dispositif prévoit également l'intégration de *Nord Eclair* dans le système informatique de *La Voix du Nord* ainsi que le retrait des éditions belges et une redéfinition des éditions en fonction de leur taux de pénétration. Sont également envisagés la création d'un centre d'impression à Roubaix, une filiale du groupe, qui serait consacré à l'impression de *Nord Littoral* et des journaux étrangers ; des synergies administratives ; un couplage publicitaire ainsi qu'une diffusion assurés par *La Voix du Nord.*

Toutefois, le plan FNE reste encore très hypothétique. Il dépend d'une convention dérogatoire qui concernerait, à *La Voix du Nord,* des salariés de cinquante-cinq ans et plus, mais que l'on ne paraît pas disposé à accepter facilement dans l'entourage de la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry. D'autant moins que M. de Chaisemartin donne l'impression de faire du forcing auprès d'une future candidate à la mairie de Lille.

*Pierre Cherruau*

# La Socpresse reprend le Football Club de Nantes

**NANTES**
*de notre correspondant*

La Socpresse, l'une des deux entités du groupe Hersant, va racheter le Football Club de Nantes Atlantique (FCNA). L'association, qui détient 92 % de la société anonyme à objet sportif du FCNA, elle-même propriétaire des activités professionnelles du club, et le groupe de presse écrite ont signé un protocole d'accord en ce sens, mardi 6 juin. L'opération se réalise *« en parfait accord »* avec la municipalité dirigée par Jean-Marc Ayrault (PS), indique le communiqué diffusé par le club.

Le nom du repreneur a causé une grande surprise. La Socpresse possède *Le Figaro* et de nombreux quotidiens régionaux, dont *Presse-Océan* à Nantes, l'un des trois titres du pôle Ouest que le groupe a constitué avec *Le Courrier de l'Ouest*, à Angers, et *Le Maine libre*, au Mans. Le groupe de presse était jusqu'à présent connu à Nantes pour la restructuration en cours de *Presse Océan,* dont la situation financière et commerciale est mauvaise. Même si elle a pu peser dans la balance, cette présence nantaise ne semble pourtant pas avoir été déterminante dans la décision du groupe dirigé par Yves de Chaisemartin de s'engager sur le terrain du football, où personne ne l'attendait.

Selon un proche du dossier, elle manifesterait plutôt une volonté de diversification vers les métiers de l'audiovisuel et du multimédia *via* le sport professionnel. La Socpresse étudie en effet, au côté du *Télégramme de Brest,* un plan d'implantation d'une télévision locale à Nantes. Cet engagement s'inscrirait donc dans les logiques du rachat du PSG par Canal+, de Bordeaux par M 6 ou de l'Olympique lyonnais par Pathé.

Quant au FCNA, il aurait choisi la meilleure des offres financières et sportives, mettant ainsi fin à plusieurs années de tergiversations. Sauvé de la faillite en 1992, le club nantais a été sept fois champion de France et trois fois vainqueur de la Coupe de France. Sa présence ininterrompue en première division remonte à 1963, ce qui constitue un record. Il fut, dans les années 70, un précurseur de la formation des joueurs grâce à l'entraîneur José Arribas, puis à son successeur « Coco » Suaudeau. Mais les limites sportives du club, réputé pour son style de jeu élégant, sont apparues de plus en plus crûment au fur et à mesure de l'inflation des budgets dans le football professionnel.

### UNE IMAGE ET UNE HISTOIRE

Le budget du FCNA – 180 millions de francs (27,5 millions d'euros) cette année – se situe dans la moyenne de la division 1. Les départs à chaque intersaison de joueurs formés à Nantes et les difficultés de recrutement ont conduit l'équipe au bord de la relégation cette saison. Dans une agglomération nantaise est en plein essor démographique et économique, il reste cependant au FCNA son image et son histoire.

Plusieurs repreneurs potentiels se sont manifestés, dont l'homme d'affaires Michel Reybier, qui promettait d'investir 150 millions de francs en trois ans, mais demandait un usage exclusif du stade de la Beaujoire, non limité au sport. C'est sur ce point qu'avait achoppé la discussion avec la Ville de Nantes, propriétaire de l'équipement et du centre sportif de la Jonelière. Jean-Marc Ayrault réclamait depuis des années l'entrée en lice d'un nouvel investisseur. Mais il risquait, à la longue, de passer pour celui qui empêchait la reprise du club alors que la récente loi Buffet, favorable au rachat des clubs professionnels par des investisseurs privés, doit beaucoup à son action de président du groupe socialiste à l'Assemblée. La vente du club, qui porte un pan de l'identité nantaise et d'une certaine époque du football, étant acquise, il reste à voir si le « groupe Hersant » sera le repreneur adéquat.

*Dominique Luneau*

# Le projet de loi sur l'audiovisuel modifié par les sénateurs

**LE SÉNAT** a adopté, lundi 5 juin, le projet de loi sur la réforme de l'audiovisuel, en seconde lecture, en modifiant, notamment, les articles concernant le numérique terrestre. La Haute Assemblée a adopté un amendement qui prévoit l'attribution de multiplexes entiers (six chaînes à la fois) à chacune des cinq chaînes, publiques (France 2 et France 3) et privées (TF 1, M 6 et Canal+), présentes sur le réseau hertzien analogique. La position des députés, en accord avec le gouvernement, était de privilégier le service public en donnant un rôle primordial au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).
Le Sénat a également décidé, contre l'avis du gouvernement, d'ouvrir le réseau local de France Télécom à la concurrence des opérateurs privés (dégroupage). La commission mixte paritaire, comprenant sept députés et sept sénateurs, qui s'est réunie mardi 6 juin, s'est achevée sur un constat de désaccord entre les deux assemblées. La troisième lecture à l'Assemblée nationale aura lieu les 15 et 16 juin.

## DÉPÊCHES

■ **INTERNET : Reuters et Equant créent une société commune, Radianz,** pour la gestion d'un réseau Internet Protocol (IP) destiné aux marchés financiers. La société reprendra le réseau de télécommunications actuel de Reuters, qui comprend 60 000 connexions dans le monde. Le groupe britannique détiendra 51 % de la société et Equant 49 %. Equant est une société de droit néerlandais cotée à Paris.

■ **M 6 poursuit son développement** en lançant m6net.fr, fournisseur d'accès gratuit à la Toile doublé d'un portail consacré aux loisirs.

■ **TÉLÉVISION : la banque de programmes Canal France international (CFI) a acquis** la société Portinvest, opérateur du bouquet francophone Le Sat en Afrique, auprès de la Sofirad. Composé de neuf chaînes de télévision et de quatre radios, Le Sat compte 60 000 abonnés en Afrique francophone.

■ **PRESSE : les journalistes du *Courrier picard,* à Amiens (Somme), ont décidé, mardi 6 juin, une prolongation du mouvement de grève** déclenché lundi. L'assemblée générale *« refuse les propositions de réorganisation de la rédaction formulées par la direction »*, ainsi que la grille salariale.

# TABLEAU DE BORD

## AFFAIRES

### INDUSTRIE

● **LG CHEMICAL : le chimiste coréen a annoncé, mercredi 7 juin, la conclusion d'une alliance** avec l'allemand Biopartners pour développer et commercialiser six produits pharmaceutiques, dont il évalue le marché à 10 milliards de dollars (10,5 milliards d'euros).

● **GENSET : la société française spécialisée dans la recherche génomique a annoncé, mardi 6 juin, l'émission d' obligations** à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes pour un montant de 53 millions d'euros.

● **GEMPLUS : Gemplus, leader mondial de la carte à puces, prévoit d'implanter un nouveau site** à La Ciotat (Bouches-du-Rhône), un pôle de recherche et développement qui créera 600 emplois, dont 200 cette année.

● **NINTENDO : le deuxième concepteur/éditeur de jeux vidéo mondial a annoncé mercredi la création le 30 juin prochain d'une filiale** consacrée au développement d'un logiciel de jeux spécifiquement conçu pour la nouvelle version de sa « Gameboy ». Le capital de départ sera de 200 millions de yens.

### SERVICES

● **LIBERTYSURF : le fournisseur d'accès à Internet a décidé de fermer ses services aux Pays-Bas et au Danemark,** pour se concentrer sur les cinq marchés : France, Royaume-Uni, Espagne, Allemagne et Italie, a indiqué, mardi, le PDG du groupe Pierre Besnainou.

● **LA POSTE : le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, a déclaré mercredi** au Sénat que la Poste constitue *« un des grands dossiers pour le gouvernement ». « La directive européenne est inquiétante. La mise en pièces du service public aurait des graves conséquences en termes d'aménagement du territoire, la Poste jouant en de nombreux endroits un rôle social déterminant »*, a souligné le ministre.

● **FIRSTMARK : l'opérateur téléphonique américain spécialisé dans les boucles locales radio, va augmenter son capital** de plusieurs centaines de millions d'euros. A cette occasion, révèle le *Figaro* du mercredi 7 juin, Suez-Lyonnaise des Eaux ainsi que le groupe de Bernard Arnault vont faire leur entrée au capital. Ces deux sociétés françaises, ainsi que la BNP et le groupe Rally-Casino, sont déjà associées à la filiale française de Firstmark.

### FINANCE

● **DEUTSCHE BANK : la banque allemande a indiqué mardi avoir vendu** 7 millions d'actions de l'assureur Allianz pour environ 2,5 milliards de deutschemarks, ramenant ainsi sa participation au capital de la compagnie d'assurances de 7 % à 4,1 %. Les discussions entre Allianz et la Deutsche Bank sur une coopération dans la banque de détail reprendront la semaine prochaine. Elles avaient achoppé après l'échec de la fusion Deustche Bank-Dresdner Bank.

● **DRESDNER-BNP : Bernd Fahrholz, président du directoire de Dresdner Bank, a déclaré mardi poursuivre les discussions avec BNP Paribas** sur une éventuelle extension de leur association, qui pourrait passer par un accroissement de leurs participations croisées.

● **CRÉDIT LYONNAIS : la filiale du Crédit lyonnais dans la gestion d'actifs**, Crédit lyonnais Asset Management (CLAM), et la société américaine Hamilton Lane Advisors (HLA) ont passé un accord exclusif pour créer une société d'investissement dans les fonds de fonds internationaux. CLAM va par ailleurs créer Clam Private Equity, une société de gestion spécialisée dans les investissements directs pour compte de tiers dans le secteur des actifs non cotés en Europe.

● **SCHRODERS : la société britannique de gestion d'actifs britanniques compte développer ses activités en Europe continentale,** et plus particulièrement en France où sa présence est pour l'instant anecdotique, ont indiqué mardi les dirigeants de la société au cours d'une conférence de presse à Paris.

● **BANQUES AFB : les fédérations CFDT, CFTC, CGT et FO de la banque ont demandé à l'Association française des banques** (AFB, patronat) la réouverture de négociations de branche sur la réduction du temps de travail, après l'annulation par la justice d'un accord sur ce sujet.

## EUROPE

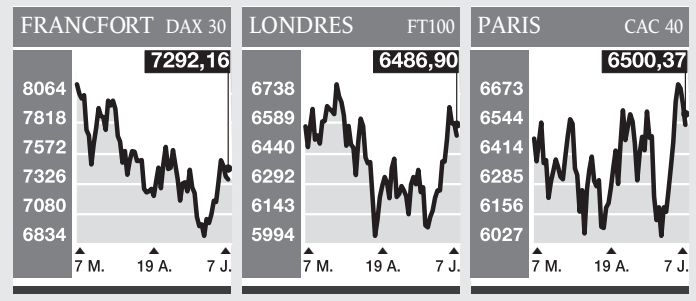


| Europe 12 h 30 | Indices sélection | cours 07/06 | Var. % 06/06 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|---|
| EUROPE | **EURO STOXX 50** | **5255,40** | **– 1,32** | 7,16 |
| EUROPE | STOXX 50 | **5005,96** | **– 1,10** | 5,56 |
| EUROPE | EURO STOXX 324 | **432,84** | **– 1,07** | 3,99 |
| EUROPE | **STOXX 653** | **385,54** | **– 0,87** | 1,59 |
| PARIS | CAC 40 | **6500,37** | **– 1,36** | 9,10 |
| PARIS | MIDCAC | **2666,51** | **– 0,55** | 16,79 |
| PARIS | SBF 120 | **4376,02** | **– 1,34** | 7,98 |
| PARIS | SBF 250 | **4127,77** | **– 0,58** | 8,32 |
| PARIS | SECOND MARCHÉ | **2835,43** | **– 0,37** | 16,36 |
| AMSTERDAM | AEX | **663,41** | **– 0,79** | – 1,19 |
| BRUXELLES | BEL 20 | **2889,47** | **– 0,31** | – 13,50 |
| FRANCFORT | DAX 30 | **7292,16** | **– 0,92** | 4,80 |
| LONDRES | FTSE 100 | **6486,90** | **– 0,91** | – 6,40 |
| MADRID | STOCK EXCHANGE | **10642,30** | **– 1,30** | – 8,58 |
| MILAN | MIBTEL 30 | **46470,00** | **0,20** | 8,09 |
| ZURICH | SPI | **7770,30** | **0,31** | 2,64 |

## AMÉRIQUES

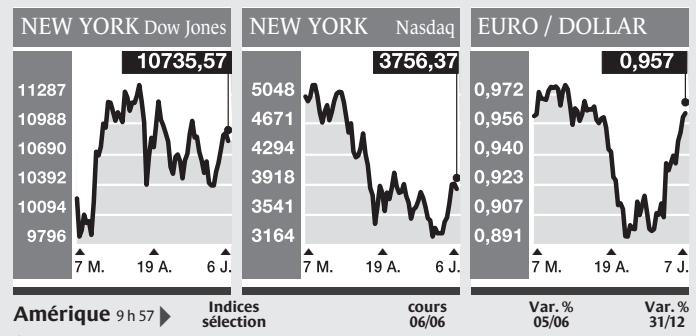


| Amérique 9 h 57 | Indices sélection | cours 06/06 | Var. % 05/06 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|---|
| ÉTATS-UNIS | DOW JONES | **10735,57** | **– 0,74** | – 6,62 |
| ÉTATS-UNIS | S&P 500 | **1457,84** | **– 0,67** | – 0,78 |
| ÉTATS-UNIS | NASDAQ COMPOSITE | **3756,37** | **– 1,71** | – 7,69 |
| TORONTO | TSE INDEX | **9609,94** | **– 0,72** | 14,22 |
| SAO PAULO | BOVESPA | **15946,63** | **– 0,48** | – 6,70 |
| MEXICO | BOLSA | **343,05** | **– 4,79** | – 14,58 |
| BUENOS AIRES | MERVAL | **484,87** | **– 2,10** | – 11,92 |
| SANTIAGO | IPSA GENERAL | **99,32** | **– 0,07** | – 30,55 |
| CARACAS | CAPITAL GENERAL | **6883,73** | **– 0,36** | 27,05 |

## ASIE - PACIFIQUE

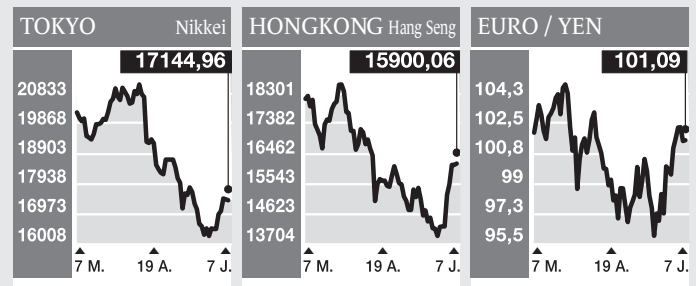


| Zone Asie 9 h 57 | Indices sélection | cours 07/06 | Var. % 06/06 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|---|
| TOKYO | NIKKEI 225 | **17144,96** | **– 0,15** | – 9,45 |
| HONGKONG | HANG SENG | **15900,06** | **0,24** | – 6,26 |
| SINGAPOUR | STRAITS TIMES | **2026,52** | **1,24** | – 18,27 |
| SÉOUL | COMPOSITE INDEX | **104,33** | **3,52** | – 19,76 |
| SYDNEY | ALL ORDINARIES | **3070,80** | **– 1,13** | – 2,59 |
| BANGKOK | SET | **24,55** | **0,24** | – 29,33 |
| BOMBAY | SENSITIVE INDEX | **4628,52** | **0,80** | – 7,54 |
| WELLINGTON | NZSE-40 | **2054,21** | **0,75** | – 6,91 |

# ÉCONOMIE

## La nouvelle économie a créé 650 000 emplois aux Etats-Unis en 1999

**INTERNET,** défiant toutes les prévisions de croissance, a créé 650 000 emplois supplémentaires aux Etats-Unis en 1999, selon une étude de l'Université du Texas présentée mardi. Le secteur emploie désormais 2,476 millions de personnes, soit plus que celui des assurances (2,405 millions) et deux fois plus que celui du transport aérien. La nouvelle économie a représenté un chiffre d'affaires de 524 milliards de dollars l'an dernier, en hausse de 62 % par rapport à 1998, soit quinze fois le taux de croissance de l'ensemble de l'économie américaine. Le chiffre d'affaires du secteur (infrastructures Internet, commerce électronique...) pourrait passer à 850 milliards de dollars dès cette année, devant celui de l'industrie automobile et des assurances.

■ **La productivité aux Etats-Unis a progressé de 2,4 % en rythme annuel sur les trois premiers mois de l'année,** a annoncé mardi le département du travail dans son estimation finale. La précédente estimation avait fait ressortir la même progression de la productivité du travail sur le premier trimestre après une hausse de 6,9 %, toujours en rythme annuel, sur les trois mois précédents. L'indice des coûts salariaux a augmenté de 1,6 %, chiffre révisé en légère baisse sur une précédente estimation d'une hausse de 1,8 %.

■ **Le PDG d'Intel, Andy Grove, et le cofondateur de Microsoft, Bill Gates, ont plaidé mardi à Washington en faveur d'un assouplissement de la politique d'immigration** pour les étrangers qualifiés. S'exprimant devant une commission du Congrès, ils ont notamment demandé l'octroi d'un plus grand nombre de visas de travail pour faire face au déficit de spécialistes dont souffriraient selon eux les industries de l'informatique et de la haute technologie en général.

■ **ZONE EURO : le chômage a diminué en avril dans la zone euro, à 9,2 % de la population active** (contre 9,3 % en mars, chiffre révisé) et dans l'ensemble de l'Union européenne à 8,5 % (contre 8,6 % en mars, chiffre révisé), a indiqué mardi l'office européen de statistiques Eurostat. En avril 1999, le taux de chômage dans la zone euro était de 10,1 % et dans l'UE de 9,3 %.

■ **FRANCE : le déficit du budget de l'Etat français s'élevait à 145,2 milliards de francs** (22,1 milliards d'euros) à la fin du mois d'avril, contre 169,8 milliards de francs (25,9 milliards d'euros) un an plus tôt, a annoncé mardi le ministère français de l'économie et des finances.

■ **Le moral des ménages français a enregistré une légère baisse en mai**, mais reste positif après le record atteint au mois d'avril, d'après l'indicateur d'opinion publié mardi par l'Insee.

■ **JAPON : un yen très fort n'est pas désirable et le Japon est prêt à prendre des mesures à tout moment pour empêcher cette situation,** a déclaré mercredi Haruhiko Kuroda, vice-ministre des finances, chargé des affaires internationales. *« Il n'y a aucune raison pour que le yen s'apprécie »*, a-t-il expliqué à la presse. La devise nippone a touché mardi un plus haut de sept semaines contre le dollar.

■ **Les entreprises japonaises ont beaucoup investi en usines et équipements** durant le premier trimestre, ce qui donne à penser que l'économie de l'archipel a démarré l'an 2000 sur une solide croissance. Le ministère des finances, dans un rapport publié mercredi, observe que l'investissement productif a augmenté de 3,3 % sur cette période par rapport à la période comparable de 1999, et pour la première fois depuis neuf trimestres.

■ **NOUVELLE ÉCONOMIE : les ventes mondiales d'ordinateurs personnels devraient atteindre 30,3 millions d'unités sur le deuxième trimestre de l'année,** soit une hausse de 15,2 % sur le volume commercialisé sur la même période en 1999, a indiqué mardi 6 juin la société d'études International Data Corp (IDC). C'est notamment grâce à la reprise de la croissance en Asie que les ventes vont augmenter à ce rythme. Mais comparativement aux trois premiers mois de l'année, les ventes seront en légère baisse, principalement en raison du reflux du marché américain.

■ **Sept sociétés de haute technologie, notamment America Online, Microsoft, IBM, Dell, et AT&T, ont proposé mardi la mise en place de règles internationales pour la protection des consommateurs sur Internet,** à l'occasion du forum organisé par la Commission fédérale du commerce sur le marché Internet sans frontières. Ces directives concernent les pratiques commerciales, l'information sur les produits et services vendus, ainsi que sur les transactions et les garanties, les annulations de commandes, les remboursements, la sécurité des sites, le service à la clientèle et le respect de la vie privée.

# VALEUR DU JOUR

## British Airways convoite KLM

**DEPUIS** le 30 mai, le cours de l'action du transporteur aérien néerlandais KLM a progressé de 18,08 %. Dans la seule séance du mardi 6 juin, le gain, à la Bourse d'Amsterdam, a été de 6,73 %, à 27,75 euros. La totalité de cette progression s'est effectuée sur la rumeur – confirmée mercredi matin 7 juin – selon laquelle, la compagnie britannique British Airways (BA) allait engager des pourparlers en vue d'un rapprochement avec son homologue néerlandais. De son côté, British Airways a terminé la séance à Londres à 385 pence contre 400 pence la veille.

Depuis le 29 avril, date de la rupture de l'alliance entre KLM et Alitalia (*Le Monde* du 30 avril), ces deux compagnies se retrouvaient isolées. Mais depuis une semaine, des informations de presse faisaient état d'un possible rapprochement entre BA et KLM. La confirmation est venue mercredi, dans la matinée, sous la forme d'un communiqué commun des deux entreprises. En 1992, une première tentative de rapprochement entre les deux compagnies avait échoué. Aujourd'hui, les deux compagnies, très prudentes, *« ont convenu d'avoir des discussions sur une éventuelle combinaison de leurs activités (...), ces discussions en sont à un stade préliminaire »* et *« il n'existe aucune garantie qu'elles puissent déboucher sur une transaction »*. En outre, les deux compagnies précisent qu'elles s'abstiendront désormais de faire tout commentaire public *« jusqu'à ce qu'il y ait une annonce tangible à faire »*.

Si les discussions étaient menées à leur terme, le nouvel ensemble se classerait à la troisième place des compagnies mondiales derrière United Airlines et American Airlines. BA, qui a affiché en 1999 ses premières pertes depuis sa privatisation en 1987 vient de se séparer de sa filiale française Air Liberté. Elle serait prête, selon le *Wall Street Journal*, à offrir une prime significative par rapport à la capitalisation boursière de KLM, qui est d'environ 1,3 milliard d'euros. Cet accord pourrait, en outre, être structuré sous la forme d'une fusion entre égaux et British Airways pourrait offrir aux actionnaires de KLM d'entrer dans son propre capital.

*François Bostnavaron*

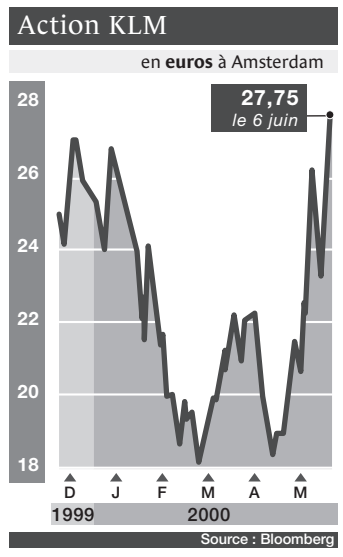


# SUR LES MARCHÉS

### PARIS

**LA BOURSE** de Paris accentuait son mouvement de baisse, à la miséance mercredi 7 juin, l'indice CAC 40 reculant de 1,40 % à 6 497,20 points. Mardi, la Bourse de Paris avait terminé sur un nouveau recul, dans un marché toujours creux, à la recherche d'une direction après son brutal rebond de la semaine dernière. L'indice CAC 40 avait clôturé en baisse de 1 %, à 6 589,77 points.

### FRANCFORT

**L'INDICE DAX** s'inscrivait en recul, mercredi en milieu de séance, cédant 0,98 % à 7 287,68 points. La Bourse de Francfort avait terminé, mardi en baisse de 0,65 % à 7 359,80 points, dans de très faibles volumes d'échanges.

### LONDRES

**LA BOURSE DE LONDRES** était en baisse, mercredi à la mi-journée, perdant 0,89 % à 6 488,70 points. La Bourse de Londres avait terminé pratiquement inchangée, mardi, à la veille de l'annonce mensuelle de la Banque d'Angleterre sur les taux d'intérêt. L'indice Footsie avait clôturé à 6 546,8 points, en hausse de 0,1 point.

### TOKYO

**LA BOURSE** de Tokyo a terminé en baisse de 0,15 % mercredi, l'indice Nikkei s'établissant à 17 144,96 points. Les valeurs exportatrices était particulièrement affectées par la vigueur du yen.

### NEW YORK

**WALL STREET** est restée sur ses gardes mardi 6 juin après des déclarations de responsables de la banque centrale américaine réveillant les craintes de nouvelles hausses des taux pour lutter contre l'inflation. L'indice Dow Jones a clôturé en baisse de 0,74 %, à 10 735,57 points et l'indice Nasdaq en recul de 1,71 %, à 3 756,39 points. L'indice Standard and Poor's 500 a abandonné 0,67 %, à 1 457,84 points.

### TAUX

**LES RENDEMENTS** de l'obligation assimilable du Trésor français émise à dix ans s'inscrivait à 5,28 %, mercredi matin 7 juin, tandis que celui du bund allemand de même échéance se situait à 5,13 %. Mardi, outre-Atlantique, le rendement moyen du bon à dix ans s'était tendu légèrement à 6,12 % contre 6,10 % lundi, et celui de l'obligation du Trésor à trente ans à 5,90 %. Ces rendements évoluent à l'inverse du prix des obligations.

### MONNAIE

**L'EURO** s'installait au-dessus de 0,95 dollar mercredi matin sur le marché des changes et se traitait à 0,9547 dollar, les opérateurs anticipant un relèvement des taux de la Banque centrale européenne dès jeudi. Le billet vert s'échangeait contre 105,93 yens. Les réserves officielles de change du Japon ont légèrement augmenté en mai, progressant de 2,5 milliards de dollars, à 341,1 milliards, à la fin du mois, a indiqué mercredi le ministère des finances.

### Taux de change fixe zone Euro

| Euro contre | Taux | contre franc | Taux |
|---|---|---|---|
| FRANC | 6,55957 | EURO | 0,15245 |
| DEUTSCHEMARK | 1,95583 | DEUTSCHEMARK | 3,35385 |
| LIRE ITALIENNE (1000) | 1,93627 | LIRE ITAL. (1000) | 3,38774 |
| PESETA ESPAG. (100) | 1,66386 | PESETA ESPAG. (100) | 3,94238 |
| ESCUDO PORT. (100) | 2,00482 | ESCUDO PORT. (100) | 3,27190 |
| SCHILLING AUTR. (10) | 1,37603 | SCHILLING AUTR. (10) | 4,76703 |
| PUNT IRLANDAISE | 0,78756 | PUNT IRLANDAISE | 8,32894 |
| FLORIN NÉERLANDAIS | 2,20371 | FLORIN NÉERLANDAIS | 2,97660 |
| FRANC BELGE (10) | 4,03399 | FRANC BELGE (10) | 1,62607 |
| MARKKA FINLAND | 5,94573 | MARKKA FINLAND | 1,10324 |

### Hors zone Euro

| Euro contre | 06/06 |
|---|---|
| COURONNE DANOISE | 7,4633 |
| COUR. NORVÉGIENNE | 8,2790 |
| COUR. SUÉDOISE | 8,3390 |
| COURONNE TCHÈQUE | 36,0020 |
| DOLLAR AUSTRALIEN | 1,6287 |
| DOLLAR CANADIEN | 1,4017 |
| DOLLAR NÉO-ZÉLAND | 2,0230 |
| DRACHME GRECQUE | 336,8000 |
| FLORINT HONGROIS | 259,4500 |
| ZLOTY POLONAIS | 4,1415 |

### Cours de change croisés

| 07/06 12 h 30 | Cours DOLLAR | Cours YEN(100) | Cours EURO | Cours FRANC | Cours LIVRE | Cours FR. S. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| DOLLAR | ..... | 0,94692 | 0,95745 | 0,14592 | 1,52490 | 0,61002 |
| YEN | 105,60500 | ..... | 101,09500 | 15,40500 | 161,04000 | 64,42500 |
| EURO | 1,04444 | 0,98917 | ..... | 0,15245 | 1,59315 | 0,63735 |
| FRANC | 6,85320 | 6,48945 | 6,55957 | ..... | 10,45010 | 4,18095 |
| LIVRE | 0,65578 | 0,62095 | 0,62770 | 0,09570 | ..... | 0,40010 |
| FRANC SUISSE | 1,63930 | 1,55235 | 1,56925 | 0,23915 | 2,49945 | ..... |

### Taux d'intérêt (%)

| Taux 06/06 | Taux j. j. | Taux 3 mois | Taux 10 ans | Taux 30 ans |
|---|---|---|---|---|
| FRANCE | 4,16 | 4,11 | 5,28 | 5,57 |
| ALLEMAGNE | 4,05 | 4,40 | 5,14 | 5,41 |
| GDE-BRETAG. | 5,60 | 6,09 | 5,10 | 4,41 |
| ITALIE | 4,05 | 4,35 | 5,45 | 5,84 |
| JAPON | 0,06 | 0,03 | 1,75 | 2,30 |
| ÉTATS-UNIS | 6,47 | 6 | 6,18 | 5,95 |
| SUISSE | 2,62 | 3,01 | 4,04 | 4,44 |
| PAYS-BAS | 4 | 4,35 | 5,28 | 5,53 |

### Matif

| Cours 12 h 30 | Volume 07/06 | dernier prix | premier prix |
|---|---|---|---|
| **Notionnel 5,5** | | | |
| JUIN 2000 | **67597,00** | 87,24 | 87,41 |
| **Euribor 3 mois** | | | |
| JUIN 2000 | **10** | 95,56 | 95,56 |

### Matières premières

| En dollars | Cours 06/06 | Var. % 05/06 |
|---|---|---|
| **MÉTAUX (LONDRES)** | | **$/TONNE** |
| CUIVRE 3 MOIS | 1760 | – 0,11 |
| ALUMINIUM 3 MOIS | 1461 | – 0,07 |
| PLOMB 3 MOIS | 437,50 | – 0,57 |
| ETAIN 3 MOIS | 5300 | – 0,56 |
| ZINC 3 MOIS | 1114,50 | – 0,13 |
| NICKEL 3 MOIS | 8830 | – 0,56 |
| **MÉTAUX (NEW YORK)** | | **$/ONCE** |
| ARGENT A TERME | 5,14 | + 1,18 |
| PLATINE A TERME | 137922,00 | + 0,23 |
| **GRAINES DENRÉES** | | **$/BOISSEAU** |
| BLÉ (CHICAGO) | 268 | + 0,37 |
| MAIS (CHICAGO) | 227,50 | + 0,78 |
| SOJA TOURTEAU (CHG.) | 181,20 | + 0,22 |
| **SOFTS** | | **$/TONNE** |
| CACAO (NEW YORK) | 832 | + 0,12 |
| CAFÉ (LONDRES) | 925 | + 2,21 |
| SUCRE BLANC (PARIS) | .... | .... |

### Pétrole

| En dollars | Cours 06/06 | Var. % 05/06 |
|---|---|---|
| BRENT (LONDRES) | 28,59 | .... |
| WTI (NEW YORK) | 29,79 | + 0,13 |
| LIGHT SWEET CRUDE | 29,77 | – 0,15 |

### Or

| En euros | Cours 06/06 | Var % 05/06 |
|---|---|---|
| OR FIN KILO BARRE | 9600 | .... |
| OR FIN LINGOT | 9670 | – 0,21 |
| ONCE D'OR (LO) $ | 281,60 | .... |
| PIÈCE FRANCE 20 F | 55 | + 1,29 |
| PIÈCE SUISSE 20 F | 55 | + 1,10 |
| PIÈCE UNION LAT. 20 | 55 | + 0,92 |
| PIÈCE 10 DOLLARS US | 201,25 | .... |
| PIÈCE 20 DOLLARS US | 381,25 | – 0,99 |
| PIÈCE 50 PESOS MEX | 359 | – 1,24 |

**Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse**

# VALEURS EUROPÉENNES

● L'action de l'assureur allemand **Allianz** a limité ses pertes à la clôture, mardi 6 juin, et s'est repliée de 2,64 %, à 374,8 euros, après l'annonce de la réduction de la participation de Deutsche Bank dans son capital de 7,0 % à 4,1 %. **Deutsche Bank** s'appréciait de 0,50 %, à 86,5 euros.

● L'action du groupe britannique de télévision par satellite **BSkyB** a chuté mardi de 6,27 %, à 1 280 pence, après que Lehman Brothers eut placé sur le marché une grosse part des participations détenues par le groupe allemand des médias Kirch. Lehman Brothers a vendu 20 millions des 90 millions d'actions détenues par **Kirch** à 1 260 pence par action, dans le cadre d'un accord annoncé en décembre. Par ailleurs, Vivendi a vendu, après la clôture, 3 % de BSkyB et ramené sa participation à 20 %.

● Le titre de la compagnie aérienne néerlandaise **KLM** a pris, mardi, 6,73 %, à 27,75 euros, sur des espoirs d'alliance avec **British Airways**, lui-même en repli de 3,75 %, à 385 pence.

● Les titres des groupes bancaires britanniques **Lloyds TSB** et **Royal Bank of Scotland** ont gagné mardi respectivement 4,14 %, à près de 737 pence, et 2,39 %, à 1,144 pence, favorisés par les espoirs d'un maintien des taux d'intérêt à 6 %, mercredi, à l'issue de la réunion mensuelle de la Banque d'Angleterre.

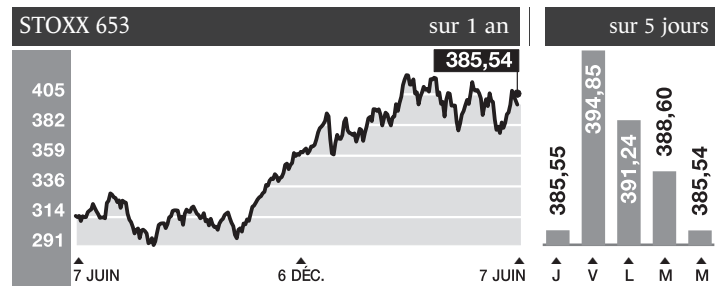


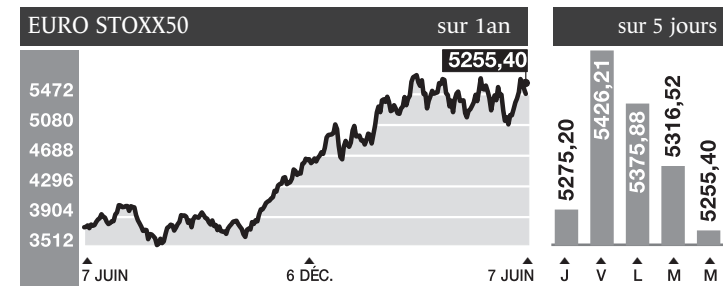


| 07/06 12 h 23 ▶ | Code pays | Cours en euros | % Var. 06/06 |
|---|---|---|---|
| **AUTOMOBILE** | | | |
| AUTOLIV SDR | SE | 28,54 | − 0,42 |
| BASF AG | BE ⋆ | 45,40 | + 1,45 |
| BMW | DE ⋆ | 33,10 | + 0,30 |
| CONTINENTAL AG | DE ⋆ | 19,90 | + 0,51 |
| DAIMLERCHRYSLER | DE ⋆ | 60,80 | + 1 |
| FIAT | IT ⋆ | 28,72 | − 0,14 |
| FIAT PRIV. | IT ⋆ | 17,95 | − 0,50 |
| MICHELIN /RM | FR ⋆ | 35,91 | + 0,06 |
| PEUGEOT | FR ⋆ | 226 | + 0,76 |
| PIRELLI | IT ⋆ | 2,74 | − 1,79 |
| RENAULT | FR ⋆ | 48,56 | + 2,40 |
| VALEO /RM | FR ⋆ | 58,25 | − 0,43 |
| VOLKSWAGEN | DE ⋆ | 43,15 | + 1,29 |
| ▶ DJ E STOXX AUTO P | | 230,53 | + 0,62 |
| **BANQUES** | | | |
| ABBEY NATIONAL | GB | 14,14 | − 2,32 |
| ABN AMRO HOLDIN | NL ⋆ | 24,18 | − 1,10 |
| ALL & LEICS | GB | 10,19 | + 2,41 |
| ALLIED IRISH BA | GB | 16,68 | − 0,38 |
| ALPHA BANK | GR | 42,31 | − 2,33 |
| B PINTO MAYOR R | PT ⋆ | 24,54 | .... |
| BANK AUSTRIA AG | AT ⋆ | 52,90 | + 0,86 |
| BANK OF IRELAND | GB | 11,33 | + 3,05 |
| BANK OF PIRAEUS | GR | 19,64 | − 1,85 |
| BK OF SCOTLAND | GB | 9,85 | − 1,44 |
| BANKINTER R | ES ⋆ | 50,90 | − 3,23 |
| BARCLAYS PLC | GB | 27,84 | − 0,57 |
| BAYR.HYPO-U.VER | DE ⋆ | 70,80 | − 0,28 |
| BCA AG.MANTOVAN | IT ⋆ | 8,11 | − 0,12 |
| BCA FIDEURAM | IT ⋆ | 16,32 | − 1,03 |
| BCA INTESA | IT ⋆ | 4,30 | + 0,47 |
| BCA LOMBARDA | IT ⋆ | 9,08 | − 0,11 |
| MONTE PASCHI SI | IT ⋆ | 3,99 | + 0,50 |
| BCA P.BERG.-C.V | IT ⋆ | 18,96 | + 0,05 |
| BCA P.MILANO | IT ⋆ | 7,48 | + 3,17 |
| B.P.VERONA E S. | IT ⋆ | 10,26 | − 1,06 |
| BCA ROMA | IT ⋆ | 1,17 | − 0,85 |
| BBVA R | ES ⋆ | 15,38 | − 2,04 |
| ESPIRITO SANTO | PT ⋆ | 25,06 | − 0,56 |
| BCO POPULAR ESP | ES ⋆ | 33,25 | − 3,06 |
| BCO PORT ATLANT | PT ⋆ | 4,22 | + 0,48 |
| BCP R | PT ⋆ | 5,34 | .... |
| BIPOP CARIRE | IT ⋆ | 101,50 | .... |
| BNL | IT ⋆ | 3,62 | + 2,26 |
| BNP /RM | FR ⋆ | 99,95 | + 0,60 |
| BSCH R | ES ⋆ | 10,41 | − 1,51 |
| CCF /RM | FR ⋆ | 158,80 | + 0,19 |
| CHRISTIANIA BK | NO | 5,45 | + 0,89 |
| COMIT | IT ⋆ | 5,22 | + 2,15 |
| COMM.BANK OF GR | GR | 54,28 | − 1,22 |
| COMMERZBANK | DE ⋆ | 39,10 | − 0,76 |
| CREDIT LYONNAIS | FR ⋆ | 48,20 | + 0,21 |
| DEN DANSKE BK | DK | 128,63 | − 1,03 |
| DNB HOLDING -A- | NO | 3,90 | + 2,22 |
| DEUTSCHE BANK N | DE ⋆ | 85,65 | − 0,46 |
| DEXIA | BE ⋆ | 148,70 | + 1,23 |
| DRESDNER BANK N | DE ⋆ | 45,30 | + 0,89 |
| EFG EUROBANK | GR | 28,65 | − 1,58 |
| ERGO BANK | GR | 20,78 | − 0,78 |
| ERSTE BANK | AT ⋆ | 45 | + 0,90 |
| FOERENINGSSB A | SE | 15,29 | + 0,79 |
| HALIFAX GROUP | GB | 10,68 | − 1,33 |
| HSBC HLDG | GB | 12,32 | − 0,52 |
| KBC BANCASSURAN | BE ⋆ | 44,77 | − 0,49 |
| LLOYDS TSB | GB | 11,64 | − 1,88 |
| NAT BANK GREECE | GR | 46,90 | − 3,34 |
| NATEXIS BQ POP. | FR ⋆ | 74 | − 0,67 |
| NORDIC BALTIC H | SE | 6,78 | − 1,74 |
| ROLO BANCA 1473 | IT ⋆ | 19,14 | + 0,05 |
| ROYAL BK SCOTL | GB | 17,90 | − 1,23 |
| SAN PAOLO IMI | IT ⋆ | 16,02 | + 1,46 |
| S-E-BANKEN -A- | SE | 11,81 | − 0,51 |
| STANDARD CHARTE | GB | 12,90 | − 2,77 |
| STE GENERAL-A-/ | FR ⋆ | 66,50 | − 0,75 |
| SV HANDBK -A- | SE | 14,81 | + 0,82 |
| SWEDISH MATCH | SE | 3,17 | + 0,38 |
| UBS N | CH | 151,68 | .... |
| UNICREDITO ITAL | IT ⋆ | 4,89 | − 0,20 |
| UNIDANMARK -A- | DK | 85,75 | .... |
| XIOSBANK | GR | 19,39 | − 2,54 |
| ▶ DJ E STOXX BANK P | | 328,36 | − 0,40 |
| **PRODUITS DE BASE** | | | |
| ACERINOX R | ES ⋆ | 37,20 | − 3,38 |
| ALUMINIUM GREEC | GR | 40,97 | − 1,08 |
| ANGLO AMERICAN | GB | 47,65 | − 0,33 |
| ARJO WIGGINS AP | GB | 4,04 | .... |
| ASSIDOMAEN AB | SE | 17,03 | − 3,73 |
| BEKAERT | BE ⋆ | 55,15 | − 2,04 |
| BILLITON | GB | 3,94 | + 0,41 |
| BOEHLER-UDDEHOL | AT ⋆ | 42 | + 0,02 |
| BUNZL PLC | GB | 5,16 | − 1,52 |
| CORUS GROUP | GB | 1,47 | .... |
| ELVAL | GR | 7,82 | − 4,18 |
| ISPAT INTERNATI | NL ⋆ | 9,65 | + 2,66 |
| JOHNSON MATTHEY | GB | 13,49 | − 0,71 |
| MAYR-MELNHOF KA | AT ⋆ | 51 | − 0,47 |
| METSAE-SERLA -B | FI ⋆ | 8,60 | − 0,46 |
| HOLMEN -B- | SE | 26,26 | − 0,45 |
| OUTOKUMPU | FI ⋆ | 11,50 | .... |
| PECHINEY-A- | FR ⋆ | 44,65 | + 1,32 |
| RAUTARUUKKI K | FI ⋆ | 5,23 | − 2,79 |
| RIO TINTO | GB | 16,04 | .... |
| SIDENOR | GR | 9,62 | − 3,14 |
| SILVER & BARYTE | GR | 32,10 | − 1,73 |
| SMURFIT JEFFERS | GB | 2,06 | + 1,57 |
| STORA ENSO -A- | FI ⋆ | 10 | .... |
| STORA ENSO -R- | FI ⋆ | 9,90 | + 0,71 |
| SVENSKA CELLULO | SE | 21,11 | − 0,28 |
| THYSSEN KRUPP | DE ⋆ | 18,05 | + 2,27 |
| UNION MINIERE | BE ⋆ | 39,49 | − 0,65 |
| UPM-KYMMENE COR | FI ⋆ | 27,45 | + 0,55 |
| USINOR | FR ⋆ | 12,34 | + 0,90 |
| VIOHALCO | GR | 12,99 | − 0,57 |
| VOEST-ALPINE ST | AT ⋆ | 30,99 | + 0,13 |
| ▶ DJ E STOXX BASI P | | 167,21 | + 0,72 |
| **CHIMIE** | | | |
| AIR LIQUIDE /RM | FR ⋆ | 146,30 | − 0,27 |
| AKZO NOBEL NV | NL ⋆ | 43,45 | + 0,39 |
| BASF AG | DE ⋆ | 45,40 | + 1,45 |
| BAYER AG | DE ⋆ | 42,45 | + 2,29 |
| BOC GROUP PLC | GB | 15,63 | − 0,20 |
| CELANESE N | DE ⋆ | 20,95 | + 1,21 |
| CIBA SPEC CHEM | CH | 68,46 | + 1,17 |
| CLARIANT N | CH | 399,62 | + 0,64 |
| DEGUSSA-HUELS | DE ⋆ | 32,70 | + 0,31 |
| DSM | NL ⋆ | 34,10 | + 1,97 |
| EMS-CHEM HOLD A | CH | 4825,29 | + 1,13 |
| ICI | GB | 8,94 | + 0,90 |
| KEMIRA | FI ⋆ | 5,65 | + 0,89 |
| LAPORTE | GB | 8,54 | + 0,94 |
| LONZA GRP N | CH | 555,91 | + 0,57 |
| RHODIA | FR ⋆ | 17,72 | + 3,63 |
| SOLVAY | BE ⋆ | 72,65 | + 0,14 |
| TESSENDERLO CHE | BE ⋆ | 42,51 | − 0,09 |
| ▶ DJ E STOXX CHEM P | | 353,02 | + 1,52 |
| **CONGLOMÉRATS** | | | |
| CGIP /RM | FR ⋆ | 49,20 | − 1,40 |
| CHRISTIAN DIOR | FR ⋆ | 264,90 | − 0,23 |
| D'IETEREN SA | BE ⋆ | 270,20 | + 0,63 |
| GAZ ET EAUX /RM | FR ⋆ | 66,20 | − 0,60 |
| GBL | BE ⋆ | 246,70 | − 0,92 |
| GEVAERT | BE ⋆ | 40,50 | + 1,25 |
| HAGEMEYER NV | NL ⋆ | 25,25 | − 0,94 |
| INCHCAPE | GB | 4,17 | + 0,38 |
| INVESTOR -A- | SE | 15,17 | − 0,78 |
| INVESTOR -B- | SE | 15,35 | − 1,16 |
| MYTILINEOS | GR | 10,33 | − 3,20 |
| NORSK HYDRO | NO | 40,58 | + 1,51 |
| UNAXIS HLDG N | CH | 264,29 | − 0,72 |
| ORKLA -A- | NO | 18,66 | − 0,32 |
| SONAE SGPS | PT ⋆ | 44,35 | + 0,54 |
| TOMKINS | GB | 3,10 | − 0,51 |
| VEBA AG | DE ⋆ | 56,20 | + 1,08 |
| ▶ DJ E STOXX CONG P | | 329,98 | .... |
| **TÉLÉCOMMUNICATIONS** | | | |
| EIRCOM | IR ⋆ | 3,19 | + 1,59 |
| BRITISH TELECOM | GB | 15,64 | − 3,64 |
| CABLE & WIRELES | GB | 18,52 | + 2,29 |
| DEUTSCHE TELEKO | DE ⋆ | 67,50 | − 4,93 |
| E.BISCOM | IT ⋆ | 183,10 | − 1,43 |
| ENERGIS | GB | 46,20 | − 1,87 |
| EQUANT NV | DE ⋆ | 45 | − 4,66 |
| EUROPOLITAN HLD | SE | 16,19 | − 1,46 |
| FRANCE TELECOM | FR ⋆ | 157,30 | − 4,20 |
| HELLENIC TELE ( | GR | 25,73 | − 2,09 |
| KONINKLIJKE KPN | NL ⋆ | 105,70 | .... |
| LIBERTEL NV | NL ⋆ | 16,80 | .... |
| MANNESMANN N | DE ⋆ | 285 | .... |
| PANAFON HELLENI | GR | 13,09 | − 2 |
| PORTUGAL TELECO | PT ⋆ | 11,94 | − 2,13 |
| SONERA | FI ⋆ | 55,10 | + 0,07 |
| SWISSCOM N | CH | 370,39 | − 0,17 |
| TELE DANMARK -B | DK | 77,31 | − 3,99 |
| TELECEL | PT ⋆ | 17,70 | − 1,34 |
| TELECOM ITALIA | IT ⋆ | 14,94 | − 0,80 |
| TELECOM ITALIA | IT ⋆ | 6,75 | − 0,44 |
| TELEFONICA | ES ⋆ | 22,36 | − 2,27 |
| TIM | IT ⋆ | 11,53 | − 0,09 |
| VODAFONE AIRTOU | GB | 5,08 | − 1,85 |
| ▶ DJ E STOXX TCOM P | | 1151,24 | − 3,20 |
| **CONSTRUCTION** | | | |
| ACCIONA | ES ⋆ | 40,16 | − 3,04 |
| AKTOR SA | GR | 9,95 | − 3,46 |
| UPONOR -A- | FI ⋆ | 19,50 | − 2,50 |
| AUMAR R | ES ⋆ | 15,53 | − 0,45 |
| ACESA R | ES ⋆ | 10,30 | − 2,18 |
| BLUE CIRCLE IND | GB | 6,91 | .... |
| BOUYGUES /RM | FR ⋆ | 690 | − 3,50 |
| BPB | GB | 5,59 | − 1,96 |
| BUZZI UNICEM | IT ⋆ | 9,53 | − 0,52 |
| CIMPOR R | PT ⋆ | 17,25 | + 3,54 |
| COLAS /RM | FR ⋆ | 195,90 | − 0,05 |
| GRUPO DRAGADOS | ES ⋆ | 7,95 | − 1,85 |
| FERROVIAL AGROM | ES ⋆ | 6,82 | − 2,57 |
| FCC | ES ⋆ | 22,20 | − 2,20 |
| GROUPE GTM | FR ⋆ | 92,30 | + 2,56 |
| HANSON PLC | GB | 7,81 | − 2,40 |
| HEIDELBERGER ZE | DE ⋆ | 59 | − 2,32 |
| HELL.TECHNODO.R | GR | 23,95 | − 2,66 |
| HERACLES GENL R | GR | 25,27 | − 2,74 |
| HOCHTIEF ESSEN | DE ⋆ | 33,40 | + 0,30 |
| HOLDERBANK FINA | CH | 1271,92 | + 2,61 |
| IMERYS /RM | FR ⋆ | 131 | + 0,61 |
| ITALCEMENTI | IT ⋆ | 10,22 | .... |
| LAFARGE /RM | FR ⋆ | 83,80 | − 0,12 |
| MICHANIKI REG. | GR | 9,69 | − 3,97 |
| PILKINGTON PLC | GB | 1,48 | .... |
| RMC GROUP PLC | GB | 12,84 | − 3,25 |
| SAINT GOBAIN /R | FR ⋆ | 154,40 | − 0,26 |
| SKANSKA -B- | SE | 39,21 | − 0,30 |
| TAYLOR WOODROW | GB | 2,38 | − 1,32 |
| TECHNIP /RM | FR ⋆ | 119 | + 0,17 |
| TITAN CEMENT RE | GR | 42,16 | − 0,35 |
| WIENERB BAUSTOF | AT ⋆ | 25,25 | − 0,94 |
| WILLIAMS | GB | 6,07 | − 0,52 |
| ▶ DJ E STOXX CNST P | | 228,49 | − 1,24 |
| **CONSOMMATION CYCLIQUE** | | | |
| ACCOR /RM | FR ⋆ | 43,88 | − 0,95 |
| ADIDAS-SALOMON | DE ⋆ | 65 | − 2,26 |
| AIR FCE | FR ⋆ | 18,08 | − 1,63 |
| AIRTOURS PLC | GB | 5,60 | + 3,24 |
| ALITALIA | IT ⋆ | 2,13 | + 0,47 |
| AUSTRIAN AIRLIN | AT ⋆ | 14,40 | + 0,70 |
| AUTOGRILL | IT ⋆ | 11,30 | + 0,18 |
| BANG & OLUFSEN | DK | 38,59 | − 3,13 |
| BENETTON GROUP | IT ⋆ | 2,14 | .... |
| BRITISH AIRWAYS | GB | 5,89 | − 4,16 |
| BULGARI | IT ⋆ | 13,92 | + 0,87 |
| CLUB MED. /RM | FR ⋆ | 137,40 | − 1,15 |
| COMPASS GRP | GB | 12,80 | + 0,38 |
| DT.LUFTHANSA N | DE ⋆ | 26,20 | − 0,76 |
| ELECTROLUX -B- | SE | 17,81 | − 0,34 |
| EM.TV & MERCHAN | DE ⋆ | 71 | − 8,71 |
| EMI GROUP | GB | 10,30 | − 2,27 |
| EURO DISNEY /RM | FR ⋆ | 0,78 | − 1,27 |
| GRANADA GROUP | GB | 10,11 | − 0,16 |
| HERMES INTL | FR ⋆ | 142,20 | − 0,21 |
| HPI | IT ⋆ | 1,27 | − 0,78 |
| KLM | NL ⋆ | 29,55 | + 6,49 |
| HILTON GROUP | GB | 3,94 | − 1,20 |
| LVMH / RM | FR ⋆ | 456,60 | + 1,47 |
| MOULINEX /RM | FR ⋆ | 6,33 | + 0,96 |
| PERSIMMON PLC | GB | 3,02 | − 1,05 |
| PREUSSAG AG | DE ⋆ | 38,15 | − 1,29 |
| RANK GROUP | GB | 2,33 | + 0,69 |
| SAIRGROUP N | CH | 194,41 | − 0,16 |
| SAS DANMARK A/S | DK | 9,51 | + 1,43 |
| SEB /RM | FR ⋆ | 66,95 | + 0,98 |
| SODEXHO ALLIANC | FR ⋆ | 178,20 | + 0,11 |
| TELE PIZZA | ES ⋆ | 6,39 | − 3,18 |
| THE SWATCH GRP | CH | 1362,13 | − 0,23 |
| THE SWATCH GRP | CH | 278,27 | + 0,23 |
| VOLVO -A- | SE | 25,18 | − 0,94 |
| VOLVO -B- | SE | 25,78 | − 0,92 |
| WW/WW UK UNITS | IR ⋆ | 1,07 | .... |
| WILSON BOWDEN | GB | 9,50 | + 0,51 |
| WM-DATA -B- | SE | 7,91 | − 2,94 |
| WOLFORD AG | AT ⋆ | 33,50 | + 1,48 |
| ▶ DJ E STOXX CYC GO P | | 190,61 | − 1,18 |
| **PHARMACIE** | | | |
| ASTRAZENECA | GB | 42,69 | − 0,52 |
| AVENTIS /RM | FR ⋆ | 64,55 | − 0,23 |
| BB BIOTECH | CH | 1003,18 | + 3,54 |
| GLAXO WELLCOME | GB | 28,64 | + 2,51 |
| NOVARTIS N | CH | 1574,33 | + 0,94 |
| NOVO NORDISK B | DK | 170,17 | − 0,55 |
| ORION B | FI ⋆ | 23,60 | + 0,43 |
| QIAGEN NV | NL ⋆ | 171,05 | − 0,55 |
| ROCHE HOLDING | CH | 12388,82 | + 0,52 |
| ROCHE HOLDING G | CH | 10943,46 | + 0,15 |
| SANOFI SYNTHELA | FR ⋆ | 43,45 | − 1,25 |
| SCHERING AG | DE ⋆ | 56,15 | + 0,81 |
| SMITHKLINE BEEC | GB | 13,09 | + 3,80 |
| UCB | BE ⋆ | 38,10 | + 0,13 |
| ▶ DJ E STOXX HEAL | | 431,29 | − 0,32 |
| **ÉNERGIE** | | | |
| BG | GB | 5,35 | .... |
| BP AMOCO | GB | 9,91 | − 0,48 |
| BURMAH CASTROL | GB | 26,37 | + 0,06 |
| CEPSA | ES ⋆ | 9,49 | − 0,73 |
| COFLEXIP /RM | FR ⋆ | 119,60 | − 1,16 |
| DORDTSCHE PETRO | NL ⋆ | 55,85 | + 3,43 |
| ENI | IT ⋆ | 5,72 | + 1,60 |
| ENTERPRISE OIL | GB | 7,50 | − 2,08 |
| HELLENIC PETROL | GR | 11,80 | − 3,52 |
| LASMO | GB | 2 | − 2,34 |
| OMV AG | AT ⋆ | 93 | .... |
| PETROLEUM GEO-S | NO | 18,96 | − 1,88 |
| REPSOL | ES ⋆ | 20,98 | − 0,62 |
| ROYAL DUTCH CO | NL ⋆ | 65,90 | + 0,47 |
| SAIPEM | IT ⋆ | 5,63 | − 0,53 |
| MONTEDISON | IT ⋆ | 1,83 | .... |
| NESTLE N | CH | 2041,93 | − 0,09 |
| KONINKLIJKE NUM | NL ⋆ | 46 | − 0,54 |
| PARMALAT | IT ⋆ | 1,33 | + 0,76 |
| PERNOD RICARD / | FR ⋆ | 61,90 | + 3,25 |
| RAISIO GRP -V- | FI ⋆ | 2,30 | + 0,44 |
| SCOTT & NEWCAST | GB | 8,54 | + 2,10 |
| SOUTH AFRICAN B | GB | 6,66 | + 0,72 |
| TATE & LYLE | GB | 4,17 | .... |
| UNIGATE PLC | GB | 5,16 | + 5,90 |
| UNILEVER | NL ⋆ | 55,15 | + 3,28 |
| UNILEVER | GB | 7,15 | + 0,90 |
| WHITBREAD | GB | 8,70 | + 1,49 |
| ▶ DJ E STOXX F & BV P | | 224,73 | + 2,33 |
| **BIENS D'ÉQUIPEMENT** | | | |
| ABB N | CH | 130,72 | − 0,24 |
| ADECCO N | CH | 900,25 | + 1,65 |
| ALSTOM | FR ⋆ | 28,92 | − 2,95 |
| ALUSUISSE LON G | CH | 658,20 | − 0,96 |
| ASSA ABLOY-B- | SE | 21,11 | − 0,56 |
| ASSOC BR PORTS | GB | 4,84 | + 0,66 |
| ATLAS COPCO -A- | SE | 23,38 | − 1,27 |
| ATLAS COPCO -B- | SE | 22,18 | − 1,33 |
| ATTICA ENTR SA | GR | 12,01 | − 1,10 |
| BAA | GB | 8,14 | + 2 |
| BBA GROUP PLC | GB | 7,31 | + 1,33 |
| BRISA AUTO-ESTR | PT ⋆ | 8 | .... |
| CIR | IT ⋆ | 3,73 | − 1,84 |
| CAPITA GRP | GB | 24,58 | − 0,65 |
| CDB WEB TECH IN | IT ⋆ | 13,87 | − 0,93 |
| CMG | GB | 62,90 | .... |
| COOKSON GROUP P | GB | 3,29 | .... |
| DAMPSKIBS -A- | DK | 10585,13 | .... |
| DAMPSKIBS -B- | DK | 11791,03 | .... |
| DAMSKIBS SVEND | DK | 16748,62 | − 1,19 |
| ELECTROCOMPONEN | GB | 10,86 | − 0,44 |
| EUROTUNNEL /RM | FR ⋆ | 1,06 | .... |
| FALCK | DK | 158,11 | − 0,84 |
| FINNLINES | FI ⋆ | 19,60 | − 4,39 |
| FKI | GB | 3,83 | − 3,23 |
| FLS IND.B | DK | 16,48 | − 1,60 |
| FLUGHAFEN WIEN | AT ⋆ | 36,77 | − 0,57 |
| GKN | GB | 14,91 | + 0,86 |
| HALKOR | GR | 5,52 | − 10,14 |
| HAYS | GB | 6,77 | − 0,24 |
| HEIDELBERGER DR | DE ⋆ | 67,30 | − 1,90 |
| HUHTAMAEKI VAN | FI ⋆ | 33 | − 1,49 |
| IFIL | IT ⋆ | 9,52 | + 0,74 |
| IMI PLC | GB | 4,50 | − 1,05 |
| INDRA SISTEMAS | ES ⋆ | 23,60 | − 2,40 |

(Publicité)

Maison fondée le 11 mai 2000 à 0h07

www.aunomdelarose.fr

fleuriste de roses

- 50% lors de votre première commande

pour les membres du club aunomdelarose.fr

| | | | |
|---|---|---|---|
| SHELL TRANSP | GB | 9,08 | + 0,35 |
| TOTAL FINA ELF/ | FR ⋆ | 166 | + 0,79 |
| ▶ DJ E STOXX ENGY P | | 350,96 | + 0,65 |
| **SERVICES FINANCIERS** | | | |
| 3I | GB | 20,77 | − 0,84 |
| ALMANIJ | BE ⋆ | 43,95 | − 0,52 |
| ALPHA FINANCE | GR | 57,60 | − 0,51 |
| AMVESCAP | GB | 14,46 | + 3,07 |
| BPI R | PT ⋆ | 3,57 | − 0,83 |
| BRITISH LAND CO | GB | 6,85 | .... |
| CANARY WHARF GR | GB | 5,86 | + 0,82 |
| CAPITAL SHOPPIN | GB | 6,19 | .... |
| CLOSE BROS GRP | GB | 14,69 | − 0,33 |
| COMPART | IT ⋆ | 1,35 | .... |
| COBEPA | BE ⋆ | 62 | + 0,81 |
| CONSORS DISC-BR | DE ⋆ | 103,55 | − 1,39 |
| CORP FIN ALBA | ES ⋆ | 27,65 | − 1,25 |
| CS GROUP N | CH | 207,12 | + 0,46 |
| DIREKT ANLAGE B | DE ⋆ | 39 | − 4,88 |
| EURAFRANCE /RM | FR ⋆ | 478,50 | − 0,29 |
| FORTIS (B) | BE ⋆ | 28,70 | − 1,37 |
| FORTIS (NL) | NL ⋆ | 28,79 | − 1,40 |
| GECINA /RM | FR ⋆ | 108 | − 0,83 |
| HAMMERSON | GB | 7,22 | .... |
| ING GROEP | NL ⋆ | 66,40 | + 0,35 |
| REALDANMARK | DK | 34,84 | + 0,78 |
| LAND SECURITIES | GB | 12,74 | + 1,40 |
| LIBERTY INTL | GB | 7,61 | − 1,24 |
| MEDIOBANCA | IT ⋆ | 9,07 | − 0,55 |
| MEPC PLC | GB | 8,68 | + 0,18 |
| METROVACESA | ES ⋆ | 18,25 | + 1,39 |
| PROVIDENT FIN | GB | 11,33 | − 0,28 |
| RODAMCO CONT. E | NL ⋆ | 42,65 | .... |
| RODAMCO NORTH A | NL ⋆ | 42,90 | + 0,47 |
| SCHRODERS | GB | 16,16 | .... |
| SIMCO N /RM | FR ⋆ | 79 | .... |
| SLOUGH ESTATES | GB | 5,78 | − 0,55 |
| UNIBAIL /RM | FR ⋆ | 138,90 | + 0,22 |
| VALLEHERMOSO | ES ⋆ | 6,77 | − 1,88 |
| WCM BETEILIGUNG | DE ⋆ | 28 | + 1,08 |
| WOOLWICH PLC | GB | 4,92 | − 1,28 |
| ▶ DJ E STOXX FINS P | | 265,60 | − 0,36 |
| **ALIMENTATION ET BOISSON** | | | |
| ALLIED DOMECQ | GB | 5,11 | − 0,31 |
| ASSOCIAT BRIT F | GB | 7,09 | − 1,11 |
| BASS | GB | 11,16 | + 0,87 |
| BBAG OE BRAU-BE | AT ⋆ | 43,75 | .... |
| BRAU-UNION | AT ⋆ | 44,84 | + 0,36 |
| CADBURY SCHWEPP | GB | 6,83 | + 0,23 |
| CARLSBERG -B- | DK | 35,78 | − 1,48 |
| CARLSBERG AS -A | DK | 34,84 | + 1,96 |
| COCA-COLA BEVER | GB | 1,79 | − 0,88 |
| DANISCO | DK | 39,26 | + 1,03 |
| DANONE /RM | FR ⋆ | 138 | + 1,85 |
| DELTA HOLDINGS | GR | 16,78 | − 2,92 |
| DIAGEO | GB | 8,88 | − 0,18 |
| ELAIS OLEAGINOU | GR | 25,18 | + 0,24 |
| ERID.BEGH.SAY / | FR ⋆ | 102,30 | + 0,69 |
| HEINEKEN HOLD.N | NL ⋆ | 36,40 | + 6,74 |
| HELLENIC BOTTLI | GR | 17,38 | − 1,18 |
| HELLENIC SUGAR | GR | 17,52 | − 3,91 |
| KERRY GRP-A- | GB | 21,47 | + 2,67 |
| IND.VAERDEN -A- | SE | 27,34 | − 0,44 |
| ISS | DK | 79,05 | − 2,29 |
| KINNEVIK -B- | SE | 31,18 | − 3,70 |
| KOEBENHAVN LUFT | DK | 71,68 | .... |
| KONE B | FI ⋆ | 65 | − 2,26 |
| LEGRAND /RM | FR ⋆ | 231,90 | − 3,78 |
| LINDE AG | DE ⋆ | 45,50 | + 1,68 |
| MAN AG | DE ⋆ | 37,40 | + 1,08 |
| MG TECHNOLOGIES | DE ⋆ | 15,95 | + 0,63 |
| METRA A | FI ⋆ | 20 | .... |
| METSO | FI ⋆ | 13,10 | − 0,38 |
| MORGAN CRUCIBLE | GB | 3,96 | − 0,80 |
| NETCOM -B- | SE | 77,95 | − 1,52 |
| EXEL | GB | 5,28 | − 5,43 |
| NKT HOLDING | DK | 178,88 | − 0,37 |
| OCEAN GROUP | GB | 19,05 | − 0,50 |
| PARTEK | FI ⋆ | 13,40 | + 0,75 |
| PENINS.ORIENT.S | GB | 10,39 | − 0,76 |
| PREMIER FARNELL | GB | 7,33 | − 1,50 |
| RAILTRACK | GB | 14,19 | + 0,79 |
| RANDSTAD HOLDIN | NL ⋆ | 42,75 | − 0,58 |
| RATIN -A- | DK | 82,40 | .... |
| RATIN -B- | DK | 82,40 | − 0,81 |
| RENTOKIL INITIA | GB | 2,41 | .... |
| REXAM | GB | 3,93 | + 0,41 |
| REXEL /RM | FR ⋆ | 77,40 | + 0,45 |
| RHI AG | AT ⋆ | 24,45 | − 1,61 |
| RIETER HLDG N | CH | 724,90 | .... |
| DRESDNER TIGER | SE | .... | .... |
| SAURER ARBON N | CH | 678,53 | − 0,19 |
| SCHNEIDER ELECT | FR ⋆ | 73,20 | − 1,48 |
| SEAT-PAGINE GIA | IT ⋆ | 2,34 | .... |
| SECURICOR | GB | 2,16 | + 3,85 |
| SECURITAS -B- | SE | 26,38 | + 0,46 |
| SGL CARBON | DE ⋆ | 79,65 | − 0,44 |
| SHANKS GROUP | GB | 2,86 | .... |
| SIDEL /RM | FR ⋆ | 71,35 | − 0,90 |
| INVENSYS | GB | 4,12 | + 2,38 |
| SINGULUS TECHNO | DE ⋆ | 120,50 | .... |
| SKF -B- | SE | 18,35 | − 1,92 |
| SOPHUS BEREND - | DK | 19,96 | − 0,67 |
| SULZER FRAT.SA1 | CH | 723,63 | + 0,35 |
| T.I.GROUP PLC | GB | 6,13 | + 0,26 |
| TOMRA SYSTEMS | NO | 23,07 | − 1,04 |
| VA TECHNOLOGIE | AT ⋆ | 57,50 | + 0,82 |
| VEDIOR NV | NL ⋆ | 12,90 | − 0,39 |
| ▶ DJ E STOXX IND GO P | | 582,48 | − 0,34 |
| **ASSURANCES** | | | |
| AEGIS GROUP | GB | 2,83 | − 2,75 |
| AEGON NV | NL ⋆ | 79,45 | .... |
| AGF /RM | FR ⋆ | 55,10 | − 1,34 |
| ALLEANZA ASS | IT ⋆ | 11,69 | − 0,93 |
| ALLIANZ N | DE ⋆ | 369,50 | − 1,20 |
| ALLIED ZURICH | GB | 11,77 | − 0,14 |
| ASR VERZEKERING | NL ⋆ | 54,15 | − 1,72 |
| AXA /RM | FR ⋆ | 156,50 | − 1,70 |
| BALOISE HLDG N | CH | 1003,18 | + 0,70 |
| BRITANNIC | GB | 14,61 | .... |
| CGNU | GB | 16,09 | − 0,59 |
| CNP ASSURANCES | FR ⋆ | 36,02 | − 2,12 |
| CORP MAPFRE R | ES ⋆ | 14,40 | − 3,23 |
| ERGO VERSICHERU | DE ⋆ | 115 | + 0,35 |
| ETHNIKI GEN INS | GR | 33,70 | .... |
| EULER | FR ⋆ | 52,95 | + 1,83 |
| CODAN | DK | 70,34 | + 0,96 |
| FORTIS (B) | BE ⋆ | 28,70 | − 1,37 |
| GENERALI ASS | IT ⋆ | 33,10 | + 0,61 |
| GENERALI HLD VI | AT ⋆ | 168 | − 0,47 |
| INTERAM HELLEN | GR | 23,63 | − 1,91 |
| IRISH LIFE & PE | GB | 9,12 | .... |
| FONDIARIA ASS | IT ⋆ | 4,96 | + 0,81 |
| LEGAL & GENERAL | GB | 2,81 | + 0,57 |
| MEDIOLANUM | IT ⋆ | 17,59 | + 2,27 |
| MUENCH RUECKVER | DE ⋆ | 321,10 | − 0,28 |
| NORWICH UNION | GB | 7,92 | .... |
| POHJOLA YHTYMAE | FI ⋆ | 36 | − 44,19 |
| PRUDENTIAL | GB | 16,35 | − 1,92 |
| RAS | IT ⋆ | 9,77 | + 2,30 |
| ROYAL SUN ALLIA | GB | 6,21 | − 2,75 |
| SAMPO -A- | FI ⋆ | 42,50 | + 1,19 |
| SWISS RE N | CH | 2086,40 | + 0,12 |
| SEGUROS MUNDIAL | PT ⋆ | 58 | .... |
| SKANDIA INSURAN | SE | 27,82 | − 2,52 |
| STOREBRAND | NO | 6,88 | + 0,88 |
| SUN LF & PROV H | GB | 7,95 | .... |
| SWISS LIFE REG | CH | 630,24 | + 2,27 |
| TOPDANMARK | DK | 20,11 | + 4,22 |
| ZURICH ALLIED N | CH | 500 | − 0,38 |
| ▶ DJ E STOXX INSU P | | 408,72 | − 0,52 |
| **MEDIAS** | | | |
| B SKY B GROUP | GB | 19,03 | − 7,24 |
| CANAL PLUS /RM | FR ⋆ | 208,60 | − 3,87 |
| CARLTON COMMUNI | GB | 12,64 | − 1,61 |
| ELSEVIER | NL ⋆ | 11,88 | + 4,95 |
| EMAP PLC | GB | 17,19 | − 5,53 |
| DAILY MAIL & GE | GB | 32,73 | + 9,33 |
| GRUPPO L'ESPRES | IT ⋆ | 14,28 | − 1,45 |
| HAVAS ADVERTISI |

# VALEURS FRANÇAISES

● Les valeurs du secteur des télécommunications étaient en baisse, mercredi 7 juin, en début de séance, au lendemain de l'annonce du montant des licences de troisième génération de téléphonie mobile en France. Le titre **Vivendi** perdait 1,59 %, à 117,3 euros, tandis que **France Télécom** reculait de 0,67 %, à 163,1 euros. Vivendi, qui juge trop élevé le prix à payer pour des licences UMTS en France, prévoit de céder 3 % du bouquet britannique BSkyB pour financer ce développement. *(Lire page 6.)*

● L'action **CCF** gagnait 0,32 %, à 159 euros, mercredi dans les premières transactions. L'OPA amicale de la banque HSBC sur le CCF vient de débuter et est ouverte jusqu'au 12 juillet inclus. HSBC propose 150 euros par action CCF, ou treize actions HSBC Holdings pour une action CCF.

● Le titre **Alcatel** cédait 1,03 %, à 62,2 euros, mercredi matin. Le groupe a fait savoir, mardi, à l'occasion de la présentation de sa stratégie au salon Supercomm 2000, à Atlanta, que le processus d'intégration de Newbridge, dont l'acquisition avait été annoncée en février, était déjà largement mis en œuvre.

● L'action **Skis Rossignol** gagnait 1,32 %, à 15,4 euros, mercredi matin. Le groupe a renoué avec les profits lors de l'exercice clos le 30 avril, avec un bénéfice net de 3,86 millions d'euros après une perte de 14,42 millions.

# RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 7 JUIN — **Cours relevés à 12 h 30**

Liquidation : 23 juin

| France ▶ | Précédent en euros | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Paiement dernier coupon (1) |
|---|---|---|---|---|---|
| B.N.P. (T.P) | 150 | 150 | 983,94 | .... | 30/07 |
| CR.LYONNAIS(TP) L | 147 | 146 | 957,70 | − 0,68 | 22/10 |
| RENAULT (T.P.) | 336,90 | 337 | 2210,58 | + 0,03 | 24/10 |
| SAINT GOBAIN(T.P | 171 | .... | .... | .... | 15/07 |
| THOMSON S.A (T.P) | 158,20 | 160 | 1049,53 | + 1,14 | 02/08 |
| ACCOR | 44,30 | 43,90 | 287,97 | − 0,90 | 14/06 |
| AEROSPATIALE MATR | 21,56 | 23 | 150,87 | + 6,68 | 06/06 |
| AGF | 55,85 | 55 | 360,78 | − 1,52 | 31/05 |
| AIR FRANCE GPE NO | 18,38 | 18,12 | 118,86 | − 1,41 | 06/07 |
| AIR LIQUIDE | 146,70 | 145,80 | 956,39 | − 0,61 | 11/05 |
| ALCATEL | 62,85 | 60,95 | 399,81 | − 3,02 | 18/05 |
| ALSTOM | 29,80 | 29,02 | 190,36 | − 2,62 | 01/10 |
| ALTRAN TECHNO. # | 235,50 | 227,10 | 1489,68 | − 3,57 | 29/09 |
| ATOS CA | 111 | 109 | 714,99 | − 1,80 | .... |
| AVENTIS | 64,70 | 64,30 | 421,78 | − 0,62 | 05/06 |
| AXA | 159,20 | 156,70 | 1027,88 | − 1,57 | 09/05 |
| BAIL INVESTIS | 129,10 | 129,10 | 846,84 | .... | 15/07 |
| BAZAR HOT. VILLE | 138 | 138 | 905,22 | .... | 31/05 |
| BIC | 47 | 47,50 | 311,58 | + 1,06 | 09/02 |
| BIS | 99,90 | 99,50 | 652,68 | − 0,40 | 01/07 |
| B.N.P. | 99,35 | 99,95 | 655,63 | + 0,60 | 26/05 |
| BOLLORE | 172,80 | 172,30 | 1130,21 | − 0,29 | 01/07 |
| BONGRAIN | 286,60 | 284 | 1862,92 | − 0,91 | 12/05 |
| BOUYGUES | 715 | 694 | 4552,34 | − 2,94 | 02/06 |
| BOUYGUES OFFS | 50 | 51,90 | 340,44 | + 3,80 | 26/05 |
| BULL# | 9,97 | 9,41 | 61,73 | − 5,62 | .... |
| BUSINESS OBJECTS | 94,90 | 93,20 | 611,35 | − 1,79 | .... |
| CANAL + | 217 | 207,50 | 1361,11 | − 4,38 | 01/07 |
| CAP GEMINI | 215,30 | 206,90 | 1357,18 | − 3,90 | 26/05 |
| CARBONE LORRAINE | 49 | 47,12 | 309,09 | − 3,84 | 22/06 |
| CARREFOUR | 77,85 | 77,95 | 511,32 | + 0,13 | 10/04 |
| CASINO GUICHARD | 98,85 | 99,70 | 653,99 | + 0,86 | 10/06 |
| CASINO GUICH.ADP | 65,80 | 66,15 | 433,92 | + 0,53 | 10/06 |
| CASTORAMA DUB.(LI | 259,90 | 258,70 | 1696,96 | − 0,46 | 26/05 |
| C.C.F. | 158,50 | 158,80 | 1041,66 | + 0,19 | 25/04 |
| CEGID (LY) | 165,90 | 155,60 | 1020,67 | − 6,21 | 26/05 |
| CGIP | 49,90 | 49,30 | 323,39 | − 1,20 | 11/06 |
| CHARGEURS | 63,75 | 61,25 | 401,77 | − 3,92 | 15/07 |
| CHRISTIAN DALLOZ | 68,60 | 67,10 | 440,15 | − 2,19 | 02/07 |
| CHRISTIAN DIOR | 265,50 | 263,50 | 1728,45 | − 0,75 | 05/06 |
| CIC -ACTIONS A | 113 | 113 | 741,23 | .... | 02/06 |
| CIMENTS FRANCAIS | 53 | 52,85 | 346,67 | − 0,28 | 21/06 |
| CLARINS | 105 | 105 | 688,75 | .... | 21/07 |
| CLUB MEDITERRANEE | 139 | 138,90 | 911,12 | − 0,07 | 02/05 |
| CNP ASSURANCES | 36,80 | 36,02 | 236,28 | − 2,12 | 05/07 |
| COFACE | 106,20 | 105,80 | 694 | − 0,38 | 31/05 |
| COFLEXIP | 121 | 119,90 | 786,49 | − 0,91 | 06/06 |
| COLAS | 196 | 196 | 1285,68 | .... | 29/05 |
| CDE PROV. REGPT | 37,49 | 36,90 | 242,05 | − 1,57 | .... |
| CPR | 38,41 | 38,95 | 255,50 | + 1,41 | 01/06 |
| CRED.FON.FRANCE | 15,20 | 15,19 | 99,64 | − 0,07 | 03/07 |
| CFF.RECYCLING | 52 | 52 | 341,10 | .... | 30/03 |
| CREDIT LYONNAIS | 48,10 | 48,25 | 316,50 | + 0,31 | 15/05 |
| CS SIGNAUX(CSEE) | 57 | 56,40 | 369,96 | − 1,05 | 01/07 |
| DAMART | 68,70 | 69 | 452,61 | + 0,44 | 20/12 |
| DANONE | 135,50 | 137,60 | 902,60 | + 1,55 | 30/05 |
| DASSAULT-AVIATION | 182 | 182 | 1193,84 | .... | 09/05 |
| DASSAULT SYSTEMES | 86,70 | 83,65 | 548,71 | − 3,52 | 01/07 |
| DE DIETRICH | 63,50 | 62,60 | 410,63 | − 1,42 | 19/05 |
| DEVEAUX(LY)# | 75,10 | 75 | 491,97 | − 0,13 | 01/07 |
| DMC (DOLLFUS MI) | 4,49 | 4,42 | 28,99 | − 1,56 | 20/06 |
| DYNACTION | 27,50 | 27,60 | 181,04 | + 0,36 | 12/07 |
| EIFFAGE | 57,80 | 57,80 | 379,14 | .... | 04/01 |
| ELIOR | 13 | 12,86 | 84,36 | − 1,08 | .... |
| ERAMET | 49,21 | 50,40 | 330,60 | + 2,42 | 30/06 |
| ERIDANIA BEGHIN | 101,60 | 102 | 669,08 | + 0,39 | 13/07 |
| ESSILOR INTL | 297 | 295,70 | 1939,66 | − 0,44 | 05/06 |
| ESSO | 63,50 | 63 | 413,25 | − 0,79 | 16/02 |
| EULER | 52 | 53,75 | 352,58 | + 3,37 | .... |
| EURAFRANCE | 479,90 | 477 | 3128,91 | − 0,60 | 27/12 |
| EURO DISNEY | 0,79 | 0,78 | 5,12 | − 1,27 | 30/09 |
| EUROTUNNEL | 1,06 | 1,06 | 6,95 | .... | .... |
| FAURECIA | 45,70 | 45,90 | 301,08 | + 0,44 | 06/05 |
| FIMALAC SA | 160 | 159,60 | 1046,91 | − 0,25 | 02/06 |
| FIVES-LILLE | 75,30 | 74,60 | 489,34 | − 0,93 | 15/06 |
| FONC.LYON.# | 110 | 110 | 721,55 | .... | 05/06 |
| FRANCE TELECOM | 164,20 | 156,40 | 1025,92 | − 4,75 | 17/06 |
| FROMAGERIES BEL | 670 | 669 | 4388,35 | − 0,15 | 21/07 |
| GALERIES LAFAYETT | 216,90 | 215,10 | 1410,96 | − 0,83 | 10/06 |
| GAUMONT # | 73 | 73 | 478,85 | .... | 11/05 |
| GAZ ET EAUX | 66,60 | 66,20 | 434,24 | − 0,60 | 01/07 |
| GECINA | 108,90 | 108,20 | 709,75 | − 0,64 | 02/07 |
| GEOPHYSIQUE | 67 | 68 | 446,05 | + 1,49 | 12/07 |
| GFI INFORMATIQUE | 179,30 | 172,10 | 1128,90 | − 4,02 | 16/06 |
| GRANDVISION | 29,96 | 29,61 | 194,23 | − 1,17 | 30/06 |
| GROUPE ANDRE S.A | 140 | 132,50 | 869,14 | − 5,36 | 31/05 |
| GROUPE GASCOGNE | 76 | 76 | 498,53 | .... | 30/05 |
| GR.ZANNIER (LY) # | 61 | 61,85 | 405,71 | + 1,39 | 01/07 |
| GROUPE GTM | 90 | 92,30 | 605,45 | + 2,56 | 30/06 |
| GROUPE PARTOUCHE | 67,65 | 67,70 | 444,08 | + 0,07 | 18/04 |
| GUYENNE GASCOGNE | 417,70 | 420 | 2755,02 | + 0,55 | 21/06 |
| HACHETTE FILI.MED | 79 | 76,65 | 502,79 | − 2,97 | 02/06 |
| HAVAS ADVERTISING | 24 | 24 | 157,43 | .... | 24/05 |
| IMERYS(EX.IMETAL) | 130,20 | 132,50 | 869,14 | + 1,77 | 25/06 |
| IMMEUBLES DE FCE | 18,25 | 18,25 | 119,71 | .... | 02/06 |
| INFOGRAMES ENTER. | 32,90 | 32,01 | 209,97 | − 2,71 | .... |
| INGENICO | 105,20 | 99,90 | 655,30 | − 5,04 | 03/08 |
| ISIS | 68,50 | 68,30 | 448,02 | − 0,29 | 30/06 |
| KAUFMAN ET BROAD | 18,10 | 18 | 118,07 | − 0,55 | .... |
| KLEPIERRE COMP.FI | 92,25 | 92,90 | 609,38 | + 0,70 | 28/04 |
| LABINAL | 132,30 | 132,10 | 866,52 | − 0,15 | 07/07 |
| LAFARGE | 83,90 | 84,05 | 551,33 | + 0,18 | 06/07 |
| LAGARDERE | 77,50 | 76,50 | 501,81 | − 1,29 | 31/05 |
| LAPEYRE | 52,60 | 52,70 | 345,69 | + 0,19 | 31/05 |
| LEBON (CIE) | 59,95 | 58,50 | 383,73 | − 2,42 | 09/06 |
| LEGRAND | 241 | 229 | 1502,14 | − 4,98 | 01/02 |
| LEGRAND ADP | 131 | 126 | 826,51 | − 3,82 | 01/02 |
| LEGRIS INDUST | 45,50 | 44,31 | 290,65 | − 2,62 | 09/07 |
| LIBERTY SURF | 37,50 | 36,21 | 237,52 | − 3,44 | .... |
| LOCINDUS | 120,10 | 120 | 787,15 | − 0,08 | 01/07 |
| L'OREAL | 773 | 777 | 5096,79 | + 0,52 | 15/06 |
| LVMH MOET HEN. | 450 | 455,60 | 2988,54 | + 1,24 | 05/06 |
| MARINE WENDEL | 81,45 | 81 | 531,33 | − 0,55 | 29/11 |
| METALEUROP | 7,10 | 7 | 45,92 | − 1,41 | 04/07 |
| MICHELIN | 35,89 | 35,86 | 235,23 | − 0,08 | 30/05 |
| MONTUPET SA | 28,46 | 28,60 | 187,60 | + 0,49 | 29/06 |
| MOULINEX | 6,27 | 6,30 | 41,33 | + 0,48 | 14/09 |
| NATEXIS BQ POP. | 74,50 | 73,85 | 484,42 | − 0,87 | 22/06 |
| NEOPOST | 34 | 33,50 | 219,75 | − 1,47 | .... |
| NORBERT DENTRES.# | 18 | 17,95 | 117,74 | − 0,28 | 05/06 |
| NORD-EST | 26,96 | 26,95 | 176,78 | − 0,04 | 25/06 |
| NRJ # | 598 | 587,50 | 3853,75 | − 1,76 | 17/03 |
| OLIPAR | 8,38 | 8,20 | 53,79 | − 2,15 | .... |
| PECHINEY ACT ORD | 44,07 | 44,87 | 294,33 | + 1,82 | 30/06 |
| PENAUILLE POLY.CB | 630 | 620 | 4066,93 | − 1,59 | 23/06 |
| PERNOD-RICARD | 59,95 | 61,80 | 405,38 | + 3,09 | 10/05 |
| PEUGEOT | 224,30 | 226 | 1482,46 | + 0,76 | 02/06 |
| PINAULT-PRINT.RED | 233,60 | 230,30 | 1510,67 | − 1,41 | 01/07 |
| PLASTIC OMN.(LY) | 116,30 | 114,50 | 751,07 | − 1,55 | 22/05 |
| PUBLICIS # | 444 | 440 | 2886,21 | − 0,90 | 07/07 |
| REMY COINTREAU | 23,61 | 23,63 | 155 | + 0,08 | 15/09 |
| RENAULT | 47,42 | 48,99 | 321,35 | + 3,31 | 02/07 |
| REXEL | 77,05 | 78,60 | 515,58 | + 2,01 | 01/07 |
| RHODIA | 17,10 | 17,67 | 115,91 | + 3,33 | 15/05 |
| ROCHETTE (LA) | 6,49 | 6,45 | 42,31 | − 0,62 | 25/06 |
| ROYAL CANIN | 105 | 104,10 | 682,85 | − 0,86 | 09/05 |
| RUE IMPERIALE (LY | 2200 | 2200 | 14431,05 | .... | 09/07 |
| SADE (NY) | 51,70 | 51,20 | 335,85 | − 0,97 | 22/06 |
| SAGEM S.A. | 1350 | 1303 | 8547,12 | − 3,48 | .... |
| SAINT-GOBAIN | 154,80 | 153,80 | 1008,86 | − 0,65 | 28/06 |
| SALVEPAR (NY) | 73 | 73 | 478,85 | .... | 05/08 |
| SANOFI SYNTHELABO | 44 | 43,50 | 285,34 | − 1,14 | 05/06 |
| SCHNEIDER ELECTRI | 74,30 | 73,30 | 480,82 | − 1,35 | 11/06 |
| SCOR ■ | 43,29 | 43,66 | 286,39 | + 0,85 | 07/06 |
| S.E.B. | 66,30 | 66,95 | 439,16 | + 0,98 | 11/06 |
| SEITA | 41,40 | 41,20 | 270,25 | − 0,48 | 16/12 |
| SELECTIBANQUE | 17,10 | 17,25 | 113,15 | + 0,88 | 12/07 |
| SIDEL | 72 | 71,45 | 468,68 | − 0,76 | 02/06 |
| SILIC CA | 155,20 | 155 | 1016,73 | − 0,13 | 01/07 |
| SIMCO | 79 | 79 | 518,21 | .... | 29/06 |
| SKIS ROSSIGNOL | 15,20 | 15,04 | 98,66 | − 1,05 | 20/09 |
| SOCIETE GENERALE | 67 | 66,05 | 433,26 | − 1,42 | 25/04 |
| SODEXHO ALLIANCE | 178 | 177,80 | 1166,29 | − 0,11 | 03/03 |
| SOGEPARC (FIN) | 80,90 | 79 | 518,21 | − 2,35 | 03/01 |
| SOMMER-ALLIBERT | 33 | 32,75 | 214,83 | − 0,76 | 18/06 |
| SOPHIA | 26,38 | 26,48 | 173,70 | + 0,38 | 19/05 |
| SOPRA # | 80,05 | 76,25 | 500,17 | − 4,75 | 23/04 |
| SPIR COMMUNIC. # | 91,20 | 89,75 | 588,72 | − 1,59 | 31/05 |
| SR TELEPERFORMANC | 371 | 368,50 | 2417,20 | − 0,67 | 19/07 |
| STUDIOCANAL (M) | 14,50 | 14,35 | 94,13 | − 1,03 | 19/06 |
| SUEZ LYON.DES EAU | 185 | 186,30 | 1222,05 | + 0,70 | 09/05 |
| TF1 | 694 | 674,50 | 4424,43 | − 2,81 | 30/05 |
| TECHNIP | 118,80 | 118,70 | 778,62 | − 0,08 | 31/05 |
| THOMSON-CSF | 42,70 | 42,40 | 278,13 | − 0,70 | 09/07 |
| THOMSON MULTIMEDI | 113,70 | 112,40 | 737,30 | − 1,14 | .... |
| TOTAL FINA ELF | 164,70 | 166,50 | 1092,17 | + 1,09 | 19/07 |
| TRANSICIEL # | 84 | 81 | 531,33 | − 3,57 | 30/05 |
| UBI SOFT ENTERTAI | 46,90 | 45,21 | 296,56 | − 3,60 | .... |
| UNIBAIL | 138,60 | 139,10 | 912,44 | + 0,36 | 10/06 |
| UNILOG CA | 110,80 | 107 | 701,87 | − 3,43 | 29/06 |
| USINOR | 12,23 | 12,38 | 81,21 | + 1,23 | 01/07 |
| VALEO | 58,50 | 58,40 | 383,08 | − 0,17 | 12/07 |
| VALLOUREC | 38 | 38,40 | 251,89 | + 1,05 | 07/07 |
| VIA BANQUE | 30,50 | 30,22 | 198,23 | − 0,92 | 23/05 |
| VINCI | 46,75 | 45,89 | 301,02 | − 1,84 | 14/06 |
| VIVENDI | 119,20 | 114,40 | 750,41 | − 4,03 | 11/05 |
| WORMS (EX.SOMEAL) | 16,05 | 15,87 | 104,10 | − 1,12 | 05/05 |
| ZODIAC | 198,50 | 194,20 | 1273,87 | − 2,17 | 06/01 |

| International ▶ | Précédent en euros | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Paiement dernier coupon (1) |
|---|---|---|---|---|---|
| AMERICAN EXPRESS | 58,05 | 56,15 | 368,32 | − 3,27 | 10/05 |
| A.T.T. # | 38,75 | 38,27 | 251,03 | − 1,24 | 01/05 |
| BARRICK GOLD # | 20,69 | 20,31 | 133,22 | − 1,84 | 15/12 |
| CROWN CORK ORD. # | 18,34 | 19 | 124,63 | + 3,60 | 22/05 |
| DE BEERS # | 24 | 24,50 | 160,71 | + 2,08 | 24/05 |
| DU PONT NEMOURS # | 51 | 51,30 | 336,51 | + 0,59 | 12/06 |
| ERICSSON # | 23,51 | 23,40 | 153,49 | − 0,47 | 10/04 |
| FORD MOTOR # | 53 | 52,80 | 346,35 | − 0,38 | 01/06 |
| GENERAL ELECTR. # | 53,50 | 53,40 | 350,28 | − 0,19 | 25/04 |
| GENERAL MOTORS # | 73,55 | 71,55 | 469,34 | − 2,72 | 13/06 |
| HITACHI # | 13,26 | 13,12 | 86,06 | − 1,06 | 10/12 |
| I.B.M. | 116,70 | 117,50 | 770,75 | + 0,69 | 10/06 |
| ITO YOKADO # | 65,15 | 67,10 | 440,15 | + 2,99 | 13/11 |
| MATSUSHITA | 26,95 | 25,13 | 164,84 | − 6,75 | 31/12 |
| MC DONALD'S | 37,40 | 36,90 | 242,05 | − 1,34 | 15/12 |
| MERK AND CO | 73,90 | 72,55 | 475,90 | − 1,83 | 03/07 |
| MITSUBISHI CORP.# | 9,11 | .... | .... | .... | 31/12 |
| MORGAN J.P.# | 144,50 | .... | .... | .... | 14/04 |
| NIPP. MEATPACKER# | 14 | 14 | 91,83 | .... | 29/06 |
| PHILIP MORRIS# | 26,40 | 26,78 | 175,67 | + 1,44 | 10/04 |
| PROCTER GAMBLE | 66,45 | 66,35 | 435,23 | − 0,15 | 15/05 |
| SEGA ENTERPRISES | 19,21 | 18,60 | 122,01 | − 3,18 | 31/12 |
| SCHLUMBERGER# | 75,95 | 75,05 | 492,30 | − 1,18 | 07/04 |
| SONY CORP.#RGA | 108,10 | 109,10 | 715,65 | + 0,93 | 31/12 |
| SUMITOMO BANK # | 13,20 | 13,20 | 86,59 | .... | 10/12 |

## ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

## SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite; ♦ cours précédent.

## DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

**Lundi daté mardi :** % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

# NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 7 JUIN

**Cours relevés à 12 h 30**

| Valeurs ▶ | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ABEL GUILLEM | 24,80 | 162,68 | − 0,76 |
| AB SOFT | 11,99 | 78,65 | .... |
| ACCESS COMME | 50,90 | 333,88 | − 7,29 |
| ADL PARTNER | 22,70 | 148,90 | − 0,39 |
| ALGORIEL# | 28,70 | 188,26 | − 4,33 |
| ALPHAMEDIA ♦ | 10,20 | 66,91 | .... |
| ALPHA MOS # ♦ | 7,72 | 50,64 | .... |
| ALTAMIR & CI | 250 | 1639,89 | .... |
| ALTAMIR BS 9 ♦ | 13,20 | 86,59 | .... |
| ALDETA | 5,50 | 36,08 | + 1,85 |
| ALTI # | 29,02 | 190,36 | − 6,18 |
| A NOVO | 275,10 | 1804,54 | − 1,04 |
| ARTPRICE COM | 28,30 | 185,64 | − 3,74 |
| ASTRA | 2,30 | 15,09 | .... |
| ATN | 4,60 | 30,17 | + 2,22 |
| AUTOMA TECH | 20,30 | 133,16 | − 0,29 |
| AVENIR TELEC | 252,40 | 1655,64 | + 0,96 |
| AVENIR TELEC | 15,10 | 99,05 | − 8,48 |
| BARBARA BUI | 10,55 | 69,20 | .... |
| BCI NAVIGATI | 14,53 | 95,31 | + 8,43 |
| BELVEDERE | 62 | 406,69 | − 3,13 |
| BIODOME # ♦ | 26,68 | 175,01 | .... |
| BOURSE DIREC | 12 | 78,71 | − 3,23 |
| BRIME TECHNO | 50 | 327,98 | − 2,91 |
| BVRP EX DT S | 94 | 616,60 | + 2,62 |
| CAC SYSTEMES | 13,39 | 87,83 | − 0,81 |
| CAST | 43,16 | 283,11 | .... |
| CEREP | 81 | 531,33 | − 4,71 |
| CHEMUNEX # | 2 | 13,12 | − 3,38 |
| CMT MEDICAL | 16 | 104,95 | + 0,06 |
| COALA | 49,90 | 327,32 | − 0,20 |
| COHERIS ATIX | 80,50 | 528,05 | − 6,07 |
| COIL | 30,95 | 203,02 | + 3,17 |
| CONSODATA # | 46,10 | 302,40 | − 4,73 |
| CONSODATA NO | 43,20 | 283,37 | − 1,93 |
| CONSORS FRAN | 20,50 | 134,47 | − 0,10 |
| CROSS SYSTEM | 237 | 1554,62 | − 2,51 |
| CRYO INTERAC | 76,05 | 498,86 | − 4,34 |
| CRYO INTERAC ♦ | 79,20 | 519,52 | .... |
| CYBER PRES.P | 46 | 301,74 | + 4,55 |
| CYRANO # | 7,60 | 49,85 | − 2,44 |
| DESK # | 5,99 | 39,29 | .... |
| DESK BS 98 ♦ | 0,15 | 0,98 | .... |
| DEVOTEAM # | 111,80 | 733,36 | − 3,79 |
| DMS # | 10,10 | 66,25 | .... |
| D INTERACTIV | 127,50 | 836,35 | − 1,77 |
| DIOSOS | 42 | 275,50 | .... |
| DURAND ALLIZ | 4,37 | 28,67 | − 5 |
| DURAN DUBOI | 110,50 | 724,83 | − 3,07 |
| DURAN BS 00 | 5,12 | 33,58 | + 13,78 |
| EFFIK # | 21 | 137,75 | + 2,44 |
| EGIDE # ↑ | 191,50 | 1256,16 | − 4,20 |
| EGIDE DS 00 | 6,60 | 43,29 | − 27,63 |
| EMME(JCE 1/1 | 11,50 | 75,44 | .... |
| ESKER | 30,50 | 200,07 | − 3,45 |
| EUROFINS SCI | 18,60 | 122,01 | − 0,27 |
| EURO.CARGO S ♦ | 9,50 | 62,32 | .... |
| EUROPSTAT # | 30,80 | 202,03 | − 5,26 |
| FABMASTER # ♦ | 17 | 111,51 | .... |
| FIMATEX | 19,12 | 125,42 | − 0,68 |
| FI SYSTEM # | 58 | 380,46 | − 3,33 |
| FLOREANE MED | 10,90 | 71,50 | + 0,93 |
| GAUDRIOT | 19,50 | 127,91 | .... |
| GENERIX # | 44,40 | 291,24 | − 1,22 |
| GENESYS # | 45,40 | 297,80 | .... |
| GENSET | 78,75 | 516,57 | − 5,18 |
| GENSET NV J0 ♦ | 89,60 | 587,74 | .... |
| GL TRADE # | 57 | 373,90 | − 3,39 |
| GUILLEMOT # | 56,90 | 373,24 | − 1,90 |
| GUYANOR ACTI | 0,59 | 3,87 | .... |
| HF COMPANY | 100 | 655,96 | − 0,79 |
| HIGH CO. | 105 | 688,75 | − 0,10 |
| HIMALAYA | 26,80 | 175,80 | + 0,75 |
| HI MEDIA ♦ | 11,25 | 73,80 | .... |
| HOLOGRAM IND | 134,10 | 879,64 | − 0,74 |
| IDP | 6,15 | 40,34 | − 3,91 |
| IDP BON 98 ( ♦ | 1,07 | 7,02 | .... |
| IGE + XAO | 20,50 | 134,47 | .... |
| ILOG # | 42,11 | 276,22 | − 1,84 |
| IMECOM GROUP | 6,65 | 43,62 | − 2,35 |
| INFOSOURCES | 12,91 | 84,68 | − 2,42 |
| INFOSOURCE B | 53,10 | 348,31 | − 1,12 |
| INFOTEL # | 97 | 636,28 | − 4,81 |
| INTEGRA NET | 17,10 | 112,17 | − 9,04 |
| INTEGRA ACT. | .... | .... | .... |
| INTERCALL # | 69,50 | 455,89 | + 1,02 |
| IPSOS # | 126 | 826,51 | − 3,82 |
| IT LINK | 52 | 341,10 | − 1,70 |
| JOLIEZ-REGOL ♦ | 3,50 | 22,96 | .... |
| JOLIEZ-REGOL ♦ | 0,17 | 1,12 | .... |
| KALISTO ENTE | 168,10 | 1102,66 | − 2,83 |
| LACIE GROUP | 5,05 | 33,13 | − 3,99 |
| LEXIBOOK # | 17,50 | 114,79 | − 1,69 |
| LINADATA SER | 17,60 | 115,45 | + 1,73 |
| MEDIDEP # | 33 | 216,47 | .... |
| MEDIDEP ACT ♦ | 30,50 | 200,07 | .... |
| METROLOGIC G | 47,80 | 313,55 | + 0,63 |
| MILLE AMIS # | 11,40 | 74,78 | .... |
| MILLE AMIS N ♦ | 6,80 | 44,61 | .... |
| MONDIAL PECH | 6,24 | 40,93 | + 0,65 |
| MULTIMANIA | 26,50 | 173,83 | .... |
| NATUREX ♦ | 10,80 | 70,84 | .... |
| NET2S | 19,40 | 127,26 | − 5,37 |
| NETGEM | 33,31 | 218,50 | − 2,03 |
| NETVALUE # | 28,30 | 185,64 | − 1,39 |
| NEURONES | 8,85 | 58,05 | .... |
| NICOX | 73,50 | 482,13 | − 0,68 |
| NICOX NOUV.0 ♦ | 75 | 491,97 | .... |
| OLITEC ♦ | 62,90 | 412,60 | .... |
| OXIS INTL RG | 2,28 | 14,96 | − 0,87 |
| PERFECT TECH | 70,65 | 463,43 | .... |
| PHONE SYS.NE | 14 | 91,83 | + 6,87 |
| PICOGIGA | 94,60 | 620,54 | − 0,53 |
| PROSODIE # | 220 | 1443,11 | + 1,85 |
| PROSODIE BS ♦ | 39,40 | 258,45 | .... |
| PROLOGUE SOF | 100 | 655,96 | − 1,86 |
| PROXIDIS | 2,14 | 14,04 | − 0,93 |
| PROXIDIS ACT ♦ | 4 | 26,24 | .... |
| QUANTEL | 5,90 | 38,70 | .... |
| QUANTUM APPL | 4,05 | 26,57 | .... |
| R2I SANTE | 39 | 255,82 | + 6,85 |
| RECIF # | 47,50 | 311,58 | − 0,21 |
| REPONSE # | 54,10 | 354,87 | − 1,64 |
| REGINA RUBEN | 10,75 | 70,52 | .... |
| RIBER | 15 | 98,39 | − 1,96 |
| RIGIFLEX INT | 49,40 | 324,04 | + 0,92 |
| SAVEURS DE F | 14,30 | 93,80 | − 1,38 |
| GUILLEMOT BS ♦ | 29,10 | 190,88 | .... |
| SELF TRADE | 9,43 | 61,86 | − 2,38 |
| SERP RECYCLA ♦ | 5,79 | 37,98 | .... |
| SILICOMP # | 67,50 | 442,77 | − 6,05 |
| SOFT COMPUTI | 34,50 | 226,31 | − 4,17 |
| SOI TEC SILI | 295,20 | 1936,39 | + 0,07 |
| STACI # | 99,90 | 655,30 | + 0,81 |
| STELAX | 1,22 | 8 | − 1,61 |
| SYNELEC # | 18,05 | 118,40 | − 2,96 |
| SYSTAR NOM | 19 | 124,63 | − 0,05 |
| TEL.RES.SERV | 22,80 | 149,56 | − 3,59 |
| TELECOM CITY | 14,45 | 94,79 | − 5,68 |
| ASSUR.BQ.POP | 113,40 | 743,86 | + 2,90 |
| ASSYSTEM # | 59 | 387,01 | − 1,58 |
| AUBAY TECHNO | 168 | 1102,01 | − 0,88 |
| BENETEAU CA# | 101 | 662,52 | + 1,92 |
| BOIRON (LY)# | 59,40 | 389,64 | − 0,34 |
| BOIZEL CHANO | 62,50 | 409,97 | + 1,63 |
| BONDUELLE | 19,12 | 125,42 | − 3,58 |
| BQUE TARNEAU | 79,55 | 521,81 | .... |
| BRICE | 20,90 | 137,10 | − 5 |
| BRICORAMA # | 44,10 | 289,28 | − 4,96 |
| BRIOCHE PASQ | 90,90 | 596,26 | + 0,44 |
| BUFFALO GRIL | 19,25 | 126,27 | − 0,26 |
| C.A. MIDI CC | 67 | 439,49 | + 0,75 |
| C.A. PARIS I | 185 | 1213,52 | .... |
| C.A. SOMME C | 68,10 | 446,71 | + 0,44 |
| C.A.LOIRE/H. | 48,10 | 315,52 | .... |
| C.A.PAS CAL | 126 | 826,51 | + 0,24 |
| CEGEDIM # | 81 | 531,33 | − 4,59 |
| CERG-FINANCE | 7,22 | 47,36 | − 5 |
| CIE FIN.ST-H | 95 | 623,16 | + 0,69 |
| CNIM CA# | 64 | 419,81 | + 2,81 |
| COFITEM-COFI | 56,55 | 370,94 | + 0,98 |
| CR.AG.SUD RH | 68,30 | 448,02 | + 1,19 |
| CROMETAL ♦ | 51 | 334,54 | .... |
| DECAN GROUPE | 41 | 268,94 | + 3,02 |
| DU PAREIL AU | 53,70 | 352,25 | .... |
| ENTRELEC CB | 56,20 | 368,65 | − 1,75 |
| ETAM DEVELOP | 22,75 | 149,23 | − 1,09 |
| EUROP.EXTINC | 29,50 | 193,51 | − 2,64 |
| EUROPEENNE C | 101 | 662,52 | − 0,88 |
| EXEL INDUSTR | 44,67 | 293,02 | + 1,29 |
| EXPAND S.A | 94,90 | 622,50 | + 2,87 |
| EXPLOIT.PARC ♦ | 117 | 767,47 | .... |
| FACTOREM | 175 | 1147,92 | .... |
| FINACOR | 10,40 | 68,22 | − 2,07 |
| FINATIS(EX.L | 106,70 | 699,91 | − 2,56 |
| FININFO | 32,10 | 210,56 | + 0,31 |
| FLO (GROUPE) | 41,05 | 269,27 | − 2,26 |
| FOCAL (GROUP | 78 | 511,65 | − 1,52 |
| GENERALE LOC | 98,10 | 643,49 | − 0,91 |
| GEODIS | 72 | 472,29 | − 0,62 |
| GFI INDUSTRI | 21,50 | 141,03 | .... |
| GO SPORT | 73 | 478,85 | − 0,14 |
| GRAND MARNIE | 5889,50 | 38632,59 | − 0,01 |
| GROUPE BOURB | 60 | 393,57 | .... |
| GROUPE J.C.D | 124,80 | 818,63 | − 0,16 |
| GUY DEGRENNE | 24,20 | 158,74 | − 2,42 |
| GUYOMARC H N | 45,90 | 301,08 | − 0,02 |
| HERMES INTL | 142,20 | 932,77 | − 0,21 |
| HUREL DUBOIS | 122,50 | 803,55 | − 2 |
| HYPARLO #(LY | 21,90 | 143,65 | + 1,77 |
| I.C.C.# | 40,50 | 265,66 | .... |
| IMS(INT.META | 8,50 | 55,76 | − 1,16 |
| INFO REALITE | 34,05 | 223,35 | − 5,42 |
| INTER PARFUM | 67,40 | 442,12 | − 4,94 |
| IPO (NS) # | 54,60 | 358,15 | − 0,82 |
| JET MULTIMED | 66 | 432,93 | − 2,94 |
| L.D.C. | 93 | 610,04 | − 4,62 |
| LATECOERE # | 87,60 | 574,62 | + 0,69 |
| LAURENT-PERR | 31,10 | 204 | − 2,42 |
| LECTRA SYST | 16,27 | 106,72 | − 2,87 |
| LOUIS DREYFU | 12,80 | 83,96 | − 1,01 |
| LVL MEDICAL | 43,90 | 287,97 | .... |
| M6-METROPOLE | 606 | 3975,10 | − 3,19 |
| MANITOU # | 90 | 590,36 | .... |
| MANUTAN INTE | 100,20 | 657,27 | − 3,47 |
| MARC ORIAN | 52 | 341,10 | .... |
| MARIONNAUD P | 101 | 662,52 | − 2,32 |
| MECATHERM # | 35 | 229,58 | − 1,41 |
| MICHEL THIER ♦ | 145,40 | 953,76 | .... |
| NAF-NAF # | 14,80 | 97,08 | − 1,33 |
| ONET # | 154,90 | 1016,08 | − 0,06 |
| PETIT FOREST | 46,20 | 303,05 | − 3,75 |
| PIERRE VACAN | 61 | 400,13 | − 3,17 |
| POCHET | 57,50 | 377,18 | − 0,86 |
| RADIALL # | 132,80 | 871,11 | − 0,90 |
| RALLYE(CATHI | 60,05 | 393,90 | + 0,76 |
| RODRIGUEZ GR | 194,50 | 1275,84 | + 0,78 |
| RUBIS # | 25,61 | 167,99 | − 1,31 |
| S.T. DUPONT | 12,20 | 80,03 | − 2,87 |
| SABATE SA # | 156,20 | 1

DISPARITION

# Houchang Golchiri

## Un écrivain défenseur des libertés

**LE ROMANCIER** iranien Houchang Golchiri est mort lundi 5 juin à Téhéran des suites d'une attaque cérébrale. Cet infatigable combattant pour la liberté d'expression, styliste remarquable, auteur d'une quinzaine d'ouvrages (romans, essais et recueils de nouvelles) était âgé de soixante-trois ans.

Houchang Golchiri est né à Ispahan en 1937. Fils d'un ouvrier du textile, il travaille très tôt, au bazar notamment, et devient instituteur en 1959, puis professeur. L'enseignement sera l'un des grands engagements de sa vie. *« Il aimait repérer les jeunes et les former*, témoigne l'auteur du *Dernier poète du monde*, son compatriote Ali Erfan. *Nombreux sont les écrivains iraniens qui ont été ses élèves. Sur ce plan aussi, son influence a été énorme. »* Ses premiers textes – des poèmes – ont été publiés dès 1960. Chargé d'alimenter une revue littéraire en nouvelles, il passe à la prose. Son premier recueil paraît en 1968.

C'est l'époque où ce passionné de Faulkner découvre Joyce, le nouveau roman et Marguerite Duras. Il publie son premier roman, *Le Prince Ehtejab* (L'Harmattan), en 1969. Narration poétique, temps éclaté le posent d'emblée comme l'un des principaux rénovateurs de la littérature iranienne contemporaine. Accusé sous le régime du chah d'appartenir au Toudeh (parti communiste), Houchang Golchiri connaît la prison en 1961 puis en 1973. Ses droits civiques lui sont alors retirés pour cinq ans. La lutte pour la liberté de création se poursuivra sous le régime islamique.

En 1994, il est l'un des 134 signataires d'un appel en faveur de la création d'une association littéraire indépendante, et son ultime paraphe, de sa chambre d'hôpital, devait être apposé sur une pétition réclamant l'élargissement d'un écrivain. Il n'en estimait pas moins nécessaire de soutenir les réformes du président Khatami.

### POÈTE ET MORALISTE

Dernière nouvelle publiée en français, *Chronique de la victoire des mages* (L'Inventaire) (*Le Monde* du 4 juillet 1997) s'offre comme un condensé de son art. Mise au point dans l'immédiat ébranlement de la révolution islamique, cette apologie de la liberté à travers celle du buveur de vin, proclame son horreur des tartuffes intégristes et de la manipulation des foules. Le moraliste s'efface cependant derrière le poète amoureux de sa langue, de son histoire et de ceux qui surent la célébrer avec le plus d'éclat.

***Jean-Louis Perrier***

## AU CARNET DU « MONDE »

### Naissances

– Paris. Rennes.

**Anna** et **André SENIK,**
**Françoise** et **Patrick REFFAIT,**
ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils,

**Eliot,**

le 25 mai 2000,

chez **Juliette** et **Christophe.**

### Anniversaires de mariage

**Carine,**

Mon amour,
Neuf ans de bonheur !

Notre amour rit de ce printemps,
Comme de toute ta beauté,
Comme de toute ta bonté,

Ahmed,
08300 Rethel.

### Pacs

*« Samarkand et Boukhârâ »*
Hâfiz

**Michel** et **Moukim**

ont le plaisir de faire part de la conclusion de leur pacs, le 5 juin 2000, au consulat général de France à Washington.

### Décès

– Saillans.

Mme Mireille Aeschimann,
sa femme,
Catherine et Henri Lasserre
et leurs enfants,
Nicole et Alain Dineur
et leurs enfants,
Claude et Bernard Aeschimann
et leurs enfants,
Véronique et Jean-Marc Aeschimann
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Jeannie Aeschimann,
sa sœur,
Yvonne Aeschimann,
sa belle-sœur,
Les familles Aeschimann, Barlet, Hatt, Sautter,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

**Maurice AESCHIMANN,**

survenu le 2 juin 2000, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Un culte sera célébré le vendredi 9 juin, à 16 heures, en l'église de Saillans (Drôme).

*« L'Eternel est mon berger. »*
Psaume 23 v-1.

– Le docteur Jacques Bernheim,
Et les familles Gressin, Bernheim, Faure,
ont la douleur de faire part du décès de

**Annette BERNHEIM,**
née **HAAS,**

survenu le 2 juin 2000.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

26, rue Wurtz,
75013 Paris.

– Mme Odette Allag,
son épouse,
Mme Renée Fauchet,
sa belle-mère,
Safia et Kevin Morris,
Karim Allag et Mary-Sophie Justin,
ses enfants,
Sarah, Emma, Alexandre, Eliott, Capucine,
ses petits-enfants,
Le docteur Saïd Allag,
son frère,
Mme Malica Gillet
et le docteur Jean-Claude Gillet,
ses sœur et beau-frère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

**docteur Abderrahmane ALLAG,**

le 1er juin 2000, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Les obsèques ont été célébrées le 7 juin, dans l'intimité.

– Roland Colin,
son mari,
Maria Ardouin,
sa fille, et Eric Ardouin,
Dominique Colin,
son fils, et Laure Gardette,
Elsa, Pierre, Anne, Laure,
ses petits-enfants,
Pierre Noguès,
son frère, et Yvonne Noguès-Sirgan,
Et toute la famille,
ont la très grande peine de faire part du décès de

**Renée COLIN,**
née **NOGUÈS,**

le 5 juin 2000, à l'âge de soixante-douze ans, après un très long combat contre le cancer.

Selon sa volonté, elle sera incinérée au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, le mardi 13 juin, à 11 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Que tous ceux qui l'ont connue et aimée gardent ses traces et s'unissent à elle de cœur et d'esprit, chacun dans la profondeur de ses convictions spirituelles.

11, rue Charbonnel,
75013 Paris.

– Toute l'équipe du Centre d'histoire sociale du XXe siècle (Paris-I - CNRS),
Et celle de l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS),
ont eu la très grande tristesse d'apprendre la disparition brutale de leur collègue, chercheur et ami, l'historien

**Eric DUHAMEL.**

Ils adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

– Le président de l'université Paris-X - Nanterre,
L'UFR sciences sociales et administration,
Le département d'histoire,
Le Centre d'histoire de la France contemporaine,
La communauté universitaire,
ont la tristesse de faire part du décès, le 30 mai 2000, de

**Eric DUHAMEL,**
maître de conférences
en histoire contemporaine.

A sa famille et à ses proches, ils expriment leur profonde sympathie.

– Le président et le secrétaire perpétuel,
Les membres de l'Académie nationale de médecine,
ont la tristesse de faire part du décès de leur très estimé confrère,

**le professeur**
**Georges CERBONNET,**
membre de l'Académie nationale
de médecine,

survenu à Paris, le 3 juin 2000, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

– Jean Laine, maire de Tourtour (Var),
Et son conseil municipal
ont la tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-onzième année, de

**M. Albert ESCARELLE,**
personnalité éminente
et bienfaiteur de la commune.

Les obsèques religieuses seront célébrées jeudi 8 juin 2000, à 10 heures, en l'église de Tourtour.

– Mme et M. François Châtelain,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Joseph Hersch,
leurs enfants et petits-enfants,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

**Mme Jeanne HERSCH,**
ancien professeur
à l'université de Genève,

survenu le 5 juin 2000, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques ont lieu le jeudi 8 juin, à 14 heures, au cimetière de Plainpalais, 10, rue des Rois, à Genève (Suisse).

La défunte repose en la chapelle de la Cluse (Murith), 89, boulevard de la Cluse, à Genève.

En lieu et place de fleurs, on peut effectuer un don en faveur de l'association « Les amis suisses de Newé Shalom », Bâle, CCP 40-8888-1.

14, rue Pierre-Odier,
CH 1208 Genève.

(*Le Monde* du 7 juin).

– Les membres du Bureau de l'Académie des sciences
ont la tristesse de faire part du décès à Paris, le 4 juin 2000, de

**Henri LACOMBE,**
Membre de l'Académie des sciences,
professeur émérite
au Muséum National d'Histoire Naturelle.

Il a été l'artisan du développement de l'océanographie physique en France.

La chaire qu'il occupa à partir de 1955 au Muséum d'Histoire Naturelle devint le pôle d'enseignement et de recherche de cette discipline durant près de trente ans.

Ses travaux ont porté sur la propagation sonore sous-marine, les courants de marée, et la réfraction et la diffraction de la houle.

Il était membre de la section des Sciences de l'Univers depuis 1973.

– L'administrateur provisoire du Muséum National d'Histoire Naturelle,
Le conseil d'administration,
Les membres du laboratoire d'océanographie physique,
L'ensemble des personnels du Muséum,
ont la tristesse de faire part du décès de

**Henri LACOMBE,**
membre de l'Institut,
professeur honoraire
au Muséum National d'Histoire Naturelle,
fondateur du laboratoire
d'océanographie physique du Muséum
et directeur de ce laboratoire
de 1954 à 1983.

– Albi.

Les membres du conseil d'administration,
Jackie-Ruth Meyer,
Et le personnel,
ont la tristesse de faire part du décès de

**Jean-Claude LATTES,**
directeur de Cimaise et Portique,
Centre départemental
d'art contemporain.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Sa famille,
Ses filleuls,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès survenu le 27 mai 2000, à l'âge de soixante-dix-sept ans, de

**Marguerite PERROT,**
docteur ès sciences économiques,
chargée de mission à l'INSEE.

Selon sa volonté, son corps a été confié à la science.

Une messe sera célébrée par le Père Jacques Legoedec, le mardi 19 septembre, à 19 heures, en l'église Saint-Eloi, place Maurice-de-Fontenay, Paris-12e.

– Mme Jean Seze,
Ses douze enfants,
leurs époux et épouses,
Ses quarante petits-enfants,
Et ses trente arrière-petits-enfants,
Ainsi que les parents et alliés,
font part du rappel à Dieu de

**M. Jean SEZE,**

survenu à Villenave-d'Ornon (Gironde), le 5 juin 2000, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 8 juin, à 10 h 15, en l'église Saint-Martin de Villenave-d'Ornon, suivies de l'inhumation au cimetière de Marsas.

– Jacqueline Magnan,
Bernard et Nora Magnan,
Catherine et Hama Cissé,
Claire, Pierre, Paul, Abdou et Sékou,
Sa famille et ses amis,
font part du décès de

**Robert MAGNAN,**
conseiller honoraire
à la Cour de cassation,
chevalier de la Légion d'honneur,
Commandeur dans l'ordre Cational
du Mérite,

membre de la Ligue
des droits de l'homme,

survenu le vendredi 2 juin 2000, dans sa quatre-vingtième année, à Bernay (Eure).

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale dans la Vienne.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, chemin du Pommier,
27300 Bernay.
BP 1851,
Bamako (Mali).

### Remerciements

– Nantes.

Mathilde, Frédéric, Sophie
et leurs enfants,
Leurs conjoints et Frédérique
vous remercient d'avoir eu une pensée pour

**Gilbert LOUIS,**

à l'occasion de ses obsèques.

### Anniversaires de décès

– Le 8 juin 1999, disparaissait à l'âge de trente-quatre ans,

**Me Pascal LOUBLIER,**
avocat au barreau de Paris.

Isabelle, Benjamin et Tess
demandent à ceux qui l'ont aimé et apprécié d'avoir une pensée particulière en ce triste anniversaire.

### Débats

**Aux sources vives de l'islam : tradition et modernité**

Mercredi 7 juin, 20 heures : **Le dialogue inter-religieux : impasse ou convergence ?** avec Armand Abécassis, Mahmoud Azab, Pierre-Marie Delfieux, Abd-al-Wahid Pallavicini. Jeudi 15 juin, 20 heures : **Quelle vie spirituelle au XXIe siècle ?** avec Mohamed Aïouaz, Jean-Marie Gaudeul, Claude Geffré, Philippe Haddad, Yahya Pallavicini, René Samuel Sirat. Jeudi 22 juin, 20 heures : **La raison et la foi sont-elles incompatibles ?** avec Abdelali Elamrani-Jamal, Jean-Pierre Faye, Abd-al-Haqq Guiderdoni, Thierry Magnin. Jeudi 29 juin, 20 heures : **L'éthique et la science : a-t-on le droit de faire tout ce qui devient possible ?** avec Dalil Boubakeur, Jacques Emerit, Jean-Luc Mouton, Bernard Kanovitch. Jeudi 6 juillet, 20 heures : **Peut-on être français et musulman ?** avec Halima Baali-Chérif, AbdAllah Yahya Darolles, Noureddine Dziri, Bruno Etienne.

Institut musulman de la Grande Mosquée de Paris, place du Puits-de-l'Ermite, Paris-5e. Entrée libre dans la limite des places disponibles.

### Congrès

**UNION DES ATHÉES**
**Congrès annuel**

**Penser en athées**
11 juin 2000, de 9 h 30 à 18 heures
10, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris
(RER Luxembourg)
Entrée libre

**Remise des prix Union des athées**
Prix 1999 : Jacqueline Harpman
pour son livre : *Dieu et moi*
Prix 2000 : Robert Joly pour son livre :
*Dieu vous interpelle, moi il m'évite*

### Colloques

La revue *Passages* et l'Association des amis de *Passages*, ADAPes, organisent le 14 juin 2000, à la Mairie de Paris, un colloque intitulé :

**Comprendre, vouloir, maîtriser : propositions pour une éthique de l'innovation.**

Avec les interventions de :
Michel Dodet, Jean-François Collange, Jean-Pierre Hauet, Francis Kaplan, Zaki Laïdi, Philippe Lazar, Emmanuel Le Roy-Ladurie, Henry de Lumley, Dominique Lecourt, Paul Lombard, Henri Madelin, Emile Malet, Jacques Milliez, Alain Minc, Pierre Papon, Olivier Passelecq, Daniel Sibony, Jean Tiberi, Maurice Tubiana et Gérard Wormser.
Inscriptions obligatoires.
Tél. : 01-45-86-30-02.
Fax : 01-44-23-98-24.
e.mail : passages@club-internet.fr

### Communications diverses

**Mardi 27 juin 2000,**
**à 18 heures précises,**
à l'Espace Reuilly,
21, rue Hénard, Paris-12e,

aura lieu la cérémonie de remise des Prix des arts, des lettres et des sciences 2000 décernés au Musée d'art et d'histoire du judaïsme en la personne de son conservateur, Laurence Sigal, et au professeur Ady Steg, président de l'Alliance israélite universelle.

### Stages

**ART IN GERS**
Promotion de l'art de la création
stages d'été :
juillet : mosaïque, dessin
août : aquarelle, peinture, photo.
Tél. : 05-62-64-44-55 ou 06-70-95-71-65
artingers@ifrance.com

LE MONDE diplomatique

JUIN 2000

PROCHE-ORIENT, L'ESPOIR
Ignacio Ramonet

DOSSIER
FEMMES
par Agnès Callamard, Françoise David
Martine Bulard, Roland-Pierre Paringaux.

MÉMOIRE MEURTRIE
DE LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE
Ghania Mouffok

*

GUERRE ET DIAMANTS
EN SIERRA LEONE
Andrés Pérez

*

L'AFRIQUE DU SUD
PIÉGÉE AU BURUNDI
Augusta Conchiglia

*

LA PIRATERIE, SYMPTÔME
D'UNE ASIE FRAGILISÉE
Solomon Kane et Laurent Passicousset

*

DÉSOBÉISSANCE CIVILE
A PORTO RICO
James Cohen

DOSSIER
EUROPE
par Bernard Cassen, Catherine Samary,
Philippe Demenet, André Pena-Ruiz,
Tariq Ramadan, Lionel Panafit,
Niels Kadritzke

LES BIENS PUBLICS GLOBAUX,
UN CONCEPT RÉVOLUTIONNAIRE
Inge Kaul

*

LA STRATÉGIE CRIMINELLE
DES INDUSTRIELS DE L'AMIANTE
Patrick Herman et Annie Thébaud-Mony

*

SUCCÈS POSSIBLES
CONTRE L'ALCOOLISME
Patrick Fouilland

*

LA LOI DE LA JUNGLE,
STADE SUPRÊME DU SPORT ?
Jean-Marie Brohm

*

LE LYNCHAGE
COMME ART PHOTOGRAPHIQUE
Anne Chaon

*

CONTRÔLE.COM
Philippe Rivière

En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

**SPORTS** **Le championnat d'Europe des nations de football (10 juin - 2 juillet), organisé conjointement par la Belgique et les Pays-Bas, mettra face à face nombre de supporteurs potentiellement « dangereux ». ● L'ANGLETERRE, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et la Turquie étant qualifiés pour la phase finale, les autorités locales considèrent les possibilités d'affrontements comme sérieuses. ● EN BELGIQUE, 3 000 membres des forces de l'ordre seront mobilisés pour chacune des rencontres à haut risque, tandis qu'ils seront 2 000 aux Pays-Bas. ● LES 18 000 gendarmes nationaux belges mobilisés à l'occasion ont été dotés d'un nouvel équipement opérationnel digne de « Robocop ». ● LES PAYS ORGANISATEURS ont prévu un dispositif législatif renforcé qui permette des arrestations « administratives » de douze heures au maximum.**

# La sécurité reste le premier enjeu de l'Euro 2000

## A quelques jours du coup d'envoi du championnat d'Europe des nations de football (10 juin-2 juillet), l'unique préoccupation des pouvoirs publics belges et néerlandais est le maintien de l'ordre. Les hooligans qui accompagnent certaines équipes sont attendus de pied ferme

**BRUXELLES**
*de notre envoyé spécial*

Les « Robocops » disputeront l'Euro 2000. L'information prête à sourire mais elle donne bien le ton du championnat d'Europe de football, organisé en Belgique et aux Pays-Bas du samedi 10 juin au dimanche 2 juillet. Le souci de sécurité sera tel que ces gendarmes belges, ainsi surnommés en raison de leur accoutrement futuriste, font d'ores et déjà figure de symboles. Caparaçonnés de toutes parts, tels des chevaliers de science-fiction, ils sont armés d'un lance-grenades aux allures de bazooka et coiffés d'un casque intégral, lui-même équipé d'un masque à gaz et d'une radio.

Cette tenue, réservée à certains membres des unités antiémeutes, ne suffira certes pas à dissuader les hooligans de sévir ; les deux pays en ont conscience. Mais le reste du dispositif est à l'avenant : les cellules bruxelloises sont comme neuves ; des procédures de comparution immédiate ont été mises au point ; les chevaux de la police n'attendent plus que leurs cavaliers ; les caméras vidéo, les hélicoptères et les canons à eau sont prêts à l'usage. La « fête » du football peut commencer.

Ce déploiement de force oblige toutefois les huit villes hôtes à un exercice d'équilibrisme. Comment se préparer au pire sans céder à la psychose ? De part et d'autre de cette frontière, qui n'en est pas vraiment une tant les voies de passage sont nombreuses, de multiples opérations de prévention ont été engagées, destinées aussi bien aux visiteurs qu'aux habitants, surtout les plus jeunes, dont les réactions sont redoutées. Ces initiatives visent à rappeler une double évidence : la violence est le fait d'une minorité et la plupart des matches ne donneront lieu à aucun débordement. *« Cet Euro devra rester une fête »,* insiste Yves Van de Vloet, directeur de la prévention au sein du ministère de l'intérieur belge. *« Nous sommes raisonnablement confiants »,* confirme le colonel Herman Bliki, responsable Euro 2000 pour la gendarmerie belge.

Le meurtre de deux Anglais, en Turquie, au mois d'avril, et les incidents survenus, le 17 mai, à Copenhague, en marge de la finale de la Coupe de l'UEFA entre les Londoniens d'Arsenal Londres et les Stambouliotes du Galatasaray (*Le Monde* du 19 mai) ont malgré tout accéléré le processus de dramatisation, du moins dans les médias. Même si le phénomène est habituel avant une compétition de ce type, il atteint des proportions inégalées dans ces deux pays confrontés au hooliganisme depuis une vingtaine d'années.

La Belgique reste marquée par les 39 morts du stade du Heysel, en mai 1985, avant le match Juventus Turin-FC Liverpool. Quant aux Pays-Bas, ils ont aussi connu divers drames liés au football : au cours des années 80, plusieurs attentats avaient été commis dans des stades, à l'aide de bombes artisanales (19 blessés, dont 9 graves, à Amsterdam, en 1989) ; plus récemment, en 1997, deux jeunes gens ont été tués lors d'affrontements entre les « durs » du Feyenoord Rotterdam et ceux de l'Ajax Amsterdam.

Les services de police belges et néerlandais ont une connaissance très pointue des milieux hooligans et savent que trois pays pourraient leur poser problème : l'Allemagne, l'Angleterre et la Turquie. Or, le 12 juin, à Liège, soit à une cinquantaine de kilomètres de la frontière allemande, l'Allemagne jouera contre la Roumanie. Le 17 juin, dans le stade exigu de Charleroi (30 000 places), cette même équipe allemande retrouvera l'Angleterre. Deux jours plus tard, le 19 juin, la Turquie défiera la Belgique à Bruxelles. En cas de qualification, Britanniques et Turcs pourraient se croiser en quarts de finale ; à moins que le sort ne réserve un Allemagne-Turquie presque aussi préoccupant.

### ORGANISATEURS CRITIQUÉS

Les pays hôtes se préparent en conséquence. Tout au moins leurs services de police et de gendarmerie, car les organisateurs, en particulier du côté belge, leur ont volontiers laissé l'entière responsabilité des volets « sécurité » et « prévention » hors des stades ; une attitude qui n'a pas manqué de susciter des critiques. *« Ils ne pensent qu'au business, le reste ce n'est pas leur affaire »,* regrette une source proche du ministère de l'intérieur belge.

Côté policier, cette organisation à deux têtes constitue un exercice concret d'entente européenne. *« C'est la meilleure coopération de tous les temps en matière de hooliganisme »,* assure l'officier de police néerlandais Bert Van Het Schip, spécialiste de la lutte anti-hooligans à Eindhoven. De fait, les relations internationales n'ont jamais été aussi étroites. Une cellule de coordination, accueillant des policiers des seize nations qualifiées, fonctionnera à Driebergen (centre des Pays-Bas). *« Les distances sont si faibles que les supporteurs se déplaceront aisément d'une ville à l'autre ; nous aurons peu de temps pour réagir »,* note Théo Brekelmans, responsable de cette cellule. Les échanges d'informations (fichiers, photos, images vidéo…) devront donc être rapides afin d'anticiper ces mouvements.

La crainte ne vient pas des matches eux-mêmes, qui réuniront au total un peu plus de 1 million de spectateurs. Hormis la rencontre Angleterre-Allemagne du 17 juin, ni les stades ni leurs périmètres immédiats ne suscitent d'inquiétudes majeures. Les barrages seront si imposants, les contrôles si fréquents, que les risques paraissent limités. La surveillance vidéo, jusque dans la rue, sera un instrument dissuasif pour les hooligans ; de même que le caractère nominatif de chaque billet. Tout spectateur contrôlé avec un ticket ne correspondant pas à son identité sera susceptible d'être retenu par la police.

Bien plus délicate sera la surveillance simultanée des villes et des lieux de transit (gares, ports ou aéroports, autoroutes). Or l'histoire du hooliganisme, depuis le Heysel, a montré que la violence touchait surtout les quartiers centraux et les lieux de séjour. Ainsi, la côte belge, très appréciée des Britanniques, constituera une zone à risques. Idem pour Amsterdam et ses quartiers « chauds », Bruxelles et sa Grand-Place, Bruges et ses ruelles. Tenant compte des erreurs commises lors de la venue des Anglais à Marseille pendant le Mondial 1998, les deux pays ont interdit les écrans géants et incité les cafetiers à servir la bière dans des pintes en plastique pour éviter que les verres ne servent de projectiles.

Le nombre de supporteurs attendus est difficile à évaluer. Pour les Anglais, les estimations varient par exemple de 5 000 à 15 000. Tous ne seront pas des hooligans. Mais leur seule présence suffit souvent à provoquer des tensions avec la population ou les fans adverses. D'autant que plusieurs milliers d'entre eux viendront sans billet, avec l'espoir d'en trouver un sur place ou simplement l'envie de vivre l'Euro 2000 dans les bars continentaux.

Les services de police savent qu'ils ne pourront empêcher que des bagarres éclatent hors des stades. Leur objectif sera d'en limiter l'ampleur. Ils ont donc axé leur stratégie sur la souplesse d'intervention, de manière à agir au plus vite ; parfois même avant que la première violence ne soit commise, en procédant à des arrestations préventives. D'où l'importance du travail de « renseignement » effectué en amont, sur ces hooligans dont les techniques de communication (téléphones portables, Internet) et de camouflage (vêtements anodins, capuches, casquettes, lunettes de soleil) ne cessent d'évoluer. L'aide de quelques dizaines de physionomistes étrangers – les *spotters* – sera donc précieuse.

Pour éviter les erreurs de jugement, les policiers en tenue ont reçu une formation spéciale. Théo Brekelmans, de la cellule de Driebergen, veut éviter que la psychose ne gagne les rangs : *« Nous leur demandons de considérer tous les fans comme des touristes normaux, bienvenus dans nos villes, et de ne pas les juger à leur look. Je connais en Angleterre beaucoup de gars au crâne rasé et aux bras couverts de tatouages qui sont des gens très bien. En revanche, si un supporteur se comporte mal, il faut intervenir vite et avec fermeté. Une intervention rapide permet d'éviter qu'un petit incident ne prenne de l'ampleur. Si nous y parvenons, tout se passera bien. Compte tenu de la coopération internationale, nous avons de quoi être optimistes. »*

***Philippe Broussard***

YVES LOGGHE/AP

*Les « robocops » fin prêts*

Deux policiers belges : celui de gauche pose la main sur un diffuseur de gaz lacrymogène et porte un plastron de plaques protectrices. Celui de droite est équipé d'un mortier lance-grenades lacrymogènes, et ses munitions sont fixées sur sa poitrine. Tous deux ont une visière en Plexiglas et des jambières protectrices.

### *Une forte mobilisation policière*

**En Belgique, les 18 000 gendarmes nationaux et les 20 000 membres des polices communales seront disponibles pendant l'Euro 2000. Des matches comme Allemagne-Angleterre ou Belgique-Turquie mobiliseront au moins 3 000 hommes. Aux Pays-Bas, où les policiers ne pourront pas prendre de congés durant cette période, les rencontres à hauts risques mobiliseront 2 000 fonctionnaires, contre un maximum de 700 pour les traditionnels Ajax-Feyenoord du championnat national.**

**Des accords d'entraide prévoient que l'un ou l'autre des pays organisateurs pourra faire appel à son voisin et obtenir des renforts. Des policiers étrangers, notamment des Allemands et des Anglais, suivront la compétition afin de repérer les hooligans. Des magistrats spécialement désignés engageront au plus vite des procédures judiciaires.**

# Angleterre, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Turquie : cinq pays à risques

**ONZE DES SEIZE** sélections qualifiées pour l'Euro 2000 n'attirent pratiquement que des supporteurs pacifiques, autrement dit, pour reprendre la classification usuelle, des spectateurs de la *« catégorie A »*. C'est le cas de la Norvège, du Danemark, de la Roumanie ou encore de la France. D'autres, telles l'Italie ou l'Espagne, connaissent certes des problèmes de violence dans les compétitions de clubs mais jamais autour de l'équipe nationale. Cinq pays concentrent en fait l'essentiel des risques.

● **LES PAYS-BAS** : dans ce pays, le hooliganisme se limite aux clubs. La sélection nationale, qui attire un public résolument pacifique, a toujours été épargnée. Mais cela ne signifie pas que les risques de débordement soient écartés. La présence de leurs rivaux anglais et allemands pourrait conduire les hooligans de tel ou tel club à se manifester. Certains groupes – des *sides*, comme on les appelle au Benelux – rassemblent plusieurs centaines de jeunes (15-25 ans), qui développent des stratégies quasi militaires pour s'affronter. En 1997, ceux de l'Ajax et de Feyenoord étaient convenus d'un rendez-vous pour en découdre loin du stade. Ces affrontements avaient fait deux morts. Depuis, l'arsenal législatif a été renforcé et les policiers ont affiné leur connaissance de ces milieux.

*« Globalement, le problème est maîtrisé*, estime Théo Brekelmans, coordinateur du dispositif policier de l'Euro 2000, *mais nous remarquons que certains jeunes mélangent drogue et alcool pour se sentir invulnérables. Dans un tel état, ils sont capables de faire n'importe quoi. »* A l'approche de la compétition, diverses rumeurs ont couru concernant les *« préparatifs »* des casseurs néerlandais. *« C'est le cas avant chaque grand match et cela se confirme rarement*, précise Théo Brekelmans, *mais nous vérifions tout de même le bien-fondé de ces rumeurs. »* Plusieurs fonctionnaires naviguent ainsi sur Internet, en quête d'éventuels messages entre *siders*.

Enfin, la présence de communautés turque, africaine et antillaise aux Pays-Bas laisse craindre des frictions avec les Anglais, comme cela avait été le cas en France en 1998.

● **LA BELGIQUE :** comme leurs voisins néerlandais, les *siders* belges ne parviennent pas à s'unir derrière la sélection nationale. Des négociations ont bien été menées en ce sens à l'approche de l'Euro 2000, mais elles ont échoué. Les principaux *sides* (FC Bruges, Anderlecht, Anvers, Standard de Liège) attendent néanmoins avec impatience la venue des Anglais et des Allemands. Dans certaines villes (Liège, Ostende, Bruxelles), des actions ponctuelles ne sont donc pas à exclure de la part de ces groupes qui rassemblent chacun de 200 à 500 supporteurs de catégorie C (la plus dangereuse).

D'une manière générale, le phénomène hooligan stagne en Belgique. Une nette amélioration des techniques policières, un renforcement du dispositif législatif et une politique de prévention efficace (système du *fan coaching*) ont permis de contenir le phénomène, à défaut de l'annihiler. De plus, les policiers ont une telle connaissance des « noyaux durs » que ceux-ci se font discrets à quelques jours de l'Euro 2000. Selon la police, le danger pourrait, en revanche, venir d'adolescents moins expérimentés, grisés par l'événement. C'est ainsi que les quartiers sensibles des grandes villes seront particulièrement surveillés.

● **L'ALLEMAGNE :** l'équipe nationale allemande est un point de ralliement pour les hooligans des différents clubs. Leurs effectifs potentiels sont évalués à 2 500 jeunes gens, pour lesquels le hooliganisme est un *« mode de vie »*. Lors du Mondial 1998, ils avaient été à l'origine des incidents de Lens, au cours desquels un gendarme avait été grièvement blessé. Depuis, la situation ne s'est guère améliorée. En mai 1999, une centaine de personnes ont été blessées, dont 27 policiers, après un match Offenbach-Mannheim.

Ces hooligans allemands, assez facilement identifiables à leur comportement et à leurs tenues (vêtements de marque, baskets), viendront-ils à l'Euro 2000 ? Tout est mis en œuvre pour les en dissuader : les frontières seront surveillées ; les personnes déjà fichées feront l'objet de contrôles ; des *spotters* seront chargés d'identifier les fauteurs de troubles potentiels. L'Allemagne, candidate à l'organisation du Mondial 2006, n'a jamais exercé une telle pression sur cette minorité de supporteurs.

● **L'ANGLETERRE :** *« Nous n'en avons pas encore fini avec le hooliganisme »*, déclarait en substance le ministre britannique de l'intérieur, Jack Straw, dans un entretien au *Monde* en 1998. Ces propos demeurent d'actualité, comme l'ont prouvé les récents et violents accrochages entre Anglais et Turcs à l'occasion des matches Leeds-Galatasaray (2 morts) et Arsenal-Galatasaray de Coupe de l'UEFA. Les Anglais, même non violents (c'est-à-dire la majorité), restent la référence aux yeux des supporteurs continentaux les plus durs. L'alcool aidant, leur seule présence peut générer des frictions, que ce soit avec des hooligans étrangers ou avec les jeunes des quartiers. De plus, cette sélection a toujours attiré une frange de supporteurs nationalistes et racistes. D'où les risques d'incidents, en particulier avec les Turcs.

Les contrôles aux frontières et un important travail de renseignement devraient permettre de limiter le nombre de visiteurs de catégorie C en provenance de Grande-Bretagne. Ce système a toutefois ses limites. Des milliers de fans anglais, assez âgés (25-35 ans), viennent en effet de clubs modestes, de division 2 ou 3, et sont inconnus des policiers. Au-delà du très redouté Allemagne-Angleterre du 17 juin, l'ensemble du séjour des Anglais sur le continent pose problème. L'Angleterre, également candidate à l'accueil du Mondial 2006, a de quoi être inquiète pour son image de marque.

● **LA TURQUIE :** le cas de ce pays est différent. La sélection turque n'attire pas, ou peu, de hooligans au sens néerlandais ou allemand du terme, c'est-à-dire des bandes de supporteurs extrémistes, adeptes d'une violence préméditée, organisée. Le danger avec elle est plus diffus, moins quantifiable. La présence de nombreux compatriotes exilés en Europe du Nord peut laisser craindre une extrême réactivité au moindre incident avec les Anglais. Le Belgique-Turquie du 19 juin, à Bruxelles, nécessitera aussi une vigilance accrue au sein des communautés turques et kurdes de la capitale belge.

***Ph. Br.***

### *Des arrestations « ciblées » sont possibles*

**La loi belge dispose que tout suspect peut faire l'objet d'une arrestation dite administrative et passer douze heures dans un centre de rétention sans que cela débouche nécessairement sur une procédure judiciaire.**

**En fait, l'affaire se joue souvent à la « tête du client ». Cette mesure vise surtout les hooligans identifiés par les *« spotters »* (physionomistes), des policiers spécialisés dans cette forme de délinquance. En 1991, 900 *« hools »* allemands, repérés avant même qu'ils ne descendent du train, avaient été appréhendés à leur arrivée à Bruxelles et expulsés dans la soirée, sans avoir assisté au match Belgique-Allemagne. *« Pour l'Euro, ce sera la même chose, nous n'hésiterons pas »*, prévient le colonel Herman Bliki, de la gendarmerie belge.**

**Aux Pays-Bas, où le dispositif législatif a été renforcé en vue de l'Euro, il faut qu'une personne ait commencé à commettre un délit pour être interpellée et retenue au maximum douze heures. Le simple fait d'enfreindre volontairement l'interdiction d'accès à une rue peut justifier ce type d'arrestation.**

# Mary Pierce victorieuse avec l'aide de Dieu et du public

## En battant l'Américaine Monica Seles (4-6, 6-3, 6-4), la Française s'est qualifiée avec brio pour les demi-finales, où elle doit affronter, jeudi, la Suissesse Martina Hingis

**En éliminant l'Américaine Monica Seles, Mary Pierce retrouve les chemins des demi-finales qu'elle avait désertés depuis sa finale de 1994. Dernière Française présente dans le tournoi, elle affrontera, jeudi, la Suissesse Martina Hingis, numéro un mondiale et finaliste en 1999, vainqueur en quarts de finale de l'Américaine Chanda Rubin. L'autre demi-finale femmes opposera l'Espagnole Arantxa Sanchez, vainqueur de Venus Williams (6-0, 1-6, 6-2), à sa compatriote Conchita Martinez. Chez les hommes, la première demi-finale opposera le Brésilien Gustavo Kuerten, vainqueur du Russe Evgueni Kafelnikov (6-3, 3-6, 4-6, 6-4, 6-2) à l'étonnant Espagnol Juan Carlos Ferrero, révélation du tournoi. Agé de vingt ans, celui-ci s'est montré sans pitié lors du match face à son compatriote Alex Corretja (6-4, 6-4, 6-2).**

**MARY PIERCE** est française. Elle en a eu la confirmation, mardi 6 juin, sur le court Suzanne Lenglen lors de son match victorieux contre Monica Seles en quart de finale des Internationaux de France (4-6, 6-3, 6-4). Longtemps boudée par le public, elle a reçu un franc soutien de la foule qui lui a crié son affection et a multiplié les olas. Ce mouvement festif et fusionnel qui consiste à se transformer en vague vivante, passant de la position assise à la position debout tout en levant les bras, a été très prisé ces derniers jours sur le central souvent frigorifié du stade de la porte d'Auteuil. Même après avoir perdu le premier set, Mary Pierce s'est sentie aimée. La championne de nationalités française, américaine et canadienne semble avoir noué désormais des liens solides avec un public qui ne la comprenait pas.

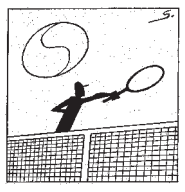

TENNIS

Elle n'avait plus atteint ce niveau de la compétition depuis 1994, date de sa finale perdue contre Arantxa Sanchez. Elle avait alors 19 ans. En 1998 et 1999, elle s'était arrêtée dès le deuxième tour. Mardi, face à Monica Seles, elle a multiplié les points spectaculaires. Parmi eux, un coup qui va rester dans les mémoires : débordée, elle s'envole dans sa course et, en plein saut, elle frappe un coup droit gagnant entre les jambes. Sa maestria l'a fait sourire et tout le monde avec elle.

Quelles autres nouvelles de Mary ? Belle force de frappe, âpre résistance et attaques du fond du court. Et surtout, un comportement de championne, celui de ses jeunes années, quand elle n'avait pas encore peur de perdre. Dans un match plein et passionnant, elle n'a jamais lâché son emprise. La perte de la première manche ne l'a pas déconcentrée. Elle est repartie à l'attaque, a joué sur le revers de l'Américaine pour la déporter au plus loin du court, et parfois elle a joué le contre-pied.

### « NOUS NOUS AMUSONS BIEN »

Pour une fois, c'est la numéro trois mondiale qui s'est trouvée dépassée par une adversaire opiniâtre. Mary Pierce ne s'est pas laissé démoraliser alors qu'elle menait deux jeux à zéro, qu'elle a tenu trois balles d'un nouveau break et qu'elle a vu Monica Seles revenir au score. Elle a tenu l'échange, continué à dépasser Monica Seles par l'amplitude de son coup droit et s'en est allée recueillir les vivas de la foule dans une belle victoire.

En l'an 2000, Mary Pierce a changé. La joueuse est plus lucide, plus sûre d'elle et de son jeu. La femme est plus diserte. Elle s'est déjà expliquée sur la métamorphose : Mary Pierce croit désormais solidement en Dieu. La joueuse semble avoir trouvé un point d'ancrage, une raison d'être. A vingt-cinq ans, elle a accepté de grandir, sa sérénité ressemble aussi à de la maturité. Après douze ans passés sur le circuit professionnel, Mary Pierce a pris son destin en main. Elle est comme elle est, et elle l'assume. Elle a depuis longtemps décidé de s'installer aux Etats-Unis ; son petit ami est un *« boyfriend »,* et son accent américain s'est un peu plus alourdi dans un français qu'elle aime parler. Aujourd'hui, elle assume sa nationalité américaine, comme elle assume sa nationalité française : *« Je rêve de gagner Roland-Garros »,* dit-elle souvent.

Mary Pierce a changé et son entourage aussi. Elle vit en famille. Sa mère est toujours à ses côtés, en Floride où elle a ses quartiers, comme à Paris, et son frère David est devenu son entraîneur : *« Nous nous amusons bien,* dit-elle. *Il privilégie la qualité à la quantité, c'est mieux. »* Elle dit surtout qu'elle ne pourrait plus supporter les cadences d'entraînement de son adolescence aux côtés de son père aujourd'hui loin du clan. Elle travaillait huit heures par jour. Certes, elle continue de s'entraîner très dur, mais avec le plaisir en plus. En février, elle s'est débarrassée d'un tracas. Elle s'est fait opérer de sa myopie. Elle est ravie. Pendant la quinzaine, elle n'a pas souffert des poussières dans les yeux qui lui infligeaient une sorte d'allergie à la terre battue.

A Roland-Garros, qu'elle a si souvent quitté dès la première semaine, elle vit cette année une vraie fête. Jeudi, en demi-finale, elle pourra encore compter sur le public. Ce qui ne devrait pas être le cas de son adversaire Martina Hingis. Vainqueur, mardi, de l'Américaine Chanda Rubin (6-1, 6-1), la Suissesse, numéro une mondiale, n'est toujours pas sortie du purgatoire dans lequel la foule l'a plongée en 1999 lors de sa finale perdue contre Steffi Graf. Pour elle, le chemin de la réconciliation semble encore semé d'embûches. Mais le public français est tellement versatile.

*Bénédicte Mathieu*

# Le Brésilien Gustavo Kuerten vise un nouveau titre

**LA TERRE BATTUE** du court central de Roland-Garros doit avoir de la mémoire. Mardi 6 juin, comme en 1997 au même stade d'une compétition qui lui offrit son premier et unique titre du Grand Chelem, le Brésilien Gustavo Kuerten a éliminé le Russe Evgueni Kafelnikov. Le choc très attendu entre le vainqueur de l'édition 1997 et le gagnant de 1996 a duré trois heures ; cinq manches (6-3, 3-6, 4-6, 6-4, 6-2) qu'on pensait voir se solder par un succès à l'arraché de Kafelnikov.

Même le Brésilien n'a pas bien su dire pourquoi ni comment il avait gagné ce quart de finale. Sa qualification ne semblait pas lui procurer de joie particulière. Comme si l'exubérance risquait de fissurer sa concentration, d'achever là son rêve de réitérer l'exploit.

Chaque détail compte à partir de maintenant. Kuerten en est conscient. Il est entré dans une autre dimension : celle où l'espoir de la victoire est permis, même s'il lui reste deux adversaires à vaincre. Alors, il s'applique à savourer tous les instants de ce passage à Roland-Garros. Il s'attarde au massage, s'entretient longuement au vestiaire avec Larri Passos, son coach de toujours.

Contre Kafelnikov, sa confiance – pourtant gonflée par une finale (Rome) et deux titres obtenus sur terre battue (Santiago et Hambourg) cette saison – a été rudement mise à l'épreuve. Cent fois, il l'a rappelée à l'ordre. *« Tout le monde a pu voir que je passais des moment difficiles,* a-t-il admis. *Il jouait mieux. Je ne bougeais pas bien ; j'étais à la fois trop excité et trop lent. »*

Kuerten a senti la chance tourner à 2 jeux à 1 pour Kafelnikov dans la quatrième manche, quand le Russe nettement dominateur a réclamé une pause-soigneur pour refaire son pansement au pied. Kafelnikov – qui a ensuite mené 4-2 avant de craquer peu à peu – a beau s'en défendre, il n'a jamais su canaliser son énergie, ni économiser son talent. Depuis ses débuts professionnels, il enchaîne des saisons surchargées, en simple comme en double. Sa campagne 2000 n'a pas été aussi fructueuse que les précédentes. Depuis sa finale perdue contre Andre Agassi à l'Open d'Australie en janvier, il a un peu perdu l'habitude des matches importants et des points cruciaux.

Il comptait sur son « expérience » de joueur de vingt-six ans écumant le circuit depuis huit saisons pour s'extirper de sa mauvaise passe sur terre battue (9 défaites pour 5 victoires). En manque de matches accrochés sur cette exigeante surface, il a finalement abordé son quart de finale le pied droit enserré dans un pansement pour protéger une ampoule contractée lors de la rencontre précédente, arrachée 8 jeux à 6 dans la cinquième manche à l'Espagnol Fernando Vicente. Pour tout arranger, il a poursuivi le tournoi en double aux côtés du Sud-Africain Wayne Ferreira. *« Il était fatigué mentalement et j'en ai profité,* a expliqué Kuerten.

*Patricia Jolly*

# Les attaquants français brillent face aux footballeurs marocains

**L'ÉQUIPE** de France de football a remporté le tournoi Hassan-II, mardi 6 juin à Casablanca, en battant en finale le Maroc par 5 buts à 1. A moins d'une semaine du début de l'Euro 2000, les champions du monde ont adressé un message fort en faisant preuve d'une efficacité offensive totale. Les buts français ont été marqués par Thierry Henry (27e minute), Youri Djorkaeff (56e sur penalty), Christophe Dugarry (79e), Nicolas Anelka (83e) et Sylvain Wiltord (91e). Les Marocains ont profité d'une erreur d'appréciation de Bernard Lama pour réduire le score par leur capitaine, Nourredine Naybet (65e). L'équipe de France n'avait pas marqué autant de buts au cours d'une même rencontre depuis son match contre l'Azerbaïdjan (10-0) en 1995. *« Quand une nation possède des joueurs avec autant de talent, elle est vraiment très privilégiée »,* s'est réjoui Roger Lemerre. Le sélectionneur a également salué la bonne prestation de Nicolas Anelka. Roger Lemerre tient probablement son duo d'attaquants pour le premier match des Bleus, le 11 juin face au Danemark : il devrait s'agir de la paire Henry-Anelka.

■ **CYCLISME : Le Français Fabrice Gougot** (Crédit agricole) a signé son premier succès international, en emportant mardi 6 juin à Châtillon-sur-Chalaronne, la 2e étape du Critérium du Dauphiné libéré. Au classement général, l'Espagnol Alberto Lopez de Munain (Euskatel-Euskadi) occupait toujours la première place.

■ **SKI : Jean-Luc Crétier, champion olympique de descente** en 1998 à Nagano (Japon), a annoncé mardi 6 juin qu'il mettait fin à sa carrière. Agé de 34 ans, le skieur savoyard était éloigné des pistes en raison d'une opération au genou.


EVASION
Publicités

HAUTES-ALPES
VOTRE SÉJOUR EN QUEYRAS
300 jours de soleil par an ST-VERAN — Piscine, tennis, balnéo, jeux d'enfant. Hébergement : Hôtels 2 ou 3*** Résidence hôtel ou studios. Plus haute commune 2040 m. Site classé, chalets du XVIIe. Hôtel BEAUREGARD** ☎ 04.92.45.86.86
ARVIEUX — Au pied du fameux col de l'Izoard 1800 m. Ferme de l'IZOARD*** ☎ 04.92.46.89.00. 1/2 Pension de 255 à 390 F/jour. Pension de 317 à 451 F/jour. Résidence à partir de 2000 F/semaine. Se recommander du "Monde"

CRETE
SEJOUR PLAGE HOTEL 3* sup moderne, clim., piscines, 1/2 pension. Taxes aéroport incluses. Départ Paris les Lundis. Vol direct.
➢ en Juillet : 8J/7N de 3870 F à 4180 F semaine sup. de 1820 F à 2100 F
➢ en Août : 8J/7N de 3920 F à 4550 F semaine sup. de 1540 F à 2100 F
enfants -12 ans : 50% de réduction sur la demi-pension.
www.directours.com
Minitel 3615 Directours 2,23 F/mn et 01.45.62.62.62 AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Elysées Paris 8e. Lic. 078960001
DirecTours. Membre SNAV - Garantie APS

CUBA
Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande Ile
Programmes à thèmes (cigares, salsa, architecture...), circuit à la carte (location voiture + réservation hotels), séjours balnéaires (Varadero, Trinidad...)
Pour plus d'information, brochure sur demande. Votre spécialiste : "CUBA TROPICAL"
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12
E-mail : cuba@latitudcuba.com - Web : www.cubatropical

Des sentiers inédits, des nuits sous les étoiles, des rencontres rares... avec NOMADE AVENTURE
180 randonnées & découvertes du Maroc à la Mongolie
Doc : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

PROMO MOIS DE JUIN
Héliades avec Héliades, en Grèce et nulle part ailleurs.
CRETE
LES HÔTELS LOISIRS SYRTAKI
2345 F HT (2595 F TTC)
1 semaine en demi pension vin inclus
au départ de Paris et des principales villes de Province
Réservations : 0 803 803 113 (0,82 FHT/min) ou 01 42 60 83 40
Internet : www.heliades.fr
Vacances Héliades - Lic. 013 97 0002 [3172] - Conception ARC-EN-CIEL, Marseille

CLIQUEZ, PARTEZ !
Achetez votre voyage ou votre vol avec accès direct au stock
Selectour
Tél : 01 55 07 12 12
www.selectour-voyages.fr

NOUVELLES FRONTIERES
les premiers prix
*LA REUNION 3200 F 487,84 €
TAUX DE CONVERSION DE L'EURO : 6,55957
BARI 1 115 F 169,98€
VALENCE 1 125 F 171,51€
HERAKLION 1 475 F 224,86€
ATHENES 1 495 F 227,91€
DAKAR 1 750 F 266,79€
ABIDJAN/LOME 1 750 F 266,79€
PUNTA DELGADA 1 805 F 275,17€
NEW YORK 1 970 F 300,32€
LOS ANGELES SAN FRANCISCO 2 150 F 327,77€
PRIX TTC TAXES ET REDEVANCES COMPRISES PAYABLES EN FRANCE, SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS
VOLS ALLER RETOUR DEPART DE PARIS A CERTAINES DATES
* DEPART DE LYON ET MARSEILLE + 400 F OU 60,98 €
200 AGENCES EN FRANCE
www.nouvelles-frontieres.fr
0,99 F ttc/mn Nº Indigo 0 825 000 825

ANYWAY.com
VOLS ALLER/RETOUR* Taxes aéroport comprises
POINTE A PITRE @ 1990F
SAINT MARTIN @ 1990F
LOS ANGELES @ 2430F
VENISE @ 990F
LONDRES @ 870F
PALMA @ 990F
HONG KONG @ 3325F
BARCELONE @ 1090F
DETOURNEMENT DE PRIX...
Montréal @ 1900 F AR Taxes aéroport comprises
Une exclusivité anyway.com
www.anyway.com
0 803 008 008** - 3615 ANYWAY***
* Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter. ** 0,99F/min, *** 2,23F/min
Anyway Lic 075960011, RCS Paris B391482452, Caution Bancaire Banque de Baecque de Beau. ARCP : Générali Assurance et APS
cadran solaire

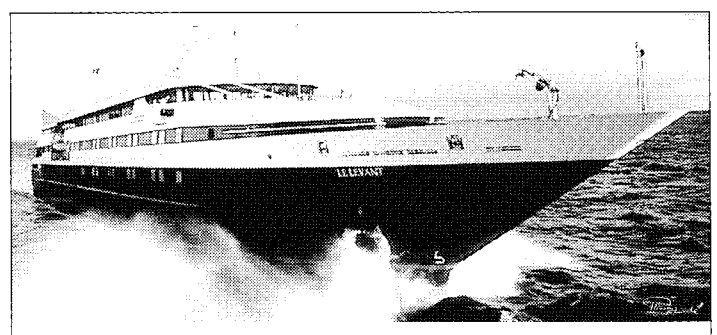
Le Saint-Laurent, fleuve apprivoisé aux rives sauvages.
Pour découvrir un nouveau style de croisières aux itinéraires sans pareil, demandez notre catalogue au 0800928798 (appel gratuit) ou chez votre agent de voyages
http://www.ponant.com
E-mail info@ponant.com.
COMPAGNIE DES ILES DU PONANT
Notre bord est votre plus beau port d'attache

Vacances Scolaires
HOME D'ENFANTS (JURA)
(900 m altitude près frontière suisse)
Agrément jeunesse et sports.
Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ancienne ferme XVIIe, confort. 2 ou 3 enfants par chbre sdb et wc. Pleine nature. Accueil volon. limité à 15 enfants idéal en cas de 1re séparation. Ambiance familiale, possibilité accompt. depuis Paris TGV. Activités : VTT, jeux collect., peinture s/bois, tennis, poney, initiation échecs et théâtre, fabrication du pain.
Tél. : 03-81-38-12-51

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE
APPELEZ LE :
☎ 01.42.17.39.63

# Le Valais aux couleurs de Bonaparte

THIBAUT CUISSET/PAYSAGES

## Satisfaits depuis le règlement par Mitterrand d'une dette du Premier consul, les Valaisans célèbrent avec entrain le bicentenaire du passage de l'armée consulaire à Martigny et au Grand-Saint-Bernard

**MARTIGNY**
*de notre envoyé spécial*

Entre ses falaises verdoyantes et ses industries de pointe, la petite ville valaisane francophone cache bien son jeu : en quelques lustres, surtout grâce à la Fondation Giannada due à un mécène latin, Martigny (12 000 habitants) est devenue une destination culturelle courue par le tout-Europe artistique et au-delà. Depuis 1980, Klee, Giacometti, Nicolas de Staël et nombre d'autres créateurs ont été ici magnifiquement exaltés. Cette élévation ramène aux jours antiques d'Octodurum, quand ce site produisit avec perfection les « grands bronzes de Martigny », dont le fameux taureau tricorne, toujours visible *in situ*. Ce retour de l'œil du temps a quand même fait grincer quelques dents locales, ainsi lorsque fut placé à un carrefour de la cité le provocant *Minotaure* du sculpteur suisse Hans Erni : une statue où le monstre à tête taurine, assis, ouvre sans façon ses jambes sur un appareil viril très humain...

Cette année, en attendant une rétrospective Van Gogh, Martigny se retrouve, quasi unanime cette fois, autour d'un autre ogre dévoreur de jeunes gens : Napoléon Bonaparte, général en chef et Premier consul à trente ans. Son transit par Martigny, en grand arroi militaire, il y a exactement deux siècles, est célébré à l'espace Giannada et dans le reste de la commune, avec un faste étonnant pour un épisode politique certes aux résonances continentales, mais somme toute peu productif pour les Helvètes.

Ce n'est pas l'opinion de Léonard Closuit, érudit martinirain dont les ancêtres participèrent à l'aventure napoléonienne : il estime qu'en commémorant avec éclat le bicentenaire du passage de Bonaparte, la Suisse prouve derechef son *« universalité »* ; sa francophilie aussi, du moins en Romandie, qui pousse toute une foule valaisane, emplissant les arènes romaines de Martigny pour le lancement du bicentenaire bonapartien, en mai, à se lever comme un seul homme lorsqu'une clique cantonale, en uniforme de 1800, joue *La Marseillaise*. Ajoutons que s'était répandue la nouvelle émoustillante de la présence *intra muros* d'un descendant direct de Napoléon (par sa favorite polonaise), le comte Walewski, et d'un membre de la famille impériale française issue, elle, d'un frère de l'empereur.

### PRÉLÈVEMENTS ET RÉQUISITIONS

François Mitterrand n'avait pas eu besoin d'un hymne pour capter ces vibrations. Il vint certes à Martigny afin d'y voir la romancière Christine Arnothy et également pour goûter la crème de courge, le carré d'agneau et les eaux-de-vie d'abricot et de poire des frères Vallotton, à l'Hôtel Forum ; mais lors de sa visite d'Etat à la Confédération, en 1983, le président français avait senti la nécessité d'apurer enfin un contentieux pendant depuis 1800 : à Bourg-Saint-Pierre et alentour, les troupes du Consulat laissèrent une ardoise d'environ 45 000 francs-or pour divers prélèvements et réquisitions (victuailles, alcool, chaudrons en cuivre, foin, bois, main-d'œuvre), soit 1 franc par soldat passé. Le Premier Empire, dans sa gloire, ignora superbement la facture, tandis que Louis XVIII, bon prince mais sans excès, versa 15 000 francs.

Le reliquat, toujours réclamé par les Valaisans, fut donc liquidé par Mitterrand sous forme d'un énorme médaillon de bronze pesant 45 kilos et représentant, d'après David, *Bonaparte franchissant les Alpes*. Cette œuvre coulée spécialement par la Monnaie de Paris pour le Valais, est enchâssée dans la façade de la mairie saint-pierraise, avec une missive aimable de Mitterrand. Ce lieu attire désormais les curieux épris d'histoire se rendant en Italie par le Grand-Saint-Bernard, avant l'autre halte obligée, l'hospice du col, qui fut, avec ses fameux chiens, la providence des voyageurs égarés dès sa fondation vers 1050 par saint Bernard de Menthon, archidiacre d'Aoste.

### « FRANÇAIS GALLINACIDES »

Aujourd'hui, quand on emprunte le pratique tunnel ou la facile route alpestre Martigny-Aoste (75 km), bordée de hameaux tirés à quatre épingles, d'alpages manucurés et de forêts paisibles, il est difficile d'imaginer les longs siècles épiques de cette voie ouverte à l'initiative des empereurs romains, utilisée peut-être par Hannibal, certainement par les armées de Charlemagne puis de Frédéric Barberousse, et par d'innombrables caravanes marchandes affrontant brigands, loups et avalanches.

Au col même (2 470 m), la crémeuse neige printanière cache toujours les rocailles acérées qu'affronta Bonaparte. Le général-consul, après avoir séjourné trois jours à Martigny dans l'austère prévôté bernardine (toujours là) et chassé *manu militari* les ribaudes harcelant ses fantassins, franchit, le 20 mai 1800 en quatorze heures, les 55 kilomètres séparant Martigny d'Etroubles, non sans avoir avalé à l'hospice du col un ragoût de mouton arrosé de blanc d'Aoste. Cet itinéraire ne fut ni pour lui ni pour ses hommes une promenade : *« Jamais une armée moderne n'avait tenté une telle aventure à une telle époque de l'année, avec artillerie, chevaux, armes et bagages »*, analyse, deux siècles après, Alain Pigeard, spécialiste des guerres napoléoniennes. Parti de Martigny avec son épée de parade et en chevauchant un fin coursier

GEORGE-ANDRÉ CRETTON

## *Henri Beyle, 17 ans, aux basques de Napoléon*

***« Enfant de gauche »* (selon Albert Thibaudet), le futur Stendhal, qui méprisait les *« afféteries monarchiques »*, n'en fut pas moins « accro » à Napoléon empereur. On connaît la présence du romancier à la bataille de Montmartre (1814) et sa vision de Waterloo ; on sait moins que, âgé de dix-sept ans, le jeune Henri Beyle, écartant l'idée d'entrer à Polytechnique, se lança à la poursuite de Bonaparte sur le chemin de l'Italie. Arrivé à Martigny puis au Grand-Saint-Bernard, six jours après le passage du Premier consul, croisant le *« beau général Marmont en bleu de ciel »*, éprouvant à cheval *« la neige fondante et les cailloux roulants »*, le *« mathématicien du cœur »* en herbe conte que durant son équipée il fut *« constamment gai »*, quoique *« transpercé d'humidité »*. La persévérance de l'adolescent sera récompensée puisqu'il devint sous-lieutenant de la cavalerie consulaire et aide de camp du général Michaud. Surtout, il trouva dans la Péninsule une patrie d'élection, une *alma mater* décisive pour son génie littéraire.**


Charles Quint et Vienne en scène

Profitez des tarifs préférentiels de Destination Autriche pour visiter l'exposition exceptionnelle consacrée à ce célèbre empereur de la Renaissance sur l'empire duquel «le soleil jamais ne se couchait».

A réserver auprès de votre partenaire pour l'Autriche et Vienne, DESTINATION AUTRICHE Tel. 01 44 51 03 25 et dans votre agence de voyage.

DU 1ER JUIN AU 31 OCTOBRE EN ALLEMAGNE

L'homme, la nature, la technologie : trois éléments fondamentaux de notre évolution se rejoignent pour ne plus former qu'un et faire de notre monde un espace d'échange et d'harmonie.

TOP OF TRAVEL

vous emmène à l'Expo2000 à partir de 1 690 F*

RÉSERVATIONS :
Tél. : 01 53 44 14 05 - Fax : 01 43 41 43 41
et dans votre agence de voyage habituelle

Renseignements complémentaires :
Office National Allemand du Tourisme :
01 40 20 01 88

EXPO2000 HANNOVER
L'Exposition Universelle
du 1er Juin au 31 Octobre 2000
en Allemagne

*prix par personne, 3 nuits base chambre double et petit déjeuner buffet dans un hôtel 3* région Hanovre et 2 entrées journée à l'EXPO.

Licence : 075 98 0047

Offre spéciale Eté 2000 aux Caraïbes
Croisières à bord de vrais voiliers

DÉCOUVREZ 7 ÎLES AU GRÉ D'UNE CROISIÈRE DANS LES GRENADINES OU LES ÎLES AU VENT À BORD DU STAR CLIPPER (170 PASSAGERS).

Entre juin et septembre 2000, offre spéciale à partir de :
18 540 F
pour 2 personnes sur la base d'une cabine double, incluant vol Paris/Paris, transferts, croisière de 7 nuits en pension complète (cabine cat. 6), toutes taxes comprises.

Réservation :
Brochure Kuoni en agence de voyages
ou appelez le : 0820 05 15 15

Destination Autriche et Vienne en scène

Klimt
et l'architecture Viennoise avec vols réguliers*, transferts, 4 jours et entrée à l'expo Klimt
Hôtel 5***** Renaissance
à partir de
2780 F
*Taxes d'aéroport non comprises

Réservations :
DESTINATION AUTRICHE
Tel. 01 44 51 03 25
et dans votre agence de voyage.
Lic. 075.97.0003

(15 400 morts dont 6 000 Français). *« En un sens, l'Aigle a pris définitivement son envol à Martigny, en route pour cette victoire de Marengo à laquelle il ne cessera de se référer toute sa vie »*, opine Max Gallo (l'un des derniers en date des innombrables biographes de Napoléon Bonaparte), invité en Valais pour le bicentenaire de 1800.

Sans se soucier par exemple des témoignages indigènes que publierait plus tard l'abbé valdôtain Ferdinand Fenoil dans *Terreur sur les Alpes*, la propagande impériale puis la légende napoléonienne utiliseraient à profusion, avec l'aide de nombreux créateurs – David, Gros, Delaroche, les mémorialistes de Sainte-Hélène, Hugo, Thiers, etc. – le franchissement ardu mais finalement assez banal, exactions guerrières incluses, des crêtes alpines. La créancière suisse, brave fille, regarda vite avec humour ces *« Français gallinacides »* auxquels un religieux du cru, le prieur Jean-Jérôme Darbellay, témoin du fracas bonapartien, dédia ces vers :

*Après avoir mangé nos poules et nos poulets*

*Vous demandez, coquins, à croquer des œufs frais !*

***Jean-Pierre Péroncel-Hugoz***

## CARNET DE ROUTE

● **Trajet.** Le TGV « Ligne de cœur » relie Paris à Lausanne en quatre heures avec correspondance pour Martigny. Le *Swisspass*, qui s'acquiert en France *via* le numéro Vert 00-800-100-200-30, permet d'utiliser à volonté et sans réserver tous les moyens de transport helvétiques, lacustres et terrestres, sauf les taxis : 955 F (145 €) pour quatre jours ; demi-tarif de six à seize ans.

● **Lit et table.** A Glion-sur-Montreux, entre Lausanne et Martigny : Hôtel-restaurant Righi ; chambre avec petit déjeuner à partir de 800 F (121 €) ; menu à 160 F (24 €) ; tél. : 00-41-21-966-18-18. A Martigny : Hôtel du Parc ; chambre avec petit déjeuner, 400 F (70 €) ; tél. : 27-720-13-13 ; restaurant Le Gourmet, à l'Hôtel Forum, menu de midi à 300 F (45 €) ; tél. : 27-722-18-41 ; fax : 79-25. Au Grand-Saint-Bernard : Hostellerie des chanoines réguliers de saint Augustin ; chambres ou dortoir exclusivement pour piétons et cyclistes, à partir de 160 F (24 €) en demi-pension ; tél : 27-787-12-36.

● **Réjouissances.** A Martigny, fêtes populaires pour le bicentenaire du passage de Napoléon, avec défilés militaires et reconstitutions historiques les 15 et 16 juillet ; places à partir de 20 F (3 €). Cassette vidéo des manifestations vendue par Concept, BP 109, 1913 Saillon, Suisse. Plusieurs expositions : jusqu'au 22 octobre, « Bicentenaire du passage des Alpes par Bonaparte », à la Fondation Giannada (qui présente en outre, du 21 juin au 26 novembre, 90 œuvres de Van Gogh) ; au Manoir de la ville, jusqu'au 10 septembre, « Napoléon à travers la caricature » et « Napoléon à Martigny ». A Rueil-Malmaison, près de Paris, « Marengo, victoire politique », jusqu'au 28 août ; entrée gratuite pour les moins de dix-huit ans (tél. : 01-41-29-05-55). Le « cèdre de Marengo », planté par Joséphine à Malmaison, a résisté à la tornade de 1999.

● **Bibliothèque.** Le catalogue de l'expo « Bicentenaire du passage des Alpes par Bonaparte », de Frédéric Künzi, 160 p. 170 F (26 €). *Passage de Bonaparte au Grand-Saint-Bernard en mai 1800*, de Léonard Closuit, Association Saint-Maurice (BP 25, 1890 Saint-Maurice, Suisse), 216 p., 140 F (21 €). L'article d'Alain Pigeard sur Bonaparte dans les Alpes, *Historia*, mai 2000. Les tomes d'Alain Pigeard (éd. Quatuor) et d'Edouard Gachot (Perrin) sur les campagnes napoléoniennes. Pour se changer des napoléonades : *Guide d'un petit voyage en Suisse* (1947), de Jean Paulhan, Gallimard, 80 p., 76 F (11 €).

● **Chef-d'œuvre.** Si vous visitez un seul site sur la route suisse Bonaparte, que ce soit le monastère du Grand-Saint-Bernard, dont les murs sévères cachent une église et un trésor insignes (entrée gratuite), ainsi que le mausolée néo-antique du général Desaix, tué à Marengo.

● **Renseignements.** Appel gratuit sept jours sur sept, de 8 heures à 21 heures, au 00-800-100-200-30. Trois courriels pour les festivités de Martigny : info@martignytourism.ch – www.bonapartemartigny.ch – www.napoleonmartigny.ch

## *Boulogne-sur-Mer avec l'Orient-Express*

9 h 40, Paris, gare de l'Est. Le train bleu nuit, qui a quitté Venise la veille, s'ébranle lentement. Dans les onze voitures-lits, construites entre 1926 et 1931, les cabines d'acajou exhalent une atmosphère début de siècle : banquette de velours bleu et marron glacé, miroirs à pans coupés, minuscule cabinet de toilette, tablette pour écrire. De cuivre ou de chrome satiné, porte-bagages, porte-carafe, porte-verre, lampe liseuse et serrures témoignent d'une volonté de raffinement. Signés René Prou, les décors de marqueterie juxtaposent violette, ronce ou citronnier, exaltant une flore art déco. Dans la voiture-bar, un piano distille des airs romantiques tandis que, dans les verres, les glaçons tintinnabulent. Derrière les vitres, le paysage défile lentement sous le regard des passagers qui redécouvrent les plaisirs de la conversation.

10 h 45, l'heure du brunch, servi dans les luxueuses voitures-restaurant. En cuisine, Christian Bodiguel, un chef qui a fait ses classes à l'hôtel Hilton de Paris. Au menu : brouillade d'œufs au saumon fumé et homard rôti au cresson, accompagné de pommes rosettes.

Inauguré le 4 octobre 1883, entre Paris et Giurgiu (Roumanie), l'Orient-Express allait d'abord desservir Vienne, Budapest, Bucarest et, à partir de 1889, Constantinople. Rendez-vous d'aristocrates et d'hommes d'affaires de l'époque, les prestigieux wagons-lits devaient, après la seconde guerre mondiale, être progressivement remplacés par des voitures plus ordinaires. En 1977, le vénérable train effectuait son dernier voyage. La même année, James Sherwood, président de la Sea Containers Ltd. et des Orient-Express Hotels, s'entichait des voitures d'origine qui, une fois restaurées, devaient reprendre du service, en mai 1982, entre Londres et Venise. Un art de voyager que le Venice Simplon Orient-Express perpétue également, tous les jeudis, entre Paris et Boulogne-sur-Mer.

13 heures. Le train s'immobilise sur les quais du grand port de pêche. Au programme, la vieille ville et le château qui, érigé entre 1227 et 1231 par Philippe Hurepel (fils de Philippe Auguste), abrite un musée aux collections éclectiques : des scarabées égyptiens d'Auguste Mariette (un enfant de la cité) aux verreries contemporaines en passant par un exceptionnel ensemble de vases grecs antiques dont la célèbre amphore à figures noires représentant le suicide d'Ajax. Autres raretés, les masques de bois inuits, yupiks et aléoutes rapportés, au siècle dernier, par le linguiste Alphonse Pinart, un natif du Boulonnais. 17 heures. Retour à bord. L'ambiance se fait plus sophistiquée. Dans les cabines, l'élégance est de mise pour le dîner gastronomique (côtelette de turbot à l'effilochée de fenouil, poivrade de noisettes de chevreuil aux airelles, tian de légumes...). Un rituel qui, lui aussi, fait partie de cet art du voyage qui met les petits plats dans les grands et conjugue lenteur et épicurisme.

***De notre envoyée spéciale Stéphanie Barioz***

**★ Programmée tous les jeudis (jusqu'en novembre), de 9 heures à 21 heures, cette escapade nostalgique coûte 2 300 F (351 €) par personne, un prix incluant deux repas gastronomiques, l'accès au château-musée et une halte dans un salon de thé local. Renseignements et réservations (indispensables) au 30, rue d'Orléans, 92200 Neuilly (tél. : 01-55-62-18-00) et sur Internet (www.orient-expresstrains.com).**

## *A tous prix*

■ **305 F (46 €) : une soirée avec les plus grands artificiers du monde**, pour les « Nuits de feux » des 16 et 17 juin au château de Chantilly. Le forfait de France Tourisme (33, quai des Grands-Augustins, 75006 Paris) inclut le transport A/R en car de Paris, l'assistance d'un accompagnateur et une place assise en tribune (enfant : 195 F, 30 €). Pour une place (debout) dans le parc, compter 185 F (28 €), 135 F (21 €) pour les enfants. Renseignements au 01-53-10-35-45. Egalement programmés, le spectacle de Béjart, au château de Versailles, les 22, 24 et 25 juin (à partir de 395 F, 60 €) et les Fêtes de nuit à Versailles, les 1er , 8, 22 et 29 juillet (à partir de 350 F, 53 €).

■ **A partir de 2 520 F (384 €) : une semaine à Méribel Village**, dans une résidence haut de gamme de MGM, un constructeur savoyard qui, amoureux du bois, l'utilise à profusion. Les appartements (2 à 4 pièces avec mezzanine) forment un hameau de 6 chalets, avec piscine et centre de remise en forme. La station ne manque pas d'attraits : une réserve naturelle et une forêt de pins, une patinoire olympique et la possibilité de pratiquer de nombreux sports. Un prix par appartement et par semaine, ici un 2-pièces pour 4 personnes, en juillet-août. Réservations au 0820-820-830.

■ **3 950 F (602 €) : une semaine dans le sud tunisien**, au Sangho Club Zarzis, à moins de trois heures de Paris. Un hôtel « 3 étoiles » pieds dans l'eau, au cœur d'une palmeraie de 14 hectares. Des bungalows blancs dans un véritable petit village avec sa médina aux ruelles étroites et ses sentiers fleuris. Prix par personne (jusqu'au 25 juin) pour 7 nuits en chambre double et pension complète (boissons incluses), avec animation, sports et vol spécial direct Paris/Djerba/Paris. Renseignements auprès de Tunisie Contact, au 01-42-97-14-14.

■ **4 840 F (738 €) : une semaine sur le Nil**, au départ de Louxor. Au programme : Karnak, Kom Ombo, Philae, Assouan, Edfou, la nécropole de Thèbes et la vallée des Rois. Prix par personne, pour le départ du 17 juin, en cabine double et pension complète à bord du *Ramses King of the Nile* (un bateau spacieux de 64 cabines), avec vols, transferts et taxes. Ajouter 140 F (21 €) pour le visa. Renseignements auprès de Kuoni (tél. : 0820-05-15-15).

■ **6 820 F (1 040 €) : le Grand Prix de F 1 de Montréal**, avec un forfait 6 jours/4 nuits proposé, du 15 au 20 juin, par Vacances Air Canada. Le prix, par personne, comprend le vol régulier A/R de Paris (supplément de 300 à 500 F, 46 à 76 €, pour un départ de province), l'hébergement en chambre double dans un « 4 étoiles » du centre-ville (avec petits déjeuners), 3 jours d'accès aux tribunes du circuit Gilles-Villeneuve. Renseignements dans les agences et au 01-40-15-15-15.

# Voilà l'été

**JEUDI.** L'anticyclone se décale vers l'est, nous valant une journée d'été malheureusement sans lendemain. Dès vendredi, une dégradation orageuse arrive par la façade atlantique et gagne du terrain pour le week-end.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.–** Il fait beau, enfin! Mais quelques nuages arrivent par l'ouest en fin de journée. Les températures dépassent partout 20 degrés et atteignent 28 sur le sud des pays de Loire.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.–** Seize heures de soleil, de 5h30 à 21 h30. Autant dire que les nuages vont se faire oublier. Le mercure en profite pour reprendre du terrain perdu, 23 à 28 degrés du nord au sud, 25 à Paris.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.–** Quelques lambeaux de grisaille au petit jour laissent place à un ciel bleu azur. La fraîcheur matinale s'évapore rapidement et on relève 26 à 30 degrés au plus chaud de l'après-midi.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.–** Du soleil à profusion, seul maître à bord d'un ciel vierge de toute nuée. La chaleur est au rendez-vous, 27 à 30 degrés, tempérée par le vent d'autan dans son domaine, 60 km/h en rafales.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.–** Ciel tout bleu en général, à peine décoré de quelques cumulus de beau temps sur le massif alpin. Chaleur estivale, 27 à 30 degrés au plus chaud.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.–** Il fait beau, quelques nuages se développent sur le relief alpin. Le vent d'est et les brises côtières modèrent la chaleur, 25 à 28 degrés en général.

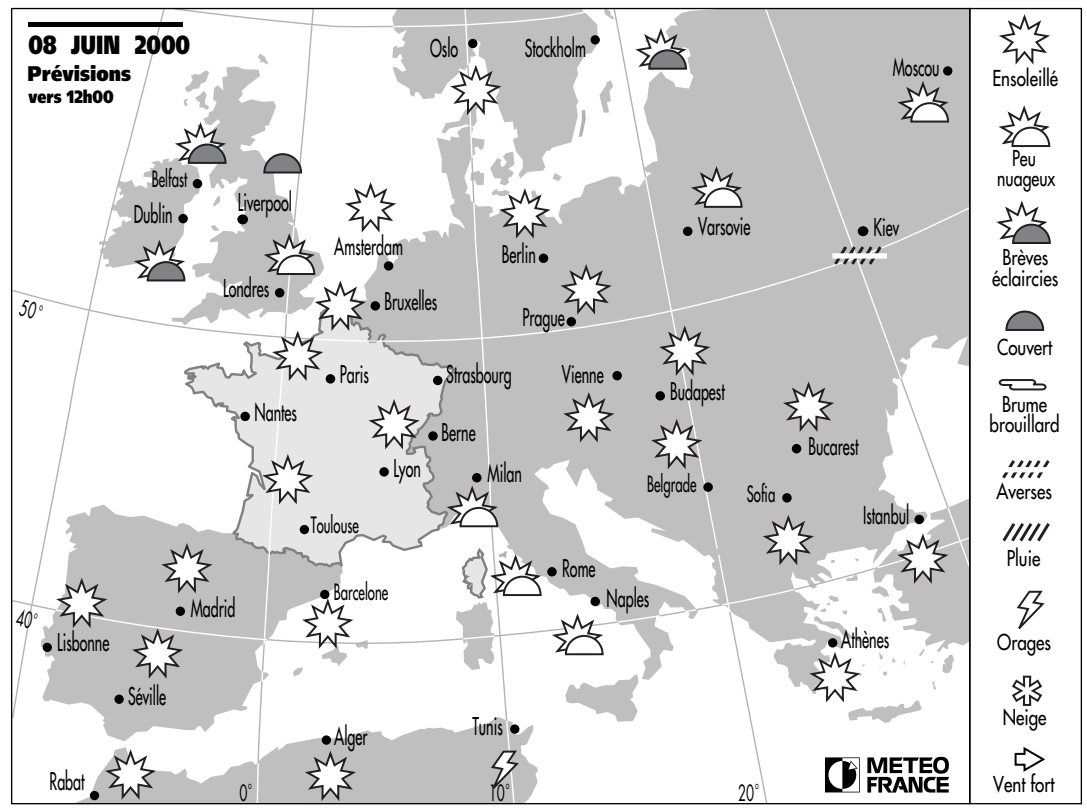


Publicité
http://www.ebookers.com/fr
L'été, les prix les plus frais sont sur
ebookers.fr
Vous êtes déjà là-bas
© 2000 ebookers.com plc Licence LI0564F001

## PRÉVISIONS POUR LE 08 JUIN 2000

**Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.**

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **FRANCE métropole** | | NANCY | 9/26 S | PAPEETE | 25/30 S | KIEV | 12/21 N | VENISE | 17/26 S | LE CAIRE | 22/33 S | | | | |
| AJACCIO | 16/28 S | NANTES | 11/24 S | POINTE-A-PIT. | 25/30 P | LISBONNE | 13/27 S | VIENNE | 13/23 S | NAIROBI | 14/24 S | | | | |
| BIARRITZ | 11/28 S | NICE | 20/27 S | ST-DENIS-RÉ. | 19/24 S | LIVERPOOL | 10/18 C | **AMÉRIQUES** | | PRETORIA | 9/20 S | | | | |
| BORDEAUX | 11/29 S | PARIS | 10/26 S | **EUROPE** | | LONDRES | 12/23 S | BRASILIA | 15/26 S | RABAT | 19/27 S | | | | |
| BOURGES | 11/28 S | PAU | 10/28 S | AMSTERDAM | 10/21 S | LUXEMBOURG | 9/22 S | BUENOS AIR. | 13/18 C | TUNIS | 18/25 P | | | | |
| BREST | 10/20 S | PERPIGNAN | 14/26 S | ATHENES | 24/33 S | MADRID | 14/31 S | CARACAS | 24/30 C | **ASIE-OCÉANIE** | | | | | |
| CAEN | 11/23 S | RENNES | 11/25 S | BARCELONE | 16/23 S | MILAN | 17/30 N | CHICAGO | 16/25 S | BANGKOK | 25/34 C | | | | |
| CHERBOURG | 9/22 S | ST-ETIENNE | 9/28 S | BELFAST | 8/12 N | MOSCOU | 12/21 S | LIMA | 16/20 S | BEYROUTH | 22/27 S | | | | |
| CLERMONT-F. | 9/29 S | STRASBOURG | 11/26 S | BELGRADE | 15/28 S | MUNICH | 9/21 S | LOS ANGELES | 12/15 S | BOMBAY | 27/30 P | | | | |
| DIJON | 10/27 S | TOULOUSE | 10/26 S | BERLIN | 9/20 S | NAPLES | 19/29 N | MEXICO | 14/16 P | DJAKARTA | 28/29 C | | | | |
| GRENOBLE | 11/29 S | TOURS | 11/26 S | BERNE | 9/25 S | OSLO | 7/17 S | MONTREAL | 7/24 C | DUBAI | 26/36 S | | | | |
| LILLE | 9/24 S | **FRANCE outre-mer** | | BRUXELLES | 9/23 S | PALMA DE M. | 16/28 S | NEW YORK | 14/24 S | HANOI | 28/36 C | | | | |
| LIMOGES | 11/28 S | CAYENNE | 23/28 P | BUCAREST | 15/28 S | PRAGUE | 7/19 S | SAN FRANCIS. | 10/14 C | HONGKONG | 27/29 P | | | | |
| LYON | 12/28 S | FORT-DE-FR. | 25/30 C | BUDAPEST | 12/25 S | ROME | 16/27 N | SANTIAGO/CHI | 2/16 S | JERUSALEM | 20/28 S | | | | |
| MARSEILLE | 16/28 S | NOUMEA | 18/22 C | COPENHAGUE | 8/16 S | SEVILLE | 20/35 S | TORONTO | 14/23 C | NEW DEHLI | 21/27 P | | | | |
| | | | | DUBLIN | 8/12 N | SOFIA | 14/24 S | WASHINGTON | 14/27 S | PEKIN | 19/32 S | | | | |
| | | | | FRANCFORT | 10/23 S | ST-PETERSB. | 11/15 P | **AFRIQUE** | | SEOUL | 21/27 C | | | | |
| | | | | GENEVE | 14/26 S | STOCKHOLM | 9/17 N | ALGER | 13/29 S | SINGAPOUR | 27/30 P | | | | |
| | | | | HELSINKI | 9/13 C | TENERIFE | 15/20 S | DAKAR | 20/23 C | SYDNEY | 8/16 S | | | | |
| | | | | ISTANBUL | 20/27 S | VARSOVIE | 9/18 S | KINSHASA | 20/30 S | TOKYO | 21/30 S | | | | |

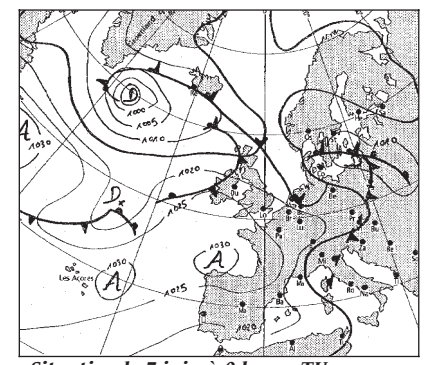


*Situation le 7 juin à 0 heure TU*

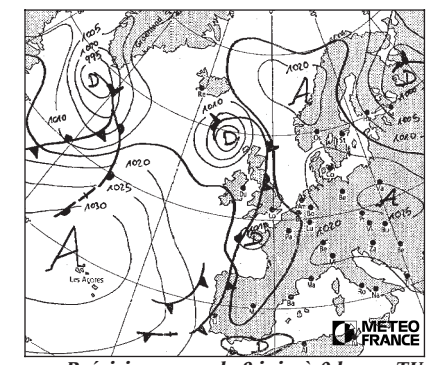


*Prévisions pour le 9 juin à 0 heure TU*

**JARDINAGE**

# Ménager les plantes d'intérieur lors de leurs premières sorties

**IL NE FAIT PAS BEAU,** le ciel est bas, profitons-en pour sortir les plantes d'intérieur. Un séjour à l'extérieur pendant l'été leur fera le plus grand bien. Il vaut mieux, en effet, ne pas les faire passer de l'intérieur au jardin, un jour de plein soleil : elles attraperaient un coup de soleil, comme les humains et pour les mêmes raisons. Protégée des rayons du soleil par les vêtements, la peau réagit exactement de la même façon que les feuilles des plantes qui ont passé la mauvaise saison derrière une fenêtre vitrée... qui ne laisse pas passer les rayons ultraviolets.

Certaines plantes peuvent même périr d'être ainsi traitées sans égards. Combien de *Ficus benjamina* brûlés par le soleil perdent ainsi la quasi-totalité de leur feuillage en une journée ? Combien de bégonias bambusiformes voient leurs longues cannes se casser, leurs feuilles se recroqueviller ? Combien d'impatiens doubles, d'impatiens de Guinée, de pervenches de Madagascar, d'hisbiscus de Chine se ratatinent en quelques heures ? Quand on sort ces plantes à l'extérieur, il faut impérativement leur faire subir une acclimatation en les plaçant à l'ombre pendant une semaine afin que leur « épiderme » s'endurcisse et soit près à recevoir un grand bain de lumière.

Dehors pendant toute la belle saison, les plantes profitent du grand air, de la luminosité naturelle, du soleil, d'une alternance logique entre jour et nuit. Elles retrouvent alors une vigueur qui leur permet ensuite d'affronter la mauvaise saison dans de meilleures conditions. Elles sont plus fortes, plus vigoureuses, plus trapues : l'espace qui sépare chaque feuille sur la tige se raccourcit, la plante n'ayant pas besoin de partir à la recherche de la lumière.

### ATTENTION À LA CHLOROSE

Peut-on les rempoter maintenant ? Oui... si cela n'a pas été déjà fait. Les grandes plantes seront seulement surfacées si elles l'ont été l'année précédente : gratter les cinq premiers centimètres de terre à la surface du pot et la remplacer par un terreau enrichi d'engrais complet et éventuellement d'une solution contre la chlorose s'il s'agit de plantes calcifuges qui exigent un sol acide... que les arrosages à l'eau de ville finissent toujours par rendre plus basique.

C'est le cas des bougainvillées, des azalées, des rhododendrons, des orangers, citronniers et autres agrumes et d'une majorité de plantes d'intérieur originaires des régions tropicales américaines et asiatiques. La chlorose se reconnaît au fait que les feuilles jaunissent en gardant leurs nervures vertes. Souvent, cette carence s'accompagnant d'un manque en acide phosphorique et d'un empoisonnement au chlore, il est recommandé d'user d'un engrais spécial plante de terre de bruyère et de laisser reposer l'eau pendant vingt-quatre heures avant d'arroser... ce qui n'est guère réalisable quand on a de nombreuses plantes à bichonner.

Certaines plantes réagissent curieusement. Pendant des années, il nous a été impossible de conserver la moindre variété de bougainvillée en pot. Plantées dans du terreau, ou dans un mélange de terre de jardin et de terreau, elles ne poussaient pas du tout et finissaient par crever. En pleine terre, en Corse, sur la Côte d'Azur, en Espagne, au Maroc, partout sur le pourtour méditerranéen, cette plante semble s'adapter à de nombreux sols pour peu qu'il soit humide en profondeur et que la plante soit en plein soleil.

En désespoir de cause, dépotant un pied, un pied plus que malingre, pour tenter un sauvetage, nous l'avons rempoté dans de la terre de bruyère pure... non sans avoir remarqué que loin de s'être développées ses racines avaient diminué de volume... Placée donc dans un grand pot empli de terre de bruyère mélangée à un engrais pour hortensias, cette bougainvillée s'est mise à bourgeonner en moins d'une semaine pour fleurir quelques semaines plus tard. Aujourd'hui transplantée dans une poterie de cinquante centimètres de diamètre, elle mesurerait quatre mètres de hauteur si ses branches, garnies d'épines recourbées qui griffent sans blesser, n'étaient pas repliées vers le bas.

### TROMPE-COUILLON

La plante est moins encombrante et cette arcure la fait fleurir plus abondamment. D'ailleurs, dès la mi-juillet, elle ne sera *« qu'une fleur »* comme l'on dit à la campagne. A y regarder de plus près, ce ne sont pas des fleurs, mais des bractées – des feuilles qui se transforment, se regroupant pour former des petits entonnoirs au fond desquels les vraies fleurs – couleur vanille, éphémères et peu décoratives – s'épanouissent. Ce trompe-couillon a pour but d'attirer les insectes pollinisateurs et les oiseaux-mouches dans son pays d'origine, le Brésil.

Des bougainvillées, il en existe aujourd'hui de toutes les couleurs ou presque : blanches, orange, roses, jaunes, rouges. Les hybrideurs ont développé la taille des fleurs et des feuilles, au détriment de la grâce de l'espèce sauvage violette *(Bougainvilea glabra)*, plus verte, plus généreuse, plus facile aussi à conserver. Autrefois rare dans le commerce, en dehors des régions où elle peut pousser toute l'année à l'extérieur, la bougainvillée (ou le bougainvillier) est aujourd'hui vendue dans les grandes surfaces dans des petits pots de plastique et de nombreuses mamans ont dû en recevoir comme présent pour la fête des mères.

Gardée à l'intérieur, cette plante n'a aucune chance de survie à long terme dans un appartement. Il faut donc la mettre à l'extérieur, la rempoter. Les Parisiens qui ont la chance d'avoir un balcon bien exposé, à l'abri du vent, pourront même espérer la garder toute l'année dehors, moyennant la protection d'un voile.

***Alain Lompech***

## *Les soixante-dix ans de « L'Ami des jardins »*

**Pour fêter ses soixante-dix ans, le mensuel *L'Ami des jardins* publie un numéro spécial, vendu sous blister. A son sommaire habituel, le magazine ajoute un cahier spécial où 70 personnalités du spectacle, des arts, de la chanson, des journalistes, de la télévision, de la presse parlent de leur passion pour le jardin et les plantes. Il a aussi réussi à faire ouvrir les portes de 70 jardins privés français et belges. Parmi les articles de cette revue de passionnés : les campanules, les hostas, un banc d'essai de sécateurs, trois plans pour aménager un terrain pentu, et bien d'autres choses.**

**★ *L'Ami des jardins*, juin 2000, 25 F (3,81 €). En vente chez les marchands de journaux.**

## MOTS CROISÉS

**PROBLÈME N° 00 - 136**

*Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr*

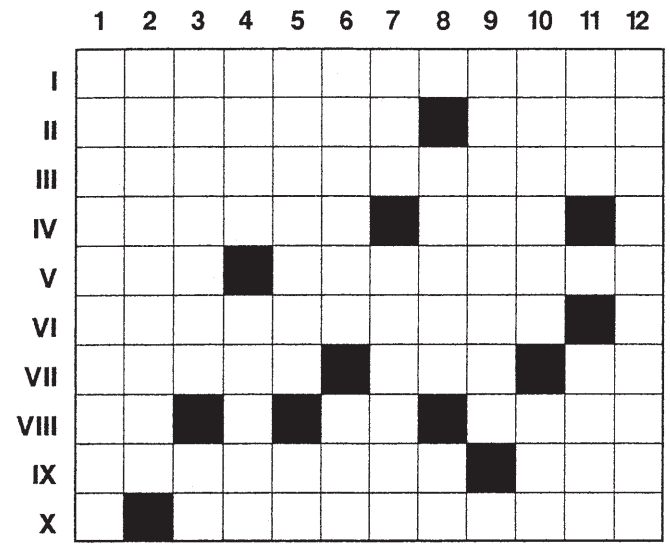


### HORIZONTALEMENT

I. Evite les problèmes de succession. – II. Font avancer à chaque coup. Barbue qui finit en bière. – III. Valent toujours mieux que la bagarre. – IV. Habillas amplement. Grand espace. – V. Le petit fait de la figuration. Fis tomber de haut. – VI. Ne peut rester en place, même si elle a une bonne place. – VII. Font de l'effet à Roland-Garros. Grande ouverte. Hypothèse. – VIII. Petit patron dans la Manche. Bas de gamme. Saisie arrêt. – IX. Alterne dès qu'il est au courant. Ses blancs pétillent à l'ouverture. – X. Travaillerons pour mettre au courant.

### VERTICALEMENT

1. Ce n'est pas rose tous les jours pour elle, même si elle sort d'un conte. – 2. Modifie le corps. – 3. Porteur d'image. Protège l'extrémité. – 4. De manière abusive. Pentu et déglingué. – 5. Restent en dehors de la ville. Prises en liberté. – 6. Parfumer à la badiane. Lancés en piste. – 7. Surveille les bandes de près. Que l'on aura du mal à aborder. – 8. Quand deux trois sortent en piste. Dieu. – 9. Faire le pied de grue. – 10. Fleurit et parfume les haies. Jeune au lycée. – 11. Fabrique et distribue les cartes. Moment cinétique. – 12. Réjouissances que l'on a envie de partager.

***Philippe Dupuis***

### SOLUTION DU N° 00 - 135

### HORIZONTALEMENT

I. Bachi-bouzouk. – II. Arroseuse. Ni. – III. Seines. Audio. – IV. Sono. Avisées. – V. Il. Rangs. – VI. Néfaste. Laou (loua). – VII. Lits. Mardi. – VIII. Isère. Sacrée. – IX. Aérien. Our. – X. Ecussonnoirs.

### VERTICALEMENT

1. Bassinoire. – 2. Aréole. – 3. Crin. Fléau. – 4. Honoraires. – 5. Ise. Asters. – 6. Besants. Io. – 7. Ou. VGE. Sen. – 8. Usais. Mann. – 9. Zeus. Lac. – 10. Désarroi. – 11. Unie. Odeur. – 12. Kiosquiers.

## BRIDGE

**PROBLÈME N° 1896**

### UN CROCODILE EN SÉLECTION

Quand le coup du crocodile se présente, les journalistes s'empressent de le signaler, comme ce fut le cas dans cette donne jouée par Ph. Toffier lors d'une épreuve de sélection.

| | | |
|---|---|---|
| | ♠ V 10 6<br>♡ A R D 2<br>◇ 7 5<br>♣ A 5 4 3 | |
| ♠ D 9 7 4 3<br>♡ V 9 8 5<br>◇ V 2<br>♣ V 7 | N<br>O E<br>S | ♠ 8 5<br>♡ 7 4<br>◇ R D 10 9 6 3<br>♣ D 10 6 |
| | ♠ A R 2<br>♡ 10 6 3<br>◇ A 8 4<br>♣ R 9 8 2 | |

Ann : E. don. Tous vuln.

| Ouest | Nord | Est | Sud |
|---|---|---|---|
| – | – | passe | 1 ♣ |
| passe | 1 ♡ | 2 ◇ | passe |
| passe | 3 ◇ | passe | 3 SA... |

Ouest a entamé le Valet de Carreau couvert par la Dame que Sud a laissée passer. Est a rejoint le Roi de Carreau et Sud a mis l'As. *Comment le déclarant aurait-il dû ensuite jouer* pour gagner TROIS SANS ATOUT ?

*Réponse*

Une ligne de jeu gagnante consiste à tirer les cinq cartes maîtresses (à Cœur et à Trèfle) et *à donner la main à Ouest* avec le quatrième Cœur pour l'obliger à jouer Pique et à livrer trois levées dans la couleur...

Toutefois, le déclarant a préféré affranchir les Trèfles en espérant que Ouest en aurait trois : après l'As de Carreau, il a tiré As et Roi de Cœur, As de Pique, As de Trèfle, et il a rejoué le 3 de Trèfle *dans l'intention de laisser Ouest faire la levée* (s'il avait la Dame ou le Valet) ; mais Toffier (en Est), comme un crocodile, a ouvert toutes grandes ses mâchoires *pour fournir la Dame de Trèfle* et engloutir le Valet de Trèfle d'Ouest (afin que cette carte ne prenne pas la main). Convaincu que Ouest avait trois Trèfles, le déclarant a quand même rejoué Trèfle pour deux de chute !

Evidemment, à cartes ouvertes le contrat peut encore réussir en prenant avec le Roi de Trèfle et en donnant à Ouest la main à Cœur.

### UNE BONNE LECTURE DES MAINS

A Montecatini, en 1997, dans les championnats d'Europe par paires, l'Espagne a montré qu'il fallait compter sur elle. La paire Goded-Lantaron avait été la meilleure, mais la donne suivante, jouée par l'Espagnol Arturo Wasik, aurait pu remporter le prix de la mieux jouée si ce prix avait existé. Cachez, au début, les mains d'Est-Ouest.

| | | |
|---|---|---|
| | ♠ D 7 6<br>♡ R 3 2<br>◇ A D 5 2<br>♣ R 8 3 | |
| ♠ A R V 5<br>♡ 10 8 6<br>◇ V 8 4 3<br>♣ 4 2 | N<br>O E<br>S | ♠ 10 8 4<br>♡ A V 5 4<br>◇ 7 6<br>♣ V 9 7 6 |
| | ♠ 9 3 2<br>♡ D 9 7<br>◇ R 10 9<br>♣ A D 10 5 | |

Ann : O. don. Tous vuln.

| Ouest | Nord | Est | Sud |
|---|---|---|---|
| passe | 1 ♣ | passe | 2 SA |
| passe | 3 SA | passe | passe... |

Ouest entama l'As de Pique et rejoua le 5 de Pique. *Comment Wasik, en Sud, a-t-il joué* pour gagner TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

*Note sur les enchères*

Nord a préféré l'ouverture de « 1 Trèfle » plutôt que « 1 Carreau » avec sa répartition 4-3-3-3. Cette enchère se fait généralement quand l'ouverture est faible. Sud, en disant « 2 SA », a montré une main naturelle et limite de manche.

***Philippe Brugnon***

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

**MÉMOIRE** **Six ans après le génocide rwandais – qui a fait de 800 000 à un million de victimes – quatre-vingts artistes et intellectuels africains se sont réunis à Kigali, du 27 mai au 5 juin, autour du thème « Rwanda : écrire par devoir de mémoire ». ● PARMI EUX, LES DOUZE TÉMOINS – dix écrivains, un cinéaste et un plasticien – qui ont participé à la résidence de création, installée à Kigali depuis 1998 à l'initiative de Nocky Djedanoum – écrivain tchadien aussi à l'origine du Fest'Africa à Lille. Sept livres viennent de paraître dans ce cadre. ● ÉCRIVAIN sénégalais réputé, Boubacar Boris Diop a séjourné deux mois au Rwanda en 1998, dans le cadre du projet « Ecrire par devoir de mémoire ». *Murambi, le livre des ossements*, récit pudique, raconte un pays qui titube dans la folie. *« J'ai écrit un ton au-dessous de la réalité, comme un récit à mi-voix »,* explique l'écrivain.**

# 80 artistes et intellectuels africains se souviennent du génocide au Rwanda

## A l'invitation de Nocky Djedanoum, écrivain tchadien qui organise chaque année à Lille le festival Fest'Africa, des auteurs venus de tout le continent africain se sont réunis à Kigali pour essayer de répondre à au moins une question : comment écrire sur la folie meurtrière ?

**KIGALI**
*de notre envoyée spéciale*

Six ans après le génocide rwandais, quatre-vingts artistes et intellectuels africains se sont réunis à Kigali, du 27 mai au 5 juin, autour du thème « Rwanda : écrire par devoir de mémoire ». Choqué par *« le silence des intellectuels africains »*, Nocky Djedanoum, écrivain tchadien installé à Lille où il organise le festival annuel Fest'Africa, a initié ce vaste projet il y a trois ans. En 1998, il a organisé une résidence de création à Kigali pour dix écrivains africains, vivant au Sénégal, au Burkina-Faso, au Kenya ou en Europe, ainsi que pour un cinéaste tchadien et un plasticien sud-africain (*Le Monde* du 1er septembre 1998). A l'époque, presque aucun écrivain du continent ne s'était rendu au Rwanda après le génocide, à l'exception de Wole Soyinka, le Prix Nobel nigérian. Aujourd'hui, les douze artistes ont honoré leur contrat moral. Sept livres viennent de paraître – poèmes, romans, essais –, trois autres seront publiés d'ici à la fin de l'année. Le documentaire de François Woukoache, *Nous ne sommes plus morts*, est terminé. Le *Jardin de la mémoire*, du plasticien Bruce Clark, est en cours.

Que peuvent des artistes face à la folie meurtrière ? Comment écrire sur un génocide ? Pourquoi choisir la fiction ? Toutes ces questions ont été débattues au cours des rencontres à Kigali, en présence des douze membres du projet et d'autres invités de Fest' Africa : le romancier malgache Jean-Luc Raharimanana, l'écrivain camerounais Jean-Jacques N'Kollo, l'historien congolais Elikia M'Bokolo, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (Ehess), son collègue rwandais José Kagabo, le chanteur-écrivain français Yves Simon, la poétesse sud-africaine Antjie Krog, auteur d'un livre fondé sur les témoignages des victimes de l'apartheid devant la commission Vérité et Réconciliation créée par Nelson Mandela...

*« Les écrivains et les artistes qui se sont engagés à représenter les tranches de vie et de mort des Rwandais, victimes ou bourreaux, savent désormais que les faits criminels dépassent de loin nos imaginations. Alors, dans ces conditions, que vient chercher la fiction au Rwanda ? »*, s'est demandé Nocky Djedanoum, ajoutant : *« En réalité, le jour où nous avons décidé de mettre les pieds au Rwanda, nous ne pensions ni à la littérature, ni au théâtre, ni au cinéma. Nous pensions simplement que nous devions être là. »* L'auteur et metteur en scène Koulsy Lamko, auteur de *Corps et voix, paroles rhizomes*, puissant spectacle théâtral et chorégraphique consacré au génocide, a écrit pour *« honorer les morts »* mais aussi *« pour se reconstituer »* après le choc qu'il a ressenti lors de la visite aux sites mémoriaux du drame.

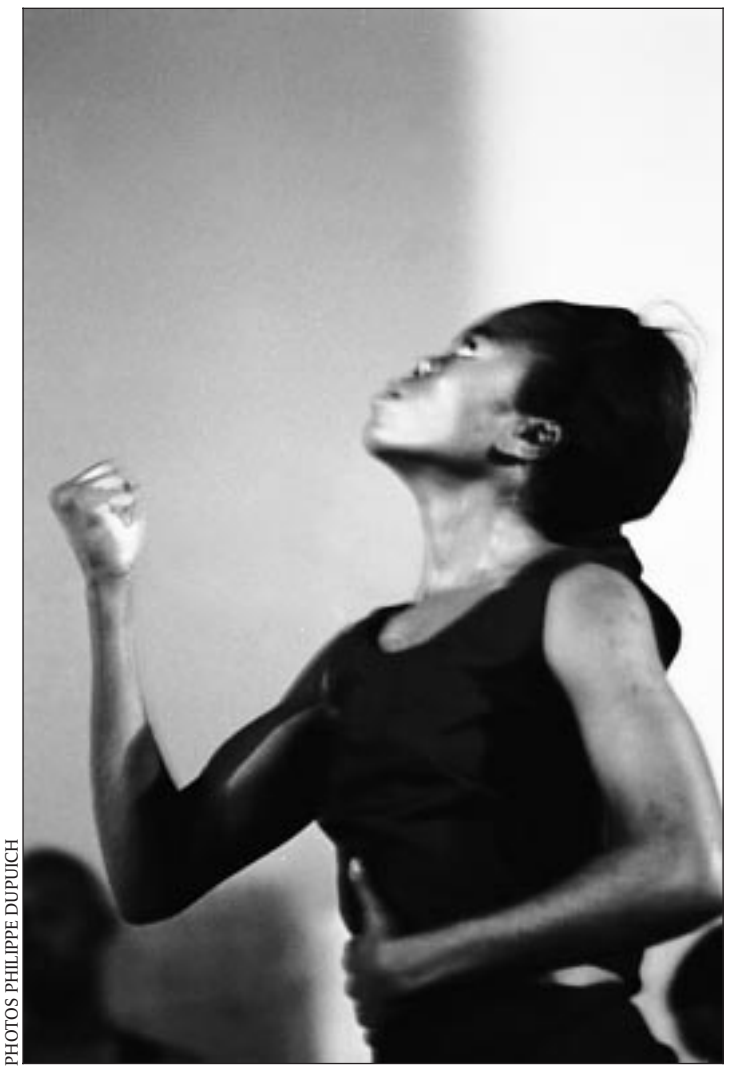

PHOTOS PHILIPPE DUPUICH

*Extraits de « Corps et voix, paroles rhizomes », spectacle théâtral et chorégraphique consacré au génocide de Koulsy Lamko, qui met en scène des acteurs et des danseurs rwandais.*

Comment écrire l'horreur ? Dans son livre *La Phalène des collines*, Koulsy Lamko décrit crûment un viol par les milices du pouvoir. Mais la jeune romancière ougandaise Goretti Kyomuhendo, auteur de *Secrets No More* (*Le Monde* du 18 mars), estime qu'elle a échoué à *« livrer toute la violence du génocide »*. Monique Ilboudo, du Burkina-Faso, avoue n'avoir pas pu dire les viols en détail, même si elle ne pouvait pas *« ne pas parler »* de ce crime systématique.

### « LA FOLIE POUR SURVIVRE »

Dans son très beau roman, *Murekatete*, elle s'attache au combat individuel de chaque rescapé, à travers un couple mort-vivant qui s'effondre au fur et à mesure de ses visites aux sites mémoriaux.

*« En 1998, les gens étaient encore hébétés, perdus*, se souvient-elle. *Certains avaient choisi la folie pour survivre et nous racontaient des choses incohérentes. D'autres étaient enfermés dans le mutisme. D'autres encore allaient comme des fantômes, complètement détruits. »* Catherine Coquio, professeur de littérature comparée à l'université Paris-IV, auteur de *Parler des camps, penser les génocides* (Albin Michel, 1999), estime que Monique Ilboudo dit *« le danger qu'il y a pour les survivants à penser un tel événement, à trouver la mesure entre le fait de ne pas se rendre imperméable à cette violence et la nécessité de ne pas se perdre dans ce vertige »*. La violence absolue est au cœur du roman de Tierno Monenembo, *L'Aîné des orphelins*. L'écrivain guinéen relate la destinée d'un gamin de quinze ans, qui a été témoin de l'assassinat de ses parents. Enfant de la rue, il se définit comme *« une belle ordure »*, lui qui réfléchit sur d'autres la cruauté qu'il a subie. Les participants à la rencontre de Kigali ont écouté les témoins qui tentent de faire entendre leurs voix. *« J'écris beaucoup, mais je n'arrive pas à tout dire »*, explique Yolande Mukagasana, qui a perdu sa famille au printemps 1994. Auteur de deux récits, elle veut *« dire la vérité »* par tous les moyens, pour lutter contre les négationnistes. Ainsi, elle participe à une pièce de théâtre, *Rwanda 94*, du metteur en scène belge Jacques Delcuvellerie, programmée au dernier Festival d'Avignon et tournée en Europe, en récitant son témoignage. L'association Ibuka (« souviens-toi »), principale voix des rescapés rwandais, a publié en septembre un document de 1 086 pages. Ce *Dictionnaire nominatif des victimes du génocide en préfecture de Kibuye* dresse une liste de 60 000 morts dans cette région de l'ouest du Rwanda, précisant pour chaque victime le nom, l'âge, la profession, le lieu et l'arme du décès.

### TRADITION POÉTIQUE

*« Il s'agit de donner un nom à ces milliers de victimes qui ont été jetées anonymement dans les fosses communes »*, explique Frédéric Mutagwera, avocat, président d'Ibuka. Il va aussi lancer *La Lettre à Ibuka*, une publication pour permettre aux survivants de s'exprimer. Jeune comédien engagé dans le spectacle *Rwanda 94*, Dorcy Rugamba a perdu sa famille dans le génocide. Aux rencontres de Kigali, il a récité des poèmes écrits par son père. Composés selon la grande tradition poétique de ce pays de culture orale, ils disent – déjà – la douleur d'un peuple blessé. Depuis 1994, Dorcy Rugamba vit entre la France et la Belgique. A Bruxelles, il fait partie d'un ballet traditionnel rwandais. *« Le génocide a été rendu possible par la colonisation des missionnaires belges. Ils ont commis un génocide culturel en éradiquant les langages artistiques et symboliques traditionnels. C'est pourquoi je me bats pour réhabiliter les arts classiques rwandais. »*

Après la rencontre de Kigali, le public français pourra découvrir à son tour les œuvres de ces artistes d'Afrique. Pour son édition 2000, le rendez-vous annuel de Fest' Africa à Lille doit accueillir la plupart des créateurs réunis autour du projet « Rwanda : écrire par devoir de mémoire », à partir du 8 novembre.

***C. Ba***

### *Un lieu laïque de recueillement*

**Plasticien sud-africain vivant en France, Bruce Clarke a entrepris la création d'une sculpture-mémorial, sur un site proche de Kigali, accordé par le gouvernement rwandais. Il s'agit d'un jardin composé d'un million de pierres portant chacune le nom d'un disparu. Elles seront placées par les familles ou les proches des victimes du génocide. *« Chaque personne placera sa pierre d'une manière ordonnée, selon un schéma géométrique déterminé »*, explique Bruce Clarke. Conçu comme un *« défi de la mémoire »*, le jardin deviendra un lieu laïque de recueillement. Des « cahiers de mémoire » sont aussi prévus pour que le public puisse inscrire ses réflexions. Le projet, qui devrait être réalisé pour avril 2001, se construit avec les principaux collectifs rwandais de rescapés, Ibuka et Pro-Femmes.**

### *Romans et témoignages*

● **Le génocide.** D'avril à juillet 1994, un génocide reconnu par l'ONU, perpétré par le gouvernement rwandais à l'encontre des Tutsis, ethnie minoritaire, a fait de 800 000 à un million de victimes, tutsis pour la plupart et hutus modérés, parmi près de huit millions de Rwandais (*Le Monde* du 31 mars au 4 avril 1998).
● **Les dix auteurs de « Rwanda : écrire par devoir de mémoire ».** Viennent de paraître : Tierno Monenembo, *L'Aîné des orphelins* (Le Seuil) ; Boubacar Boris Diop, *Murambi, le livre des ossements* (Stock) ; Monique Ilboudo, *Murekatete*, Nocky Djedanoum, *Nyamirambo !* et Jean-Marie Vianney Rurangwa, *Le Génocide des Tutsis expliqué à un étranger* (Le Figuier-Fest'Africa éditions) ; Koulsy Lamko, *La Phalène des collines* (Kuljaama, Rwanda).
A paraître : Véronique Tadjo, *L'Ombre d'Imana. Voyage jusqu'au bout du Rwanda* (Actes Sud, septembre) ; Abdourahman A. Waberi, *Terminus* (Le Serpent à plumes, octobre) ; Vénuste Kayimahé, *France-Rwanda, les coulisses du génocide* (octobre). En anglais : Meja Mwangi, *Great Sadness* (fin 2000, Kenya).
● **Les témoins.** Yolande Mukagasana, une infirmière de Kigali qui a perdu son mari et ses enfants pendant le génocide, a publié *La mort ne veut pas de moi* (Fixot, 1997) et *N'aie pas peur de savoir. Rwanda : une rescapée tutsie raconte* (J'ai lu, 2000). Benjamin Sehene, un exilé rwandais, s'est rendu dans son pays natal dès juin 1994 : *Le Piège ethnique* (Dagorno, « Le Monde des livres » du 16 septembre).
● **Les actes des rencontres** à Kigali seront publiés par Fest'Africa. Fest'Africa, Association Arts et médias d'Afrique, 9/2 petite rue de l'Alma, Résidence Alma-Jacquet, 59800 Lille. Télécopie : 03-20-06-21-45. Site Internet : www.nordnet.fr/festafrica.

## **Boubacar Boris Diop,** romancier sénégalais

# « Nos romans sont là pour dire que les victimes ont existé »

**KIGALI**
*de notre envoyée spéciale*

Ecrivain sénégalais réputé, Boubacar Boris Diop a publié cinq romans en France. En 1998, il a séjourné deux mois au Rwanda, dans le cadre du projet « Ecrire par devoir de mémoire ». *Murambi, le livre des ossements* raconte le génocide de 1994 à travers la vie de deux amis d'enfance, Cornelius et Jessica. A l'arrière-plan se croisent les petites gens – voisins qui se muent en assassins, témoins impuissants, villageois résistants. Cinq ans après, entre les victimes qui se sentent coupables et les bourreaux qui s'estiment innocents, c'est tout un pays qui titube dans la folie. Récit sensible, écrit dans un style volontairement pudique, le roman de Boubacar Boris Diop est l'une des premières fictions consacrées au génocide rwandais.

**« Pour quelles raisons avez-vous consacré un roman à ce drame ?**

– Je crois que la fiction touche un plus grand public que les livres d'histoire, destinés aux spécialistes. Or un génocide cherche à prouver que la victime n'a même jamais existé. Qu'il s'agisse de la Shoah ou du Rwanda, il ne faut laisser ni trace, ni pierre tombale, ni inscription. Nos romans sont là pour dire que ces victimes ont existé. Presque tous les auteurs de ce projet sont enseignés dans les écoles de leur pays. Les livres pourront ainsi conduire à une discussion chez les enseignants et les élèves africains.

**– Peut-on faire de la fiction avec un génocide ?**

– Les Rwandais que nous rencontrions nous disaient : "Surtout, n'écrivez pas des romans avec nos souffrances. Dites seulement ce que vous avez vu. Nous sommes des personnes, pas des personnages." On ne peut pas faire n'importe quelle fiction. Mais, en écoutant les histoires, en observant les comportements – comme celui de cette survivante qui racontait son récit pleurant et riant à la fois –, on a compris tout le parti qu'on pouvait tirer de la fiction. Compte tenu de la cruauté des massacres, on était de toute façon dans un imaginaire, une fantasmatique considérables. Nos interlocuteurs ont compris la valeur d'une expression symbolique.

» Le problème avec un génocide, ce n'est pas tant de trouver les mots – les mots, on les trouve toujours –, c'est l'écart des vécus entre les victimes et les gens de l'extérieur. Les rescapés rencontrent la méfiance parce que leur douleur est trop forte, parce qu'ils pourraient exagérer en présence de gens compatissants. Leur expérience est si inconcevable qu'elle est difficile à recevoir.

**– Comment avez-vous abordé la question du style et de l'écriture ?**

– J'ai écrit un ton au-dessous de la réalité, comme un récit à mi-voix. Je voulais rester crédible, ne pas en rajouter, dans un souci d'efficacité. J'ai évité tout artifice romanesque qui permette au lecteur de se dire : "C'est exagéré." J'ai choisi un agencement simple de l'intrigue, pour que le lecteur n'ait pas d'échappatoire. Je me suis imposé comme discipline de recouper les témoignages recueillis avec les faits connus du génocide. Chaque fois que je tombais sur des faits non recoupés, je supprimais.

**– Vous n'épargnez pas François Mitterrand, que vous surnommez "le Vieillard"...**

– Dans cette affaire, il a été au-dessous de tout ce qu'on peut imaginer. Ne pas le dire, c'est se dérober à ses responsabilités d'intellectuel. A la différence des Belges, les Français ne sont pas prêts à regarder en face leur responsabilité dans le génocide rwandais. Je vis dans un pays qui fait aussi partie du pré carré français en Afrique et j'ai peur en voyant que, au nom de leurs intérêts économiques, des dirigeants peuvent laisser se perpétrer un génocide. »

***Propos recueillis par Catherine Bédarida***

★ ***Murambi, le livre des ossements,*** **de Boubacar Boris Diop. Stock, 230 p., 110 F (16,77 €).**

# A Marseille, Michel Blazy donne sa pleine mesure à l'art de la putréfaction

## Avec des matériaux périssables, le plasticien développe des installations vouées à la destruction

**A trente-quatre ans, Michel Blazy se distingue par l'étrangeté de ses installations éphémères. La carotte, le brocoli, l'eau sont ses matériaux, l'air et les insectes ses alliés. Jusqu'au pourrissement et à la destruction, ses pièces sont autant de réflexions sur la nature dans le monde des villes, de la consommation et de l'hygiénisme : « Je cherche à redonner une dimension sauvage à partir du moins sauvage », explique-t-il.**

**MARSEILLE**
*de notre envoyé spécial*

Un vernissage de Michel Blazy a ceci de particulier que l'assistance, en majorité, s'efforce de se tenir le plus loin possible de ses travaux. Pas pour marquer son désintérêt. Mais parce que ces travaux s'annoncent de loin par l'odeur qui s'en dégage, une odeur de pourriture aigre et désagréable. L'exposition elle-même a ceci de singulier qu'elle change à tout instant et qu'à la fin il n'en reste rien – rien que des poussières à balayer et des débris à nettoyer.

Ainsi à Marseille. Dans les anciens bains-douches de la Plaine, Blazy a établi La Maison de Mucor, ce mot désignant des champignons parasites. Dans une galerie, il a dressé du mur au plafond des tasseaux de bois. Chacun a été enveloppé de bandes d'ouate retenues par de la ficelle, de manière à obtenir une forme large et ronde aux extrémités, étroite en son centre. Ces colonnes ont été ensuite nappées d'une décoction orange à base de carotte. Le mur d'une deuxième galerie a été entièrement recouvert d'une mixture verte à base de brocolis.

La suite est prévisible – et indescriptible. Prévisible : ces matériaux naturels se transforment à mesure que les germes prolifèrent, que les insectes s'y établissent et que les moisissures gagnent. Indescriptible : le vocabulaire n'est pas assez riche pour qu'il soit possible de nommer toutes les nuances de vert qui apparaissent, les boursouflures, les transpirations adipeuses, les cloques, les fissures, les émiettements – les aventures minuscules de la nature abandonnée au temps et à l'humidité. Laquelle humidité est entretenue par des goutte-à-goutte suspendus au plafond qui alimentent des flaques bordées de cire rougeâtre.

### « TRAVAUX D'ÉTÉ »

Les premières remarques qui viennent à l'esprit ne sont pas d'ordre esthétique : la carotte suscite de délicates efflorescences gris perle et pourrit plus lentement que le brocoli, qui attire davantage les mouches. Blazy – silhouette mince, longs cheveux, demi-sourire – appelle ces expériences ses *« travaux d'été ». « La température, l'humidité les favorisent. Je me suis rendu compte que je travaille avec l'eau de préférence en cette saison, par commodité et pour le plaisir aussi. De toute façon, chaque pièce évolue différemment selon les lieux et le climat. Je ne peux pas prévoir exactement ce qui va se passer ni à quel rythme. Dans mon atelier, je ne réalise que des tests en petit format, juste pour vérifier si ça marche. »*

Dans « Jours de fête », l'une des expositions inaugurales de la réouverture de Beaubourg, il n'avait pu aller aussi loin qu'il le souhaitait, en raison des contraintes imposées par le lieu. Il avait dû s'en tenir à la farine de riz, aux spaghettis en bouquets et au papier aluminium, matériaux aux évolutions lentes et discrètes. A Marseille, il donne sa pleine mesure. Alors pourquoi cette obsession du pourrissement ? *« Je ne vois pas les choses ainsi. Ce n'est pas parce qu'elles sont éphémères que mes pièces sont des symboles de mort. Elles sont aussi coriaces que fragiles. Comme les mauvaises herbes : leurs conditions de vie sont déplorables, elles semblent d'une fragilité extrême et elles ont développé des moyens de survie très efficaces, qui leur permettent de résister. »* Le mot éphémère ne lui convient du reste qu'à moitié. *« Ces expériences* – explique-t-il – *peuvent être refaites, à l'infini, en suivant le mode d'emploi. Dans cinquante ans, elles seront plus fraîches que bien des peintures d'aujourd'hui. Dans les collections, les œuvres périssent. Les miennes ne risquent rien : il suffit d'acheter les modes d'emploi, très faciles à reproduire par n'importe qui. Pour chacune de mes expositions, j'ai des assistants, qui apprennent comment faire. Plus tard, ils pourront refaire mes pièces. Je pourrais leur délivrer une sorte de diplôme... »*

Indestructibles donc, puisque éternelles, les installations pourrissantes et puantes de Blazy sont, à l'en croire, à l'image du monde actuel : *« J'ai longtemps habité dans le Sud, où les éléments naturels sont beaucoup plus présents que dans une grande ville. C'est en arrivant à Paris que j'ai commencé à travailler sur les phénomènes naturels. Je cherche à redonner une dimension sauvage à partir du moins sauvage, des produits de supermarché. Dans une ville apparaissent des formes de vie parasite – les mauvaises herbes, les insectes – que l'homme veut éliminer. C'est là ce qui m'intéresse : le trou imprévu où se niche la mauvaise herbe. Que mon travail soit comme une addition de choses qui nous échappent. »*

***Philippe Dagen***

**★ Galerie des Grands Bains-Douches de la Plaine, Association Art-Cade, 35, rue de la Bibliothèque, Marseille 1er. Tél. : 04-91-91-27-55. Du mardi au samedi, de 15 heures à 19 heures. Entrée libre. Jusqu'au 29 juillet.**

# Succès public pour le nouveau Beaubourg

**CINQ MOIS** après sa réouverture, le 1er janvier 2000, le Centre Pompidou a accueilli 2,5 millions de visiteurs. Un succès qui a commencé en fanfare puisque plus de 70 000 personnes s'étaient pressées dans le bâtiment lors des journées inaugurales, les 1er et 2 janvier. Soit 20 000 de plus que d'ordinaire, tant la frustration des amateurs était forte, après vingt-sept mois de fermeture pour travaux et avant trois jours de grève des personnels, du 10 au 13 janvier.

Depuis, les visiteurs ont redécouvert « leur » Beaubourg et, pour beaucoup, ont appris qu'il ne se limitait pas à une chenille d'escaliers mécaniques terminée par une jolie vue sur Paris. Le Musée national d'art moderne a vu sa fréquentation doubler par rapport à 1996. Il a reçu environ 750 000 visiteurs, soit une moyenne de 6 000 par jour.

Les responsables du Centre expliquent ce regain d'intérêt par un amusant paradoxe : l'instauration d'une entrée payante au bas des escalators incite à visiter le musée... Devenu client, le visiteur qui, autrefois, se contentait d'une courte promenade, entend aujourd'hui rentabiliser son billet. Lequel bénéficie en outre de tarifs incitatifs. L'accès au musée seul coûte 30 F à plein tarif, mais 20 F seulement si l'on vient à deux (tarif duo). De même, le billet pour les expositions temporaires (50 F ou 40 F plein tarif, 40 F ou 30 F tarif réduit) donne également droit à la visite des collections du musée.

### RENTABILISER SON BILLET

Hormis le succès de « Brassaï », qui reçoit actuellement 2 200 visiteurs par jour, les expositions temporaires sont moins prisées qu'auparavant. Avec 200 000 entrées, « Le Temps, vite ! », l'exposition pluridisciplinaire qui marquait la réouverture du Centre, fait jeu égal avec « Face à l'histoire », la dernière grande exposition de 1996, mais reste bien loin des grandes séries « Paris/Moscou », « Paris/Berlin » ou « Paris/Paris », qui drainaient entre 400 000 et 470 000 amateurs. Sans oublier l'exposition « Dali », de 1979, qui reste le record absolu avec 840 000 entrées. Même diminution à la Bibliothèque publique d'information (BPI), qui, malgré ses 2 000 places (1 800 naguère), reçoit 7 000 personnes par jour, contre 12 500 avant la fermeture. Les responsables notent cependant une augmentation de la durée moyenne de présence des lecteurs et précisent que la BPI *« atteint son seuil de saturation les dimanches et jours fériés »*. Ils se félicitent en outre de ce que plus de 35 000 personnes se soient procuré le laisser-passer annuel et que plus de 2 000 groupes de scolaires ou d'étudiants aient été reçus au Centre ces cinq derniers mois.

***Harry Bellet***

# Les clichés d'Ohad Naharin, le flamboiement des corps de Mats Ek

**PERPETUUM : Ohad Naharin (chorégraphie). Arik Levy (décor). Rakefet Levi (costumes). Avi-Yona Bueno (lumières).**
**APPARTEMENT : Mats Ek (chorégraphie). Fleshquartet (musique et interprétation en scène). Peder Freiij (décor et costumes). Erik Berglund (lumières).**
**PALAIS-GARNIER, place de l'Opéra, Paris 9e. Tél. : 08-36-69-78-68. A 19 h30, jusqu'au 10 juin. De 30 F à 255 F.**

A première vue, la juxtaposition au même programme de l'Opéra-Garnier des chorégraphes israélien Ohad Naharin et suédois Mats Ek paraît juste : néoclassiques tous les deux, très expressifs, ce sont des forcenés du mouvement, d'une gestuelle sous pression qui roule à un train d'enfer. La danseuse Ana Laguna, compagne et égérie de Mats Ek, vient d'ailleurs de créer un solo de Naharin à Stockholm. C'est tout dire des affinités stylistiques qui lient les deux artistes. Sauf que ce rapprochement exacerbe les risques courus par ce type de travail : gratuité du mouvement pour le mouvement, vitesse d'exécution qui se substitue à l'urgence intérieure.

Des pièges dans lesquels Ohad Naharin tombe dans *Perpetuum,* pièce écrite en 1992 pour le Ballet du Grand Théâtre de Genève. C'est la première fois qu'une œuvre de Naharin entre au répertoire de l'Opéra national de Paris. Sur des valses de Vienne de Johann Strauss, le chorégraphe, directeur de la Compagnie Batsheva, règle un divertissement criard qui atteste de sa maîtrise, mais aussi de son penchant pour les effets faciles, ce qui n'est pas franchement étonnant vu le support musical. *« Je voulais utiliser de la musique très connue et la placer dans un contexte nouveau, afin d'en démonter les clichés... »*, dit-il dans le programme. En habillant les filles comme des danseuses de cancan en furie, en balançant des vinyls sur la scène que les danseurs ramassent ensuite à quatre pattes ? L'ironie vole bas (comme les disques). Quant à l'efficacité chorégraphique, elle tourne à l'automatisme et s'autodétruit par accumulation. *Perpetuum* lance des étincelles mais sa séduction fait long feu.

### « L'HORLOGER DU MOUVEMENT »

En comparaison, le solo de Stéphanie Romberg, en collant vert, jupe et pull rose fuchsia, qui introduit *Appartement,* la pièce de Mats Ek, est d'emblée bouleversant par la manière souveraine qu'a la jeune fille d'être à cran, harcelée par on ne sait quelle violence intérieure. *« L'horloger du mouvement »*, comme l'a baptisée Kader Belarbi, remet les pendules à l'heure : la danse est un frisson vital, l'expression d'un vertige existentiel qui dilate le corps. Chez Mats Ek, le geste est large, étiré à son maximum, nerveux et plein à la fois, exactement à sa place. Un classique, mais tordu par des fesses sorties, des pieds cassés, des sauts en rase-mottes et de ces petits gestes très concrets (se taper la tête, se gratter le ventre...) qui rappellent au danseur qu'il est d'abord un être humain ordinaire.

Dans cet *Appartement,* sans autre décor que quelques objets symboles (fauteuil, télévision, porte, aspirateur...), chacun des habitants s'accroche à sa solitude, à ses habitudes. Avec un bidet blanc pour seul partenaire, Stéphanie Romberg se livre à une danse de possession qui n'est pas sans évoquer la boulimie. Il faut oser mettre en scène des scénarios aussi intimes, aussi brutaux. Mats Ek n'a visiblement peur de rien et fait confiance en la danse pour tout raconter. Jusqu'aux pires fantasmes ! Sans aucun réalisme, ni effets narratifs trop pesants.

Le très beau, très douloureux, pas de deux réunissant Wilfried Romoli et Marie-Agnès Gillot est un parfait exemple de cette puissance suggestive qui nous fait imaginer un drame secret entre les deux partenaires, enlacés dans un désespoir jouissif, celui d'être vivants envers et contre tout. Sur les stridences jazz-rock du groupe suédois Fleshquartet, *Appartement* ouvre des abîmes. Seul regret : les tableaux, un peu irréguliers, ne sont pas tendus par un scénario d'ensemble, un fil commun plus puissant que le seul rapprochement géographique. Lorsque les danseurs émergent de ces quarante-sept minutes à flux tendu, ils ont les yeux creux, comme brûlés par la danse qui leur est passée sur le corps.

***Rosita Boisseau***

## INSTANTANÉ

### *« LA VIE PARISIENNE » AU COLLÈGE*

**On sort** joyeux de *La Vie parisienne* d'Offenbach que viennent de donner, les 31 mai, 2, 3 et 4 juin, les enfants de la chorale du collège Victor-Hugo, de La Celle-Saint-Cloud (Yvelines). On ne prétendra pas qu'ils ont tous chanté leur partie d'une façon impeccable, mais la plupart d'entre eux ont fait montre d'un talent inénarrable d'acteur. A l'exception de Soukayna Krifa-Bonnin, qui campait une Metella aussi plausible physiquement que vocalement, d'un chœur qui en imposait par la variété de ses nuances et son entrain, de la capacité de presque tous les protagonistes à se plier aux exigences d'une mise en scène aussi précise qu'intelligente, drôle que fine, pleine d'esprit, rigoureuse jusque dans son espièglerie, d'un petit orchestre aussi enjoué et attentif que son chef, le jeune Godefroy Vujicic. On ne pouvait, certes, oublier qu'il s'agissait d'un spectacle joué et chanté par des adolescents. Mais pourquoi aura-t-on été moins gêné par leurs déficiences objectives que par celles de professionnels peu en forme ? Indulgence ? Pas le moins du monde : il y a un an que tous travaillent sous la direction d'un prof de musique connu comme le loup blanc dans l'académie de Versailles pour son énergie et sa capacité à faire aimer la musique à ses élèves.

Danièle Pedessac en est à son douzième spectacle monté avec les élèves du collège où elle enseigne la musique et qu'elle quitte fin juin pour prendre sa retraite. Un professeur de musique qui ferait aimer les manuels de lecture horizontale et verticale de Mangeot, qui déploie une énergie incroyable pour emmener ses élèves à l'Opéra de Paris, à la salle Pleyel tout au long de l'année – en payant parfois de sa poche. Ce qu'elle réussit, avec Sandrine Anglade, ancienne assistante d'Andreï Serban, Jean-Pierre Miquel, qui a déjà mis en scène des opéras à l'Opéra de Nantes (dont un *Roméo et Juliette* de Gounod fêté par le public et la critique), c'est de faire oublier à des jeunes adolescents et préadolescents qu'il est impossible de lancer des défis et de les vaincre. Et cela, vaut bien plus qu'un contre-ut !

***Alain Lompech***

# SORTIR

## PARIS

**Ossip Mandelstam**
de Michel Cournot, mise en scène de Martine Pascal, avec Michel Ouimet, Martine Pascal et la voix de Nicolas Struve.
Né à Saint-Pétersbourg en 1891, le poète Ossip Emilievitch Mandelstam est mort dans un camp de transit sibérien en 1938. A travers textes et lettres, Martine Pascal et Michel Ouimet suivent pas à pas un parcours qui est aussi la traversée d'un système. Depuis le premier recueil (*La Pierre*) jusqu'aux ultimes *Cahiers de Voronej*, c'est une voix sans égale qui s'élève, saluée et défendue en son temps par Pasternak, Akhmatova ou Tsvetaïeva.
*Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Rambuteau. Du mercredi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures, jusqu'au 2 juillet. Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F et 80 F.*

**Ciné-débat : L'Identité algérienne**
L'Entrepôt présente, en collaboration avec *Le Monde des débats* et Eurosud, le documentaire *Ya Djazaïr,* de Djelloul Beghoura, retraçant trois mille ans d'histoire de la ville d'Alger – les Berbères, le premier comptoir phénicien, Rome, l'islamisation, les corsaires et les janissaires turcs, les Français, l'indépendance... –, suivi d'un débat portant sur les ouvertures et les oublis du film concernant trois mille ans de métissage, en présence du réalisateur.
*L'Entrepôt, 7 et 9, rue Francis-de-Pressensé, Paris 14e. Mo Pernety. Le 8 juin, 19 h 30. Tél. : 01-45-40-60-70. Entrée libre.*

**Nahawa Doumbia**
Elle est, avec Oumou Sangaré, la plus connue des chanteuses du Mali, originaire, comme elle, du Wassoulou, une région boisée située au sud-est du pays, où la tradition s'inspire directement des chants de chasseurs, auxquels elle rend d'ailleurs hommage dans un des titres de son dernier album, *Yaala* (Cobalt). Voix ample et souple, personnalité forte et joyeuse, Nahawa Doumbia est une femme de caractère, à l'esprit largement ouvert (elle a travaillé avec le DJ Fred Galliano et le guitariste Claude Barthélémy), qui croque à pleine dents les tabous. Quand elle chante, le sourire éclatant, elle rayonne de légèreté et de joie enfantine.
*New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Le 8, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.*

# GUIDE

## REPRISES

**After Hours**
de Martin Scorsese, avec Griffin Dunne, Rosanna Arquette, Verna Bloom.
Américain, 1985, copie neuve (1 h 38).
*VO : Grand Action, Paris-5e. Tél. : 01-43-29-44-40.*

**Blow Out**
de Brian De Palma, avec John Travolta, Nancy Allen, John Lithgow.
Américain, 1981, copie neuve (1 h 47).
*VO : Max-Linder Panorama (Dolby), Paris-9e. Tél. : 08-36-68-50-52.*

**Obsession**
de Brian De Palma, avec Cliff Robertson, Geneviève Bujold, John Lithgow.
Américain, 1976, copie neuve (1 h 36).
*VO : Max-Linder Panorama (Dolby), Paris-9e. Tél. : 08-36-68-50-52.*

**Pulsions (**)**
de Brian De Palma, avec Michael Caine, Angie Dickinson, Nancy Allen.
Américain, 1980, copie neuve (1 h 45).
*VO : Max-Linder Panorama (Dolby), Paris-9e. Tél. : 08-36-68-50-52.*

**Shock Corridor (*)**
de Samuel Fuller, avec Peter Breck, Constance Towers, Gene Evans.
Américain, 1963, noir et blanc (1 h 41).
*VO : Action Christine, Paris-6e. Tél. : 01-43-29-11-30.*

**The Naked Kiss**
de Samuel Fuller, avec Constance Towers, Anthony Eisley, Michael Dante. Américain, 1964, noir et blanc (1 h 29).
*VO : Action Christine, Paris-6e. Tél. : 01-43-29-11-30.*
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

## TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

## VERNISSAGES

**Horst Haack**
*Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna, Paris-16e. Mo Iéna. Tél. : 01-44-43-92-30. De 10 heures à 20 heures ; samedi de 9 heures à 12 heures. Fermé dimanche. Du 8 juin au 25 juillet. Entrée libre.*

**Pierre Huyghe : The Third Memory**
*Centre Georges-Pompidou, galerie 3, niveau 6, place Georges-Pompidou, Paris-4e. Mo Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 11 heures à 21 heures. Fermé mardi. Du 8 juin au 9 octobre. 30 F (musée + toutes les expositions temporaires) ou 20 F.*

**Picasso sculpteur**
*Centre Georges-Pompidou, niveau 6, galerie 1, place Georges-Pompidou, Paris-4e. Mo Les Halles. Tél. : 01-44-78-12-33. De 11 heures à 21 heures. Fermé mardi. Du 8 juin au 25 septembre. 50 F (musée + toutes les expositions) ou 40 F.*

**Yiddish ? Yiddish !**
**Vers une vie meilleure ?**
*Musée d'art et d'histoire du judaïsme, foyer de l'Auditorium, hôtel de Saint-Aignan, 71, rue du Temple, Paris-3e. Mo Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-53-01-86-53. De 11 heures à 18 heures ; dimanche de 10 heures à 18 heures. Fermé samedi. Du 8 juin au 9 octobre. 40 F ou 25 F ; gratuit pour les moins de 18 ans.*

## ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
*Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.*

**La Minutie du chaos**
mise en scène de l'auteur, avec la Compagnie des Lézards.
*Lavoir moderne parisien - Procréart, 35, rue Léon, Paris-18e. Mo Château-Rouge. Le 8, 20 h 30. Tél. : 01-42-52-09-14. 50 F.*

**Poilus**
de Stéphane Broquedis, Emmanuel Lequeux et Répi Pous, mise en scène d'Alice Papierski, avec Brock et Rémi Pous.
*Théâtre Studio, 16, rue Marcelin-Berthelot, Alfortville (94). Du 8 au 10 juin, 21 heures ; le 11, 15 h 30. Tél. : 01-43-76-86-56. 50 F.*

**Quatuor Diotima**
Chausson : *Concert op. 21.* Krawczyk : *Quatuor à cordes « L'Inachevé ».* Renaud Capuçon (violon), Cédric Tiberghien (piano).
*Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris-1er. Mo Louvre. Le 8, 12 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00. De 40 F à 60 F.*

**Ensemble InterContemporain**
Kagel : *La Trahison orale.* En première partie, atelier sur une nouvelle œuvre d'Eliane Aberdam d'après *Le Système périodique,* de Primo Levi. Didier Sandre, Jany Gastaldi, Pascal Ternisien, David Robertson (direction).
*Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 8, 19 h 30. Tél. : 01-44-84-44-84. 120 F.*

**Les Percussions de Strasbourg**
Grisey : *Tempus ex Machina.* Adamo : *Die runde Zahl.* Hurel : *Kits.* Nunes : *Clivages.* Lorraine Vaillancourt (direction).
*Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, Paris-4e. Mo Rambuteau. Le 8, 20 h 30. Tél. : 01-44-78-48-16. De 60 F à 90 F.*

**The BDC**
Tom Plischke : *Events for Television Again.*
*La Ménagerie de verre, 12, rue Léchevin, Paris-11e. Mo Parmentier. Les 8, 9 et 10, 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. De 60 F à 80 F.*

**Baptiste Trotignon Trio**
*Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. Le 8, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.*

**Patrick Saussois Quartet**
*Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1er. Mo Châtelet. Le 8, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.*

**Pearl Jam, The Vandals**
*Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris-9e. Mo Porte-de-Bercy. Le 8, 20 heures. Tél. : 01-44-68-44-68. 187 F.*

**Notorious, Venus Puzzle**
*Glaz'Art, 7-15, avenue de la Porte-de-La Villette, Paris-19e. Mo Porte-de-La Villette. Le 8, 20 h 30. Tél. : 01-40-36-55-65. De 40 F à 60 F.*

**Thomas Dalle**
*La Comedia, 4, impasse Lamier, Paris-11e. Mo Philippe-Auguste. Le 8, 19 h 30. Tél. : 01-53-27-13-68. De 30 F à 70 F.*

**Angel Para**
*Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, Paris-7e. Mo Solferino. Le 8, 20 h 30. Tél. : 01-49-54-75-00. 80 F.*

Théâtre de la Ville
DIRECTION GERARD VIOLETTE
PARIS
ENFANTS D'AUJOURD'HUI MUSICIENS DE DEMAIN
13, 16, 19, 21 ET 23 JUIN 20H30
Les Enfants du Rajasthan
INDE
Opéra-danse de Bali
INDONÉSIE
15, 17, 20, 22 ET 24 JUIN 20H30
Grupo Senzala de capoeira de Santa Luzia dos Pretos
BRÉSIL
The Renegades junior groove
TRINIDAD
2 PL. DU CHÂTELET PARIS 4
01 42 74 22 77 • 95F

## Chen Shi-Zheng, metteur en scène

# « Je n'ai pas de message »

**« Vous avez jusqu'alors travaillé dans une double direction : d'une part, les œuvres fondatrices, opéra traditionnel chinois, théâtre d'Euripide, de l'autre, la création contemporaine. Que signifie aujourd'hui cette première mise en scène d'un opéra du répertoire, en l'occurrence « Cosi fan tutte » ?**

– J'ai toujours aimé l'opéra en général et Mozart en particulier. Je me sens très proche de l'homme. J'aime sa façon d'écrire la musique, si rapide et précise. Et aussi ce mélange d'infaillibilité, d'innocence et d'humanité. Je pense que sa vision du monde est toujours actuelle : *Cosi fan tutte* met en scène le jeu fondamental de l'amour et du sexe, l'intelligence supérieure des femmes aussi qui, à défaut d'incarner la fidélité, sont au moins capables d'aimer. *Cosi*, c'est aussi le passage de la jeunesse à l'âge adulte. J'aimerais suivre ces atermoiements du cœur et du désir sans prendre parti, les donner à voir dans la nudité d'une éternelle première fois.

**– Comment avez-vous conçu votre propre « Cosi » ?**

– Dans la mesure où cet opéra est emblématique d'une situation, je n'ai pas voulu l'inscrire dans une période définie de l'histoire ou une strate donnée de la société. Tout se passe dans un jardin abstrait – qui n'est pas l'Eden –, avec un maître de jeu, Don Alfonso, une exécutrice des basses œuvres, Despina, et quatre personnes innocentes. En même temps, on n'est pas dans un video game : le contact entre les personnages est bien réel.

**– Qu'avez-vous privilégié ?**

– J'ai voulu qu'on n'ait pas le temps de respirer, qu'on ne puisse pas contrôler ce qui se passe ni sur scène ni dans la salle. Pour moi, ça commence et ça finit avec la musique, du petit matin au coucher du soleil. J'entends créer un état de choc qui rende témoin d'un événement mais incapable de le définir et de l'analyser, d'en mesurer la portée morale ou philosophique. C'est seulement après que doit venir la réflexion. Penser la vie n'est pas la vivre.

**– Quels sont les éléments fondamentaux de votre travail ?**

– Ce qui m'importe, c'est à chaque fois de mettre à jour les invariants qui régissent le cœur des hommes, qui fondent la nature humaine. C'est une réflexion sur le temps qui vise finalement à le rendre caduc et à montrer que la seule chose qui n'évolue pas, c'est l'homme lui-même.

**– Y a-t-il une place pour le théâtre chinois dans « Cosi » ?**

– Je me suis servi de certains éléments fondamentaux du théâtre chinois, notamment l'extrême attention portée à la précision de l'expression. Non seulement celle de la voix mais de tout le corps : une harmonie entre la musique et le mouvement où tous les éléments sont parfaitement maîtrisés. Que Guglielmo veuille séduire Dorabella et je lui donne un bâton, symbole phallique et guerrier certes, mais surtout élément de chorégraphie : s'il vient pour chasser la femme, c'est en dansant !

**– Qu'apporte le fait de travailler avec des musiciens baroques ?**

– J'ai pu remarquer qu'ils sont plus fragiles et plus précis, plus impliqués physiquement, très concentrés. Mais je ne m'attache pas à défendre un style de musique plutôt qu'un autre. La seule chose qui vaille pour moi est ce que je fais, moi, avec la musique et en face d'elle. Mon travail de metteur en scène est aussi de penser au public et de lui faire voir ce qui, ancré dans le passé, garde un sens pour le futur.

**– Quel est pour vous le sens profond de « Cosi » ?**

– C'est à la fois une comédie et une tragédie, celle de la perte de l'innocence. On continuera certes à aimer, mais Mozart joue avec l'idée que l'on pourrait aussi bien mourir. Bien sûr, aujourd'hui, on ne meurt plus d'amour. L'argent est en train de gagner. On a perdu confiance dans la sensibilité. Mais je n'ai pas de message : c'est de l'émotion que doit naître la réflexion. »

***Propos recueillis par Marie-Aude Roux***

*Avec « Cosi fan tutte », Chen Shi-Zheng met en scène son premier Mozart.*

# Les tribulations d'un jeune Chinois

**A TRENTE-SEPT** ans, le metteur en scène chinois Chen Shi-Zheng est considéré comme un des talents les plus marquants de sa génération. On a encore et pour longtemps en mémoire le fameux *Pavillon aux pivoines*, vaste fresque d'opéra kunju de la fin du XVIe siècle d'après le poète et compositeur Tang Xianzu programmé en 1999, au Festival d'automne. Deux ans de travail acharné pour cinquante-cinq scènes et près de vingt heures d'un spectacle qui a défrayé les chroniques par des tribulations dignes d'un Chinois en Chine... avant que de fasciner les scènes internationales unanimes.

Dès 1987, attiré comme tous les jeunes artistes chinois par les Etats-Unis, symboles de liberté et de rejet des traditions pesantes, Chen Shi-Zheng s'expatrie à New York. A cette époque, il mène déjà et depuis de nombreuses années en Chine une carrière d'acteur et de chanteur, notamment dans l'art traditionnel, que ce soit dans la forme savante de l'opéra classique chinois ou dans les formes plus populaires. Artiste complet, puisqu'il faut ajouter à ses cordes la mise en scène et la chorégraphie, le jeune Chen s'attache à s'inscrire dans son temps : il épouse la cause de l'art contemporain. Il collabore avec Meredith Monk (*Atlas* en 1990), Paul Dresher (dont il créé l'opéra *Myth of Hero*), Jack Brody (qu'il chante et met en scène avec l'opéra *Alley*) et surtout son compatriote le compositeur Tan Dun (*Nine Songs* ; l'opéra *Marco Polo*). Dans le même temps, il se passionne pour le théâtre antique en créant en 1996 une version des *Bacchantes* d'Euripide avec la Compagnie nationale de l'Opéra de Pékin. Aujourd'hui, c'est vers l'Europe que ses regards se tournent, cette Europe qui comme la Chine est un pays de culture ancienne où s'ancrent les fondements de l'humanité : des racines que Chen veut s'employer à vivifier.

***M.-A. R.***

# Le retour de l'enfant mal-aimé de Claudio Monteverdi

## Des trois drames lyriques du compositeur italien qui nous sont intégralement parvenus, « Il Ritorno d'Ulisse » reste le moins joué

**SI CLAUDIO MONTEVERDI** (Crémone, 1567 - Venise, 1643) n'est pas à proprement parler l'« inventeur de l'opéra » – il faut laisser cet honneur à Jacopo Peri et à Giulio Caccini, dont on fête cette année le quatre centième anniversaire de leurs deux *Euridice* –, il n'en est pas moins celui qui offrit les premiers chefs-d'œuvre du genre. Sur les huit drames lyriques qu'il aurait composés, seuls *L'Orfeo* (Mantoue, 1607), *Il Ritorno d'Ulisse* et *L'Incoronazione di Poppea* (Venise, 1640 et 1642) nous sont intégralement parvenus. De nos jours, *Orfeo* et *Poppea* sont fréquemment représentés et furent tous deux enregistrés une quinzaine de fois. *L'Ulisse* se fait plus rare, tant à la scène qu'au disque : seulement six versions enregistrées à jour ! Cette désaffection des interprètes a de quoi surprendre, car c'est un ouvrage d'une grande beauté, profondément émouvant, aux multiples ressources théâtrales. Mais, à l'instar de *Poppea*, *Ulisse* entretient autour de lui de nombreux mystères qui peuvent intriguer et dérouter.

Tout d'abord, la paternité de Monteverdi a été fréquemment remise en question, car elle trouve sa source dans une information unique et peu fiable : un catalogue des opéras représentés à Venise depuis 1637 que publia en 1681 Cristoforo Ivanovitch, un chanoine de San Marco d'origine dalmate. On sait aujourd'hui que ses *Memorie teatrale di Venezia* sont emplies d'erreurs. Elles mentionnent qu'*Ulisse* fut représenté au Théâtre San Cassiano durant la saison d'hiver 1641, mais la création remonte plus vraisemblablement à la fin du mois de décembre 1640. Par la suite, l'œuvre disparaît, et les commentateurs répètent Ivanovitch, sans jamais douter ni vérifier. En 1880, le musicologue allemand August Wilhelm Ambros retrouva la copie manuscrite d'un *Ritorno d'Ulisse* à la Bibliothèque nationale de Vienne. La présence de cette partition à Vienne n'étonna pas outre mesure. Les liens de Monteverdi avec les Habsbourg étaient nombreux : ses œuvres étaient jouées régulièrement à leur cour et l'empereur Ferdinand II avait épousé Eleonora Gonzaga, la fille du duc de Mantoue Vincenzo II, au service duquel s'était trouvé Monteverdi.

La polémique sur la paternité est aujourd'hui éteinte. On reste toutefois convaincu que la partition originale de 1640 – vraisemblablement perdue à tout jamais – devait être sensiblement différente de la copie viennoise. En effet, on a relevé d'importantes divergences entre cette dernière et le livret conservé à Venise : le livret prévoyait cinq actes et la partition n'en contient que trois ; le prologue du livret n'a aucun rapport avec celui de la partition ; plusieurs scènes sont transformées, d'autres manquent. Quel fut l'auteur de ces modifications, et surtout qui composa les musiques du nouveau prologue et des scènes ajoutées ? Aucune réponse définitive n'a été apportée à ce jour.

La présentation de la partition soulève divers problèmes qui rendent indispensable l'intervention d'un interprète-réalisateur, voire la confection d'un *arrangement*. Comme pour la majeure partie des opéras vénitiens, l'essentiel de la partition n'est noté que sur deux portées, une pour le chant, et l'autre pour la basse continue. La nature du soutien instrumental n'est jamais précisée, et les interventions de l'« orchestre » seul sont assez rares. Pour la constitution d'un ensemble instrumental historiquement crédible, on peut se référer aux travaux du musicologue britannique Denis Arnold, qui, dès 1963, avait publié dans le *Musical Times* une étude sur les livres de comptes du Théâtre San Cassiano. Ils révèlent qu'une petite dizaine d'instrumentistes seulement étaient engagés pour les représentations. Mais les cours princières pouvaient reprendre ces mêmes opéras avec des effectifs beaucoup plus nombreux. Certains interprètes modernes (Nikolaus Harnoncourt, René Jacobs, Gabriel Garrido) s'inspirèrent de ces représentations de cour pour privilégier la variété de couleurs et une certaine somptuosité sonore. D'autres interprètes (Curtis, Malgoire) adoptèrent une attitude plus fidèle aux conditions originales de création. Ils confièrent alors l'essentiel du discours instrumental au groupe de continuo pour mieux souligner les deux principes fondamentaux de l'opéra baroque : la primauté du texte et du bon chant.

Si l'*Ulisse* fait figure de mal-aimé, c'est sans doute parce qu'il tient une place à part dans la production montéverdienne. *L'Orfeo* était une fable en musique *(« Favola in musica »)* imprégnée d'une spiritualité néoplatonicienne et chrétienne qui transformait, selon les paroles mêmes de Monteverdi, cette œuvre a priori profane en une *« giusta preghiera »* (« une juste prière »). Nommé maître de chapelle à San Marco de Venise, en 1613, il vit le Théâtre San Cassiano ouvrir ses portes en 1637 aux spectacles lyriques publics et payants. Les exigences du public et la loi du marché façonnèrent une nouvelle esthétique théâtrale et musicale. La fable disparut au bénéfice du *Dramma per musica*.

Si *Poppea* illustre parfaitement ce bouleversement esthétique,

> Comme pour la majeure partie des opéras vénitiens, l'essentiel de la partition n'est noté que sur deux portées, une pour le chant, et l'autre pour la basse continue

*Ulisse* marque plutôt une étape de transition. Le livret de Giacomo Badoaro, quoique riche en épisodes bigarrés, relève en partie du même idéal humaniste que *L'Orfeo*. La fidélité de Pénélope à Ulysse est comme le miroir de la fidélité de Badoaro au modèle homérique : certains dialogues de l'opéra sont presque textuellement empruntés à *L'Odyssée*.

Enfin, du point de vue musical, la partition d'*Ulisse* présente des parentés avec *L'Orfeo* que *Poppea* ne conserve pas. Les interventions orchestrales sont encore composées pour cinq parties, suivant un idéal sonore hérité de la Renaissance. La caractérisation musicale de Pénélope – sans conteste le personnage le plus important de tout l'opéra – révèle une incontestable signature montéverdienne : son *« lamento »* introductif, parsemé de dissonances saisissantes, évoque le *« lamento »* final du *Ballo delle ingrate*, ou encore le premier trio du *Lamento della ninfa*. Le style orné de Minerve relève du même *cantar passaggiato*, dont usa Monteverdi dans maints madrigaux ou encore dans la fameuse aria d'*Orfeo « Possente spirto »*.

Les avatars modernes d'*Ulisse* illustrent bien l'attitude ambiguë des interprètes et du public à son égard. Ce fut Vincent d'Indy, auquel on doit également la résurrection d'*Orfeo* et de *Poppea*, qui proposa la première réalisation scénique et imprima la première partition « exécutable » de l'œuvre. Cette réalisation, à maints égards visionnaire, ne parvint cependant pas à s'imposer sur les scènes. Le compositeur dodécaphoniste italien Luigi Dallapiccola proposa, en 1942, au Mai musical florentin, une véritable relecture contemporaine de l'œuvre, également sans lendemain. Il fallut attendre les années 70 pour qu'*Ulisse* prenne vraiment son essor sur les scènes européennes, grâce aux réalisations historiques de Nikolaus Harnoncourt, d'abord à Vienne (1971) et surtout à Zurich (1977). La réalisation de Raymond Leppard (Glyndebourne, 1972) fut sans doute la plus jouée dans le monde. Destinée à des orchestres modernes opulents, elle a pour particularité de proposer des musiques nouvelles pour les scènes manquantes. Les restitutions de Jean-Claude Malgoire (Tourcoing, 1983) et Alan Curtis (Sienne, 1991) se situent aux antipodes de la version Leppard. Ils furent les premiers interprètes qui recoururent aux effectifs originaux des théâtres vénitiens. René Jacobs (Montpellier, 1989) et Gabriel Garrido (Palerme, 1998) renouèrent avec la pratique de l'arrangement pour dispositif instrumental étoffé, réécrivant et empruntant à d'autres œuvres de Monteverdi et de ses contemporains. Quel traitement William Christie réservera-t-il au plus énigmatique des opéras de Monteverdi ?

***Denis Morrier***

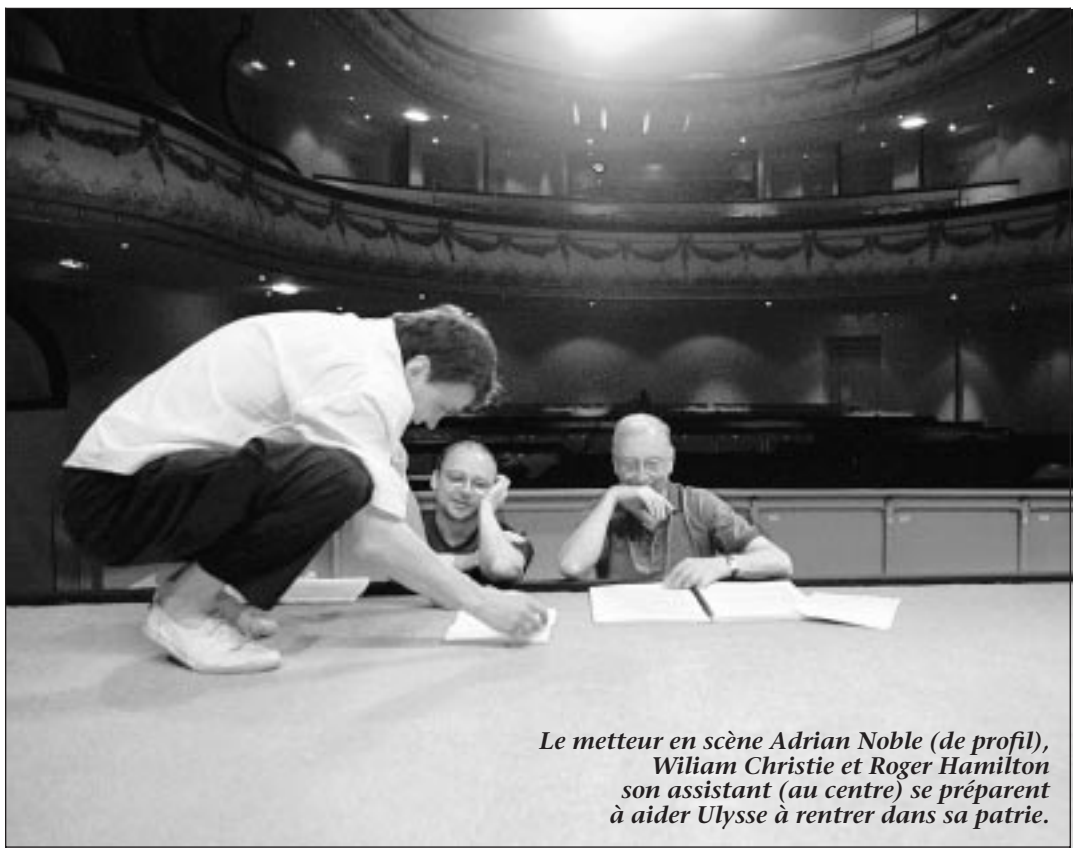

*Le metteur en scène Adrian Noble (de profil), Wiliam Christie et Roger Hamilton son assistant (au centre) se préparent à aider Ulysse à rentrer dans sa patrie.*

# A propos de « L'Affaire Makropoulos »

## La fusion du langage musical et du sentiment vécu sur fond d'intrigue policière

**EN 1894,** Leos Janacek s'était déjà emparé d'une pièce toute nouvelle et scandaleuse, sortie de la plume d'une très jeune femme de lettres représentant l'aile avancée de la littérature réaliste. Ce fut sa *Fille adoptive,* autrement dit *Jenufa*. Trente ans plus tard, à soixante-dix ans, Janacek met en opéra les aventures de *La Petite Renarde rusée*, une bande dessinée parue dans son journal favori de Brno, *Lidove noviny*, propre à amuser les enfants et sa vieille servante. Et s'attaque spontanément à *L'Affaire Makropoulos*, un ouvrage récent, dernier cri de la littérature de la jeune République tchécoslovaque. L'auteur, Karel Capek, est digne de Wells, de Zamiatine ou du Bernard Shaw du *Retour de Mathusalem.*

Le sujet n'est-il pas un anti-opéra ? Comme pour la *Petite Renarde,* Janacek fait subir à l'original des transformations importantes. Il met un grand talent d'homme de théâtre à adapter, à concentrer, à gommer toute emphase pour aller à l'essentiel. *L'Affaire Makropoulos* nous entraîne dans les arcanes d'un procès en héritage, rouvert périodiquement depuis... 1836, date de la mort d'un certain baron Prus (dit Pepy). Deux personnages peuvent prétendre à cet héritage, un nommé Prus, du nom de son aïeul, et un mystérieux Albert Gregor, descendant du fils naturel du baron né d'Elian Mac Gregor. Cette fois encore, la procédure serait sans issue si n'intervenait pas, inopinément, une certaine Emilia Marty, cantatrice renommée. Celle-ci s'immisce dans les débats avec assurance, affirmant, contestant, révélant par bribes les maillons manquants d'un dossier inextricable. Comment peut-elle apporter tant de précisions sur des événements si anciens ? La femme est belle, séduisante, sûre d'elle. Elle trouble le procès mais plus encore les hommes qui font assaut de charme. Le suspense s'installe comme dans une intrigue policière, jusqu'au paroxysme.

Que cherche donc cette femme et qui est-elle vraiment ? Au terme de l'opéra, elle révélera qu'elle est Elina Makropoulos, fille de Hiéronymus Makropoulos, alchimiste de l'empereur Rodolphe II pour qui il mit au point un élixir de longue vie expérimenté sur sa propre fille quand celle-ci avait seize ans. Aujourd'hui, Elina Makropoulos est âgée de trois cent trente-sept ans, elle n'a pas vieilli et a vécu sous divers noms d'emprunt correspondant toujours aux initiales E. M. Elle fut successivement Elsa Müller, Elian MacGregor, Ekaterina Mychkine, Eugenia Montez.... aujourd'hui Emilia Marty. L'effet du philtre arrivant à son terme, elle veut en récupérer la formule qu'elle avait confiée à son amant le baron Prus mot sans l'avoir restituée. Mais elle sait dans quelle maison, dans quel meuble et quel tiroir se trouve ce document cacheté. Profitant de la cupidité des hommes, elle se livrera à un tragique chantage sexuel pour entrer en possession du document. Elle parviendra à ses fins, mais tant de précisions et de révélations la perdront. Un éclair de sagesse ramènera le calme. Trois siècles de vie ont fait d'elle une femme cynique et sèche, monstrueuse. Elle abandonne la formule à qui veut la prendre et en profiter. Personne n'est volontaire et le document sera détruit.

> Le suspense s'installe comme dans une intrigue policière, jusqu'au paroxysme

*L'Affaire Makropoulos* venant immédiatement après *La Petite Renarde* paraît en être l'antithèse. Précédemment, l'homme est émerveillé au contact de la nature. Il en accepte les lois, sa fonction régulatrice et inexorable qui conduit à la mort comme aboutissement naturel du cycle de vie. Au contraire, mourante, Elina Makropoulos reconnaît que la transgression est une monstrueuse erreur et que le bonheur ici-bas se construit sur une succession de désirs, la brièveté de la vie en suscitant l'émergence.

Le concept de « *musique du langage parlé* », qui caractérise la musique de Leos Janacek, parvient ici à son acmé mais le concept lui-même prête à confusion puisqu'il ne sera jamais aussi évident que dans ses œuvres instrumentales comme les quatuors à cordes. Il ne s'agit donc pas pour Janacek de reproduire le langage en tant que modèle prosodique mais, avant tout, ses variations, ses métamorphoses en fonction de l'état psychique de l'individu qui s'exprime et des modifications du contexte psycho-physiologique. Le type de situation existant dans *L'Affaire Makropoulos,* impliquant des dialogues rapides, secs, heurtés, des réflexions laconiques et des sous-entendus à peine esquissés, se prête particulièrement bien à ce principe, mais l'économie même de l'expression vocale confère à l'orchestre une place agissante.

L'orchestre de Janacek, libéré de toute entrave, malléable, organise et structure ce suspense remarquable d'aridité judiciaire mais d'une vigueur toute existentielle. Pour ces raisons, on aura plaisir à considérer globalement ce que fut la formation personnelle du compositeur morave, fondée sur une exploration méthodique des aspects philologiques des chants populaires qui démontre l'antériorité du parler sur la musique et les mécanismes psychophysiologiques qui lient les deux. Janacek a complété ses expériences par des notations révélant l'évolution du langage au cours de conversations diverses souvent accompagnées de notations des bruits de la vie citadine et des bruits de la nature. Il a rapproché ces expériences de terrain des études du physicien et philosophe allemand Hermann von Helmholtz et de son disciple Wilhelm Wundt sur l'acoustique, les harmoniques et sur les rapports de l'influx nerveux et de la perception musicale. Janacek totalise ainsi les phénomènes psychophysiologiques, que ceux-ci relèvent de la science ou de l'émotion pure.

Le compositeur avait quarante ans quand il a fait la synthèse de tous ces acquis et en tira un concept qui ne correspond à aucune règle établie, sinon celle d'une éthique qui consistait à découvrir une adéquation contemporaine entre la forme du langage musical et le sentiment vécu. Cette patiente recherche de vérité artistique explique pourquoi ce compositeur né au milieu du XIXe siècle (1854) est devenu le plus novateur du XXe siècle. Il a traversé de son vivant les modes et les esthétiques, en étant à peine effleuré comme par un simple reflet du temps, mais indifférent aux systèmes et aux écoles que les prophètes des temps nouveaux tentaient toujours d'imposer au nom de la recherche formelle et de la révolution esthétique.

> Il ne s'agit donc pas pour Janacek de reproduire le langage en tant que modèle prosodique

***Guy Erismann***

***Un mystérieux jeu de perspectives multiplie les plans visuels de « L'Affaire Makropoulos » de Janacek, dont le livret multiplie les aller-retour dans le temps à la recherche de la vérité de l'âme humaine.***

***reportage photo par Elysabeth Carecchio***

# Joyeux et triste

## Agé de vingt-cinq ans, le cygne de Pesaro réalise une synthèse entre les genres bouffes et sérieux

***« LA CENERENTOLA** est la musique la plus heureuse, la plus gaie et la plus aisément charmante qu'on puisse rêver »*, écrit Théophile Gautier en 1845 dans *Les Beautés de l'opéra,* occultant délibérément ce que l'ouvrage porte en lui d'ambiguïtés expressives. L'auteur d'*Emaux et Camées* déplore seulement que le librettiste Jacopo Ferretti ait transformé cette coquine de pantoufle en *« banal bracelet aussi stupide que l'anneau de l'Astrate qui choquait si fort Boileau »*. On ne saurait être plus parnassien !

Créée à Rome pour le carnaval, le 25 janvier 1817, *La Cenerentola* tient une place centrale dans l'œuvre rossinien. Vingtième du nom dans un corpus de trente-neuf opéras, elle engage à mi-parcours un virage audacieux en signant la fin de l'ère consacrée à l'*opera buffa*. Bientôt, Rossini versera dans de nouveaux concepts dramatiques, privilégiant veine épique, passions politico-religieuses *(Mosè in Egitto),* tourments préromantiques *(La Donna del lago)* et illuminations tragiques *(Maometto II).* Pour l'heure, ce prodige de vingt-cinq ans accomplit avec *La Cenerentola* la magique synthèse de ce genre qu'on dit *semi-seria*, mêlant farce, comique, *« giocoso »,* pathétique et sérieux. Un jeu d'échanges qu'aime Stendhal, louant Rossini d'avoir ainsi introduit dans l'opera seria *« le feu, la vivacité et la perfection de l'opera buffa »*.

Si les vers furent écrits en vingt-deux jours, la musique en réclama vingt-quatre... assortis toutefois de quelques emprunts à des œuvres antérieures : réutilisation de l'ouverture de la *Gazetta*, opéra récemment tenu en échec à Naples, du rondo de l'air d'Almaviva à la fin du *Barbier.* Récitatifs et autres broutilles furent confiés au compositeur en second, Luca Agolini, dit « Luchetto le Boîteux ». L'œuvre devait connaître, à l'instar du *Barbier de Séville* la saison précédente, une création plutôt maussade. Partie à la conquête de Londres en 1820, elle s'installe à Paris en 1822 (où elle restera à l'affiche jusqu'en 1874 !). Quatre ans plus tard, le voyage outre-Atlantique de Buenos Aires à New York avec, en grillon du foyer, une Malibran âgée d'à peine 17 ans ! Quant à la créatrice du rôle, Geltrude Giorgi-Righetti, qui jouit d'un physique gracieux et d'une infaillible mezzo coloratura, elle incarnera à merveille ce personnage parmi les plus humains et attachants de tout le sérail rossinien.

***M.- A. R.***

***La musicienne Laurence Equilbey (debout) et la metteuse en scène Claude Buchvald ont conçu « La Cenerentola » de Rossini comme un spectacle de tréteaux.***

# Une « Cenerentola » poids plume

## Réduit pour treize instruments, l'opéra de Rossini, sous le regard de deux femmes, Laurence Equilbey et Claude Buchvald

**LA PETITE** Cendrillon de Rossini a bien de la chance : Laurence Equilbey à la direction d'orchestre et Claude Buchvald pour la mise en scène, voilà qui la changera sûrement de ses sœurs acariâtres et malfaisantes. La version épurée, réduite à treize instruments par le compositeur britannique Jonathan Dove, est un choix qui réjouit visiblement Laurence Equilbey : *« Je n'ai pas la moindre inquiétude, connaissant les réalisations de Jonathan Dove pour* La Petite Renarde rusée *de Janacek, le* Falstaff *de Verdi et sa version du* Ring *en quatre heures. En fait, cette instrumentation diffère peu de l'orchestration originale de Rossini, mais elle prend un côté musique de chambre déjà constitués (Quatuor à cordes Onyx et le Quintette à vents Zéphyr). « Je suis pratiquement sûre d'obtenir cette fusion des timbres, cet arc-boutant des sonorités, la balance et la justesse qui sont le fondement de mon travail avec Accentus. Mais je tiens aussi à ce que l'œuvre soit organique, que son déroulé dramaturgique soit clair. »*

Légèreté et transparence, subtilité et finesse : les contours rossiniens se feront plus acérés, plus nets, les facettes plus brillantes. Côté dramaturgie aussi, on rase gratis : resserrement des récitatifs et coupure d'arias non strictement dramaturgiques – ainsi Don Magnifico se verra-t-il rafraîchi de deux airs « de complaisance ».

Chez Claude Buchvald, même esprit de recherche, même envie d'aller à l'essentiel, même enthousiasme. *« Travailler sur un opéra était pour moi totalement nouveau. J'avais très peur, puis j'ai écouté* Cenerentola *et j'ai été complètement bouleversée. Je l'ai écouté jusqu'à m'en étourdir, jusqu'à l'apprendre par cœur, comme pour un texte de théâtre. »* Très vite, Claude Buchvald s'attache au conte qu'elle conçoit d'emblée comme un opéra de tréteaux sur une place du village. Dimension onirique et merveilleux, à mille lieues des versions traditionnelles empêtrées dans leurs balayures. *« Dans le conte, on traverse les signes, les symboles, on va aussi dans des lieux enfouis de l'enfance. Il y a des choses monstrueuses, très violentes, qu'il ne faut surtout pas édulcorer. La symbolique du feu est omniprésente : Cendrillon passe progressivement des cendres à la lumière. J'ai privilégié l'idée d'un parcours mental peint sur des panneaux en bois qui s'ouvrent et se referment. Comme les pages d'un livre. »*

> « J'ai privilégié l'idée d'un parcours mental peint sur des panneaux en bois qui s'ouvrent et se referment. Comme les pages d'un livre »

Toutes les deux sont d'accord sur un point, faire le pari du sens et de l'émotion. *« Dans Rossini, je cherche avant tout ce qui appartient à la profondeur de l'émotion,* dit Laurence Equilbey, *pas le style Cendrillon en train de pleurer. Il faut sortir de l'image d'Epinal pour que la musique soit véritablement porteuse de sentiments universels. Je voudrais être moi-même un passeur le plus discret possible : faire en sorte que le conte parle en musique, non pas qu'il y ait une musique écrite sur le conte. »*

Même credo pour Claude Buchvald : *« La musique de Rossini se nourrit d'émotions mais n'est pas illustrative. Elle est très fluctuante : on passe d'un univers à un autre, avec ces crescendos déments qui arrivent à une immobilité complètement folle ! On touche à des zones que le théâtre n'atteint que difficilement. Elle a un côté tellurique. Comme elle, Cendrillon fait partie des éléments : forte, insolente. C'est une battante qui croit à l'amour. C'est beau, ce désir de vivre, de danser, ce désir de femme. En même temps, son apothéose est comme un couronnement de la Vierge, qui pardonne et absout. »* Claude Buchvald pourrait parler longtemps de l'initiation de la jeune fille, de la psychanalyse des contes de fées et leur terrible portée bien au-delà de la morale et de l'éducation. Mais il faut songer à la réalisation : *« J'espère amener les chanteurs à vivre cette jubilation théâtrale de l'opéra. Surtout ne pas les tirer vers un théâtre illustratif et pléonastique : je veux des corps chantants. »* Même écho chez Laurence Equilbey qui préconise non pas le vocalement correct mais le vocalement assumé. *« Rossini écrivait toutes les notes pour aider les chanteurs à sortir du style un peu démodé de Paisiello. Mais, si quelques-unes ne correspondent pas à la voix, il faut les changer. Ne pas rester comme devant une relique. Etre libre. »*

De part et d'autre, même exigence et même confiance, une quasi sororité d'armes. Laurence Equilbey aime dans l'opéra *« ce mélange des corps de métiers, un monde à huis clos qui permet un contact passionnant avec des non-musiciens »*. Claude Buchvald de son côté ne tarit pas : *« Avec Laurence, je fais ma première mise en scène d'opéra, avec moi elle dirige son premier ouvrage lyrique, les chanteurs abordent leurs premiers grands rôles. On est tous dans un état d'extrême appétit et d'attente amoureuse. »*

***M.-A. R.***

# Une « renaissance française »

## « Dossier spécial en français », indique la couverture de la dernière livraison de « Time ». L'hebdomadaire américain publie un portrait en 50 pages d'une France de plus en plus à l'aise dans la mondialisation et la nouvelle économie

**L'HEBDOMADAIRE** *The Economist* l'avait déjà sussurré : la France se « libéralise » – l'horrible mot – et les Français se coulent avec succès dans le modèle de développement économique anglo-saxon. Mais ils ne veulent surtout pas qu'on le leur dise. Cette semaine, c'est au tour de l'hebdomadaire *Time* de faire le même diagnostic et d'attribuer une partie de la paternité de cette évolution au premier ministre socialiste Lionel Jospin, qui n'accueillerait pas sans réserve le compliment. Sous le titre « Une renaissance française », le journal publie un dossier d'une cinquantaine de pages – une version en anglais, l'autre en français – consacrées à la France.

Objectif : démolir le cliché, volontiers répandu aux Etats-Unis, d'un pays figé dans le culte de ses fromages, la nostalgie de sa « grandeur » passée, le colbertisme de ses élites et les structures d'un Etat central ventripotent et omnipotent. Pas du tout, affirme Thomas Sancton, maître d'œuvre du dossier et chef du bureau de *Time* à Paris : *« A l'aube du XXIe siècle, une nouvelle France prend corps. »* Elle a des traits qui ne sont pas ceux de l'ancienne : *« Privatisation, décentralisation, esprit d'entreprise, multiculturalisme, un Etat amaigri, des impôts moins lourds, un secteur public moins étendu et, en lieu et place de l'exception française et de ce sentiment d'une mission universelle à accomplir, avec lesquels elle définissait sa place dans le monde, une identité plus collégiale dans le cadre de l'Europe. »*

Vieil habitué de l'Hexagone, Thomas Sancton égrène ses indices. Depuis juin 1997, *« Jospin a totalement ou partiellement privatisé plus d'entreprises du secteur public que ses quatre prédécesseurs réunis »* ; certains estiment que la croissance française pourrait dépasser les 4 % cette année, *« plus*

*forte performance que dans aucun autre pays européen »* ; la Bourse de Paris a connu en 1999 une hausse de 50 %, *« cependant que le nouveau marché »*, celui des valeurs de la nouvelle économie et de la haute technologie, *« a fait un bond de 135 % »* ; le chômage est en passe de descendre au-dessous des 10 %, etc.

Si l'on en croit Sancton, toujours, cette conversion tacite au libéralisme se fait tout de même « à la française ». Il y a l'assaisonnement PS, pas très orthodoxe : les 350 000 emplois-jeunes par exemple, ou les 35 heures. Mais ces deux mesures, explique dans *Time* le sénateur socialiste Henri Weber, relevaient moins de l'économie que de la thérapie psychologique : *« Traiter une dépression collective ; et ça a marché ; le pays a commencé à consommer, à investir, à faire preuve d'exubérance et de bonheur. »*

N'était cette assistance thérapeutique ponctuelle, Thomas Sancton estime que la « renaissance française » ne doit pas grand-chose aux élites politiques du pays, lesquelles sont volontiers présentées par *Time* comme dépassées et largement décrédibilisées.

### PLUS DÉCENTRALISÉE

Ce n'est d'ailleurs pas, ou plus seulement, dans la capitale qu'il faut chercher les femmes et les hommes de la « renaissance française » : de plus en plus, ils sont en province, qu'ont parcourue, pour ce dossier, les reporters de *Time*. *« Une des évolutions majeures »* aujourd'hui en cours en France, écrit le magazine, est *« la transformation de la vieille nation jacobine, toute centrée sur Paris, en une entité plus complexe, décentralisée dans laquelle les autres villes et régions environnantes émergent en tant que pôles de développement économique et d'expression culturelle »*.

*Time* relate une autre caractéristique de la France d'aujourd'hui, celle d'une société *« multiculturelle »*, où s'installe un *« communautarisme »* très éloigné des principes fondateurs de la République. C'est un des éléments qui fonde la conclusion de Thomas Sancton : *« Politiquement, aussi bien qu'économiquement et socialement,* assure-t-il, *la France semble adopter un profil qui ressemble de plus en plus à celui de l'Amérique. Sans jamais vouloir se l'avouer bien sûr. »*

***Alain Frachon***

## DANS LA PRESSE

### LA TRIBUNE
*Pascal Aubert*

■ Ni trop bas, ni trop haut, peut-être. Mais trop peu transparent, certainement. Dans la délicate affaire de l'attribution des licences UMTS, le gouvernement s'exposait à trois reproches. Le prix qui sera demandé aux opérateurs retenus l'exonère des deux premiers, celui de la dilapidation du patrimoine au détriment de la collectivité et celui de jouer contre les intérêts de l'industrie française et des consommateurs. La méthode retenue, dite de la *« soumission comparative »*, l'expose pleinement au troisième, celui d'opacité et de magouillage. Pour justifier cette sélection *« à la tête du client »*, le gouvernement avance un certain nombre de motivations nobles (...). Il peut également se prévaloir de son relatif désintéressement là où nos voisins ont cédé à l'appât d'un gain facile. Ces explications suffiront-elles à dissiper les soupçons et les arrière-pensées ? Probablement pas. Et pour d'excellentes raisons. Il n'échappe à personne que quatre candidats français sont déjà en lice pour les quatre licences disponibles.

### LIBÉRATION
*Gérard Dupuy*

■ Entre le gros pactole empoché par le gouvernement britannique et la privatisation à titre quasi gratuit d'un bien public réclamée par les opérateurs français, le gouvernement Jospin a choisi une solution à son image : on coupe la poire en deux ! Personne ne prend au sérieux le *« concours de beauté »* prétendument qualificatif qui départagera les candidats aux licences. On sait que cette procédure est simplement destinée à garantir une place à chacun des trois prétendants français, trop pauvres pour jouer aux folles enchères. En choisissant cette procédure, le gouvernement reste dans la culture capitalisto-étatiste française où l'Etat dorlote au nom du bien public des capitalistes promus *« champions nationaux »* (...). Mais entre le reproche de se voir accusé de brader l'industrie nationale et celui de léser le budget public, le gouvernement n'avait guère d'autre choix que de contrebalancer l'un par l'autre. Cette solution chèvre et chou est sans doute aussi réaliste d'un point de vue économique qu'elle l'est sous l'angle politique : un exercice d'école de libéralisme social ou d'économie de marché discrètement encadrée.

### LCI
*Pierre Luc Séguillon*

■ A une mondialisation anarchique et à la seule loi sauvage du marché, le premier ministre n'a eu de cesse, depuis qu'il est à Matignon, d'opposer une régulation nécessaire, selon lui, à la conciliation et à l'articulation d'intérêts parfois contradictoires. C'est précisément ce que lui-même et son ministre de l'économie ont fait hier (...). Seule contradiction dans ce choix, la décision prise par le gouvernement d'user des sommes recueillies par cette attribution pour abonder le fonds de réserve des retraites. L'Etat mise sur la capitalisation pour sauver la retraite par répartition et refuser... la retraite par capitalisation !

### LES ÉCHOS
*Favilla*

■ Nous voilà donc embarqués vers le quinquennat. (...) Mais, comme c'est souvent le cas des réformes populaires, elles servent de coupe-faim à des milieux politiques et à une opinion publique qui ne se sentent pas mûrs pour attaquer le plat principal : le coq à deux têtes en l'occurrence. Nos partenaires européens vont avoir l'occasion de déguster cette spécialité nationale avec la prochaine présidence française de l'Union. L'avantage de cette formule de présidence tournante est normalement de concentrer sur un responsable la représentation de l'Europe, à qui l'on reproche, à juste titre, la multiplicité de ses dignitaires. (...) Avec nous, les Européens auront cette fois deux *« représentants uniques »* pour le prix d'un. Nos partenaires sont bien indulgents d'accepter cette image de notre confusion interne pour symboliser leur volonté d'afficher l'Union.

**Le Monde**
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

**Le Monde des idées**
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 15 h 10

**Le Grand Jury**
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

**La rumeur du monde**
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

**Idéaux et débats**
FRANCE MUSIQUES
Le dimanche à 17 heures

**Libertés de presse**
FRANCE-CULTURE
Le premier dimanche de chaque mois

**A la « une » du *Monde***
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 1 h 10 (heures de Paris)

**La « une » du *Monde***
BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

# www.luckyvillage.com

## Tous les jours, une chance de gagner 1 million de francs sans rien miser

**LES LOTOS** gratuits en ligne viennent de faire leur apparition en France. Depuis le début du mois de mai, le site Lucky Village propose un tirage quotidien permettant aux internautes âgés de plus de dix-huit ans de gagner jusqu'à 1 million de francs, sans avoir à débourser 1 centime. Pas question en effet de collecter des mises via Internet, car la loi française l'interdit. Le joueur doit simplement s'identifier, puis cocher 7 cases sur une grille de 50 numéros, et enfin valider son ticket virtuel en cliquant sur un bandeau publicitaire.

Ce nouveau concept marketing a déjà un nom : *« advertainment »*, contraction de *« advertising »* (publicité) et *« entertainment »* (divertissement). En guise de paiement, l'internaute doit donc accepter qu'une publicité personnalisée vienne s'afficher sur son écran. A ce jour, les annonceurs sont surtout des sociétés de la Netéconomie – portails, hébergeurs, sites de jeux, librairies en ligne – mais Lucky Village a commencé à démarcher des entreprises de tous les secteurs d'activité.

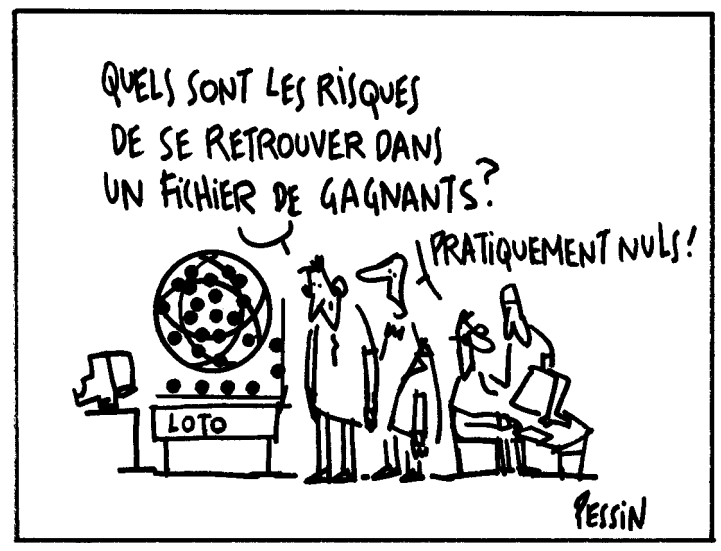


Le tirage quotidien s'effectue de façon classique, sur une machine à boules, semblable à celle du Loto national, sous contrôle d'huissier. Si un joueur a coché les 7 bons numéros, il gagne 1 million de francs. Le payeur ne sera pas Lucky Village, petite start-up créée par quatre jeunes Niçois installés à Paris, mais la société Axa, qui a accepté de couvrir ce risque très particulier avec une police d'assurances. Lucky Village a donc intérêt à ce que le gros lot soit gagné le plus tôt possible pour assurer sa notoriété, car cela ne lui coûtera rien de plus. L'assureur est moins pressé, mais pour lui le risque est raisonnable, car avec 7 numéros sur 50 les chances de gagner sont infimes. En outre, les lots sont extrêmement dégressifs : avec 6 bons numéros, on gagne seulement 10 000 francs, et 150 francs avec 5 : *« Il faut bien qu'on vive »*, explique sans détour Ouriel Ohayon, directeur marketing de la société.

En deux semaines, plus de 12 000 joueurs ont rempli une grille de Lucky Village. Une dizaine ont gagné 150 francs. Les autres, avec 4 numéros, auront seulement le droit de participer à une tombola mensuelle distribuant des billets d'avion, des bouteilles de vin et des DVD. Rien de spectaculaire, donc, mais M. Ohayon rappelle que la chance est là pour défier les probabilités statistiques : *« Aux Etats-Unis, où ces lotos gratuits sont très populaires, huit personnes ont gagné des lots de 1 million de dollars au cours des six derniers mois. »*

***Yves Eudes***

## SUR LA TOILE

### DIALOGUE EN DIRECT

■ Les responsables de programmes de Canal+ seront en direct sur le site Web de la chaîne chaque jeudi de 18 heures à 19 heures, jusqu'à la fin juin, pour répondre aux questions des internautes sur les nouveaux programmes de la rentrée.
*www.canalplus.fr*

### CHINE - ÉTATS-UNIS

■ Suite au vote par la Chambre des représentants des Etats-Unis de la loi sur l'établissement de relations commerciales normales permanentes avec la Chine, la société américaine Network Solutions (NSI), numéro un mondial de l'attribution de noms de domaines internationaux (.com, .net et .org), a annoncé son intention d'offrir à la Chine une centaine de noms de domaine gratuits et plusieurs milliers à tarif réduit. - *(Reuters.)*

### AUTOMOBILE

■ La firme General Motors a ouvert un nouveau site de vente de voitures, qui propose des rabais allant jusqu'à 750 dollars pour différents modèles de ses marques Chevrolet, GMC, Oldsmobile, Buick et Pontiac. L'opération dure jusqu'au 15 juillet. - *(Reuters.)*
*www.tickettoride.com*

**Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois**

**Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :**
***LE MONDE*, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

**Oui,** je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

**Autorisation de prélèvements**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

**Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.**

Date : .....
Signature :

**IMPORTANT :** merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR : N° 134031
ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE*** 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° ..... rue .....
Code postal ..... Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° ..... rue .....
Code postal ..... Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N° de compte | Clé RIB

**Pour tout renseignement concernant** le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
**Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.**
**Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)**

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 19 1518
**Pour les abonnements souscrits aux USA :** INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

# Police scientifique *par Luc Rosenzweig*

**IL N'Y A PAS** si longtemps, les seules sciences auxiliaires de police étaient celles de la violence et de la ruse. Javert et inspecteur La Bavure. Pour le bon motif, s'entend, la recherche des criminels. Aujourd'hui, les progrès de la chimie, de la biologie et de la génétique ont fait entrer les bac + 15 dans le club des argousins. La police scientifique était le thème, mardi soir, du magazine de faits divers « Histoires de... », sur France 2, une émission pas trop racoleuse malgré les tentations en la matière, présentée avec efficacité par Christophe Hondelatte. Avec, bien sûr, en vedette incontestée, cet ADN qui résout les énigmes passées et présentes, qui confond les criminels et coupe l'herbe sous le pied aux raconteurs d'histoires sur la vraie-fausse identité de Louis XVII. Cette méthode infaillible d'identification des individus constitue certes un progrès considérable dans la recherche de la vérité, mais ce n'est pas l'arme absolue susceptible de terrasser le crime comme saint Michel le dragon.

On était frappé de la modestie des responsables de laboratoire, qui ne se prennent pas pour des cow-boys de la nouvelle police, et qui insistent sur le fait que leur contribution ne peut que s'ajouter à d'autres indices, recueillis de manière plus classique. N'empêche que, sans cette nouvelle technique, un homme, soupçonné du viol et du meurtre de la jeune Anglaise Carolyn Dickinson, serait encore en prison sous le coup de cette terrible accusation, puisqu'il avait avoué ce crime qu'il n'avait pas commis. Son témoignage, poignant, était plus convaincant que dix rapports d'Amnesty International sur la persistance de l'utilisation de la « baffologie » comme science dominante lors des gardes à vue.

Faut-il, comme le préconisent certains, instituer un fichier central des empreintes génétiques des criminels et des délinquants ? Le Parlement a décidé, tout récemment, d'autoriser la constitution d'un tel fichier, limité cependant aux empreintes des délinquants sexuels déjà condamnés. Elles étaient poignantes, aussi, ces dames de l'association Angélique, constituée autour de la mère d'une victime de viol et de meurtre dont l'assassin n'a pas été identifié. Elles demandent l'extension de ce fichier à l'ensemble des délinquants, en se référant au « tueur en série » de l'Est parisien, qui fut petit malfrat avant de devenir criminel sexuel. Deux vies auraient, selon elles, été sauvées si l'ADN du tueur avait été en boîte.

Avoir de « bonnes raisons », comme ces mères perdues de douleur, ne signifie pas forcément avoir raison. Le glissement progressif de Conan Doyle vers Orwell peut se produire avec les meilleures intentions du monde.

MERCREDI 7 JUIN

# GUIDE TÉLÉVISION

## DÉBATS

**20.55** Que reste-t-il de l'armée rouge ? **Forum**
**22.55** Sida en Afrique : que faire ? **Forum**

## MAGAZINES

**18.20** Nulle part ailleurs. Invités : Fabrice Tiozzo ; Valérie Hénin ; Alice Cooper. **Canal +**
**18.30** et 21.30 L'Invité de PLS. François Hollande. **LCI**
**20.15** et 23.00 Le Journal de l'histoire. **Histoire**
**20.45** Les Mercredis de l'Histoire. Passeurs en uniforme : Le train de la liberté. **Arte**
**20.55** Ushuaïa nature. Les seigneurs des océans, Nouvelle-Zélande. **TF 1**
**21.00** La Marche du siècle. Santé... parlons-en. **France 3**
**21.05** Strip-tease spécial. Maryflo I : La guerre des tranchées. Maryflo II : Les grandes manœuvres. Maryflo III : Le repos du guerrier. **TV 5**
**22.40** La Route. Invités : Pascale Clark ; Jean-Louis Murat. **Canal Jimmy**
**22.45** Ça se discute. Complexes : Comment vivre bien quand on ne s'aime pas ? **France 2**
**0.15** Fréquenstar. Laurent Gerra. **M 6**

## DOCUMENTAIRES

**20.15** 360°, le reportage GEO. [3/4]. **Arte**
**20.30** Le Siècle des ailes. **Planète**
**20.35** Sans frontières. [2/4]. **Odyssée**
**21.00** Le XX^e siècle. [1/6]. **Histoire**
**21.25** La Saga Björn Borg. **Planète**
**21.45** Musica. Chaliapine l'enchanteur. Les Voix géorgiennes. **Arte**
**22.25** URSS, dernier adieu. **Planète**
**22.50** Le Temps du marché noir, 1940-1950. **Odyssée**
**23.15** Profil. Jean Lescure. **Arte**
**23.25** Hello, Elie ! **France 3**
**23.45** Sectes tueuses. [1/3]. **13ème RUE**
**0.10** La Lucarne. Non-voyances. **Arte**
**0.10** Mémoire vivante. **TSR**
**0.35** Les Réalisateurs. Wes Craven. **Ciné Cinémas**
**0.45** La Case de l'oncle Doc. Enfants de justice. **France 3**

## SPORTS EN DIRECT

**3.00** Basket NBA. Finale. Los Angeles Lakers – Indiana Pacers. **Canal +**

## DANSE

**21.00** « Le Corsaire ». Ballet. Chorégraphie de Marius Petipa. Musique de Pugni, Adam, Delibes, Drigo et Oldenbourg. Par le Ballet et l'orchestre du Kirov, dir. Victor Fedotov. **Muzzik**
**23.00** « Casse-Noisette Circus ». Ballet en deux actes. Chorégraphie de Jean-Christophe Maillot. Musique de Tchaïkovski. Par les ballets de Monte-Carlo et l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. David Garforth. **Mezzo**

## MUSIQUE

**20.10** Children's Corner. Œuvre de Debussy. Avec Zoltan Kocsis, piano. **Mezzo**
**21.50** Motown Live. **Paris Première**
**23.05** Nice Jazz Festival 1999 (programme 9). Monty Alexander Trio, The Voice Messengers, Regina Carter. **Muzzik**

## TÉLÉFILMS

**20.50** Sœur porteuse. B. Coscas. O. **M 6**
**20.55** Anibal. Pierre Boutron. **France 2**
**22.35** Peur légitime. Michael Toshiyuki Uno. O. **M 6**
**22.40** Impact. Sidney J. Furie. O. **TF 1**
**23.45** Le Premier Cercle. Sheldon Larry [2/2]. O. **Histoire**

## COURTS MÉTRAGES

**22.35** Spécial Festival d'Annecy. *Furniture Poetry.* Court métrage d'animation. **Canal +**

## SÉRIES

**20.50** Homicide. [3/3]. Les liens du sang. O. **Série Club**
**21.05** Star Trek, Voyager. Tuvix. O. **Canal Jimmy**
**21.50** Star Trek, Deep Space Nine. Touché par la grâce. O. **Canal Jimmy**
**22.50** Profiler. Modus operandi (v.o.). O. **Série Club**
**0.00** Friends. The One With the MAC and C.H.E.E.S.E (v.o.). **Canal Jimmy**

# FILMS

**15.40** **Un monde fou, fou, fou** ■■ Stanley Kramer (Etats-Unis, 1962, 150 min) O. **Cinétoile**
**16.05** **Elephant Man** ■■■ David Lynch (Etats-Unis, 1980, N., 120 min) O. **Cinéfaz**
**17.00** **La Semaine du sphinx** ■■ Daniele Luchetti (Italie, 1991, v.o., 95 min) O. **Ciné Cinémas 1**
**18.05** **Dune** ■■ David Lynch Lynch (Etats-Unis, 1984, 135 min) O. **Cinéfaz**
**18.40** **Scream** ■■ Wes Craven (Etats-Unis, 1997, 110 min) O. **Ciné Cinémas 2**
**19.00** **Happy Together** ■■ Wong Kar-wai (Hongkong, 1997, v.o., 95 min) O. **Ciné Cinémas 3**
**19.30** **Un violon sur le toit** ■■ Norman Jewison (Etats-Unis, 1971, 185 min) O. **Cinétoile**
**20.15** **Papillon** ■■ Franklin J. Schaffner (Etats-Unis, 1973, 145 min). **RTBF 1**

**20.20** **Un après-midi de chien** ■■ **Sidney Lumet. Avec Al Pacino, John Cazale** (Etats-Unis, 1975, v.o., 130 min) O. **Cinéfaz**
**22.45** **La Disparue** ■■ George Sluizer (Etats-Unis, 1993, 105 min) O. **Ciné Cinémas 2**
**23.50** **Feux croisés** ■■ Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 90 min) O. **Ciné Classics**
**0.20** **The Servant** ■■■ Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1963, N., v.o., 115 min) O. **Cinétoile**
**0.30** **L'Arbre aux sabots** ■■■ Ermanno Olmi (Italie, 1978, 180 min) O. **Ciné Cinémas 2**
**0.40** **Les mille et une nuits** ■■ Pier Paolo Pasolini (Italie - France, 1974, v.o., 135 min) O. **Cinéfaz**
**1.20** **L'Ange ivre** ■■ Akira Kurosawa (Japon, 1948, N., v.o., 95 min) O. **Ciné Classics**

# PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

### TF 1

**18.25** **Exclusif.**
**19.00** **Etre heureux comme...**
**19.05** **Le Bigdil.**
**19.55** **Hyper Net.**
**20.00** **Journal, Météo.**
**20.55** **Ushuaïa nature.** Les seigneurs des océans, Nouvelle-Zélande.
**22.40** **Impact.** Téléfilm. S. J. Furie. O.
**0.30** **Minuit sport.**

### FRANCE 2

**18.50** **Friends.**
**19.15** **Qui est qui ?**
**19.50** **Un gars, une fille.**
**19.55** et 20.50 **Tirage du Loto.**
**20.00** **Journal, Météo.**
**20.55** **Anibal.** Téléfilm. Pierre Boutron.
**22.45** **Ça se discute.** Complexes : Comment vivre bien quand on ne s'aime pas ?
**0.50** **Journal, Météo.**
**1.15** **Tennis.** Résumé.

### FRANCE 3

**18.20** **Questions pour un champion.**
**18.46** **Un livre, un jour.**
**18.50** **Le 19-20 de l'information, Météo.**
**20.05** **Tout le sport.**
**20.15** **Défi de famille.**
**20.45** **Côté court.**
**21.00** **La Marche du siècle.** Santé... parlons-en. En direct.
**22.50** **Météo, Soir 3.**
**23.25** **Hello, Elie !**
**0.45** **La Case de l'oncle Doc.** Enfants de justice.

### CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
**18.15** **Flash infos.**
**18.20** **Nulle part ailleurs.**
**20.30** **Le Journal du cinéma.**
**21.00** **Pile et face** Film. P. Howitt. O.
**22.35** **Spécial Festival d'Annecy.** *Furniture Poetry.*
**22.40** **Pêche Party** Film. Christopher Cain (v.o.). O.
**0.10** **24 heures sur 24** Film. Shane Meadows. O.
**1.45** **Commis d'office** La justice au quotidien.

### ARTE

**19.00** **Connaissance.**
**19.45** **Arte info, Météo.**
**20.15** **360°, le reportage GEO.** [3/4].
**20.45** **Les Mercredis de l'Histoire.** Passeurs en uniforme : Le train de la liberté.
**21.40** **Flash Bach.** *Groosland* (extraits).
**21.45** **Musica.** Chaliapine l'enchanteur. **22.45** Les Voix géorgiennes.
**23.15** **Profil.** Jean Lescure. Le poète et la couleur.
**0.10** **La Lucarne.** Non-voyances.

### M 6

**18.20** **Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman.** O.
**19.15** **Cosby Show.** héros. O.
**19.50** **I-minute.**
**19.54** **Le Six Minutes, Météo.**
**20.05** **Notre belle famille.** O.
**20.40** **Décrochages info, Jour J.**
**20.50** **Sœur porteuse.** Téléfilm. Brigitte Coscas. O.
**22.35** **Peur légitime.** Téléfilm. Michael Toshiyuki Uno. O.
**0.15** **Fréquenstar.** Laurent Gerra.

## RADIO

### FRANCE-CULTURE

**20.30** **Mesures, démesures.** L'association d'art de la Napoule.
**21.30** **Fiction 30.**
**22.10** **Multipistes.**
**22.30** **Surpris par la nuit.**
**0.00** **Du jour au lendemain.**

### FRANCE-MUSIQUES

**20.00** **A pleines voix.** Festival de Bad Kissingen.
**22.30** **Jazz, suivez le thème.**
**23.00** **Le Conversatoire.**
**0.00** **Tapage nocturne.**

### RADIO CLASSIQUE

**20.15** **Les Soirées.** Œuvres de C.P.E. Bach. **20.40** Lady MacBeth de Mzensk. Opéra de Chostakovitch. Par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra Bastille, dir. Myung-Whung Chung.
**23.20** **Académies musicales de Saintes 1999.** Par l'Ensemble Huelgas, dir. Paul van Nevel. Œuvres de da Palestrina, Funghetto, Carpentras.

## Le Monde TELEVISION

### RADIO CLASSIQUE

**20.40 Lady Macbeth de Mzensk**
Second opéra de Chostakovitch, tiré d'une nouvelle sombre et passionnée de Leskov et inspirée de *Souvenirs de la maison des morts* de Dostoïevski, cette œuvre connut un immense succès. On en donna quatre-vingts représentations à Leningrad en 1934, puis une centaine à Moscou. Jusqu'au moment où Staline l'interdit en 1936 et fit même justifier cette interdiction dans la *Pravda*.

### ARTE

**21.45 Musica : Chaliapine l'enchanteur**
Superbement découpé, foisonnant de documents plus étonnants les uns que les autres, ce film dégage les années russes de ce génie de l'art lyrique, qui bouleversa la scène de l'opéra et du théâtre de son temps. Investigation passionnante, ce portrait donne toute leur mesure aux incarnations de cet artiste complet, épris du *« cristal magique de l'art »*.

### CINÉ CLASSICS

**1.20 L'Ange ivre** ■■
Ivrogne invétéré mais humaniste, le docteur Sanada soigne un jour un jeune yakusa, et découvre qu'il est malade de la tuberculose. Le médecin va tenter de sauver le jeune bandit et l'amener à la rédemption. Superbement interprété par Toshiro Mifune, ce film tourné en 1948, tout de beauté frénétique où l'on retrouve une thématique dostoïevskienne, n'a été distribué en France qu'en 1991.

JEUDI 8 JUIN

# GUIDE TÉLÉVISION

## DÉBATS

**20.55** Vaccination, l'affaire de tous ? **Forum**
**21.55** Océans 2000. **Forum**
**22.40** Soirée spéciale sécurité routière. Débats en régions. **France 3**

## MAGAZINES

**10.50** Arrêt sur images. Ces inconnus qui filment la guerre. Invités : Jean Hatzfeld ; Anthony Headley ; Patrick Chauvel. **La Cinquième**
**13.05** Strip-tease spécial. Maryflo I : La guerre des tranchées. Maryflo II : Les grandes manœuvres. Maryflo III : Le repos du guerrier. **TV 5**
**14.30** La Cinquième rencontre... Santé, sciences : Le sommeil. **La Cinquième**
**14.58** Questions au gouvernement. **France 3**
**17.00** Les Lumières du music-hall. Serge Reggiani. Jean-Jacques Debout. **Paris Première**
**17.30** et 20.15, 23.00 Le Journal de l'histoire. **Histoire**
**18.20** Nulle part ailleurs. Invités : Jean Touitou ; Assassins ; Elie Chouraqui ; Daniel Levy ; Ahmed Mouici ; Nourith. **Canal +**
**18.30** et 21.30 L'Invité de PLS. Ferrero Waldner. **LCI**
**19.30** et 23.35 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
**20.55** Envoyé spécial. Sokka-Gakkai, la secte du XXI^e siècle. Pakistan : Meurtres de femmes. *P-s*: Chine, des plantes pour guérir. **France 2**
**23.40** Le Club. Invité : Antoine Dulery. **Ciné Classics**
**0.10** Prise directe. En direct de Paris. Peut-on vivre sans voiture ? **France 3**
**1.25** Saga-Cités. Un siècle de logement social [3/3] : Demain, l'Europe du logement. **France 3**

## DOCUMENTAIRES

**18.00** L'Actors Studio. Susan Sarandon. **Paris Première**
**18.30** Le Monde des animaux. Les Animaux d'Afrique. [3/7]. **La Cinquième**
**19.00** Voyages, voyages. Sao Paulo. **Arte**
**19.10** Retour place Tiananmen. **Histoire**
**20.05** Légendes des tribus perdues. [10/13]. Les Marranes du Mexique. **Planète**
**20.15** 360°, le reportage GEO. Sur les lieux du crime. [4/4]. **Arte**
**20.30** Un temps d'avance. [10/12]. Le Tradewind. **Planète**
**20.45** Thema. Paroles de juges. Les juges contre l'Europe de l'ombre. **Arte**
**21.20** La Mort de la variole. **Planète**
**22.15** Le Siècle des ailes. **Planète**
**22.35** La Sixième Face du Pentagone. **Histoire**
**23.10** La Saga Björn Borg. **Planète**
**0.00** Le Dernier Voyage. **Odyssée**
**0.05** URSS, dernier adieu. **Planète**
**0.50** Falachas. **Histoire**
**0.50** La Moitié du ciel. **Odyssée**

## SPORTS EN DIRECT

**13.05** Tennis. A Roland-Garros. Internationaux de France. Demi-finales dames. **France 3**
**14.00** Tennis. A Roland-Garros. Internationaux de France. Demi-finales dames. **Eurosport**
**14.45** Tennis. A Roland-Garros. Internationaux de France. Demi-finales dames. **France 2**
**15.50** Tennis. A Roland-Garros. Internationaux de France. Demi-finales dames. **TSR**

## DANSE

**18.30** « Cendrillon ». Ballet. Chorégraphie de Frederick Ashton. Musique de Prokofiev. Avec Antony Dowell (le prince charmant), Antoinette Sibley (Cendrillon), Frederick Ashton (une demi-sœur), Robert Helpmann (une demi-sœur), Leslie Edawards (le père), Georgina Parkinson (la fée), Alexander Grant (le bouffon). L'Orchestre du Royal Opera House dir. John Lanchbery. **Mezzo**

## MUSIQUE

**19.40** Cathy Berberian, una voce protagonista. Avec Cathy Berberian, mezzo-soprano ; Bruno Canino, piano. **Muzzik**
**20.15** « Sonate pour piano n° 19 », de Beethoven. *Sonate* n° 19» en sol mineur, op. 49. Avec Daniel Barenboïm, piano. **Mezzo**
**21.00** Boris Berezovsky. **Muzzik**
**22.00** Le Chant de la guitare. Avec Andrès Segovia, guitare. **Mezzo**
**22.30** Jean-Claude Casadesus dirige à Notre-Dame. Avec Philippe Lefebvre, organiste. Par l'Orchestre national de Lille. Soliste : Philippe Lefebvre, organiste titulaire de Notre-Dame de Paris. **Paris Première**
**23.30** Jaco Pastorius au Festival de Montréal 1982. **Muzzik**
**0.30** Peter Grimes. Par les Chœurs du Royal Opera House de Covent Garden, dir. sir Colin Davis. **Muzzik**
**0.40** Sédonne et Myrthare de Maria José Sanchez. Avec Renaud Muzzolini, marimba ; Camilo Peralta, violoncelle ; Erwan Fagant, saxophones. **Mezzo**

## TÉLÉFILMS

**17.45** Le Prix du silence. Jacques Ertaud. **Festival**
**18.15** Entre ces mains-là. Arnaud Sélignac. **TV 5**
**20.30** Femme de passions. Bob Swaim. **Festival**
**20.40** Un combat de trop. Rainer Matsutani. O. **Canal +**
**20.55** La Vie de Marianne. Benoît Jacquot [1/2]. **TMC**
**21.00** Meurtres sans risque. Christiane Spiero. **France 3**
**22.15** Les Feux de la Saint-Jean. François Luciani [2/2]. **TV 5**
**22.35** Scandale en haute mer. Peter Werner. O. **TF 1**

## COURTS MÉTRAGES

**22.15** Spécial Festival d'Annecy. *More.* Court métrage d'animation. *Reiku ja Raiku.* Court métrage d'animation. **Canal +**

## SÉRIES

**19.25** Mission impossible. Le tueur. O. **Série Club**
**20.20** Les Arpents verts. His Honor. O. **Série Club**
**20.35** Spawn. Graine de Spawn. O. **Canal Jimmy**
**20.45** Buffy contre les vampires. Disparitions sur le campus. O. **Série Club**
**20.50** Stargate SG-1. Un nouveau monde. O. Instinct maternel. O. **M 6**
**20.55** Les Cordier, juge et flic. L'Adieu au drapeau. O. **TF 1**
**21.35** Zoe, Duncan, Jack & Jane. Zoe Under the Influence (v.o.). O. **Série Club**
**22.35** The Crow, Stairway to Heaven. La croisée des chemins. O. Une âme à sauver. O. **M 6**
**22.50** Le Caméléon. Les liens du cœur (v.o.). O. Pièces manquantes (v.o.). O. **Série Club**
**23.50** Homicide. [1/2]. Justice ou parodie. **TSR**
**0.20** Chapeau melon et bottes de cuir. Cœur à cœur. O. **M 6**
**0.35** Absolutely Fabulous. Le caisson (v.o.). O. **Canal Jimmy**
**1.05** That 70's Show. Le magot d'Eric (v.o.). **Canal Jimmy**

# FILMS

**14.10** **L'Aveu** ■■ Costa-Gavras (France, 1969, 135 min) O. **Ciné Cinémas 2**
**17.00** **Un après-midi de chien** ■■ Sidney Lumet (Etats-Unis, 1975, 130 min) O. **Cinéfaz**
**17.05** **Happy Together** ■■ Wong Kar-wai (Hongkong, 1997, 95 min) O. **Ciné Cinémas 1**
**18.40** **La Disparue** ■■ George Sluizer (Etats-Unis, 1993, 110 min) O. **Ciné Cinémas 1**
**19.15** **Miss Missouri** ■■ Elie Chouraqui (France, 1989, 105 min) O. **Cinéstar 2**
**19.30** **La Grande Combine** ■■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1966, N., 125 min) O. **Cinétoile**
**20.30** **L'Ange ivre** ■■ Akira Kurosawa (Japon, 1948, N., v.o., 100 min) O. **Ciné Classics**
**20.30** **Au Petit Marguery** ■ Laurent Bénégui (France, 1995, 95 min) O. **Ciné Cinémas 2**

**21.00** **Juliette ou la clef des songes** ■■ **Marcel Carné. Avec Gérard Philipe, Suzanne Cloutier** (France, 1950, N., 90 min). **Paris Première**
**21.00** **Scream** ■■ Wes Craven (Etats-Unis, 1997, v.o., 110 min) O. **Ciné Cinémas 3**

**21.05** **La Salamandre** ■■ **Alain Tanner. Avec Bulle Ogier, Jacques Denis** (Suisse, 1971, 120 min) O. **Canal Jimmy**
**22.10** **Ombre et lumière** ■■ Henri Calef (France, 1950, N., 90 min) O. **Ciné Classics**
**22.30** **Les Maîtres du temps** ■■ René Laloux (France, 1981, 80 min) O. **Cinéfaz**
**22.50** **Le Déclin de l'empire américain** ■■ Denys Arcand (Canada, 1985, 100 min) O. **Téva**
**22.50** **La Semaine du sphinx** ■■ Daniele Luchetti (Italie, 1991, v.o., 95 min) O. **Ciné Cinémas 3**
**23.05** **Un monde fou, fou, fou** ■■ Stanley Kramer (Etats-Unis, 1962, v.o., 150 min) O. **Cinétoile**
**23.25** **Holcroft Convenant** ■■ John Frankenheimer (GB, 1985, v.o., 115 min). **13ème Rue**

# PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

### TF 1

**15.45** **Magnum.**
**16.40** **Pacific Blue.**
**17.35** **Sunset Beach.**
**18.25** **Exclusif.**
**19.00** **Etre heureux comme...**
**19.05** **Le Bigdil.**
**19.55** **Hyper Net.**
**20.00** **Journal, Météo.**
**20.53** **Trafic infos.**
**20.55** **Les Cordier, juge et flic.** L'Adieu au drapeau. O.
**22.35** **Made in America.** Scandale en haute mer. Téléfilm. Peter Werner. O.
**0.15** **Vol de nuit.**

### FRANCE 2

**14.45** **Tennis.** Roland-Garros.
**17.50** **Un livre, des livres.**
**17.55** **Nash Bridges.**
**18.45** **Friends.** O.
**19.15** **Qui est qui ?**
**19.50** **Un gars, une fille.**
**20.00** **Journal, Météo.**
**20.55** **Envoyé spécial.**
**23.05** **Elles ne pensent qu'à ça** Film. Charlotte Dubreuil.
**0.40** **Journal, Météo.**
**1.05** **Tennis.**

### FRANCE 3

**14.58** **Questions au gouvernement.**
**16.05** **Côté jardins.**
**16.35** **Tiercé.**
**16.45** **Les Minikeums.**
**17.45** **Le Kadox.**
**18.20** **Questions pour un champion.**
**18.48** **Un livre, un jour.**
**18.50** **Le 19-20 de l'information, Météo.**
**20.05** **Tout le sport.**
**20.15** **Défi de famille.**
**20.45** **Côté court.**
**21.00** **Soirée spéciale sécurité routière.** Meurtres sans risque. Téléfilm. Christiane Spiero. **22.40** Débats en régions.
**23.40** **Météo, Soir 3.**
**0.10** **Prise directe.** En direct de Paris.
**1.25** **Saga-Cités.** Un siècle de logement social [3/3].

### CANAL +

**15.55** **L'Ame sœur** Film. J.-M. Bigard. O.
**17.25** **Basket-ball.**
▶ En clair jusqu'à 20.40
**18.15** **Flash infos.**
**18.20** **Nulle part ailleurs.**
**20.30** **Le Journal du cinéma.**
**20.40** **Un combat de trop.** Téléfilm. Rainer Matsutani. O.
**22.15** **Spécial Festival d'Annecy.** *More.*
**22.20** **Un spécialiste, portrait d'un criminel moderne** ■ Film. Eyal Sivan (v.o.). O.
**0.30** **Spécial Festival d'Annecy.** *Reiku ja Raiku.*
**0.35** **Seul contre tous** ■■ Film. Gaspar Noé. O.

### LA CINQUIÈME/ARTE

**14.30** **La Cinquième rencontre...** Santé, sciences : Le sommeil.
**16.00** **Avis de flexibilité.** [5/6].
**16.35** **Alfred Hitchcock présente.**
**17.00** **Silence, ça pousse !**
**17.15** **Fête des bébés.**
**17.30** **100 % question.**
**17.55** **L'Or.**
**18.25** **Météo.**
**18.30** **Le Monde des animaux.**
**18.56** **C'est quoi la France ?**
**19.00** **Voyages, voyages.** Sao Paulo.
**19.45** **Arte info, Météo.**
**20.15** **360°, le reportage GEO.** [4/4].
**20.40** **Thema.** **L'Europe, les juges et les affaires.** **20.45** Paroles de juges. Les juges contre l'Europe de l'ombre. **22.10** Le Juge Fayard dit « le shérif » Film. Yves Boisset. **23.55** Les Blanchisseurs.
**0.50** **La Famille.** Film. Ettore Scola (v.o.).

### M 6

**15.15** **Code Quantum.** O.
**16.10** et 1.15 **M comme musique.**
**17.25** **Bugs.** O.
**18.25** **Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman.** O.
**19.15** **Cosby Show.** O.
**19.50** **I-minute.**
**19.54** **Le Six Minutes, Météo.**
**20.05** **Notre belle famille.** O.
**20.40** **Décrochages info, Passé simple.**
**20.50** **Stargate SG-1.** Un nouveau monde. O. Instinct maternel. O.
**22.35** **The Crow, Stairway to Heaven.** La croisée des chemins. O. Une âme à sauver. O.
**0.20** **Chapeau melon et bottes de cuir.** Cœur à cœur. O.

## RADIO

### FRANCE-CULTURE

**19.30** **En vivant, en écrivant.**
**20.30** **Equinoxe.**
**21.30** **Fiction 30.** *Augustine,* de Jean-Christophe Valtat.
**22.10** **Multipistes.**
**22.30** **Surpris par la nuit.**
**0.05** **Du jour au lendemain.**

### FRANCE-MUSIQUES

**20.00** **Mozart et Bruckner.** Par l'Orchestre national de France, dir. Jerzy Semkow : Œuvres de Mozart, Bruckner.
**22.30** **Jazz, suivez le thème.**
**23.00** **Le Conversatoire.**
**0.00** **Tapage nocturne.**

### RADIO CLASSIQUE

**20.08** **Le Magazine international** La Yougoslavie.
**20.15** **Les Soirées.** Hommages, de De Falla, par l'Orchestre symphonique de Barcelone et l'Orchestre national de Catalogne, dir. E. Colomer. **20.40** Série piano. Alfred Brendel, piano. Œuvres de Haydn, Schubert, Mozart.
**22.40** **Les Soirées... (suite).** Œuvres de Kurtag, Dukas.

## Le Monde TELEVISION

### RADIO CLASSIQUE

**20.40 Série piano : Alfred Brendel**
A la fois directeur d'orchestre – il exerça pendant sa jeunesse – et pianiste de renom, Alfred Brendel aborde les œuvres avec un regard plus aigu que celui d'un simple virtuose. Qu'il s'agisse de Liszt, de Schubert ou d'auteurs contemporains comme Bartok ou Schoenberg, il ne dément pas sa réputation de musicien intellectuel, et sensible.

### FRANCE 2

**20.55 Soka-Gakkaï, la secte du XXI^e siècle**
Au menu d'« Envoyé spécial », ce reportage de Jacques Cardoze et Yves Junqua sur la Soka-Gakkaï, secte japonaise paramilitaire et prosélyte, impliquée dans de nombreux scandales politico-financiers. Mais le reportage n'évite malheureusement ni les poncifs ni les pièges. Un sujet sérieux dont le traitement ne va pas jusqu'au bout.

### PARIS PREMIÈRE

**21.00 Juliette ou la clef des songes** ■■
Adapatation d'une pièce de Georges Neveux, ce film de Marcel Carné, avec Gérard Philipe, ouvre bel et bien les portes du rêve. Il fut présent à Cannes, mais le public du Festival refusa ce film *« sans Prévert »*. Il s'agit pourtant d'une admirable œuvre onirique, pour laquelle Alexandre Trauner a inventé une forêt enchantée, traversée par des personnages insolites.

### SIGNIFICATION DES SYMBOLES

**Les codes du CSA**
O Tous publics
O Accord parental souhaitable
A Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
O Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
C Interdit aux moins de 18 ans

**Les cotes des films**
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

**Les symboles spéciaux de Canal +**
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

JEUDI 8 JUIN 2000

# Tripot électoral

*par Pierre Georges*

**SERAIT-IL** tout aussi difficile de nettoyer les listes électorales à Paris que les plages de l'Atlantique après l'*Erika* ? Voici en tout cas l'affaire de pollution du moment et qui fait tâche.

Paris. Depuis que la gendarmerie rit dans les gendarmeries en comptant et recomptant ici et là les vrais, les faux, les vrais-faux, les fantomatiques électeurs, il n'est de moment et d'instant où ne surgisse un projet de loi de nature à *« nettoyer »* les listes électorales. Philippe Séguin, les Verts, le MDC, le PS, tous ou presque ont déposé un texte à vocation détergente pour un Paris net, clair, tout nettoyage fait et transparence restaurée. Les Monsieur Propre se bousculent au portillon. Chacun avec sa méthode et ses gants, comme pour dire qu'il serait temps de faire un grand ménage.

Il serait temps, en effet. Et plus que temps. Car s'il nous arrive, comme à chacun on le suppose, de tenir la fraude électorale pour une sorte de folklore inévitable ou de tricherie d'importance épiphénomènale, bien dans la nature des hommes et du système coutumier, cette tolérance souriante et ce cynisme résigné ne valent plus dès lors que que la fraude devient un système. Et dès lors aussi qu'il s'agit de Paris, capitale de la France et d'une République présumée respectueuse de ses propres lois.

Certes, dans sa pratique, son principe et ses effets, la fraude électorale n'est pas moins grave à Trifouillis-les-Oies qu'à Paris. Simplement, ici, l'exemple vient de plus haut et fait encore plus désordre qui ramène la capitale au rang des tripots électoraux, sans foi ni listes. Or les chiffres qui circulent, les faits avérés, des adresses fictives peuplées d'électeurs bidons émargeant sur des registres truqués, dépassent de beaucoup le simple folklore pour relever de la délinquance politique.

Etre électeur à Paris, ou ailleurs, et quelle que soit son opinion, c'est certes exercer son devoir. Mais c'est aussi être en mesure de revendiquer un droit : celui de participer à une élection honnête. Sincère, comme l'on dirait d'une transaction démocratique. Respectueuse à l'unité près des opinions et choix exprimés. On avance là des évidences, certes. Mais des évidences par trop oubliées, dans le mol accomodement général avec un mal trop présumé inévitable. Etre électeur à Paris, ou ailleurs, c'est exiger, par principe et par nécessité, que les bourreurs d'urnes organisés et systématiques soient sanctionnés. Et durement. Mis hors d'état de pervertir la démocratie.

Si tel fut le cas, il appartiendra à la justice, elle aussi parfois saisie par la tentation du cynisme et de la résignation, de juger et trancher. Comme, nous semble-t-il, le Conseil constitutionnel, en suprême gardien de la démocratie, aurait dû frapper les fraudeurs pris sur le fait. Quand bien même, selon sa jurisprudence purement arithmétique, les bidouillages avérés n'auraient pas été de nature, selon les évaluations, *« à fausser et inverser la sincérité des résultats »*.

Curieuse leçon de démocratie en effet que celle qui consiste à absoudre et à régulariser le tricheur politique au motif que celui-ci n'avait pas vraiment besoin de tricher pour gagner ! Pour cent voix, pour mille voix, gagnante, perdante, la fraude est la même qui déshonore la démocratie et la ronge comme un cancer.

# Un mandat d'arrêt international lancé contre l'ex-président ivoirien Bédié

**LA JUSTICE IVOIRIENNE** a lancé un mandat d'arrêt international procédural contre le président déchu Henri Konan Bédié - qui vit en exil en France depuis le coup d'Etat de décembre 1999 - pour *« détournement de fonds publics »*, sans l'assortir toutefois d'une demande d'extradition. M. Bédié a été évacué d'Abidjan vers la France via le Togo le 26 décembre 1999 par l'armée française, deux jours après son renversement par une junte dirigée par le général Robert Gueï. L'ancien ministre des Finances du président Bédié, Niamien N'Goran, qui vit lui aussi en France, est également sous le coup d'un mandat d'arrêt international.

Ces deux mandats, qui valent inculpation, ont été récemment lancés pour éviter que les banques suisses ne débloquent dans les prochains jours les comptes de l'ancien président et ceux de ses proches collaborateurs, gelés depuis le 10 mars dernier à la demande d'Abidjan. La justice ivoirienne avait en effet un délai de trois mois, soit jusqu'au 10 juin, pour fournir les pièces justificatives en vue du rapatriement des fonds gelés. *« Cette décision a été prise pour que les comptes en Europe restent gelés le temps de poursuivre les enquêtes »*, a indiqué à Abidjan le procureur de la République, Omer Doué. Le mandat d'arrêt lancé contre M. Bédié ne semble pas destiné pour le moment à obtenir son retour en Côte d'Ivoire.

Lundi, le général Gueï promettait que l'ancien président reviendrait en Côte d'Ivoire dans le cadre d'une *« réconciliation »*. *« Lorsque les règles du jeu démocratique seront établies, ce sera un devoir pour moi de faire venir Bédié pour le réconcilier avec le peuple »*, a déclaré le général Gueï à Aboisso, ville d'origine de la famille de M^me^ Bédié.

Selon le procureur de la République, la procédure en cours contre M. Bédié entre dans le cadre de l'opération *« Mains propres »*, lancée par la junte peu après le coup d'Etat. En Côte d'Ivoire, elle s'est traduite par une série de procédures pour *« détournement de fonds »* contre plusieurs personnalités de l'ancien régime. Le général Gueï, qui avait affirmé avoir trouvé les caisses vides à son arrivée au pouvoir, a dénoncé à plusieurs reprises *« le pillage systématique »* des ressources de l'Etat par le régime Bédié.

### « ACTE PUREMENT POLITIQUE »

L'ancien président ivoirien Henri Konan Bédié a estimé que le mandat d'arrêt international lancé contre lui pour détournement présumé de fonds publics est un acte *« politique »* de la part du nouveau régime militaire. *« La délivrance de ce mandat est un acte purement politique, dont le seul but est de m'écarter de la candidature à l'élection présidentielle. Ils procèdent de la même veine que les accusations calomnieuses selon lesquelles j'aurais disposé de comptes en Suisse et détourné des fonds publics de mon pays. Ces comptes n'existent pas »*, selon l'ancien chef de l'Etat. Le président Bédié a toujours nié posséder des comptes en Suisse et estime qu'il s'agit d'une *« campagne de désinformation »* de la junte menée pour *« tenter de légitimer dans l'opinion publique nationale et internationale le coup d'Etat militaire »*. – *(AFP, Reuters.)*

## DÉPÊCHE

■ **ERIKA : certaines plages ou parties de plages touchées par la marée noire de l'*Erika* pourront être interdites au public** cet été, même si les risques sanitaires restent négligeables, a indiqué mardi 6 juin, le secrétariat d'Etat à la santé dans un communiqué. Sur chaque plage concernée, le public pourra lire, en français, en anglais et en allemand, une affiche *« Information marée noire* Erika *»*. Des informations seront également données à partir du 15 juin sur le site internet du ministère (www.sante.gouv.fr)

Tirage du *Monde* daté mercredi 7 juin 2000 : 499 784 exemplaires. 1 - 3

# Au Tchad, la Banque mondiale soutient un projet pétrolier controversé

## Plusieurs associations dénoncent les effets nocifs de l'oléoduc, qui doit déboucher au Cameroun

**LE CONSEIL** d'administration de la Banque mondiale a annoncé, mardi 6 juin, son soutien au projet d'exploitation pétrolière au Tchad et à la construction d'un oléoduc via le Cameroun. Ce projet représente *« un cadre sans précédent pour transformer la richesse pétrolière au profit direct des pauvres, des plus démunis et de l'environnement »*, a indiqué la Banque mondiale, qui va accorder un prêt de 92,9 millions de dollars, dont 53,4 millions au Cameroun et 39,5 millions au Tchad. La Société financière internationale, filiale de la Banque mondiale qui intervient dans le secteur privé, accordera aussi un prêt de 100 millions de dollars pour le pipeline et va monter un prêt syndiqué avec des banques privées pour un montant de 300 millions de dollars.

D'un coût total d'environ 3,7 milliards de dollars (1,5 milliard pour le gisement pétrolier au Tchad et 2,2 milliards pour l'oléoduc traversant le Cameroun), le projet comprend le forage de 300 puits et la construction d'un pipeline de plus de 1 000 km de long. Plusieurs associations écologistes et des droits de l'homme combattent ce projet, dénonçant l'impact de l'oléoduc sur l'environnement et réclamant des garanties contre la corruption.

### VINGT-CINQ ANS DE PRODUCTION

La décision de la Banque mondiale a été saluée par les autorités et a suscité des manifestations de joie à N'Djamena, où klaxons, youyous et cris de victoire ont salué la nouvelle. *« C'est un grand jour pour notre peuple et pour le Tchad. C'est vraiment l'indépendance de notre pays »*, a déclaré le président tchadien Idriss Deby. *« Le peuple tchadien s'est battu pendant vingt-cinq ans pour faire enfin sortir cette richesse pétrolière qui nous permettra de lutter contre la pauvreté »*, a-t-il précisé.

Un consortium de compagnies pétrolières exploitera les importantes réserves du bassin de Doba, estimées à vingt-cinq années de production avec des pointes de 225 000 barils/jour. Ces compagnies sont ExxonMobil (40 %), Petronas (Malaisie, 35 %) et Chevron (25 %). Sur les vingt-cinq ans d'exploitation, le Tchad, un des pays les plus pauvres du monde, devrait tirer 2 milliards de dollars de bénéfices et le Cameroun 500 millions.

*« Le projet Tchad-Cameroun reflète un effort de collaboration sans précédent entre la Banque mondiale, un ensemble de groupes privés et les deux gouvernements »*, a indiqué James Wolfensohn, président de la Banque mondiale. *« Même si quelques-uns en doutent encore, je crois que la collaboration entre le groupe Banque mondiale, les sociétés privées et les deux pays, avec la forte participation de la société civile* (...), *ont fait que ce projet soit meilleur et plus solide »*, a-t-il ajouté.

### PRÈS DES NAPPES PHRÉATIQUES

Pour la première fois dans l'histoire des prêts de la Banque mondiale, le projet comprend un volet qui assure que les revenus qui en sont tirés seront consacrés au développement social et économique des populations les plus pauvres, affirme la Banque.

Selon une loi votée au Parlement tchadien, 80 % des revenus pétroliers tchadiens iront au développement d'infrastructures, à l'éducation et à la santé, souligne la Banque. Ces garanties n'ont pas démobilisé les organisations qui, comme la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), dénoncent dans ce projet avant tout *« une opportunité commerciale pour les sociétés transnationales »*. *« La FIDH note que ce projet servira pour l'essentiel l'intérêt du consortium pétrolier et de ses sous-traitants (Bouygues, Cegelec, Kellogg, Europipe...). Sur les 8 milliards* [de dollars] *de revenus distribuables, 5,7 milliards iront aux opérateurs »*, estime la FIDH. D'un point de vue environnemental, le projet est *« risqué »*, selon les Amis de la Terre. *« L'oléoduc traverse des nappes phréatiques et des rivières et l'éventualité de fuites est très sérieuse »*, affirme l'association. *« Après dix-huit mois d'étude »*, la Banque mondiale affirme quant à elle avoir apporté des changements au projet, et qu'il *« aura des effets mineurs sur l'environnement »*. - *(AFP, Reuters, AP.)*